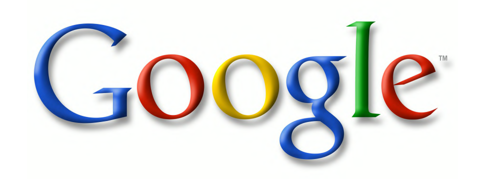
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

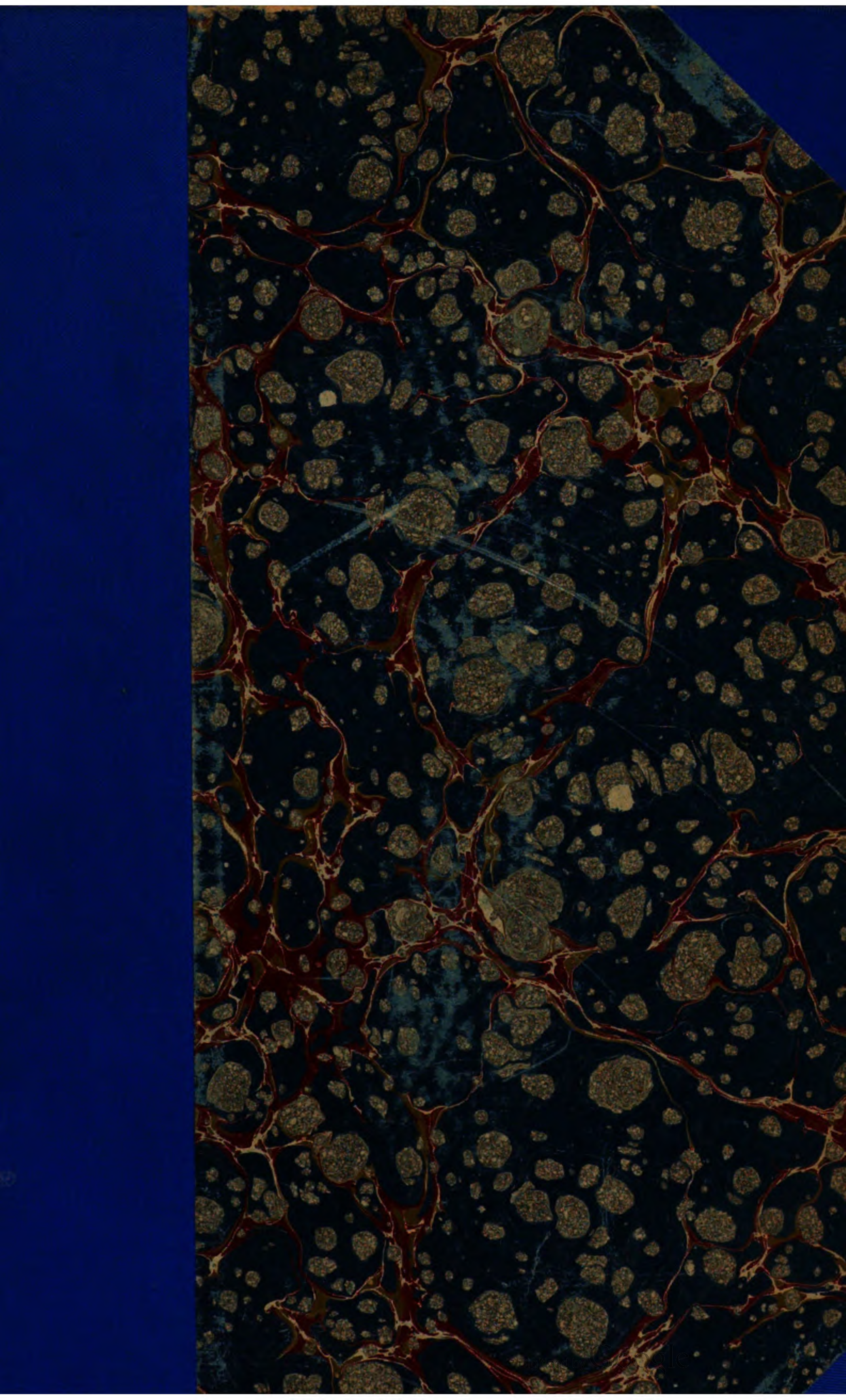
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



THE UNIVERSITY

OF ILLINOIS

LIBRARY

913.44
Sol m
v. 20

Digitized by Google

NOTICE: **Return or renew all Library Materials! The *Minimum* Fee for each Lost Book is $50.00.**

The person charging this material is responsible for its return to the library from which it was withdrawn on or before the **Latest Date** stamped below.

Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.
To renew call Telephone Center, 333-8400

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY AT URBANA-CHAMPAIGN

JAN 04 2000

NOV 0 [illegible] 1999

L161—O-1096

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME VINGTIÈME

Digitized by Google

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

5 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VIe vol., qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS
SUR
LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

20 vol. in-8, avec des planches. Paris, 1817-1850.

Nota. Les neuf premiers volumes de ces Mémoires se trouvent chez M. Bottin, éditeur de l'Almanach du Commerce, rue J. J. Rousseau, n. 20.

Les tomes X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX et XX se vendent au secrétariat, rue Taranne, n. 12, et chez M. Dumoulin, libraire de la Société, quai des Augustins, n. 13.

ANNUAIRE
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

1848, 1849 et 1850, 3 vol. in-18.

Nota. Cette publication, commencée en 1848, est spécialement destinée à l'histoire des travaux de la Société, et à la biographie de ses membres, qui avaient jusqu'alors paru dans les Mémoires; on y trouve, en outre, quelques notices destinées à faciliter les travaux archéologiques.

Le premier de ces Annuaires contient une double table, analytique et alphabétique par noms d'auteurs, des 18 premiers volumes des Mémoires de la Société; celui de 1850 contient des tables semblables pour les 5 volumes de l'Académie celtique, et les Itinéraires de la Gaule, publiés avec les variantes des manuscrits, des tables de concordance et des notes.

La Carte, réduite aux deux tiers, de la partie de la Table Théodosienne qui concerne la Gaule, se vend séparément 1 franc 50 centimes.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

NOUVELLE SÉRIE

TOME DIXIÈME

AVEC DES PLANCHES

—

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

RUE TARANNE, N° 12

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

—

M DCCC L

Digitized by Google

913.44
Zelm
v.70

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE[1].

ANNÉE 1845.

SÉANCE DU 9 JANVIER.

Présidence de M. de la Villegille.

Ouvrages offerts. — *Hôtel de Ville de Paris*, mesuré, dessiné, gravé par Victor Caillat, architecte-inspecteur de ce monument, précédé d'une *Histoire de l'Hôtel de Ville* et de *Recherches sur l'ancien gouvernement municipal*, par Le Roux de Lincy. Grand in-fol., 8e livraison.

L'ordre du jour appelle le renouvellement général du bureau pour l'année 1845.

Sont élus :

Président,	MM. Arthur de la Villegille.
Premier vice-président,	de la Saussaye.
Deuxième vice-président,	A. Taillandier.
Secrétaire,	Le Roux de Lincy.
Secrétaire-adjoint,	d'Affry de la Monnoye.
Trésorier,	Vincent.
Archiviste-bibliothécaire,	de Martonne.

[1] Ces extraits sont destinés à remplacer le compte rendu des travaux de la Société durant l'année 1845.

243340

Digitized by Google

COMMISSION DES MÉMOIRES.

MM. GUICHARD.
DEPPING.
A. MAURY.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. BOTTÉE DE TOULMON.
REY.
CHARLES DE L'ESCALOPIER.

MM. Lepage, à Nancy.
Le baron d'Hombres-Firmas, à Alais (Gard).

Sont ensuite admis comme associés correspondants.

SÉANCE DU 20 JANVIER.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Société de statistique des Deux-Sèvres*, t. VIII, 1re livraison.

Des félicitations sont adressées, par M. le Président, à M. de la Saussaye, au nom de la Société, sur sa récente nomination à la place de membre titulaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. de Martonne donne une première lecture d'un mémoire sur le Saint-Graal ; une seconde lecture est demandée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 29 JANVIER.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Bulletin archéologique du comité historique*, IIIe vol., 3e numéro.

La séance est consacrée aux affaires intérieures de la Société.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, pour 1840-1841.

Lecture d'un rapport de la Commission des fonds, sur l'état des finances de la Société au 1er janvier 1845.

M. Mantelier est nommé associé correspondant à Orléans.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Société de statistique des Deux-Sèvres*, deux numéros.

Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, par M. Noël.

La séance est consacrée aux affaires d'administration de la Société.

Digitized by Google

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Annuaire de la Société philotechnique.* — *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.* — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Mermet, relative au sceau prétendu de Hugues Capet, lettre accompagnée d'un numéro du *Journal de l'Isère.*

M. le Président annonce à la Société la mort de M. Grille de Beuzelin, l'un de ses membres résidants, et engage les personnes présentes à la séance à se joindre à lui pour assister aux obsèques du défunt, lesquelles doivent avoir lieu le lendemain. M. le Président est chargé par la Société de prononcer un discours sur la tombe de M. Grille de Beuzelin.

M. Beaulieu donne une seconde lecture de sa *Notice nécrologique sur M. Allou.* Cette notice est renvoyée à la Commission des impressions.

SÉANCE DU 10 MARS.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Annuaire du département du Jura.* — Quatre numéros des *Annales de la Société d'agriculture du département de la*

Digitized by Google

Charente. — Bulletin de la Société du département du Var. — Bulletin de la Société de l'Histoire de France.

M. le Président rend compte de la cérémonie des obsèques de M. Grille de Beuzelin, et donne à la Société lecture du discours qu'il a prononcé. La Société en ordonne le dépôt aux archives. M. de Longpérier est chargé de la notice nécrologique.

M. Van der Meersch est nommé associé correspondant à Gand.

Sur le rapport de M. A. Maury, membre de la Commission des mémoires, la *Notice nécrologique sur M. Allou*, par M. Beaulieu, est adoptée.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. A. Barthélemy sur les *Angrognes*, monnaie de Bourgogne ; une seconde lecture est demandée.

Lettres de MM. Lenormant, Le Bas, Ed. Biot, Jules Quicherat, L. Renier et de Sinner, qui demandent à faire partie de la Société, comme membres résidants.

SÉANCE DU 19 MARS.

Présidence de M. de la Villegille.

Ouvrages offerts. — Par M. L. Renier, *Revue de philologie*, 1er et 2e numéros.

Par M. Ed. Biot, *Recherches sur les mœurs des anciens Chinois. — Catalogue des comètes observées en Chine. — Note sur l'aiguille aimantée en Chine. — De l'abolition de l'esclavage ancien.*

Digitized by Google

Par M. Quicherat : *Fragments sur les figures de rhétorique d'un versificateur latin.* — *Thomas Basin, sa vie et ses écrits.* — *Vie d'Étienne Marcel* (Extr. du *Plutarque français*). — *Vie de Rodrigo de Villandrando.*

Par M. de Sinner : *Longi pastoralia.* — *Novus SS. Patrum sæculi IV delectus.* — *Traité de l'accentuation grecque*, trad. de C. F. Merleker, par M. J. Ketter, corrigé par M. de Sinner.

L'*Institut historique.*

L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique.

L'*Écho du Monde savant.*

Essai sur l'ancienne ville de Bavay, par M. Lebeau, associé correspondant, avec une lettre d'envoi.

Observations sur le règlement de la ville de Rouen, etc., par M. de la Quérière.

M. Berriat Saint-Prix rend compte à la Société d'une audience qu'il a eue du roi, le 11 mars dernier, comme président de la Société royale des Antiquaires de France.

M. A. Maury lit, au nom de M. Duchalais, la première partie d'un mémoire sur les pierres sigillaires des médecins oculistes.

SÉANCE DU 29 MARS.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Écho du Monde savant*,

Digitized by Google

nos 20, 21 et 22. — *De la destination et de l'utilité des pyramides d'Égypte et de Nubie*, par M. Fialin de Persigny. — *Essais historiques sur les principales coutumes et les assemblées d'État de la Lorraine et du Barrois*, par M. Beaupré, associé correspondant. — *Recherches historiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, et sur ses progrès*, par le même.

M. A. Maury, au nom de la Commission des mémoires, propose la publication du travail de M. Desvaux, sur la position du *Brivates-Portus*. Cette proposition est adoptée.

Le reste de la séance est consacré aux affaires intérieures de la Société.

SÉANCE DU 9 AVRIL.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. VII. — *Mémoires de la Société d'agriculture de Calais*, 2 vol. — *Comptes des recettes et dépenses des chevaliers-baillis de Calais.* — *Mémoire sur le maître-autel et le tableau du chœur de l'église Notre-Dame de Calais.* — *Journal des savants*, mars 1845. — *Rapport au roi sur les doléances du clergé aux États généraux de* 1413 (Extr. du t. Ier, 2e série de la *Biblioth. de l'École des chartes*), par M. Marion, membre résidant. — *Notice sur des seigneurs*

Digitized by Google

de Beaujeu, extraite de la *Revue de la noblesse*, offerte par M. Auguste Bernard, membre résidant.

Brochures diverses de M. H. J. de Reims.

Lettres de MM. de Sinner et Rapetti, qui déclarent se désister des demandes qu'ils ont faites des places vacantes de membre résidant.

Lettre de M. A. Barthélemy, par laquelle il donne sa démission de membre résidant, et demande à être admis au nombre des associés correspondants. La demande de M. A. Barthélemy est acceptée.

SÉANCE DU 19 AVRIL.

Présidence de M. de la Villegille.

Ouvrages offerts. — *Société de statistique des Deux-Sèvres*, 3e livraison, 1843-44. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre 1845. — L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, 12e année, avril 1845. — L'*Institut*, mars 1845. — L'*Écho du Monde savant*, nos 26, 27 et 28.

M. Depping lit une *Notice archéologique sur la ville d'Arc, en Barrois*. Une seconde lecture est demandée.

M. de Longpérier lit un *Essai* de M. Lorin,

Digitized by Google

associé correspondant, à Soissons, *sur les noms de Jean, Jeannin, Genin, et sur quelques autres noms injurieux*. Cet essai est renvoyé au compte rendu du secrétaire.

Dans cet essai, fort court, M. Lorin cite quelques passages de nos vieux auteurs français, de Villon, de Bonaventure Despériers, de Bouchet, de Regnier, qui prouvent que le nom de *Jeannin*, et même ceux de *Gilles*, de *Guillaume* et de *Mathurin*, étaient pris dans l'acception de niais ou de maris trompés. Quant à l'origine de la signification méprisante donnée au nom de *Jean*, M. Lorin croit la trouver dans la corruption du vieux mot français *joene*, qui signifie jeune, inexpérimenté.

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° 1, janvier et février.

L'*Écho du Monde savant*, n°s 29, 30 et 31.

M. Le Roux de Lincy lit un mémoire intitulé : *Recherches sur les propriétaires et les habitants de l'hôtel de Cluny et du palais des Thermes, à Paris*, du XIIIe au XVIe siècle. Une seconde lecture est demandée.

M. Jérôme Pichon donne lecture d'un *Mémoire*

Digitized by Google

sur la vie de Jean Vauquelin des Yveteaux. Une seconde lecture est demandée.

SÉANCE DU 9 MAI.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *L'Écho du Monde savant*, numéros d'avril.

Journal des Savants, avril 1845.

Annuaires d'Eure-et-Loir pour les années 1844 et 1845.

M. le Président informe la Société que quatre de ses membres résidants viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'honneur; ce sont : MM. de la Saussaye, vice-président; Vincent, trésorier; Le Roux de Lincy, secrétaire, et Beaulieu.

La Société procède à l'élection, au scrutin secret, de quatre membres résidants.

MM. Lenormant, membre de l'Institut; Le Bas, membre de l'Institut; Quicherat (Jules) et L. Renier, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés membres résidants.

SÉANCE DU 19 MAI.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — Trois numéros de l'*Écho du Monde savant*.

Digitized by Google

Journal de l'Institut historique.

Suite des Mémoires et observations de physique et d'histoire naturelle, par M. le baron d'Hombres Firmas.

Lettre de M. Legrand, sous-secrétaire d'État au ministère des travaux publics, à laquelle est joint l'envoi de soixante-deux dessins exécutés par M. Robillard, représentant les objets trouvés récemment dans des fouilles faites près du Vieil-Évreux.

MM. Le Roux de Lincy et Jérôme Pichon donnent une seconde lecture de leurs mémoires (voir plus haut, séance du 29 avril), lesquels sont renvoyés, l'un et l'autre, à la Commission des impressions.

SÉANCE DU 29 MAI.

Présidence de MM. Taillandier et de la Villegille.

Ouvrages offerts. — *L'Écho du Monde savant*, nos 37, 38 et 39.

Journal de l'Institut historique, n° 112, avril 1845.

Coup d'œil général sur l'Histoire des Vosges, par H. Lepage (extrait de la *Statistique des Vosges*).

M. Depping lit un rapport, au nom de la Commission des mémoires, sur le mémoire de

Digitized by Google

M. Le Roux de Lincy, et en propose la publication. Cette proposition est adoptée.

M. Leber donne lecture d'une note sur un travail de M. E. Cougny, relatif à un sceau du XIIIe siècle, représentant un rébus. Une seconde lecture est demandée.

M. Beaulieu lit une notice sur les invasions des Sarrasins en Savoie. Une seconde lecture est demandée.

SÉANCE DU 9 JUIN.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, années 1843-44. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1845, n° 1. — *Du régime cellulaire*, par M. Doublet de Boisthibault, associé correspondant. — *Notice sur quelques cérémonies observées autrefois dans l'église de Chartres*, par le même. — *Journal des Savants*, mai 1845. — *Écho du Monde savant*, n°s 40, 41 et 42. — *Rapport verbal sur quelques antiquités du midi de la France*, par M. de Caumont (extr. du *Bulletin monumental*).

Le secrétaire fait une seconde lecture du mémoire de M. A. Barthélemy, sur les *Angrognes*. La Société décide qu'il sera écrit à M. A. Barthélemy, pour l'inviter à établir, d'une manière plus

Digitized by Google

complète, l'origine du mot *Angrogne*, et sa synonymie avec le mot *ancerner*.

M. Taillandier annonce à la Société la mort d'un de ses plus anciens correspondants, M. L. B. Baudot, vice-président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. M. Baudot qui, dès sa jeunesse, avait contracté le goût des recherches historiques et des antiquités, avait formé un cabinet renfermant un grand nombre d'objets intéressants qui, en général, appartiennent à la Bourgogne. Cet antiquaire, qui a peu publié, laisse dix à douze volumes in-fol. manuscrits, la plupart de sa main, sur des sujets également relatifs à cette province.

M. Lenormant, en rappelant à la Société qu'elle a été créée sous le titre d'Académie celtique, exprime l'avis qu'elle devrait se livrer, d'une manière toute particulière, à l'étude des monuments de l'époque celte. Il fait valoir la faveur nouvelle dont jouit cette étude qui, pendant quelque temps, était tombée en discrédit; enfin, il propose de poser, chaque mois, dans la séance du 9, des questions sur lesquelles des recherches devraient être faites. Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

M. de Martonne donne une seconde lecture de son mémoire sur le Saint-Graal : après quelques observations, ce travail est renvoyé à la Commission des mémoires.

Digitized by Google

SÉANCE DU 19 JUIN.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Essai sur l'origine de l'antique tombeau de Neuvy-Pailloux*, par M. Thibaud de Linetières, précédé d'un rapport par M. des Méloizes, offert par M. de la Villegille. — *Des divisions administratives du Lyonnais au* X^e^ *siècle*, par M. A. Bernard. — *Règlement de la Société archéologique et historique de la Charente.* — *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, vol. I, n° 3. — *Recherches sur la formule funéraire : Sub asciâ dedicare*, par M. A. Barthélemy, associé correspondant. — L'*Investigateur*, 12e année, t. V, 2e série. — L'*Écho du Monde savant*, n°s 44 et 45.—*Le guide du voyageur dans le département du Finistère*, par M. le chevalier de Fréminville, associé correspondant.

M. de Fréminville, présent à la séance, rappelle qu'il y a un an, à peu près, de fortes pluies ont mis à découvert une large pierre au milieu d'une vigne, sur le versant méridional du coteau de Marly (Seine-et-Oise). Cette pierre a été enlevée et on s'est aperçu qu'elle faisait partie d'une galerie couverte, de la nature de celles auxquelles on donne le nom de Roche aux Fées. Cette galerie se dirigeait de l'E. à

Digitized by Google

l'O. et avait, sous œuvre, environ un mètre soixante-huit cent. de hauteur; on y a trouvé soixante crânes humains et quelques haches de pierre; mais les fouilles ont été suspendues par l'ordre de M. le préfet de Seine-et-Oise. La Société, après quelques observations de M. Duchalais, décide que M. le Président écrira à M. le préfet de Seine-et-Oise pour lui demander des renseignements sur cette découverte.

M. de Fréminville appelle ensuite l'attention de la Société sur la statue d'Isis de Kinipili (Morbihan), qui reste exposée aux injures de l'air, au milieu d'une ferme, et qui court des chances de détérioration de toute espèce. Il pense qu'il conviendrait de proposer au ministère l'acquisition de cette statue et de la cuve qui l'accompagne, ainsi que le dépôt de ces monuments au Musée des Thermes.

La Société décide que M. de Fréminville voudra bien fournir sur cette antiquité une note détaillée qu'il accompagnera d'un dessin et d'une évaluation du prix qu'elle pourrait coûter. Ces renseignements serviraient de base à une lettre qui serait écrite par M. le Président à M. le ministre de l'intérieur.

M. Depping lit, au nom de la Commission des impressions, un rapport sur le mémoire de M. de Martonne, relatif au Saint-Graal. La Commission propose l'impression du travail, tout en exprimant l'avis qu'il eût peut-être mieux valu éviter

Digitized by Google

toute polémique avec un savant étranger à la Société. M. de Martonne fait connaître qu'il aura égard à cette observation. Les conclusions de la Commission sont mises aux voix et adoptées.

M. Bourquelot, secrétaire de la Société pendant l'année 1843, lit son rapport annuel. Une deuxième lecture est ordonnée.

SÉANCE DU 30 JUIN.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Lettre à M. de Salvandy sur quelques recherches sur les manuscrits de la Bibliothèque royale de la Haye*, par M. A. Jubinal, associé correspondant (Extr. de la *Revue du Midi*). — *Traité des névroses*, par M. J. J. Rosiau. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, t. II, 1844. — *Écho du Monde savant*, n° 46. — *Notice historique et archéologique sur le prieuré de Voulton, près Provins*, par M. Bourquelot, membre résidant.

M. le Président donne lecture à la Société d'une lettre de M. de Fréminville, relative à la statue d'Isis de Kinipili. Cette lettre contient l'historique de la statue. Plus tard, à son retour en Bretagne, M. de Fréminville complétera les renseignements qu'il s'est chargé de recueillir,

Digitized by Google

et fera connaître le prix auquel est évalué ce monument par son propriétaire actuel.

Des félicitations sont adressées à M. Lacabane, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Bourquelot donne une seconde lecture de son *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année* 1843. Ce rapport est renvoyé à la Commission des impressions.

M. A. Maury présente, de vive voix, sur l'origine du Saint-Graal, quelques observations qui lui ont été suggérées par l'examen du travail de M. de Martonne. M. Maury est invité à rédiger ces observations.

SÉANCE DU 9 JUILLET.

Présidence de M. de la Villegille.

Ouvrages offerts. — *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*, 1843-44, publié par le ministre de la guerre. — *Grammaire sanscrite-française*, par M. Desgranges, membre honoraire. — *Journal des savants*, juin 1845. — *Écho du Monde savant*, n°s 47, 48 et 49. — *Système d'immatriculation des personnes, des meubles et des titres*, par M. Hébert, ancien doyen des notaires de Rouen. — *Description des manuscrits français du moyen âge, de la Bibliothèque royale de Copenhague*, par M. Abrahams.

Digitized by Google

— *Prospectus de la société formée à Christiania* (Norvége), *pour la conservation des anciens monuments de la Norvége*, avec deux lithographies. — *Archeologia*, vol. XXVIII, XXIX et XXX, avec l'index des matières contenues dans les seize derniers volumes.

M. Doublet de Boisthibault, associé correspondant adresse un mémoire sur l'armure de Philippe le Bel, exposée dans le musée de la ville de Chartres.

M. Depping, au nom de la commission spéciale dont il fait partie, propose l'admission de M. Ed. Biot, comme membre résidant. La Société adopte cette proposition au scrutin.

M. Depping propose, au nom de la Commission des mémoires, l'impression du rapport de M. Bourquelot, secrétaire de la Société en 1843. Cette proposition est adoptée.

SÉANCE DU 19 JUILLET.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Écho du Monde savant*, 12e année, 2e semestre, nos 1 et 2. — *De deux amphithéâtres antiques, et surtout de celui de Capoue*, par M. A. Pelet. — L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, 131e livraison. — *Seconde lettre à M. de Salvandy sur les manuscrits de*

Digitized by Google

la Bibliothèque royale de la Haye, par M. A. Jubinal. — *Description de la ville d'Arles*, par M. Estrangin, associé correspondant.

M. le Président présente à la Société M. Ed. Biot, nouvellement élu membre résidant.

M. Bourquelot commence une seconde lecture du mémoire de M. Duchalais, sur les pierres sigillaires des médecins oculistes; la lecture de la fin de ce mémoire est renvoyée à une prochaine séance.

M. A. Maury lit quelques observations sur le travail que M. de Martonne a présenté à la Société touchant le Saint-Graal.

SÉANCE DU 30 JUILLET.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

OUVRAGES OFFERTS. — *Tablettes historiques de l'Auvergne*, par M. Bouillet, t. VI, n° 2. — *Les pensées de la reine Christine, ou l'ouvrage de Loisir*, publié par M. A. Jubinal. — *Écho du Monde savant*, n°s 3 et 4. — L'*Institut*, n°s 113 et 114.

M. Taillandier appelle l'attention de la Société sur la découverte d'un monument celtique qui vient d'être faite à Meudon. Il demande qu'une commission spéciale soit chargée d'examiner cette découverte et de faire un rapport à la Société.


Digitized by Google

Cette proposition est accueillie, et M. le Président désigne comme membres de la commission MM. de la Saussaye, de Longpérier, Duchalais et Bourquelot.

M. Duchalais fait une seconde lecture de la deuxième et de la troisième partie de son mémoire sur les pierres sigillaires.

Ce travail est renvoyé à la Commission des mémoires.

SÉANCE DU 9 AOUT[1].

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

M. le Président annonce à la Société la mort de M. Déribier du Chatelet, un de ses associés correspondants.

M. le Président rappelle à la Société qu'un de ses correspondants, M. Doublet de Boisthibault, vient d'obtenir une mention très-honorable à l'Académie des inscriptions, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Iconographie du pays chartrain*.

La Société décide au scrutin, sur le rapport de la Commission des mémoires, l'impression du travail de M. de Fréminville sur la fouille

[1] A partir du 9 août, le XVIII[e] volume des *Mémoires de la Société* contient l'indication des ouvrages offerts.

Digitized by Google

faite, le 20 septembre 1843, dans une tombelle de la paroisse de Crozon (Finistère).

M. Depping présente des observations sur un mémoire de M. Marelot, inséré dans le dernier volume publié par l'Académie des sciences de Dijon. Ce mémoire est destiné à expliquer l'inscription d'un autel votif trouvé à Gissey (Côte d'Or).

L'inscription commence par les lettres ROSM TAE, et M. Marelot suppose que ces lettres sont l'abrégé des deux mots ROSCIDAE MATVTAE, et que l'autel a été dédié à l'Aurore.

M. Depping rappelle que la lecture des *Mémoires de la Société*, particulièrement celle d'un travail de M. Beaulieu, aurait suffi pour faire voir à l'auteur qu'il s'agit ici de la déesse Rosmerta, à laquelle un grand nombre de monuments ont été dédiés dans l'est de la Gaule.

M. Ach. Jubinal, dans sa *Seconde lettre à M. de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de la Haye*, cite deux fragments en vers appartenant, dit-il, à l'une de nos grandes chansons de geste carlovingiennes. Ces fragments, tracés en écriture du XIIIe siècle, se trouvent sur la feuille de garde en parchemin du manuscrit 14637 de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

M. de Martonne appelle l'attention de la Société sur cette partie du travail de M. Jubinal.

Les deux fragments cités appartiennent, dit-il,

Digitized by Google

au roman de *Dame Aye, la bèle d'Avignon*, dont il a donné l'analyse dans les *Mémoires de la Société*, t. V, 2e série.

Le premier offre quelques différences avec le texte correspondant du manuscrit de la Bibliothèque Royale de Paris, n° 7984⁴, dont M. de Martonne s'est servi. On y remarque que le copiste emploie certaines expressions préférables à celles du manuscrit complet; mais, par contre, ainsi qu'on peut le voir, il donne les noms propres d'une manière souvent incorrecte.

Le second fragment ne figure en aucune manière dans le manuscrit de la Bibliothèque Royale; mais M. de Martonne pense qu'on pourrait aisément l'intercaler dans la citation qu'il fait dans son *Mémoire*, p. 406 du volume sus-indiqué, après la description de l'armure que revêt Auboin pour combattre Garnier de Nanteuil.

M. de Martonne exprime le désir que M. Jubinal puisse découvrir des fragments plus considérables du *Roman de Dame Aye*, et fournisse ainsi des variantes qui contribueraient à éclairer le seul texte que nous possédions.

Une commission composée de MM. de la Villegille, de Martonne et Depping, est chargée de préparer une notice sur la Société, pour l'*Annuaire des Sociétés savantes* prescrit par l'ordonnance royale du 27 juillet dernier.

M. Beaulieu, au nom d'une commission spéciale, propose l'admission, comme associé cor-

Digitized by Google

respondant, de M. Benoît, juge suppléant au tribunal de Chartres. Cette proposition, mise au scrutin, est accueillie.

Le secrétaire donne lecture d'un mémoire que M. Lorin vient d'adresser à la Société sur l'origine du vieux mot français *anuit*.

M. Beaulieu lit, pour la seconde fois, son mémoire sur les Sarrasins; ce travail est renvoyé à la Commission des mémoires.

SÉANCE DU 19 AOUT

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

M. Bataillard lit, pour la seconde fois, son mémoire intitulé : *Observations sur l'École des Germanistes* : la Société renvoie ce travail à la Commission des mémoires.

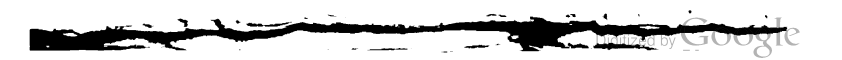
M. de Martonne fait la première lecture du mémoire de M. de Boisthibault sur l'armure de Philippe le Bel consacrée à Chartres. Une seconde lecture est ordonnée.

M. Depping donne la seconde lecture de sa *Notice archéologique sur la ville d'Arc, en Barrois* : ce travail est renvoyé à la Commission des mémoires.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

Au nom de la Commission des impressions,



M. Depping fait un rapport : 1° sur le mémoire de M. Duchalais relatif aux pierres sigillaires des médecins oculistes ;

2° Sur le mémoire de M. Bataillard, intitulé: *Observations sur l'École des Germanistes, à l'occasion des travaux de M. Kœnigswarter concernant les origines germaniques du droit français.*

3° Sur la notice de M. Beaulieu relative au séjour des Sarrasins dans les Alpes de Savoie.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décide que ces trois mémoires seront imprimés.

Au nom de la même Commission, M. A. Maury lit un rapport sur le travail de M. Depping, relatif aux antiquités d'Arc en Barrois.

La Société décide l'impression de ce mémoire.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Gallois relative à un tiers de sou d'or, attribué à Chambornay.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE.

Présidence de M. de la Villegille.

M. Taillandier fait part à la Société de la mort de M. Berriat Saint-Prix, l'un de ses membres résidants. Il lui fait connaître, en même temps, qu'il a assisté aux obsèques de cet ancien con-

Digitized by Google

frère, et qu'il a prononcé un discours sur sa tombe. La Société adresse à M. Taillandier des remercîments, et le charge de rédiger la notice nécrologique sur M. Berriat Saint-Prix.

La Société informée de la mort imprévue de l'un de ses plus jeunes membres, M. Charles Labitte, charge M. Chabaille de la notice qui doit lui être consacrée.

M. Duchalais informe la Société du désir que lui a témoigné M. With, membre de la Société de Bade et de celle de Wiesbaden, d'échanger les publications de ces Sociétés avec celle des Antiquaires de France. La communication de M. With n'ayant rien d'officiel, aucune décision n'est prise à cet égard.

M. A. Maury, chargé de la notice nécrologique sur M. Jollois, donne lecture de cette notice. Une seconde lecture est demandée. M. Taillandier fait quelques observations auxquelles M. A. Maury s'engage à faire droit.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE.

Présidence de M. TAILLANDIER, vice-président.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Bataillard, membre résidant, au sujet de la mort de M. Berriat Saint-Prix.

M. Depping fait part à la Société de la mort de M. Warden, membre honoraire. M. Depping est

Digitized by Google

chargé de sa notice nécrologique. Le même membre rappelle à la Société que plusieurs médailles ont été accordées par le ministre de l'intérieur à des membres de la Société, entre autres à M. de la Villegille, son président, comme correspondant du ministère de l'intérieur, pour la recherche et la conservation des monuments historiques.

M. Lenormant communique à la Société plusieurs fragments d'une ancienne construction de la nature de celles qui sont connues sous le nom de *châteaux de verre*, et dont il a constaté l'existence.

Ces ruines, d'une grande étendue, se trouvent en Bretagne, au Péran, commune de Plédran, à six kilomètres de Saint-Brieuc. M. Lenormant donne une description détaillée de ces ruines. La Société engage M. Lenormant à rédiger un mémoire sur le camp de Péran. Ce membre promet de le faire aussitôt qu'il aura réuni les notes nécessaires à ce travail.

M. Depping fait un rapport verbal sur les Mémoires de la Société historique de Bamberg : il signale plusieurs cahiers d'un grand intérêt. Il propose d'envoyer à la Société à Bamberg les derniers volumes publiés. Sur le compte rendu par M. le trésorier, il est décidé qu'on enverra les tomes XIII, XIV, XV, XVI et XVII.

M. Taillandier donne lecture d'une note sur un bas-relief placé dans la cour du palais des

Digitized by Google

Beaux-Arts, relatif à une querelle qui eut lieu au xve siècle entre l'Université et le couvent des Augustins. Il propose à la Société de faire graver ce monument. Mais plusieurs membres ayant fait observer qu'il est déjà reproduit dans l'ouvrage de Millin sur les antiquités nationales, et dans le Musée des monuments français, par Lenoir, M. Taillandier renonce à sa proposition.

Communication verbale de M. Lenormant, au sujet d'un monument déjà signalé plusieurs fois, l'église de Lanleff, en Bretagne, près de Paimpol et Tréguier. D'après l'examen qu'il a fait de cette église, M. Lenormant croit pouvoir assurer qu'elle est antérieure au xie siècle, et qu'elle n'a pas été construite, comme on l'a cru, par les Templiers.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE.

Présidence de M. Depping.

M. A. Maury fait la seconde lecture de sa *Notice nécrologique sur M. Jollois*. Cette notice est renvoyée à la Commission des mémoires.

Le secrétaire donne une seconde lecture du mémoire de M. Doublet de Boisthibault, sur l'armure de Philippe le Bel, conservée à l'église cathédrale de Chartres. La Société décide que ce travail sera renvoyé à la Commission des mémoires, et que son auteur sera invité à fournir un dessin exact de l'armure.

Digitized by Google

Le secrétaire lit ensuite la notice de M. Doublet de Boisthibault sur quelques cérémonies observées autrefois dans l'église cathédrale de Chartres. Une seconde lecture est ordonnée.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE.

Présidence de M. de la Villegille.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Way, secrétaire de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne, envoie les premières livraisons du journal publié par cette Société, et propose un échange de publications.

M. Guichard, au nom de la Commission des mémoires, propose l'impression de la notice nécrologique sur M. Jollois, rédigée par M. A. Maury. Cette conclusion est mise aux voix et adoptée.

M. Taillandier lit une *Notice nécrologique sur M. Berriat Saint-Prix*. Une deuxième lecture est ordonnée.

Le secrétaire donne une seconde lecture du travail de M. Doublet de Boisthibault, sur les cérémonies singulières pratiquées dans la cathédrale de Chartres. Ce travail est renvoyé au compte rendu.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE.

Présidence de M. de la Villegille.

MM. Beaulieu et Guichard présentent à la So-

Digitized by Google

ciété une demande par laquelle M. Digot, de Nancy, sollicite son admission comme associé correspondant. A cette demande, sont joints un mémoire contenant des recherches sur l'histoire de la commune de Neufchâteau et quatre éloges historiques imprimés.

La demande de M. Digot est renvoyée à une commission.

M. le Président rappelle à la Société que l'un de ses anciens membres, feu M. Jollois, a présenté à l'Institut un travail sur les antiquités romaines de Paris, qui a obtenu une médaille d'or, et qui a été publié, mais d'une manière incomplète, dans la collection des mémoires des savants étrangers.

M. Jollois s'étant réservé le droit de publier son travail en entier, sa veuve désirerait réaliser le vœu de son mari, et rendre ainsi à sa mémoire un dernier hommage. M. le Président pense que la Société devrait se charger de cette publication.

Après quelques observations en sens divers, la Société décide que M. le Président voudra bien s'entendre avec Mme veuve Jollois pour obtenir la communication du mémoire complet. Ce mémoire sera remis à la Commission des impressions qui en fera l'examen, et sur le rapport de laquelle une décision définitive sera rendue[1].

[1] M. de la Villegille a fait connaître postérieurement qu'il avait en effet obtenu la communication du manuscrit de M. Jollois; mais qu'un examen attentif de ce travail lui

Digitized by Google

M. Taillandier donne une seconde lecture de la *Notice nécrologique sur M. Berriat Saint-Prix*. Cette notice est renvoyée à la Commission des impressions.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

Rapport de la Commission de publication sur la *Notice nécrologique sur M. Berriat Saint-Prix* par M. Taillandier. Elle conclut à l'impression. Les conclusions de la Commission sont adoptées par la Société.

A l'occasion du mémoire de M. Doublet de Boisthibault relatif à l'armure de Philippe le Bel, la Société charge de nouveau son secrétaire d'écrire à M. de Boisthibault que son mémoire a été renvoyé à la Commission des impressions, et qu'avant de prendre une décision, cette Commission a besoin pour s'éclairer du dessin qu'il promet dans la lettre jointe à son mémoire.

M. de Longpérier fait un rapport au nom de la commission chargée de proposer de décerner le titre de correspondant à des savants étrangers. Il présente une liste de trente noms choisis

avait montré que les passages qui ne figurent pas dans le recueil de l'Académie, étaient trop peu considérables pour motiver une réimpression du mémoire.

Digitized by Google

en Allemagne, en Angleterre, en Russie, et dans les autres pays de l'Europe.

Après la lecture d'un passage du procès-verbal de la séance du 28 février dernier, M. A. Maury fait remarquer que, sans déroger au règlement, le secrétaire de la Société pourrait écrire aux trente savants portés sur la liste, comme étant aptes à devenir ses associés.

Cette modification est repoussée comme contraire à la décision du mois de février dernier, et la Société passe à l'adoption de la liste présentée par la commission.

La Société accepte l'échange avec l'Institut archéologique de Londres, et décide que les deux derniers volumes de ses Mémoires seront envoyés à cette Société.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE.

Présidence de M. de la Villegille.

Lettre de M. Ludovic Lalanne, qui demande une des places vacantes de membre résidant. Il accompagne sa lettre de l'envoi de plusieurs ouvrages, savoir : 1° *Curiosités bibliographiques*, un vol in-18; 2° *Mémoire sur le feu Grégeois*, in-4°; 3° *Notice sur les pèlerinages en Terre Sainte avant les Croisades*, in-8°. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.)

Sont présentateurs : MM. Lacabane et Guichard; commissaires, MM. Taillandier, A. Maury et Dessalles.


Digitized by Google

Lettre de M. Étienne Cartier, qui demande aussi une des places vacantes de membre résidant. A cette lettre est joint un mémoire sur la peinture encaustique. Sont présentateurs : MM. de Longpérier et Rey ; sont désignés comme commissaires : MM. Guichard, Depping et Beaulieu.

M. Guichard, lors de la lecture du procès-verbal, avait demandé qu'une commission fût nommée pour examiner si un étranger peut être reçu au nombre des membres résidants. Cette proposition est mise aux voix et adoptée. Sont nommés membres de cette commission, MM. Depping, Taillandier et Guichard.

M. Guichard lit une notice sur feu M. Charles Crapelet, ancien membre résidant ; une deuxième lecture est demandée et ordonnée.

M. A. Maury lit le compte rendu des travaux de l'année 1844. Une deuxième lecture est également demandée et décidée.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

A propos de la liste des savants des différents pays de l'Europe qui pourraient devenir associés correspondants de la Société, M. de Longpérier communique le passage d'une lettre de M. J. de Witte, qui accepte la proposition du titre d'associé

qui lui avait été faite. Sont nommés commissaires, MM. de Longpérier, Vincent et Taillandier,

Lettre de M. Doublet de Boisthibault, qui envoie à la Société le dessin de l'armure de Philippe le Bel, qui lui avait été demandé.

M. Taillandier fait un rapport sur la question de savoir si un étranger peut faire partie des membres résidants. Il conclut à l'affirmative. Un membre combat les conclusions du rapporteur. La proposition est néanmoins mise aux voix et adoptée.

M. le secrétaire donne lecture de deux notices adressées à la Société par M. le baron d'Hombres-Firmas. La première est relative à une fouille faite dans les ruines de Pompei. La Société décide que M. d'Hombres-Firmas sera invité à donner plus d'étendue à cette notice, et elle désire qu'il lui soit écrit dans ce sens. La seconde est le récit de la liquéfaction du sang de saint Janvier, dont M. d'Hombres-Firmas dit avoir été le témoin.

L'auteur, après avoir rapporté les opinions pour et contre la réalité de ce miracle annuel, et avoué que le 19 septembre dernier il était en face sur une chaise, trop loin pour distinguer autre chose que la cérémonie, raconte ce dont il a été le témoin.

Digitized by Google

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

Présidence de M. DE LA VILLEGILLE.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Tiran fait connaître que les fonctions qui le retiennent en Espagne devant encore être de longue durée, il se trouve forcé de renoncer à la qualité de membre résidant, mais qu'il espère qu'on voudra bien le maintenir au nombre des correspondants. La Société décide qu'il sera écrit à M. Tiran pour lui annoncer qu'il se trouve de droit inscrit sur la liste des correspondants.

M. Duchalais remet à la Société une lettre de M. Vergnaud-Romagnési, associé correspondant, sur des objets antiques ou des constructions gallo-romaines trouvées en 1845, dans le tracé du chemin de fer d'Orléans à Vierzon.

M. Lenormant donne lecture d'un mémoire de M. Geslin de Bourgogne, sur le camp de Péran (Côtes-du-Nord), dont il a déjà entretenu la Société dans la séance du 9 octobre dernier. Ce camp est une construction vitrifiée analogue à celles qui sont désignées, en Écosse et en Irlande, sous le nom de *Glass-Castles*.

M. Lenormant fait remarquer que le camp de Péran a déjà été l'objet d'une note insérée par M. de la Pylaie, le 24 mai 1845, dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, mais que cette priorité

Digitized by Google

ne lui paraît pas devoir empêcher la publication du travail de M. Geslin qui est fort complet et accompagné d'un plan détaillé.

Le même membre signale, en outre, la différence qui existe entre la construction de Péran et celle de Sainte-Susanne, près Laval, sur laquelle il lit une note de M. Mérimée.

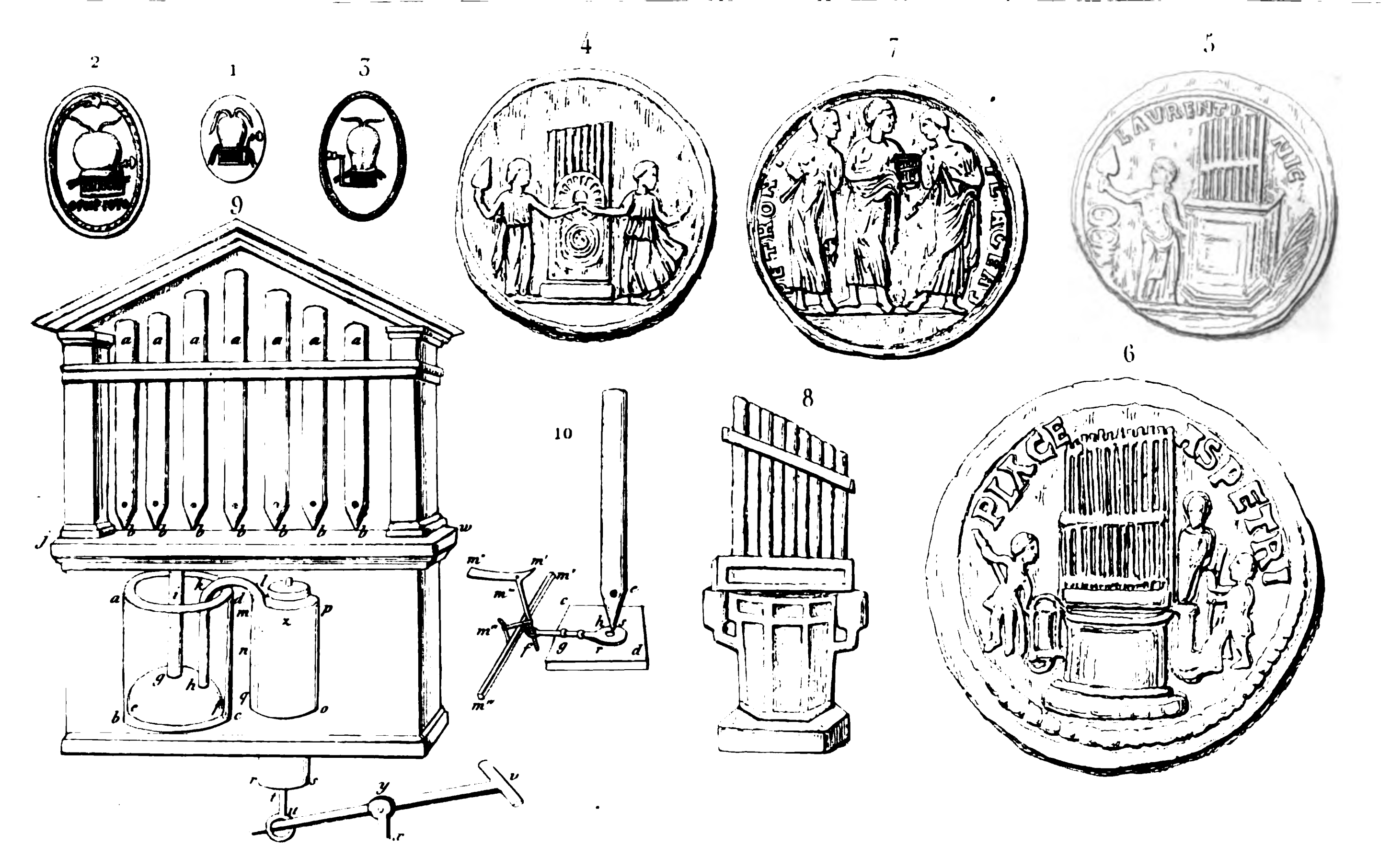
La Société invite M. Lenormant à accompagner le travail de M. Geslin d'une introduction et des notes qu'il jugera nécessaires, et elle ordonne la seconde lecture de ce travail.

M. A. Maury fait la seconde lecture de son compte rendu pour l'année 1844. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

MÉMOIRES
ET DISSERTATIONS
SUR LES
ANTIQUITÉS NATIONALES.

ESSAI D'EXPLICATION
DE
QUELQUES PIERRES GNOSTIQUES,

PAR M. A.-J.-H. VINCENT, MEMBRE RÉSIDANT.

DAVUS SUM, NON OEDIPUS :

Telle est l'épigraphe qui se lit au début d'une *Lettre sur quelques monuments d'antiquités*, adressée par M** à M***, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et imprimée à Paris chez Barrois, en 1758, in-12. Barbier attribue cette lettre à un nommé *Picard* (*Ch.-Adrien*); est-ce parce que les objets dont elle a pour but de donner l'explication, se trouvaient *en la possession de M. Picard, ayant sa demeure à Paris, rue Saint-Martin, près Saint-Merry*, qui avait fait très-bon accueil à l'auteur? La conclusion serait fort peu logique; mais peu nous importe. La seule

Digitized by Google

chose sur laquelle nous voulions insister ici, c'est que notre essai d'interprétation n'est point établi sur des bases absolument nouvelles; et nous commençons par le déclarer, non pas seulement pour en restituer l'initiative à l'auteur de la lettre anonyme qui en mérite tout l'honneur, s'il y a lieu, mais aussi pour donner plus de poids à notre propre opinion.

Rapportons d'abord l'explication de l'auteur : « Je terminerai, dit-il (p. 12), ce récit de mes observations par deux singularités... : ce sont deux pierres dont l'une est hématite et l'autre de jaspe d'un vert bleuâtre foncé; l'une et l'autre sont gravées en creux des deux côtés et semblent être des talismans égyptiens.

« La pierre hématite présente d'un côté une figure (*planche* I, *fig.* 1) assez ressemblante à une cucurbite. Son col est terminé par un ourlet. On voit sortir de l'embouchure du col six baguettes perpendiculaires et parallèles à une ligne horizontale. A la gauche de cette embouchure part de l'ourlet une baguette dans la même direction que les six autres, laquelle se ploie d'équerre, se reploie et sert de base aux six baguettes; en se prolongeant à quelque distance, elle se ploie aussi d'équerre, pour remonter vers le corps de la figure, et là elle se reploie en coude par un angle opposé pour former une manivelle qui se termine en ovale. A la droite et à la gauche de l'embouchure, au-dessus de l'ourlet, sortent de

Digitized by Google

chaque côté deux courroies qui descendent en serpentant perpendiculairement le long des baguettes et qui se terminent en pointe. Du sommet de la partie supérieure du corps de cette figure, partent deux autres courroies à quelque distance l'une de l'autre, et descendent en serpentant le long du corps de la figure. Elles sont pareillement terminées en pointe.

« Sur le revers de cette pierre se voit gravé en deux lignes le mot grec OPΩPIOYΘ[1].

« La pierre de jaspe.......... représente une pareille figure (*fig.* 2) que celle qui se voit sur la pierre hématite et qui n'en diffère que par quelques légères variations. Elle représente un corps sphérique dont le corps forme une calotte terminée par un ourlet d'un diamètre égal au diamètre transversal du corps même de la figure. Elle porte également des courroies tant à son sommet que sur les côtés du col. Mais celles qui partent du sommet s'élèvent obliquement; celles du côté du corps paraissent sortir de l'intérieur et s'étendent horizontalement; les baguettes sont du même nombre qu'à la pierre hématite. Mais la baguette qui sert de base aux six autres se ploie d'équerre à l'endroit où elle se termine en manivelle, au lieu de se ployer en coude : son bouton forme un hémisphère.

[1] Sur ce mot, voyez D.-J.-G. Stickel, *De gemma abraxea nondum edita;* Jena, 1848.


Digitized by Google

« Au-dessous de cette figure se voit gravé le mot grec ΟΡΩΡΙΟΥΘ; mais les caractères sur celle-ci paraissent plus récents que sur la précédente. Un serpent rayé par anneaux et qui mord sa queue, suit le contour de cette même face de la pierre....[1]

« Cette figure ronde, ou plutôt cucurbitacée, que M. le comte de Caylus[2] donne pour un vase égyptien, me paraîtrait plus vraisemblablement *un instrument de musique*. Ce qui est aux yeux de M. le comte de Caylus une anse, paraîtrait aux miens une manivelle qui faisait mouvoir ces baguettes que je conjecture être des touches ou clavettes, et que M. le comte de Caylus considère peut-être comme de simples ornements. Nos deux figures n'offrent aux yeux que six touches; celle de M. le comte de Caylus en offre quinze ou seize... De même, ce que le célèbre académicien croit être les pieds d'un vase, n'offre dans nos figures et dans la sienne que des courroies destinées à attacher cet instrument. D'ailleurs ces courroies multipliées donnent lieu de penser que l'instrument pouvait être pesant et dur à jouer : ainsi les courroies placées à la partie supérieure de l'instru-

[1] A ces deux figures j'en ai joint une autre toute pareille (*fig.* 3), représentant un monument du même genre que possède le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale; je la donne ici d'après une très-belle empreinte que je dois à l'obligeance de M. Lenormant. Au revers se lit également le mot ΟΡΩΡΙΟΥΘ.

[2] *Recueil d'antiquités*, t. II, p. 14, n. 3; et pl. 2, n. 3.

Digitized by Google

ment pouvaient servir à le soutenir, en s'élevant par-dessus les épaules du joueur, pour descendre le long des reins où elles se nouaient avec deux des courroies qui sortent de la partie inférieure de l'instrument, tandis que les deux autres courroies du bas, en s'attachant sur les reins, servaient à contenir et à fixer davantage l'instrument. »

J'ai copié scrupuleusement cette longue et minutieuse description, afin de prouver que si l'interprétation donnée à la figure qui m'occupe n'était que plausible sans avoir réellement un fondement bien solide, je ne pourrais du moins être seul accusé de m'être laissé entraîner à un écart d'imagination, puisque cette interprétation s'était déjà offerte à l'esprit d'autres antiquaires. J'espère, au reste, que les divers rapprochements que j'ai entrepris de présenter ici donneront, comme je l'ai déjà dit, quelque consistance à cette conjecture[1].

[1] Depuis que ceci est écrit, une puissante cause de doute, je ne le dissimulerai point, a failli me faire abandonner ma thèse. Un juge des plus compétents en cette matière, M. Lenormant, ayant bien voulu examiner nos deux figures et m'en faciliter la comparaison avec d'autres du même genre que possède le cabinet de la Bibliothèque nationale, pense qu'elles représentent, non pas un instrument de musique, mais un vase, pourvu d'un *epistomium* et d'une clé qu'il reconnaît là où nous avons cru voir une manivelle et des touches. Cette opinion du savant antiquaire ne laisserait même pas prise au moindre doute, s'il était évident que l'on ne puisse se refuser à identifier l'objet en question

Digitized by Google

D'abord, pourrait-on être surpris de voir un instrument à touches figurer sur des monuments qui remontent aux premiers siècles de notre ère? Il faudrait pour cela ne pas savoir qu'une foule d'auteurs anciens mentionnent l'orgue; tels sont

avec l'espèce de bourse représentée à côté d'une clé, au milieu de la pierre *fig.* 3 de la *planche* VI de l'*Histoire critique du gnosticisme*, de M. Matter. Mais d'autres objets qui figurent en même temps sur cette pierre, le caducée, la perséa, le flambeau, n'indiqueraient-ils point plutôt les attributs de Mercure psychopompe, réunis ici dans une intention funéraire dont on n'aperçoit nullement l'analogue dans l'objet que nous avons pris pour un instrument? En outre, la forme et la grandeur relative qu'il faudrait, dans nos figures, attribuer à la clé, ne seraient-elles point encore une objection au point de vue proposé par M. Lenormant, non pas sous le rapport du nombre des dents (on en voit tout autant dans les clés égyptiennes : voir la *Description de l'Égypte,* Arts et métiers, *pl.* XXX, *fig.* 1-6); mais que dire de leur grandeur démesurée?

D'un autre côté, ne devait-il pas suffire qu'un objet, quelconque d'ailleurs, pût recevoir comme qualification l'épithète de *pneumatique*, pour que cet objet dût être par cela même, chez une secte où le πνεῦμα jouait un si grand rôle, admis à figurer parmi les dogmes, et son image classée au rang des emblèmes religieux?

Quoi qu'il en soit, les raisons que j'allègue ici à titre de justification, pèseront bien peu, je ne me le dissimule pas, contre l'opinion de l'illustre Conservateur du cabinet des antiques. Aussi me serais-je empressé de retirer mon mémoire, comme je l'ai déjà dit, si je n'avais pensé que les détails relatifs à l'histoire de l'orgue, dans lesquels il m'a fourni l'occasion d'entrer, pourraient offrir quelque intérêt indépendamment de l'objet principal auquel ils se rattachent.

Digitized by Google

Athénée et Vitruve qui en rapportent l'invention à Ctésibius, Tertullien qui l'attribue à Archimède; tels sont encore Claudien, Cassiodore, Porphyre-Optatien. Il faudrait en outre ignorer que plusieurs médailles de la classe des *contorniates*, notamment aux types de Néron, de Trajan, de Caracalla, de Valentinien III, présentent la figure d'un orgue hydraulique parfaitement caractérisé. Je donnerai ici la représentation de plusieurs de ces médailles que possède le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, avec une description que je dois à l'obligeance de notre savant confrère M. Duchalais, renvoyant d'ailleurs, pour plus de détails, à l'ouvrage d'Havercamp, intitulé : *Dissertationes de Alexandri Magni numismate quo quatuor summa orbis terrarum imperia continentur, ut et de nummis contorniatis*, Lugd. Batav., 1722, in-4°. Les revers de ces médailles (toutes en bronze) m'étant seuls utiles, je me bornerai pour les têtes à en donner l'indication. Ce sont :

1° Un Néron : IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. Tête de Néron, laurée, à droite.

℟ (Voy. *fig.* 4) LAVRENTI. NIC. Dans le champ, un orgue; à droite, des palmes; à gauche, un personnage debout, tenant à la main un objet triangulaire, au-dessus de deux vases en forme de sceaux. (Havercamp, n. 10, p. 70.)

Æ. Diamètre : 35 millimètres.

Nous avons constaté qu'Havercamp s'est

Digitized by Google

trompé en lisant LAVRENTIN. AVG. au lieu de LAVRENTI. NIC.

2° Autre médaille de Néron qui, du côté de la face, ne diffère de la précédente que par l'addition de la contremarque ₽ gravée en demi-relief devant la tête de l'empereur.

℟ (Voy. *fig.* 5). Anépigraphe. Un orgue entre deux personnages debout et se donnant la main; celui de gauche tient à la main le même objet triangulaire déjà signalé. (Havercamp, n°s 11 et 27.)

Æ. Diamètre : 35 millimètres.

3° Un Trajan : DIVO. TRAIANO. AVGVSTO. Buste de Trajan, lauré, à droite; ✡ en contremarque, gravé en creux devant la tête de l'empereur.

℟ Exactement semblable au revers du n. 2. Même diamètre.

4° Autre médaille de Trajan, en tout semblable à la précédente, excepté par la contremarque qui est ici la même qu'au n. 2, mais gravée en creux.

5° Un Caracalla : M. AVRELIVS. ANTONINVS. PIVS. AVG. Buste lauré de Caracalla, à droite; la contremarque ₽, en argent, devant la tête de l'empereur.

℟ Semblable aux trois précédentes.

Même grandeur.

Cette médaille ne se trouvant indiquée ni par Eckhel ni par Havercamp, nous croyons pouvoir la regarder comme *inédite*.

6° Un Valentinien III : D. N. PLA. VALENTINIANVS. P. F. AVG. Buste diadémé de Valenti-

Digitized by Google

nien III, à droite; un *paludamentum* jeté sur les épaules; grenetis au pourtour. Vis-à-vis de la figure de l'empereur, une palme gravée en creux.

℞ (Voy. *fig.* 6). PLACEAS PETRI [1]. Dans le champ, un orgue desservi par trois personnages, dont l'un semble jouer, tandis que les autres manœuvrent les leviers qui poussent l'air dans les corps de pompe. (Havercamp. n. 56, p. 126.)

Æ. Diamètre : 55 millimètres.

7° A ces médailles j'en ajouterai, d'après les mêmes sources, une septième non moins intéressante que les premières, et qui se rattache encore plus directement à mon objet :

SALVSTIVS. AVTOR. Buste de Salluste, à droite; vis-à-vis, un rameau gravé en creux au burin.

℞ (Voy. *fig.* 7). Dans le champ, trois personnages formés en groupe; celui du milieu tient un objet qui paraît être un orgue portatif; le personnage placé derrière celui-ci tient une trompette, et le troisième, vraisemblablement une flûte double. (Havercamp. n. v, p. 150.)

Æ. Diamètre : 35 millimètres.

Outre ces médailles, je mentionnerai encore ici le monument d'Arles, du IIIᵉ ou du IVᵉ siècle,

[1] Ce mot est certainement un vocatif, comme dans *Urse vincas*, *Timi vincas*, *Olympi nika*, *Pannoni nika*, et ci-dessus *Laurenti nika*; de même également ci-après *Petroni placeas*. *Petri* doit être pour *Petreii* ou *Petrei*, vocatif de *Petreius* : un artiste grec a dû écrire *Petri* pour *Petrei*.

Digitized by Google

dit *Tombeau de la musicienne*, représenté dans l'ouvrage de MM. Jouffroy et Jorand intitulé *Siècles de la monarchie française*, Paris, 1823, in-fol., pl. XXXII, n. 2, sur lequel on voit aussi la figure d'un orgue (voy. *fig.* 8).

Ensuite, je rappellerai que, sur la base de l'obélisque de Théodose qui orne le champ de l'*Atméidan* ou hippodrome de Constantinople, on voit les figures de deux orgues, non plus seulement hydrauliques cette fois, mais bien de deux orgues pneumatiques à soufflets, entièrement semblables aux nôtres. Notre savant confrère, M. Bottée de Toulmon, dans l'excellente *Dissertation sur les instruments de musique employés au moyen âge*, dont il a enrichi nos *Mémoires* (t. XVII), en a publié, d'après M. Ch. Texier, les dessins jusqu'alors inédits. Voici d'ailleurs en quels termes Gyllius (*De Constantinopoleos topographia*, liv. II, ch. XI), en fait mention : « Latus orientale (basis), dit-il, habet in parte inferiori tres ordines : infimus continet decem et sex personas, alias viriles, alias muliebres, saltantes, alias organa pulsantes; supra quas eminent duo ordines, capite tenus, puto spectatores[1]. »

Enfin, je citerai un passage, peut-être oublié, que je lis dans l'*Harmonie universelle* du frère Marin Mersenne, liv. VI, *Des Orgues*, p. 367 :

[1] Voy. encore Du Cange, *Constantinop. chronic.*, liv. II, chap. x, p. 205; les notes du même sur l'*Alexiade ;* enfin les *Voyages* de Spon, t. I, p. 252.


Digitized by Google

« Le sieur Naudé, dit-il, m'a envoyé du jardin des Mathées, seigneurs romains, la figure d'un petit cabinet d'orgues dont les soufflets sont semblables à ceux qui servent à allumer le feu, et sont levés par un homme qui est derrière le cabinet; et le clavier est touché par une femme. L'inscription qui suit est dessous ledit cabinet: LAPISIVS[1] C. F. SCAPTIA CAPITOLINVS EX TESTAMENTO FIERI MONVMEN IVSSIT ARBITRATVM HEREDVM MEORVM SIBI ET SVIS, de laquelle, continue-t-il, les antiquaires conjectureront *ce qu'ils pourront*[2], etc. »

Observons d'ailleurs que l'existence de l'orgue pneumatique ou orgue à soufflet, constatée pour une certaine époque, n'exclut nullement l'usage de l'orgue hydraulique pour la même époque, et même pour une époque postérieure: ces deux formes du même instrument ont dû coexister pendant un certain laps de temps plus ou moins étendu.

Quoi qu'il en soit, j'ai pensé qu'il ne serait pas hors de propos de traduire ici la description de l'orgue hydraulique, telle qu'elle est

[1] Lisez L. APISIVS.

[2] Cette inscription est incomplète; elle se trouve entière dans Gruter, *Corpus inscr. lat.*, 662, 5, et plus exactement dans Marini, *Iscrizioni antiche delle ville e de' palazzi Albani*, p. 63; enfin dans Orelli, *Inscr. latin. select.*, n. 4374. Nous ne la reproduisons pas ici, parce que, toute intéressante qu'elle est, elle ne peut être d'aucune utilité pour le sujet que nous traitons.

Digitized by Google

donnée par Héron, illustre mathématicien d'Alexandrie, qui, comme on le sait, vivait à la fin du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Cette traduction et quelques autres passages que je rapporterai ensuite, auront l'avantage de faire connaître l'état où se trouvait, à cette haute époque, la science de la mécanique. Peu importe d'ailleurs que l'invention soit de Héron lui-même, ou de son maître Ctésibius, ou même encore d'Archimède.

« Soit (*fig.* 9) un vase cylindrique (βωμίσκος) *abcd*, en airain, rempli d'eau, dans lequel se trouve, sous l'eau, une cloche (πνιγεύς) en forme d'hémisphère concave renversée *eghf*, ayant à sa base quelques ouvertures qui établissent une communication entre l'extérieur et l'intérieur. Du sommet de cette cloche partent deux tubes (σωλῆνες) dont un orifice s'ouvre dans sa capacité, et qui s'élèvent au-dessus d'elle; l'un, *hklm*, se recourbant en dehors au-dessus du cylindre, de manière à s'ouvrir, par son autre extrémité, dans un corps de pompe (πυξίς) *nqop* ouvert à sa partie inférieure, et recevant un piston (ἐμβολεύς) *rs* qui le ferme hermétiquement. Ce piston est poussé par une forte tige (κανών) *tu*, adaptée par une clavette (περόνη) *u* à un levier (ἕτερος κανών) *uv*, qui se meut autour du sommet d'une barre verticale (ὄρθος κανών) *xy* solidement établie. Maintenant, au corps de pompe (πυξίς) *nqop* est adapté par le haut un autre petit cylindre (πυξίδιον) *z*,

Digitized by Google

s'ouvrant à sa partie inférieure dans le corps de pompe, et couvert à sa partie supérieure. Il présente toutefois un petit orifice (τρύπημα) pour laisser entrer l'air dans le corps de pompe; mais cet orifice se ferme par l'action d'une plaquette (λεπίδιον) percée de trous (τρήματα), dans lesquels passent des clous à tête (περόνια) qui l'empêchent de s'échapper; nous la nommerons *soupape* (πλατυσμάτιον).

« Maintenant, de la cloche *gh* part un autre tube (σωλήν) *ig* s'ouvrant dans un tube transverse *jw*, sur lequel sont implantés verticalement des tuyaux de flûte (αὐλοί) *aaa*.... qui s'ouvrent également dans son intérieur, chacun ayant à la partie inférieure, une sorte de porte-vent (γλωσσόκομα) *bbb*.... dans la cavité (στόμα) duquel entre droit, par un mouvement de *tiroir*, un bouchon ou couvercle (πῶμα) (*fig.* 10) percé d'un trou (τρῆμα), de telle façon que quand on l'amène droit vis-à-vis de l'embouchure de la flûte, le trou et l'embouchure se correspondant exactement, la flûte se trouve ouverte, tandis qu'au contraire elle est fermée quand on ramène le tiroir à sa première position.

« Si donc le levier transverse *uv* est pressé en *v* de haut en bas, le piston *rs*, en montant, poussera l'air contenu dans le corps de pompe *nqop*. Cet air, ainsi comprimé et fermant en conséquence l'orifice du petit cylindre *z* au moyen de la soupape dont nous avons parlé, se

Digitized by Google

rendra alors, en suivant le tube *hklm*, d'abord dans la cloche, puis de la cloche dans le tube transverse *jw* en suivant *gi*, et ensuite du tube transverse dans les flûtes, lorsque leurs embouchures correspondront aux ouvertures des tiroirs, c'est-à-dire lorsqu'on poussera ces tiroirs, soit tous à la fois, soit quelques-uns d'entre eux seulement.

« Maintenant, pour faire à volonté ouvrir ou fermer les flûtes, c'est-à-dire les faire parler ou se taire, voici comment nous nous y prendrons. Pour cela, considérons à part un des porte-vents *cd* (*fig.* 10), dont la cavité est *d;* soit *e* la flûte qui y correspond, *rs* le tiroir, dont l'ouverture est *h*, que nous supposons dans la position où la flûte *e* se trouve bouchée. Soit en outre un levier coudé à trois branches (ἀγκωνίσκος τρίκωλος) *gfm' m''*, dont la branche *gf* soit d'un bout fixée au tiroir *rs*, et de l'autre suive la branche *fm'* dans son mouvement autour d'une goupille placée au centre *m'''*. Si donc, en appuyant avec la main sur l'extrémité *m''* du levier coudé (qui fait l'office de touche), nous poussons le système vers la cavité *d* du porte-vent, le tiroir avancera dans l'intérieur de cette cavité, et son ouverture viendra se mettre en correspondance avec l'embouchure de la flûte. Or maintenant, pour qu'en retirant la main nous fassions revenir le tiroir sur lui-même, de manière qu'il ne corresponde plus à l'embouchure de la flûte, voici ce qu'il faudra faire.

Digitized by Google

Soit placée sous les tiroirs, une règle $m^{iv} n^{v}$ égale et parallèle au tube transverse *jw* de la *figure* 9, et dans laquelle on ait solidement implanté de forts ressorts en corne (σπαθία κεράτινα) qui, dans leur état naturel, soient recourbés. Considérons celui m^{n} qui correspond au porte-vent *cd;* et supposons, attachée à son extrémité, une corde à boyau (νευρά), qui, par l'autre bout, soit ramenée au point *f*, de telle façon que, le tiroir étant poussé dans l'intérieur, la corde se trouve tendue. Alors, si nous appuyons sur la touche m'', le tiroir sera poussé vers l'intérieur du porte-vent, et la corde, en tirant le ressort, le redressera par sa force de traction. Au contraire, quand nous cesserons d'appuyer, le ressort, libre de reprendre sa première courbure, retirera le tiroir, et l'orifice se rebouchera. Ainsi, la même chose étant établie pour tous les tiroirs, lorsque nous voudrons faire sonner quelques-unes des flûtes, nous appuierons avec les doigts sur les touches correspondantes; et, quand nous voudrons les faire taire, nous retirerons les doigts, et elles cesseront de parler, puisque les tiroirs seront ramenés à leur première position.

« Quant à la raison pour laquelle on met de l'eau dans le cylindre, c'est afin d'avoir un excès d'air dans la cloche, c'est-à-dire afin que l'air venant du corps de pompe, comprimé par le poids de l'eau qu'il soutient, soit constamment en quantité suffisante pour être prêt à faire ré-

Digitized by Google

sonner les tuyaux. Pour cela, le piston *rs*, poussé en haut comme il a été dit, presse l'air du corps de pompe et le refoule dans la cloche ; et l'air du dehors, en ouvrant la soupape, rentre dans le corps de pompe qui se remplit de nouveau ; de façon qu'un nouveau coup de piston le refoule encore dans la cloche. Du reste, il est bon que la tige *tu* ait en outre, dans sa partie *t*, une articulation autour d'une goupille adaptée à la base du piston [1], de manière à le pousser sans le faire dévier ; de cette façon, le piston pourra monter et descendre constamment en ligne droite. »

Telle est la traduction, aussi fidèle qu'il nous a été possible de la faire, du texte de Héron [2].

[1] Je lis διτορμίας οὔσης (au lieu de διὰ τὸ ρ̄ μιᾶς οὔσης), d'accord avec A.-L.-F. Meister dans sa dissertation *De veterum hydraulo*, *Nouveaux mémoires de Gottingue*, t. II, année 1771, p. 185.

[2] Je m'abstiens de traduire le texte de Vitruve *De hydraulicis organis* (liv. X, chap. VIII), qui n'ajouterait à la question aucun éclaircissement nouveau. Je me contenterai de dire que la description de l'auteur latin est beaucoup plus compliquée et paraît se rapporter à un instrument perfectionné ; car il semble bien y être question de jeux multiples, réglés par ce que nous appelons des *registres*. Et en effet, dans le texte anonyme publié par Bellermann sous le titre Ἀνωνύμου σύγγραμμα περὶ μουσικῆς, et que j'ai traduit et commenté dans le tome XVI des *Notices et extraits des manuscrits*, etc., il est dit (p. 13 de mon commentaire) que les hydraules emploient *six tropes* ou *tons*, ce qui paraîtra certainement, aux yeux de ceux qui connaissent le système de l'ancienne musique, exiger six jeux différents. J'ajouterai

Digitized by Google

Maintenant, si l'on compare à cette description la figure que présentent les pierres dont nous essayons l'explication, il est impossible de n'être pas frappé de leur analogie avec l'orgue. En effet, sans faire de grands frais d'imagination, ne reconnaît-on pas sur-le-champ dans ces figures, un réservoir d'air sous la forme d'une espèce d'outre, un levier pourvu d'une manivelle qui paraît bien servir à y faire pénétrer l'air et à le comprimer, enfin une suite de tuyaux? on a cru en voir six; n'en est-ce point un septième que cette baguette qui leur est parallèle? Je le répète, il est difficile de résister à cette pensée, que l'on a ici sous les yeux un instrument de musique, un véritable orgue, non hydraulique, mais tout à fait pneumatique, où le souffle est alimenté à peu près comme dans les pipeaux rustiques encore en usage de nos jours chez les montagnards[1]. Je

encore que, d'après la description de Héron, les pistons qui compriment l'air dans les corps de pompe, vont pour cela de bas en haut et poussent l'air par-dessous, tandis que le traducteur de Vitruve, Perrault, les fait mouvoir de haut en bas, ce en quoi il paraît bien s'être trompé, car cette disposition est beaucoup moins avantageuse que l'autre. Enfin, les *dauphins* me paraissent être tout simplement des contre-poids : c'est le sens dans lequel le mot δελφίν est employé chez les auteurs d'art militaire ; nous avons en français un analogue, le mot *saumon* qui signifie un *lingot de plomb*.

[1] L'anonyme que j'ai cité plus haut distingue (*ibid.*, p. 8) trois sortes d'instruments à vent, la flûte, l'hydraule, et

Digitized by Google

trouve une puissante confirmation de cette hypothèse à la page 69 de la dissertation déjà citée de M. Bottée de Toulmon. Il y distingue, d'après les manuscrits, plusieurs espèces d'orgues portatifs dont l'un se suspendait au cou; on faisait mouvoir le soufflet d'une main et le clavier de l'autre.

Mais que signifie un pareil instrument sur des pierres qui présentent évidemment un caractère mystérieux? nul doute que ce ne soit un symbole; et que peut symboliser le souffle, *animus?* Il n'en faut pas douter: nous devons reconnaître ici un emblème de l'existence humaine. La vie, en effet, est-elle autre chose qu'un léger souffle? L'âme n'est-elle point une harmonie? Πολλοί φασι τῶν σοφῶν ἁρμονίαν εἶναι τὴν ψυχήν[1].

D'ailleurs, si l'on pouvait révoquer en doute la légitimité de cette assimilation, que l'on écoute l'admirable description que Tertullien[2] donne de l'orgue, et qu'on le suive jusqu'au point où lui-même voit l'âme distribuant son action au travers des divers organes du corps, comme le souffle se distribue en se ramifiant dans cette vaste forêt de tuyaux. « Specta portentosissimam Archimedis munificentiam : organum hydraulicum dico, tot membra, tot partes, tot compagines, tot itinera vocum, tot compendia

un troisième qu'il appelle πτερόν : ce mot paraît indiquer la forme d'une aile; serait-ce le clavier de notre instrument?

[1] Aristot., *Polit.*, VIII, 5.

[2] *De Anima*, ch. XIV.

Digitized by Google

sonorum, tot commercia modorum, tot acies tibiarum; et una moles erunt omnia. Spiritus ille qui de tormento aquæ anhelat, per partes administratur, substantia quidem solidus, opera divisus. » Alors, rappelant les doctrines de Straton, d'Énésidème, et d'Héraclite : « Ipsi, dit-il, unitatem animæ tuentur, quæ, in totum corpus diffusa, et ubique ipsa, velut flatus in calamo per cavernas, ita per sensualia variis modis emicat, non tam concisa quam dispensata. »

Je citerai encore deux épigrammes de l'Anthologie grecque, l'une de Palladas, l'autre de l'empereur Julien, où se trouvent exprimées des idées analogues. Il semble que ces deux élégants petits poëmes, le premier surtout, aient été composés tout exprès pour servir de légende à nos figures.

ΠΑΛΛΑΔΑ̃[1].

Ἠέρα λεπταλέον μυκτηρόθεν ἀμπνείοντες
Ζώομεν, ἠελίου λαμπάδα δερκόμενοι,
Πάντες ὅσοι ζῶμεν κατὰ τὸν βίον· ὄργανα δ' ἐσμέν,
Αὔραις ζωογόνοις πνεύματα δεχνύμενοι.
Εἰ δέ τις οὖν ὀλίγην παλάμῃ σφίγξειεν ἀϋτμήν,
Ψυχὴν συλήσας, εἰς ἀΐδην κατάγει.
Οὕτως οὐδὲν ἐόντες ἀγηνορίῃ τρεφόμεσθα,
Πνοιῆς ἐξ ὀλίγης ἠέρα βοσκόμενοι.

« Un souffle léger que nous aspirons de nos

[1] *Anthol. Pal.*, I, LXXXI, 3.

Digitized by Google

poitrines, voilà toute notre vie, voilà ce qui nous fait jouir de la lumière du soleil, tous tant que nous sommes. Instruments que l'air fait parler, nous sommes occupés sans cesse à recueillir une faible vapeur qui nous doit servir d'aliment. Il suffit avec la main de comprimer le mince filet d'air qui entretient notre existence, pour nous ôter la vie et nous envoyer chez Pluton. Non, vraiment, nous ne sommes rien que des ballons gonflés d'orgueil, soutenus dans l'air par un peu de fumée. »

ἸΟΥΛΙΑΝΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ

Εἰς τὸ ὄργανον[1].

Ἀλλοίην ὁρόω δονάκων φύσιν· ἦπου ἀπ' ἄλλης
Χαλκείης τάχα μᾶλλον ἀνεβλάστησαν ἀρούρης,
Ἄγριοι, οὐδ' ἀνέμοισιν ὑφ' ἡμετέροις δονέονται.
Ἀλλ' ἀπὸ ταυρείης προθορὼν σπήλυγγος ἀήτης
Νέρθεν εὐτρήτων καλάμων ὑπὸ ῥίζαν ὁδεύει·
Καί τις ἀνὴρ ἀγέρωχος ἔχων θοὰ δάκτυλα χειρῶν,
Ἵσταται ἀμφαφάων κανόνας συμφράδμονας αὐλῶν·
Οἱ δ', ἁπαλὸν σκιρτῶντες, ἀποθλίβουσιν ἀοιδήν.

« Je vois des roseaux d'une nature étrange: sans doute ils ont végété sur une terre lointaine qui ne produit que l'airain; aussi sont-ils rebelles à l'action de notre souffle. Mais le vent qui

[1] *Anthol. Pal.*, I, LXXXVI, 8.

Digitized by Google

sort de la peau d'un taureau, pénètre par la racine ces roseaux bien percés; un homme vigoureux qui se tient là, parcourt à droite et à gauche, de ses doigts agiles, les leviers qui correspondent à ces flûtes harmonieuses; et les tuyaux, vibrant délicatement, font alors entendre un chant mélodieux. »

Cette seconde épigramme, j'en conviens, ne se rapporte que d'une manière assez éloignée à la question principale, celle de la symbolisation de l'âme humaine : aussi la cité-je uniquement pour avoir l'occasion de faire remarquer une fois encore, que ce n'est plus de l'orgue hydraulique qu'il est ici question, mais bien d'un orgue alimenté par un soufflet pareil aux nôtres.

Mais ce n'est pas tout : divers autres monuments appartenant aux gnostiques, et que M. Matter a mentionnés dans la savante histoire qu'il a donnée des doctrines de ces sectes, viennent jeter une nouvelle lumière sur la question. Nous trouvons d'abord, pl. II, C, *fig.* 3, de son ouvrage, sur une pierre tirée de Chifflet, pl. XII, *fig.* 49[1], un personnage à deux têtes, placé comme dans une situation oscillatoire, et attiré en deux sens opposés par deux autres personnages qui semblent se le disputer. Je dois dire que M. Matter prend cette

[1] Voy. aussi Gorlée, *Dactyliotheca*, *fig.* 391.

Digitized by Google

composition pour une psychostasie dans laquelle les deux bassins de la balance seraient remplacés par deux serpents; et il appelle notre instrument *le vase des péchés*. Il y a évidemment ici une espèce de contradiction, puisque ce vase devrait en même temps former le corps de la balance. Quant aux deux serpents, ils remplacent tout simplement les courroies dont il a été fait mention précédemment, et il est bien à craindre que l'imagination n'en ait fait les frais. Quoi qu'il en soit, n'est-il pas beaucoup plus naturel de voir dans le personnage principal, pourvu de deux têtes comme nous l'avons dit, le πνεῦμα λογικόν d'une part, ἄλογον de l'autre, tiré en sens inverse par les deux principes du bien et du mal? Cette explication paraît d'ailleurs confirmée et complétée par ce serpent, symbole d'immortalité, qui entoure le tout, ainsi que par l'inscription ΙΑΩ qui l'accompagne.

Sur une autre pierre (ibid., *fig.* 4) empruntée à Molinet[1], qui présente le caractère d'un amulette, nous voyons le même instrument servir de support au serpent, animal essentiellement *pneumatique,* dit M. Matter (t. I, p. 270) d'après Sanchoniaton[2], et qui paraît représenter le génie *Chnoubis*. Je passe sous silence les autres personnages dont un sous forme de momie, et l'inscrip-

[1] *Cabinet de Sainte-Geneviève*, p. 124.

[2] Voy. aussi Horapollon, I, 1 et 2.

Digitized by Google

tion AEHIO. M. Matter voit encore ici une psychostasie; je ne conteste pas cette explication qui ne fait que venir à l'appui de mon interprétation relative à l'instrument.

Une autre pierre du même genre (ibid., *fig.* 5), empruntée au cabinet Durand, présente de plus l'inscription ΟΡΩΡΙΟΥΘ qui se trouve sur la plupart des monuments de ce genre, et que nous avons déjà mentionnée plus haut. Ce mot paraît faire allusion au dieu Horus. Une des pierres de Picard, celle de notre *figure* 2, présente en effet au revers une figure nue de jeune homme posé debout sur le dos d'un crocodile, et tenant de chaque main un *pedum* ou un serpent en forme de *pedum*, et des animaux dont l'un est un quadrupède et l'autre un scorpion. A la gauche de cette figure s'élève un tableau sur lequel sont représentés, entre autres figures hiéroglyphiques, des oiseaux, des hommes, des quadrupèdes. Décider que cette figure est celle d'Horus, cela pourrait paraître bien téméraire si l'on n'en avait point à donner d'autres raisons. Mais, que l'on examine la figure 13 d'un programme publié par l'Université de Bonn, en 1846, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Winckelmann, et intitulé *Dreizehn Gemmen*, etc.; on y voit Harpocrate, le même qu'Horus suivant les antiquaires, caractérisé par tous ses attributs ordinaires, et accompagné de tous ces mêmes animaux que l'auteur du programme considère comme des animaux

Digitized by Google

sacrés, rangés trois par trois, savoir : trois scarabées, trois ibis, trois cabris, trois uréus, trois crocodiles, trois éperviers, et cette inscription : ΙΑΩ ΑΒΡΑΣΑΞ. La comparaison des deux figures et l'analogie de leurs accompagnements et appendices ne permettent pas de douter de l'identité des personnages qu'elles représentent[1]. Maintenant, Horus, troisième personne de la Triade égyptienne, comparable sous ce rapport à l'ἅγιον πνεῦμα des chrétiens, n'est-il pas lui-même une personnification du principe immatériel? c'est ce que je laisse à décider aux hommes plus compétents que moi en cette matière[2].

Je mentionnerai encore, en terminant, les figures 6, 7, 8, 9, de la même planche II, C, de l'ouvrage de M. Matter, et quelques analogues qui se trouvent à la Bibliothèque nationale. Mais ces figures n'étant que des variantes des précédentes, ne donnent lieu à aucune nouvelle observation.

[1] Voy. aussi la figure 6 de la planche VII de M. Matter : les mêmes animaux s'y retrouvent, moins les trois ibis.

[2] Le revers de cette pierre présente Vénus Anadyomène, avec une inscription qui semble devoir se lire ΑΡΩΡΙΦΡΑCΙC : ce mot paraît encore un dérivé d'Arouéris.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

DEUX DENIERS

FRAPPÉS EN PROVENCE

POUR LES COMTES DE FORCALQUIER

PAR M. A. DE LONGPÉRIER, MEMBRE RÉSIDENT.

I.

MONNAIE DE LA VILLE DE MANOSQUE.



Quelques mois avant sa mort, M. C. J. Dassy, cet antiquaire si plein de zèle, si ardent à la recherche des monuments de notre numismatique nationale, avait acheté deux deniers d'argent fin et de grand module, dont le type singulier était fait pour attirer l'attention. M. Dassy n'eut pas

Digitized by Google

le temps d'étudier ces monnaies; et, lorsque après sa mort, en 1842, sa famille me permit de prendre quelques empreintes dans ce médaillier qui allait cesser d'être accessible, je trouvai les deux deniers en question classés parmi les pièces à déchiffrer. Soit inhabileté de ma part, soit parce que les empreintes, prises à la hâte sur des monnaies dont le flan est très-irrégulier, ne donnent qu'un résultat fort imparfait, je n'avais pu réussir à expliquer les légendes de ces deux monnaies, qui n'offrent entre elles que de légères différences de coin; le mot MONETA[1], qui occupe une des faces, se distinguait seul clairement.

J'ai tout récemment repris l'étude de ces empreintes et, favorisé cette fois par une de ces heureuses inspirations qui sont si nécessaires aux numismatistes, j'ai lu la légende rétrograde qui se trouve sur la seconde face; cette légende est MANUE∴SCE; jointe à l'inscription du premier côté, elle donne + *moneta Manuescæ*, monnaie de Manosque.

Il est vrai que le nom de la ville se trouve

[1] On a d'autres exemples de l'emploi du mot *moneta* comme légende de l'un des côtés de certaines monnaies; je citerai comme les plus connus ceux que fournissent un denier incertain au nom de Baudouin publié par J. Lelewel, *Atlas de la numismatique du moyen âge*, planche IX, n. 13, et la *maille* d'Amiens décrite par M. Rigollot, *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. V.

Digitized by Google

coupé par un groupe de trois points, qui déroute le lecteur au premier abord, et tend à faire prendre les trois dernières lettres, SCE, pour l'abréviation de *sanctæ*[1].

Cependant le fait de légendes divisées par des croix ou des points n'est pas nouveau. Je citerai comme exemples, auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres : un tiers de sol de Charibert frappé à Bannassac en Gévaudan, et sur lequel on lit CH+ARIBERTVS[2]; des deniers de Charles le Chauve avec les légendes VIRDVNVM CIV+I et S+VESSIN·CIVTIV; un autre denier du même prince où l'on trouve : +·MEL·DIS·CI·VI·TAS·[3]; une monnaie de Charles le Gros à la légende : KA+ROLVS+AVG[4]; un denier de Louis VII, au revers duquel on voit +CVMP:IENE[5]. On trouve sur un denier épiscopal de Lodève, frappé vers la fin du XIIe siècle, EPS·LO·DOVE[6]. Enfin, et c'est l'exemple qui offre l'analogie la plus décisive avec la légende qui nous occupe, le beau

[1] Voy. SCE MARIE sur un denier carlovingien : *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, page 218, et sur un denier archiépiscopal de Reims, *Revue numismatique*, 1840, pl. XXII, n. 3 et pag. 338.

[2] Voy. Leblanc, *Traité des monnaies*, pag. 39, n. 2.

[3] *Revue numismatique*, 1840, pl. VIII, n. 5.

[4] *Revue archéologique*, 1848, pag. 499.

[5] *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, tome IX, pl. I, n. 9.

[6] *Revue numismatique*, 1844, pl. V, n. 12.

Digitized by Google

denier d'argent pur, qui a aussi pour type une rosace à six lobes, et pour légende : PODI.˙.ENSIS, pièce dont il sera question plus loin.

Je ferai remarquer en outre qu'une monnaie de Gap, ville bien voisine de Manosque, qui a pour le type beaucoup d'analogie avec celle que j'explique actuellement, présente aussi une légende rétrograde.

Lorsqu'il y a douze ans je publiai dans la *Revue numismatique* cette monnaie de Gap [1], je pensais que « la rosace du revers pourrait bien n'être qu'une altération du monogramme du Christ, que l'on trouve sur un denier de Vienne décrit par Duby ; » et l'aspect du type que porte la monnaie de Manosque serait bien fait pour donner à cette supposition une apparence de réalité.

Toutefois, il faut remarquer que cette rosace se trouve un peu modifiée sur la monnaie de villes qui sont placées sous l'invocation de la Vierge, telles que Gap, Orange, le Puy en Vélay. Sur les deniers frappés dans ces trois villes, assez éloignées pourtant l'une de l'autre, on lit, au revers de VAPIENSIS, PRINCEPS AR [2], PODI.˙.

[1] *Revue numismatique*, 1837, pl. XII, n. 7 et pag. 367.

[2] J'ai autrefois exprimé des doutes sur l'attribution à Orange du denier qui porte la légende PRINCEPS AR ; en effet si le nom antique de cette localité est *Arausio Cavarum,* on le trouve toujours écrit *Aurasica* sur les monnaies, sur les sceaux et dans les chartes. Mais il y a peu de temps j'ai

Digitized by Google

ENSIS[1], la même légende : BEATE MARIE, ce qui ne contribue pas peu à donner à la monnaie de ces villes l'air de ce qu'on nomme *monnaie de convention,* c'est-à-dire frappée en vertu de ce que, dans l'antiquité, on eût appelé une *ligue monétaire*[2]. La pièce de Manosque ne porte pas l'inscription *Beatæ Mariæ,* mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a été frappée dans une ville où il existait une Notre-Dame célèbre sous le nom de *Virgo romigeria*[3]. La

vu dans une collection particulière un très-beau denier d'argent pur, qui nous donne la certitude de l'existence du denier publié par Duby (toutefois le type a été mal reproduit par cet auteur). Dans le mot abrégé AR il existe un trait qui barre la lettre R, et tient sans doute la place de l'U qui a été omis en cette seule occasion, probablement dans une intention de contrefaçon monétaire. On sait que les princes d'Orange ont été les plus hardis imitateurs entre tous les seigneurs du moyen âge.

[1] La belle monnaie du Puy dont il est ici question a longtemps figuré dans le cabinet de M. Faure de Villefranche; à la mort de cet antiquaire elle passa chez M. J. Rousseau, qui l'a cédée à la Bibliothèque nationale, avec l'excellente collection qu'il avait formée. On connaît encore de petits deniers noirs de la même ville ; ils portent également le type de la rosace au revers d'une croix, et les légendes : POIES et DEL PVEI; on trouve ces pièces dans le Velay.

[2] Telles étaient dans l'antiquité les monnaies frappées par les villes qui faisaient partie de la ligue achéenne; telles encore les demi-drachmes fabriquées en Lycie, dans toutes les villes, avec le type uniforme de la lyre dans un carré creux.

[3] En français, *Notre-Dame de Romigier;* c'est une vierge noire, à ce que je crois. Voy. Colombi, *Opuscula varia.*

Digitized by Google

rosace de toutes ces monnaies pourrait donc être considérée comme un emblème de la Sainte Vierge, la *Rosa mystica* ou la *Stella matutina;* peut-être cette signification n'aurait-elle été donnée au type que vers le XIIIe siècle, époque à laquelle ont été frappés les deniers de Gap, d'Orange et du Puy, et cela par suite d'une fausse interprétation du type primitif, arrivé à un degré de défiguration qui le rendait méconnaissable[1]. Les monnaies de Manosque me semblent incontestablement plus anciennes que celles dont je viens de faire l'énumération, et le type qui se voit sur le revers de ces monnaies présente bien plus d'analogie avec le chrisme qu'avec une rose. Je citerai comme point de comparaison le monogramme du Christ qui se voit sur un tiers de sol d'or mérovingien portant la légende +MERIS MONET—+NEIOIALO CAS FIT, qui fait aujour-

Lyon, 1668, p. 59. Ce révérend père donne de ce surnom une étymologie plus ou moins contestable; il assure que la figure de cette vierge, perdue à l'époque de l'invasion des Sarrasins, fut retrouvée par un pâtre dont les bœufs étaient engagés dans des buissons, qui se nomment *romis* en provençal.

[1] La Vierge du Puy est célèbre; le *Gallia christiana* rapporte l'inscription suivante, gravée sur un pilier de la cathédrale de cette ville :

Civitas hæc non vincitur,
Nec vincetur : sic legitur;
Per Mariam protegitur,
Hæc privilegiata.

Digitized by Google

d'hui partie des collections de la Bibliothèque nationale et que j'ai attribué à Najejouls; et ceux qui figurent au revers des deniers mérovingiens de Châlon-sur-Saône et du tiers de sol de Creteil[1].

Manosque est, comme on sait, une petite ville de Provence, située dans un lieu très-pittoresque, entre Sisteron et Aix. On croit y reconnaître le *Bormannicum* cité par Pline, et l'*Alaunium* de l'itinéraire d'Antonin. Ses historiens l'identifient avec le *Macaovilla* mentionné par Grégoire de Tours, nom dont Paul Diacre a fait *Machovilla*[2]. On prétend aussi que cette ville fut reconstruite vers le VIII[e] ou le IX[e] siècle avec les ruines de quatre villages, et que c'est pour cette raison qu'elle porte quatre mains dans ses armes. Il n'est pas besoin d'une grande expérience en fait de

[1] Voy. *Notice des monnaies franç. de la collection de M. J. Rousseau*, pag. 87 et pl. II, n. 198. — Voy. encore Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. XVIII, n[os] 13, 14, 15; pl. XX, n. 10; pl. XXIII, n. 25; pl. CCXL, n. 6. — Un denier d'argent sans légendes, avec le chrisme sans P au revers, Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. I, n. 8. — Les deniers fabriqués à Milan et à Pavie pour les empereurs Béranger et Rodolphe, portent le monogramme du Christ. Ces pièces qui avaient certainement cours en Provence et en Dauphiné, ont peut-être donné naissance au type de Vienne et de Manosque.

[2] Plin. *Hist. nat.* lib... cap...—*Antonin. Itin.* Wessel. 343, 388. — Greg. Turon. *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XXXIX. — Paul. Diac. *De gestis Longobardorum*, lib. III, cap. III.

Digitized by Google

blason pour voir que ces mains, *manus*, sont les armes parlantes de Manosque [1].

Quoi qu'il en soit de ces conjectures sur lesquelles la critique moderne pourrait longuement s'exercer, nous voyons Manosque figurer dans l'histoire d'une manière certaine à une époque assez reculée. En 979, Guillaume comte de Provence y tint un plaid solennel.

En 1065, les comtes Guillaume et Geofroi accordaient à l'abbaye de Montmajour une part de droits sur la terre de Manosque [2]. En 1149, Guigues, le premier des comtes de Forcalquier qui se soient fixés dans cette ville, en fit don aux chevaliers de Saint-Jean. Il s'exprime ainsi dans une charte qui nous a été conservée par le père Colombi : *Dono hospitali Ierosolymitano Manuescam, burgum et castellum et totas auras cum territorio et omnibus ad Manuescam pertinentibus*. Bertrand renouvela cette donation en 1168; il était sur le point de partir pour la terre sainte

[1] C'est ainsi que Bapaume porte de gueules à trois mains d'argent, par allusion à la syllabe *paume*.

[2] Bouche. *Hist. de Provence*, t. 1, *ad* p. 28. « Ego Willelmus et ego Gaufredus comites reddimus et donamus « totam decimam de villa quam nominant *Pertuso*, quod « olim avus noster Willelmus dederat monasterio Montis « majoris; adjungimus ad hanc donationem quatuor mansos, cum medietate decimi de una medietate quam pater « noster Bertramnus dedit in villa, quæ vulgo nominatur Ma- « nuesca, et propter hanc donationem, accepimus centum « solidos a monachis ipsius monasterii. »

Digitized by Google

et il laissa par testament le reste de ses possessions à Guillaume son frère, à la charge de ratifier cette disposition. Mais ce dernier seigneur ne se conforma pas d'abord à la volonté du croisé, et ce ne fut qu'en 1180 qu'il confirma la donation faite aux hospitaliers, tout en se réservant, sa vie durant, la possession de Manosque. Le 5 février 1206, il souscrivit une charte en faveur des habitants de la ville; quelques jours après, il confirma de nouveau la donation et réitéra cet acte en 1208, s'exprimant ainsi : *Confirmo donationem quam Guigo bonæ memoriæ comes Forcalquerii avunculus meus domui Hospitalis fecit de Manuesca, burgo scilicet et castello et de totis auris cum territoriis*[1].

La question qui nous reste à examiner est celle-ci : Les deniers dont nous publions l'empreinte sont-ils antérieurs ou postérieurs à 1149, en d'autres termes, ont-ils été frappés par l'au-

[1] Colombi, *Opusc. var.*, pag. 482. — Voy. aussi les faits rapportés par l'abbé Féraud, *Hist. civ. polit. relig. et biog. de Manosque*. Digne, 1848, in-8. On regrette de ne trouver dans ce volume aucun renvoi aux textes originaux. — On ne remarque pas le même défaut de critique dans l'ouvrage d'Arbaud-Damasse intitulé : *Études hist. sur la ville de Manosque, première époque, la Commune*, 1844. — Le père Colombi écrit toujours *Manuasca*, ce qui tient, je crois, à un système étymologique ; mais Bouche et d'autres auteurs ont adopté la forme *Manuesca*, qui est aussi celle fournie par les monnaies et qu'en conséquence j'ai cru devoir préférer.

Digitized by Google

torité des comtes de Forcalquier ou appartiennent-ils aux chevaliers du Temple, ce qui serait une nouveauté numismatique?

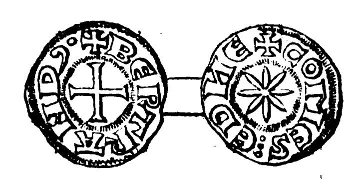
Quoique le type du chrisme puisse paraître un argument en faveur de la seconde supposition, je dirai que la fabrique des monnaies me paraît un motif suffisant de les attribuer aux comtes du XIIe siècle. Si ces pièces, au lieu d'avoir une origine méridionale, avaient été frappées dans une ville située de ce côté-ci de la Loire, je n'hésiterais même pas à les faire remonter jusqu'à la première moitié du XIe siècle [1]. Mais il faut faire observer que, dans les royaumes de Provence et d'Aquitaine, le style des monnaies s'est modifié plus lentement. Ainsi nous ne pouvons nous flatter d'avoir retrouvé une monnaie du puissant ordre de Jérusalem, et nous devons nous contenter d'avoir encore accru d'un nom nouveau la liste des villes monétaires françaises.

[1] La lettre U à base carrée se trouve même sur une monnaie de Guillaume, comte de Bourges, qui appartient au Xe siècle. Voy. *Revue numismatique*, 1839, pag. 366.

Digitized by Google

II.

MONNAIE DE LA VILLE DE SEYNE.



L'attribution de la monnaie de Manosque aux comtes de Forcalquier s'appuie encore sur l'existence d'un denier de style beaucoup plus moderne et qui porte le nom de l'un de ces princes. Si, à la fin du XIIe siècle ou même au commencement du XIIIe, époque à laquelle appartient, selon nous, cette seconde monnaie, les comtes de Forcalquier continuaient de battre monnaie, on doit reconnaître que c'est à leur autorité que le denier de Manosque, certainement antérieur à l'établissement définitif des hospitaliers, devait son origine.

La monnaie dont il est question a pour légendes, d'un côté, autour d'une croix : +BERTRAND'· et de l'autre : +COMES ⁝ EDNE avec une étoile à huit pointes dans le champ.

Il existait depuis très-longtemps un denier et

Digitized by Google

une obole à ce type, dans la collection de la Bibliothèque nationale, sans que l'on connût la provenance de ces pièces, lorsqu'en 1837 on découvrit, à Rochegude, près Avignon[1], un vase de terre noire contenant plusieurs kilogrammes de monnaies, parmi lesquelles on remarquait, outre des deniers anonymes de Vienne, de Valence et d'Anduse, un nombre plus ou moins considérable de pièces appartenant aux seigneurs suivants :

Alphonse d'Aragon, comte de Provence.	1167—1196
Guillaume II, comte de Forcalquier....	1150—1208
Raimond VI, comte de Toulouse.......	1194—1215
Guillaume IV, prince d'Orange........	1182—1218

M. de Rochegude eut l'obligeance de m'apporter une grande partie de ce trésor numismatique, et j'y trouvai quelques deniers à la légende *Bertrandus comes Edne* dont l'explication n'a pas laissé que d'embarrasser les antiquaires. A deux reprises différentes, en 1841 et en 1844, on a donné ces pièces à Bertrand, comte de Toulouse (1105-1112), en supposant que la légende du revers, en partie composée de lettres initiales,

[1] Cette localité est située dans le canton de Barjac, arrondissement d'Alais (Gard). Je donne ici la véritable date de la découverte. Une partie des monnaies a été vendue au musée Calvet d'Avignon, et M. Requien, administrateur de ce musée, a publié quelques-unes de ces pièces dans la *Revue numismatique*, 1844, p. 120.

Digitized by Google

pouvait signifier COMES : E*t* D*ux* N*arbon*E [1]. Cette classification avait pour moindre inconvénient d'attribuer à un personnage qui a vécu tout au commencement du XIIe siècle, des deniers qui, se faisant distinguer par leur excellente conservation au milieu de monnaies qui portent le nom des quatre princes cités plus haut, ne peuvent les avoir précédés de près d'un siècle dans la circulation. Il est de plus évident que EDNE ne peut signifier *et dux Narbonæ*. Nous avons vu plus haut que très-souvent dans la légende des monnaies, il existe des points ou des croisettes au milieu des lettres d'un même mot; mais on ne peut pas prétendre établir la réciproque, c'est-à-dire qu'une série d'*initiales* soit juxtaposée sans points ni marques d'abréviation. Un E seul pour exprimer la conjonction *et* serait une forme anormale. NE pour *Narbone* n'est pas plus admissible. Excepté *Rex* qui se trouve quelquefois, faute de place, écrit RX, et il ne s'agit là que d'un monosyllabe dans lequel une voyelle est supprimée, on citerait difficilement un mot représenté par l'accouplement de sa première et de sa dernière lettre.

Ainsi donc, d'une part les monnaies à la légende *comes Edne* sont de style trop récent pour être classées au commencement du XIIe siècle, et elles ont été découvertes mêlées à des monnaies

[1] *Revue numism.*, 1841, p. 373 et 1844, p. 127.

Digitized by Google

frappées à la fin de ce siècle ou au commencement du XIIIe.

D'autre part, l'interprétation de la légende qui pouvait favoriser leur attribution à Bertrand, comte de Toulouse, est contraire aux données qui résultent d'une étude attentive de la numismatique.

Nous allons exposer, en peu de mots, une opinion nouvelle qui, nous l'espérons, paraîtra plus acceptable.

On trouve dans la célèbre inscription du trophée des Alpes, rapportée par Pline au livre III, chap. XX, de son *Encyclopédie*, le nom des *Edenates*, et sur l'arc de Suse, *Adanatium* figure parmi les peuples soumis au roi gaulois Cottius. D'Anville a déjà remarqué[1] qu'il n'y avait point de différence à faire entre les *Adanates* et les *Edenates*, et il admet complétement le rapprochement que l'historien Bouche avait proposé, entre *Edena* et *Sedenu*, nom assez ancien de Seyne, petite ville, chef-lieu d'une viguerie, dans le nord de la Provence, au diocèse d'Embrun.

« La ville de Seyne, dit Bouche, assez ample et considérable, aux montagnes de cette province, du diocèse d'Embrun, estant la principale de plusieurs villages voisins, vulgairement dite *chef de viguerie;* elle s'appeloit anciennement *Sedena,* comme il appert du catalogue des con-

[1] *Notice de la Gaule*, p. 288.

Digitized by Google

vents de l'ordre des frères prescheurs, où il y a *conventus Sedenæ* de l'an 1444, et ainsi il ne s'y ajoûte qu'une lettre S au mot *Edenates*[1]. »

Mais à quelle époque cette lettre S a-t-elle été soudée au nom d'*Edena?* c'est ce que nous n'avons pu établir. Dans quelques pièces en langue provençale transcrites par M. de La Plane à la suite de son *Histoire municipale de Sisteron*, on voit figurer à la date du 28 août 1391, et à celle du 21 mars 1392 : *lo pays de Sestaron et de Seyna* et la *Baylia de Seyna*[2].

Entre la rédaction de ces actes et la fabrication des monnaies qui composent le trésor de Rochegude, il s'est écoulé environ deux siècles, et si nous voyons que, dans la langue vulgaire du XIV[e] siècle, le D, lettre essentiellement évanescente, a disparu du nom de Seyne, le catalogue des couvents dressé au milieu du XV[e] siècle prouve que dans le latin cette lettre avait résisté à l'action du temps.

Nous n'hésitons pas à penser qu'au XII[e] siècle le nom antique était moins altéré encore, et que la légende *comes Edne* signifie comte de Seyne.

[1] *Histoire de Provence*, tome I, p. 104. — C'est ainsi qu'au temps de Tzetzès un Σ s'était attaché parmi les Grecs au commencement du nom des Alpes, ce qui a fait dire à cet écrivain : Ἄλπια, οὐ Σάλπια, ὄρη Εὐρωπαῖα τῆς Ἰταλίας μεγάλα. *In Lycophr*. V, 1361.

[2] *Hist. municipale de Sisteron*, pag. 212, 213, 215.

Digitized by Google

Cette ville, comme Embrun et Manosque, appartenait aux comtes de Forcalquier.

C'est à Bertrand IV (1150-1208), l'un de ces comtes, en la personne duquel finit la maison, puisque les seigneurs de Sabran qui prétendirent succéder au titre ne possédèrent pas le domaine utile; c'est à Bertrand IV, frère de Guillaume dont la monnaie a été aussi retrouvée à Rochegude, que nous attribuons les deniers de Seyne.

C'était ce comte Bertrand qui, en 1168, ainsi que je l'ai dit plus haut, étant sur le point de partir pour la terre sainte, fit donation par testament de la ville de Manosque aux chevaliers de l'Hôpital, laissant le reste de ses possessions à son frère Guillaume, à la charge de ratifier cette donation[1].

Malheureusement la monnaie de Guillaume ne porte pas de nom de lieu[2], et l'on ne peut savoir si elle est postérieure au départ de Bertrand ou si elle a été frappée dans une des villes que Guillaume régissait en particulier à l'époque où les

[1] M. l'abbé Féraud (*Hist. civ. polit. relig. biog. de Manosque*) fait mourir à Saint-Gilles (Gard) Bertrand IV, en 1168, peu de temps après avoir écrit sa seconde donation en faveur des hospitaliers. Ainsi ce prince ne serait pas allé à la terre sainte; mais cette opinion, qui n'est appuyée sur aucun texte, est d'ailleurs contredite par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

[2] *Revue numismatique*, 1844, p. 126. — Fauris de St.-Vincens, pl. I, n[os] 7, 8.

Digitized by Google

deux frères possédaient en pariage le comté de Forcalquier.

Il est aussi très-difficile de déterminer strictement si les deniers de Seyne ont été frappés avant 1168 ou bien dans le temps qui s'est écoulé entre le retour de Bertrand et 1208, date présumée de sa mort. On doit seulement remarquer que ces deniers sont très-certainement imités des monnaies fabriquées à Suse[1] par Humbert III, comte de Savoie (1148-1188); ce qui prouve que vers le XIIIe siècle, comme à l'époque de Cottius, Seyne se rattachait encore à la cité qui avait été la capitale du monarque gaulois; et ce qui démontre surabondamment que les monnaies de Bertrand ne peuvent appartenir à un comte de Toulouse mort au commencement du XIIe siècle.

Quant à la qualification de comte de Seyne, prise par un seigneur de la maison de Forcalquier, elle n'a rien d'étonnant puisqu'elle se rapporte à un moment où le pays était, comme nous l'avons déjà fait observer, possédé en pariage par plu-

[1] Voy. Promis, *Monete di Savoia*, pl. I, n. 1. — Les monnaies des comtes de Savoie ont été, à diverses reprises, copiées par des seigneurs provençaux ou dauphinois du *serment de l'Empire;* je citerai en passant Bertrand, prince d'Orange, et Dragonet de Montauban, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui, pour imiter un gros d'Amédée V, sur lequel se voit une croix cantonnée des lettres AMED, plaçaient, entre les bras de la croix toute semblable qui figure sur leurs gros, les lettres AVEM (*ave, Maria*) et AMEN.

Digitized by Google

sieurs frères. Il faut ajouter que, dans les chartes, Bertrand III, père du prince auquel nous attribuons la monnaie de Seyne, prend le titre de comte de Forcalquier, d'Avignon, d'Embrun, de Gap, faisant ainsi l'énumération des différentes parties de son domaine.

Au XIVe siècle, les comtes de Provence ont fabriqué des monnaies particulières pour Forcalquier; on connaît un carlin de Robert et un florin de Jeanne, qui portent le nom de ce comté[1]; mais la description de ces monnaies ne rentre pas dans le cadre de notre notice.

[1] Voy. Fauris de Saint-Vincens, pl. V, nos 3, 4. — Duby, pl. XCVI, no 2; XCVII, nos 2, 4; XCVIII, nos 2, 3, 9, 10, 12.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DE NICE, DE CIMIEZ

ET DE QUELQUES LIEUX ENVIRONNANTS,

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. F. BOURQUELOT, MEMBRE RÉSIDANT.

Les inscriptions qui suivent forment un recueil aussi complet que possible des textes d'épigraphie latine qui ont été jusqu'à présent découverts dans la partie des Alpes maritimes où est située la ville de Nice. Ces inscriptions proviennent de sources très-diverses : quelques-unes ont été copiées d'après des monuments lapidaires trouvés à une époque récente et paraissent ici pour la première fois; d'autres, déjà publiées, mais imparfaitement ou d'une manière incomplète, ont été corrigées, soit d'après les originaux encore existants, soit d'après de bonnes copies; d'autres enfin, dont les originaux n'existent plus, ont été reproduites d'après les écrivains qui ont traité de l'histoire des villes de la Provence et du

Digitized by Google

Piémont, et surtout d'après l'abbé Pietro Gioffredo, auteur d'un livre précieux intitulé : *Nicæa civitas*[1] et d'une volumineuse histoire des Alpes maritimes[2]. Celles qui manqueraient isolément d'intérêt, en acquièrent comme faisant partie d'un ensemble.

Les deux villes auxquelles mon travail se rapporte principalement, Nice, encore debout et florissante aujourd'hui, Cimiez, violemment détruite depuis des siècles, ont eu jadis une assez grande importance. Leur histoire, dans les temps antiques, est en partie écrite sur les pierres. C'est par les inscriptions que l'on connaît le rang qu'elles ont occupé sous la domination romaine; les titres hiérarchiques des magistrats qui les ont gouvernées; les légions sous la surveillance desquelles elles ont été placées; les dieux auxquels elles rendaient spécialement un culte; les usages funéraires qu'elles suivaient; les principales familles auxquelles elles ont donné naissance; les noms de quelques-unes des peuplades qui les entouraient, etc.

Nice est une colonie marseillaise; les Pho-

[1] *Nicæa civitas, sacris monumentis illustrata*, opus R. D. Jofredi, sacerdotis niciensis; August. Taurin., 1658, grand in-4°.—Gioffredo naquit à Nice le 18 août 1629, et mourut en 1692.

[2] *Storia delle Alpi maritime*, di Pietro Gioffredo; publiée in-folio, 1839, dans les *Monumenta historiæ patriæ*. — On en a fait une autre impression, Turin, 1839, 6 vol. in-8°.

Digitized by Google

céens de Marseille la fondèrent, quelque temps après leur établissement, pour l'opposer aux Ligures et aux Salyens avec lesquels ils étaient en guerre[1]. Son nom (Νίκαια, ἀπὸ τοῦ νικᾷν) rappelle, dit-on, les succès obtenus par les Massaliotes sur leurs ennemis[2]. Placée au bord de la mer, qui la mettait en rapport facile avec Antibes et avec la mère patrie, élevée sur un mamelon d'où elle dominait une vallée fertile arrosée par les eaux des montagnes, Nice devait présenter, comme ville de commerce et comme place forte, de précieux avantages. Pendant les guerres puniques, elle fut l'alliée des Romains, et ceux-ci aidèrent Marseille et ses colonies à vaincre les Salyens et les Ligures; puis Rome, obéissant à son besoin d'agrandissement, envoya ses légions dans les Alpes maritimes pour subjuguer les nations diverses qui s'y étaient établies.

Sous Auguste, la Ligurie fut, après de longs

[1] .... Καὶ τὰς πόλεις ἔκτισαν τὸ Ταυροέντιον, καὶ τὴν Ὀλβίαν, καὶ Ἀντίπολιν, καὶ Νίκαιαν, [ἐπιτειχίσματα] τῷ τῶν Σαλύων ἔθνει καὶ τοῖς Λίγυσι τοῖς τὰς Ἄλπεις οἰκοῦσιν. Strab., *Geogr.*, IV, I, p. 180. Casaub. — Ἐπετείχισαν τὰ κτίσματα ταῦτα τοῖς ὑπερκειμένοις βαρβάροις οἱ Μασσαλιῶται, τήν γε θάλατταν ἐλευθέραν ἔχειν βουλόμενοι, τῆς χώρας ὑπ' ἐκείνων κρατουμένης *Ibid.*, p. 184. — *Igitur ab amne Varo Nicæa oppidum a Massiliensibus conditum, fluvius Pado, Alpes, populique inalpini multis nominibus, sed maxime Capillati, oppidum Vediantiorum civitatis Cemenelion, portus Herculis Monæci, Ligustica ora*.... Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. VII.

[2] Cluvier, *Ital. antiq.*, t. I, p. 62.

Digitized by Google

et sanglants combats, réduite en province romaine. L'empereur ferma le temple de Janus, et, en souvenir de la conquête, on éleva sur le territoire des vaincus, dans le lieu appelé aujourd'hui *La Turbie* (*Trophæa Augusti*), un monument colossal dont il reste encore quelques vestiges. Nice, incorporée à l'empire, partagea la fortune de Rome. Tandis que la ville éternelle apprenait dans les catacombes les préceptes du Christ, des missionnaires les propageaient dans les provinces. Saint Auspice, évêque d'Apt, aborda à Nice et y prêcha la foi nouvelle avec saint Euphrasius et saint Émilien. D'autres leur succédèrent, et la persécution fut impuissante pour arrêter leurs efforts; elle fit des martyrs et amena de nombreuses conversions.

A cette époque de lutte, l'histoire de Nice se trouve intimement unie à celle de *Cimiez*, sa voisine. Cimiez, bâtie sur une pointe des Alpes, un peu plus éloignée que Nice de la mer, devait son existence à une colonie d'Ioniens, nommés *Védiantiens*, qui occupèrent la plaine située au delà du torrent Paglion et les collines environnantes, appelées *montes Cemenæi*, jusqu'au village de Tourette. Pendant la domination romaine, elle prit de notables développements et devint le chef-lieu de la préfecture des Alpes maritimes et la résidence du préfet dont l'autorité s'étendait de Gênes à Digne d'une part, et de l'autre de Vence au sommet des Alpes. L'un de

Digitized by Google

ses gouverneurs, nommé Claudius, se montra sans pitié dans l'exécution des rigueurs ordonnées contre les chrétiens par les empereurs Valérien et Gallien; saint Pons, évêque de Cimiez, fut mis à mort sur un rocher qui domine le torrent Paglion, le 11 mai 259 de l'ère chrétienne. Cependant Claudia Salonina, femme de Gallien, étant venue dans le pays, arrêta la persécution; Claudius fut renvoyé et remplacé par Aurélius.

Lors de l'agonie de l'empire romain, Nice et Cimiez furent successivement occupées par les Goths, les Bourguignons, les Wisigoths, les Lombards et les Francs. Alboin dévasta ces deux villes d'une manière terrible, et Cimiez, renversée par les soldats du roi lombard, ne se releva jamais[1]. Quelques-uns seulement de ses vieux monuments sont restés en place. Un amphithéâtre de petite dimension, une basilique construite en pierres et en briques, et qu'on a prise longtemps pour un temple d'Apollon, des

[1] Dans les auteurs du IVe au VIe siècle, Cimiez est encore qualifiée de *civitas*, tandis que pour Nice ils disent seulement le port ou le château de Nice. Dans les actes du concile d'Arles, en 314, on lit : *Ex portu Nicæensi*. Le pape saint Hilaire (461-467), dans une lettre adressée aux évêques Léonce, Victurus et Véran, ordonne, conformément à un décret de son prédécesseur saint Léon, la réunion sous un seul évêque *Cemeliensis civitatis* et *castelli Nicæensis*. On voit par les souscriptions des conciles que, quand ces deux villes ne formèrent plus qu'un évêché, l'évêque s'intitulait de préférence évêque de Cimiez.

Digitized by Google

aqueducs, des restes de murailles et de thermes, des autels dispersés dans la campagne, tels sont les derniers témoins de la splendeur antique de Cimiez. A Nice, tout édifice pouvant se rapporter à la période romaine a disparu; on n'y trouve plus que des fragments peu considérables de sculptures antiques, des médailles et des inscriptions.

Aux monuments épigraphiques de Nice, de Cimiez et de quelques autres localités voisines, la Turbie, Tourette, Revel, Vence, Monaco, Ville-Vieille, Rayette, Falicon, etc., j'ai cru pouvoir joindre quelques inscriptions découvertes dans des lieux plus éloignés, mises au jour par Gioffredo ou par d'autres érudits, et susceptibles de fournir des indications utiles sur l'ancien état de la province des Alpes maritimes. J'ai classé le tout dans un ordre méthodique, en adoptant les divisions particulières que la nature des sujets m'a paru nécessiter.

Digitized by Google

I.

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES, POLITIQUES ET CIVILES.

§ 1. — *Vœux et actions de grâces adressés à des divinités générales ou topiques.*

1.

IOVI O. M.
CETERISQ. DIIS
DEABVSQ. IMMORT
TIB. CL. DEMETRIVS
DOM. NICOMED
V. E. PROC. AVGG. NN.
ITEM. CC EPISCEPSEOS
CHORAE INFERIORIS.

Cette inscription est gravée sur un autel très-bien conservé, qui se trouve au bord du chemin du Ray, près du couvent de Saint-Barthélemy. Elle a été publiée un grand nombre de fois, entre autres par Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 217 ; par Spon, *Miscell.* 20, et *Recherch. d'antiq.*, dissert., VII, p. 143 ; par Muratori, *Novus thesaurus inscript.*, MLXIV, 2; par Burmann, *De Vectigal.*, 71 ; par Schott, *Explication d'une*

Digitized by Google

médaille d'Auguste, 29; par Zorn, *Biblioth. antiq.*, 49; par Hardouin, *Num. popul.*, 247; par Donati, *Supplem. ad Thes. Murat.*, VIII, 2; par Hultmann, *Miscellanea epigraphica*, p. 84; par Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 540; par Papon, *Hist. générale de Prov.*, t. I, p. 31, et par Orelli, *Inscriptionum latinarum coll.*, n. 3342. On peut l'expliquer ainsi : *Jovi optimo maximo ceterisque Diis Deabusque immortalibus, Tiberius Claudius Demetrius, domo Nicomedia, vir egregius, procurator Augustorum nostrorum, item ducenarius episcepseos choræ inferioris*. Millin pense que les Augustes dont il est question sont Valérien et Gallien. Voy., à l'endroit cité, son *Voyage dans les départements du Midi*, pour l'explication des mots *procurator Augustorum, ducenarius, episcepseos, choræ*, etc.

2.

HERCVLI
LAPIDARI
ALMANI
CENSES
P.

Cette inscription, trouvée près du couvent des Capucins et transportée dans l'enceinte de celui de Saint-Pons, a été publiée par Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 221; par Orelli, *Inscript. latin. collect.*, n. 2012, etc. Hercule, auquel un vœu est adressé par les *Lapidarii almanicenses*,

Digitized by Google

était particulièrement honoré dans les Alpes maritimes où, suivant Diodore de Sicile et Ammien Marcellin[1], il avait ouvert les premières routes, et où son nom est resté attaché à diverses localités. *Almanicenses* ou *Almancenses* désigne, selon Durandi, *Il Piemonte cispadano antico*, p. 61, les habitants de Clans, dans le comté de Nice, selon d'autres, une peuplade grecque dont une colonie se serait établie à Nice. Étienne de Byzance signale une ville de la Béotie, appelée Ἄλμων, d'où l'on suppose que seraient venus les *Almanicenses*. Orelli donne l'inscription dont il s'agit sous cette forme :

HERCVLI LAPIDARIO
ALMANCENCES P

et il la rapproche des inscriptions nombreuses qui se rapportent à *Hercules Saxanus*. Mais, d'une part, le monument porte *lapidari* et non *lapidario*; de plus l'usage des anciens de ne point employer généralement à l'état de substantifs les adjectifs topographiques destinés à désigner les

[1] Ὁ δ' Ἡρακλῆς τὴν ἐκ τῆς Κελτικῆς πορείαν ἐπὶ τὴν Ἰταλίαν ποιούμενος, καὶ διεξιὼν τὴν ὀρεινὴν τὴν κατὰ τὰς Ἄλπεις ὡδοποίησε τὴν τραχύτητα τῆς ὁδοῦ καὶ τὸ δύσβατον. Diodor. *Biblioth. hist.*, l. IV, p. 265, édit. Wesseling. — *Primam* (*viam*) *Hercules Thebæus, ad Geryonem exstinguendum et Tauriscum tenus gradiens, prope maritimas composuit Alpes*. Am. Marcel., l. XV, c. x.

habitants d'un pays, et de les faire précéder des mots *incolæ*, *cives*, etc., semble s'opposer à ce que l'on admette l'explication d'Orelli.

3.

HERCVLI. SACR.
L. VIATTIVS. L. F. FALER.
. . . .
. . . .
V. S. L. M.

A Chateauneuf. — Durandi, *Il Piemonte cispadano antico*, p. 68.

4.

HERCVLI SACRVM.

A Apremont. — Durandi, *Il Piemonte*, etc., p. 69.

5.

P. ELVIVS. P. F.
DEO. SANCTO. H[ERCVLI]
DONVM. DEDIT.

A Saint-Hospice.—Durandi, *Il Piemonte*, etc., p. 81.

6.

HERCVLI SACRVM
CN. DOMIT.....
PROCS.
DEVICTIS. ET SVPERATIS. BELLO
ICO[NIIS].....

A Clans.—Durandi, *Il Piemonte*, etc., p. 12.

Digitized by Google

7.

SIL
VA
NO.

Cette inscription, récemment découverte, et placée dans une des salles du couvent de Saint-Pons, est, à ce que je crois, inédite.

On a trouvé dans les Alpes un assez grand nombre d'inscriptions relatives au dieu Sylvain. M. de Ladoucette, *Hist. des Hautes-Alpes*, 1824, p. 388, en cite une qui a été découverte en 1677, près de Monêtier-Allemont :

SYLVANO
SEX MARIVS
MONTANVS
V. S. L. M.

Le recueil des *Marmora taurinensia*, Turin, 1743, 2 vol. in-4°, contient des inscriptions : *Sylvano augusto*, *Silvano domestico*, *Silvano lari agresti*, *Silvano fluviorum*, *Silvano sancto*, *Silvano littorali*, *Silvano dendrophoro*, etc. Voy. aussi Durandi, p. 136.

8.

D. SIL. S.....
C. ARIVS. DOMI
TIANVS......
OTVRO
VOTVM LIBENS
SOLVIT.

Digitized by Google

Je rapporte cette inscription d'après un manuscrit appartenant à un habitant de Nice, M. le comte de Pierrelas. Il semble qu'on doive interpréter la première ligne : *Deo Silvano sacrum*.

9.

MARTI VINCIO
M. RVFINVS SALIN. IIIIIV.
ET INCOLA CEMENEL
EX V.

Cette inscription a été trouvée à Vence. Le texte que j'en donne est celui du manuscrit de M. le comte de Pierrelas, précédemment cité. Elle a été publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 10, et reproduite dans la *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 201. On la trouve dans Gruter, LVIII, 8; dans Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, *Chorogr.*, liv. IV, chap. III, p. 283; dans Papon, *Hist. gén. de Prov.*, I, 100; dans Spon, *Miscel.*, p. 98; dans Muratori, XLV, 5; dans Donati, *Supl. ad thes. Mur.*, XXV, 2; dans Maffei, *Ars critic. lapid.*, 280; dans Cluvier, *Ital. ant.*, 66; dans Keysler, *Antiq. septent.*, 445; dans J. de Wal, *Mythol. septent. monum.*, 277, et dans plusieurs autres ouvrages. Millin l'a donnée, *Voyage dans les départ. du midi de la France*, t. III, p. 10, sous cette forme : MARTI VINTI. M. RVFINVS FELIX SAL. SEVIR ET INCOLA CEMENEL. EX VOTO S. Voici la version du

Digitized by Google

Nicæa civitas, du recueil de Gruter et de celui de Muratori : D. M. MARTI VINCIO M. RVFINVS FIL. GAL. IIIIII VIR ET INCOLA CEMENÆI EX VOTO. Celle de la *Storia delle Alpi maritime* est ainsi conçue : MARTI VINIO M. RVFINVS FELI. SAL. IIIIII VIR ET INCOLA CEMENEL. EX VOTO. Le texte de Spon diffère très-peu de celui que j'ai choisi. Il semble qu'il faille ajouter à tous deux le mot *felix* que donnent les versions de Millin, des nouveaux éditeurs du grand ouvrage de Gioffredo et de J. de Wal.

Trois localités des Alpes maritimes sont mentionnées dans cette inscription : *Vintium*, *Salinæ* et *Cemeneleon*.

Vintium, *civitas Venicensium*, *Vensiensium*, *Vinciensium*, *Vicisiensium*, *Visicensium*, aujourd'hui Vence, département du Var, arrondissement de Grasse, est désignée par Ptolémée (lib. III, c. 1), de la manière suivante : ἐν ταῖς παραλίοις Ἄλπεσιν Νερουσίων Οὐίντιον. On lit dans la *Notitia provinciarum*, sous la rubrique : *Provincia Alpium marit.*, n. 8 : *Civitas Vintientium*. Vintium contenait des magasins pour l'approvisionnement des armées, et les Romains l'appelaient *Horreum Cæsaris*. Spon cite, *Miscell.*, p. 92, n. 45, une inscription trouvée à Seyssel, sur les bords du Rhône, et qui paraît se rapporter à notre Vence. La voici :

Digitized by Google

DEO VINTIO
POLLVCI
CN. TERENTIVS
BILLONIS FILIVS
TERENTIANVS
EX VOTO.

Quel rôle joue le mot *Vintio* dans l'inscription de Vence et dans celle de Seyssel? Indique-t-il un lieu particulièrement consacré à l'adoration de certain dieu, comme quand on disait Junon Idéenne, Apollon Smynthien, Junon Argienne? Désigne-t-il une divinité topique au nom de laquelle le nom de Mars ou celui de Pollux serait adjoint pour caractériser ses qualités dominantes? C'est une question que je n'ose trancher.

On verra plus loin des inscriptions dans lesquelles paraissent la *civitas Vintiensis* et l'*Ordo Vintiensium*.

Ptolémée (lib. III, cap. I), signale l'existence de *Salinæ*. Σουετρίων, dit-il, ἐν παραλίοις Ἄλπεσιν Σαλῖναι. Les *Suetrii* figurent parmi les peuples des Alpes maritimes, vaincus par Auguste, dans l'inscription de la Turbie que je rapporterai plus loin. Dans la *Notitia provinciarum*, sous la rubrique *Prov. Alp. marit.*, n. 8, entre Digne et Senez, on trouve : *Civitas Sallinensium*. Diverses inscriptions que renferme le présent recueil mentionnent des *Duumviri salinensis civitatis*, un *Quintumvir salinensis*, et des *Tabernarii sa-*

Digitized by Google

liniehses. Plusieurs antiquaires, entre autres Bouche et Papon, reconnaissent *Salinæ* dans la localité actuelle de Castellane. D'Anville conjecture que c'est Seillans, dans la partie septentrionale du diocèse de Fréjus.

Incola cemenelensis, habitant de Cimiez. Cimiez, dont j'ai parlé précédemment et dont il sera souvent question dans la suite de ce recueil, a porté différents noms; elle est appelée :

Cemenelium ou *Cemenelion*, dans Pline : *Igitur ab amne Varo Nicæa oppidum a Massiliensibus conditum, fluvius Pado* (ou *Palo*, peut-être le torrent *Paglion*), *Alpes, populique inalpini multis nominibus, sed maxime Capillati, oppidum Vediantiorum civitatis Cemenelion. Hist. nat.*, lib. III, cap. VII;

Cemeneleon, dans Ptolémée : Οὐεδιαντίων ἐν παραλίοις Ἄλπεσιν Κεμενέλεον. *Geogr.*, lib. III, cap. I;

Cemenelum, dans l'*Itiner. Antonin.*;

Gemenello, dans la *Table de Peutinger*;

Civitas Cemelenensium, dans la *Notitia provinc.*;

Civitas Cemeliensis, dans l'*Epist. S. Hilarii papæ ad Leontium, Victurum et Veranum* (461-467);

Chimella, *Cimella*, dans les *Actes de Saint-Pons*;

Cimella, *Cumella*, *Gimellus*, *urbs Galliæ*, *Cimera, Melia, Gemel, Gimellis, Cimello, Gebenna, Gabelliorum, Narbonensis Galliæ colonia, Carmelus*, *Semenelum*, *Cemelenum*, *Cemelium*, *Ceme-*

Digitized by Google

lam, *Cimella*, au moyen âge et dans les temps modernes.

L'abbé Gioffredo, *Nicæa civit.*, p. 11, tire l'étymologie de Cimiez, *Cemeneleon*, des mots *Cemen-Ilion*, Ilion parmi les monts ceménéens. Il dit avoir lu le nom ΙΛΙΩΝ sur des médailles trouvées à Cimiez et portant l'empreinte d'Énée avec son père Anchise sur ses épaules.

Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. I, p. 101, fait cette observation à propos de *M. Rufinus*, *salinensis sextumvir, et incola cemenelensis*, qu'on pouvait être un des premiers magistrats ailleurs que dans sa patrie, et qu'on devait avoir acquis le droit de bourgeoisie dans l'endroit où l'on était sextumvir et y être attaché par des possessions ou par un mariage. On peut rapprocher de l'inscription dont il s'agit celle-ci trouvée à Antibes et rapportée dans le recueil d'Orelli, n° 3708 : *C. Tull. Flaminius, Decurionis filius, domo Catina, ex provincia Siciliæ, incola antipolitanus, sibi et s.*

10.

SEGOMONI
CVNCTINO
VIC. CVR.
P.

J'ai suivi la version du manuscrit de M. le comte de Pierrelas. Gioffredo rapporte la même

Digitized by Google

inscription, *Storia delle Alp. marit.*, t. I, p. 217, avec d'importantes variantes :

EGOMONI
CVNTINO
VIC. CVN.
P.

C'est un autel élevé au dieu Segomon, dont le nom se trouve ordinairement accolé à celui de Mars. Voyez entre autres une inscription de Lyon, donnée par Gruter, LVIII, 5 et qui commence ainsi : *Marti Segomoni sacrum.* Le mot *Cuntino* ou *Cunctino*, s'applique à Contes, petite localité du comté de Nice, dans lequel l'autel a été découvert. Quant aux deux dernières lignes, dans le texte donné par le manuscrit, il faut les expliquer : ... *Vici curatores posuerunt.* Gioffredo lit : .... *Vicus Cuntinorum posuit.* On verra plus loin la mention d'un *curator Cemenelensium.*

11.

IDAEAE MATRI
VALERIA MAR
CIANA VALE
RIA CARMOS
INE ET CASSI
VS PATERNVS
SACERDOS TAV
RIPOLIVM SVO SV
MPTV CELEBRARVNT.

Cette inscription trouvée à Vence, a été publiée

Digitized by Google

par Gioffredo, *Stor. delle Alp. marit.*, I, p. 217, par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, *Chronogr.*, l. II, c. I, p. 59. On la trouve aussi dans Millin, *Voy. dans les départements du midi de la France*, t. III, p. 9. Il n'y a que de légères variantes entre les leçons des trois savants. Durandi, *Il Piemonte cispadano*, p. 53, rapporte aussi, comme trouvée à San Stefano, une inscription ainsi conçue : *Matri Deum Ideæ, optimæ, sanctissimæ, L. Albonius Q. FF. ædil....*

12.

VIPVS. SCA
EVAEI. F
MERCVRI
V. S. L. M.

Cette inscription existe encore dans le couvent de Saint-Pons. Elle a été publiée par Millin, *Voyage dans les départ. du midi de la France*, t. II, p. 556. Suivant Durandi, p. 74, on a trouvé à la Trinité l'inscription suivante : *Mercurio sacrum Q. Æl..... voti compos.....*

13.

D VESVCCIVS
CELER
CENTONDI
V. S

Cette inscription est encore aujourd'hui con-

Digitized by Google

servée dans le couvent de Saint-Pons. Elle a été publiée par Millin, *Voyage dans les départ. du midi de la France*, t. II, p. 557, et par J. de Wal, *Mythol. septentr. monum.*, 86. — Millin regarde le nom CENTONDI, à la troisième ligne, comme celui d'une divinité topique.

14.

MATRONIS
VEDIANTIABVS
P. ENISTALIVS. P. F.
CL. PATERNVS
CEMENELENSIS
OPTIO AD ORDINE 7
LEG. XXII
PRIMIGENIAE
PIAE FIDELIS. L. M.

Cette inscription est gravée sur une pierre qui se trouve dans le jardin d'une maison située au pied de la colline de Tourette. Les trois premières lignes manquent aujourd'hui, et je les rapporte d'après les antiquaires qui ont vu et copié l'inscription à l'époque où elle était intacte. Elle a été publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 13; par les éditeurs de la *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 187; par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, l. III, c. VII, p. 183; par Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. I, p. 33; par Spon, *Miscel.*, p. 104, LXXV; par Orelli, n. 2093; par Risso, *Guide de Nice*, p. 181; par Roubaudi; *Nice et*

Digitized by Google

ses environs, p. 65, etc. On doit la lire ainsi : *Matronis Vediantiabus*, *Publius Enistalius*, *Publii filius*, *Claudia* [tribu], *Cemenelensis*, *optio ad ordinem centurionum* [promotus] *legionis XXII primigeniæ piæ fidelis, lubens merito.*

Les *Vediantii*, colonie ionienne dont il a été plus haut question à propos de Cimiez, leur capitale, sont mentionnés dans Pline, III, 7, *Populique inalpini*, *multis nominibus, sed maxime capillati*, *oppidum Vediantiorum civitatis*..., et par Ptolémée, III, 1. Il en est aussi question dans une des inscriptions qui vont suivre.

Les inscriptions antiques qui relatent des *matronæ* sont nombreuses : *Matronis Gabiabus*, dans Spon; *Matronis Rubæabus*, *Romanehis*, *Rumanavehis*, *Vacallinehis*, *Asercnehabus*, dans Gruter; *Matronis Arvagastis*, *Gesatenis*, *Gavadiabus*, *Vatuiabus*, *Hamavehis*, *Maviatinehis*, *Diabus*, dans Orelli; *Matronis Aufanis*, *Vaphtiabus*, *Mopatibus*, etc. On peut consulter sur les *matronæ* l'ouvrage de Keysler : *Antiquitates septentrionales, Germanicæ et Celticæ;* l'*Histoire de la religion des Gaulois*, de D. Martin, t. II, p. 147 et suiv.; *Les Fées du moyen âge*, Paris, 1843, in-8°, par notre confrère M. A. Maury, et son article FÉES, dans l'*Encyclopédie moderne;* enfin l'ouvrage spécial de M. J. de Wal, intitulé *de Mædergodinnen*, Leyde, 1846, in-8°.

Optio, lieutenant du Centurion. Ces officiers étaient ainsi appelés (*ab optando*, dit Végèce,

Digitized by Google

II, 7), parce que les centurions les *choisissaient* eux-mêmes. Plus tard ils furent nommés par les tribuns des légions. *Ad ordinem* 7, sous-entendez *promotus*, promu au grade de centurion. Voyez la note d'Hagenbuch sur cette inscription, dans le recueil d'Orelli.

15.

CLAVDIVS.....
HELENVS....
CEMEN.........
PVXIDEM....
[AV]REAM.....

Cette inscription, trouvée dans le jardin des Observants réformés de Cimiez, a été donnée par Gioffredo, *Stor. delle Alpi marit.*, t. I, p. 222; il pense qu'il s'agit d'une offrande à Esculape.

16.

P. S. I. D.
Q. ENIBOVDIVS
MONTANVS
LEG. III. ITALICAE 7
ORDINATVS EX EQ.
ROM. AB. DOMINO
IMP. M. AVR. ANTONI
NO AVG. ARAM POSV
IT DEO ABINIO.
L. M.

Cette inscription existe encore à la porte de

Digitized by Google

l'église de Ville-Vieille, territoire de Châteauneuf; elle a été publiée par M. Roubaudi, *Nice et ses environs*, p. 110.

Montanus. Ce nom, que l'on a déjà rencontré plus haut et dont la suite de ce travail présentera plusieurs exemples, désignait certaines populations des Alpes liguriennes. Pline dit, III, 24, en parlant des habitants des Alpes : *Caturiges, et ex Caturigibus orti Vagienni Ligures et qui Montani vocantur.* Il est question des *Ligures montani* dans Florus, III, 3. Durandi, *Il Piemonte cispadano*, p. 6, cite une inscription trouvée près de San Dalmazzo, au midi du col de l'Argentière, et qui porte : *I. O. M., M. Fulvius, devictis et superatis Liguribus, Bagiennis, Vediantibus, Montanis et Salluvieis, V. S. L. M.*

Deo Abinio. Le dieu Abinius est une divinité topique connue seulement par mon inscription.

17.

P. S. D. I.
Q. ENIBOVDIVS
MONTANVS
LEG. III. ITALICAE 7
ORDINATVS EX
EQ. ROM. AB DO
MINO IMP. M. AVR.
ANTONINO AVG.
ARAM POSVIT DEO
OREVALO L. M.

Digitized by Google

Cette inscription se trouve également à la porte de l'église de Ville-Vieille. Je la donne d'après M. Roubaudi, *Nice et ses environs*, p. 110. Elle est rapportée, avec des variantes peu considérables, dans le *Guide de Nice*, de Risso, p. 180, et dans la *Storia delle Alpi marittime*, de Gioffredo, t. 1, p. 174. La version du même Gioffredo, dans le *Nicæa civitas*, p. 14, est tout à fait défectueuse.

18.

AXI. F. VOTV
SOLVERVNT

Sur un autel qui se trouve dans le domaine de M. de Nieubourg, près de Cimiez.

§ 2. — *Hommages rendus aux Empereurs.*

19.

Imperatori. Caesari. divi. filio. Augusto.
Pont. max. imp. XIV. trib. potest....
S. P. Q. R.

Quod ejus ductu auspiciisque gentes alpinæ omnes, quæ a mari supero ad inferum pertinebant, sub imperium P. R. sunt redactæ. Gentes ALPINæ devictæ : tRUMPILIni, Camuni, VeNOStes, Vennonetes, Isarci, Breuni, Genaunes,

Digitized by Google

Focunates, Vindelicorum gentes quatuor, Consuanetes, Rucinates, Licates, Catenates, Ambisuntes, Rugusci, Suanetes, Calucones, Brixentes, Lepontii, Viberi, Nantuates, Seduni, Veragri, Salassi, Acitavones, Medulli, Uceni, Caturiges, Brigiani, Sogiontii, Brodiontii, Nemaloni, Edenates, Esubiani, Veamini, Gallitæ, Triulati, Ectini, Vergunni, Equituri, Nementuri, Oratelli, Nerusi, Velauni, Suetri.

Cette inscription, qui nous a été conservée par Pline, *Hist. nat.*, III, 24, a décoré un monument triomphal élevé à l'occasion des victoires d'Auguste sur les populations des Alpes maritimes [1]. Elle est postérieure à l'an 745 de Rome. Des discussions se sont élevées entre les savants sur l'emplacement du trophée d'Auguste. Il était à Aoste selon quelques érudits, à Suze suivant d'autres, et selon d'autres à *la Turbie*, village situé près de Nice, sur la route de Gênes [2]. A mon avis, les raisons les plus concluantes se réunissent en faveur de cette dernière opinion.

1° Le nom de la Turbie, *Torpia*, *Torbia*, *Turbia*, peut passer pour une corruption du mot *trophæa*, et c'est l'étymologie qu'on lui donne depuis déjà bien longtemps. D'autres étymo-

[1] *Non alienum videtur hoc loco subjicere inscriptionem e tropæo Alpium, quæ talis est.* Plin., *loc. cit.*

[2] Voy. Daleschamps, *Comment.* sur Pline, Cluvier, P. Merula, Gioffredo, Guichenon, Bouche, Boissieu, Ant. du Pinet, etc.

Digitized by Google

logies ont été, il est vrai, proposées, *Turris pia, Turris in via;* mais elles ne sont point généralement admises.

2° La Turbie est placée sur une sommité très-apparente des Alpes maritimes à peu de distance de la mer, au point où était, selon Gioffredo, la station indiquée dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom d'*Alpem Summam*.

3° La place relative assignée au trophée d'Auguste, dans l'ouvrage de Ptolémée (III, 1), se rapporte à celle qu'occupe la Turbie :

Νίκαια Μασσαλιωτῶν.
Ἡρακλέους λιμνή.
Τρόπαια Σεβαστοῦ.
Μονοίκου λιμνή.

4° Il existe à la Turbie des restes à peu près informes d'une très-grande construction, qui consistent en une tour demi-ruinée et en une quantité considérable de pierres de taille, de fragments de statues et d'inscriptions gisant sur le sol et dispersés aux environs. D'autres fragments ont été employés à l'embellissement de la cathédrale de Nice, devenue vers 1520 l'église du château, et détruite en 1706; d'autres sont mentionnés dans d'anciennes descriptions, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus; quelques-uns ont été acquis et emportés, il y a plusieurs années, par le prince royal de Danemarck. La tour, dont le père Boyer,

Digitized by Google

franciscain, a écrit la description en 1575, a été mise en 1706, par l'armée française, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Il est certain qu'elle occupait la place d'un monument plus ancien, détruit par les Sarrasins et auquel appartiennent les pierres de taille et les fragments dont j'ai parlé tout à l'heure. On a cherché à retrouver par l'induction les formes primitives de ce monument, et le dessin en a été donné dans le *Théâtre des Estats de S. A. R. le duc de Savoye* (La Haye, 1700, in-fol.), t. II, p. 174. Gioffredo en a cité deux descriptions anciennes. On pense que le trophée était composé de deux bases carrées et d'une partie arrondie, qu'il était orné de bas-reliefs, et surmonté d'une statue colossale d'Auguste. Il y a encore, devant l'église de la Turbie, une figure en marbre de grande dimension, horriblement mutilée, et qu'il est permis de considérer comme ayant jadis couronné le monument. Sur un des côtés de la seconde base carrée aurait été gravée l'inscription dont Pline nous a transmis le texte.

5° On trouve à la Turbie plusieurs fragments d'inscription qui correspondent parfaitement avec les termes conservés dans Pline. Sur l'un d'eux on lit :

RVMPILI[1].

[1] Les lettres ont 19 cent. de haut. Il y a 9 cent. d'intervalle d'une ligne à l'autre.

Digitized by Google

qui appartient sans aucun doute au nom des *Trumpilini;* au-dessus paraît la moitié de quelques lettres qui peuvent avoir fait partie des mots *gentes alpinæ*. Un second fragment porte, non pas SON comme on l'avait cru d'abord en le faisant rapporter à *Abisontes*, mais

NOS

ou plutôt NOST qui formait jadis la seconde syllabe du mot *Venostes*. Deux autres morceaux présentent chacun la syllabe

NI

et un troisième la lettre N. Il est difficile de leur assigner une place précise; il suffit qu'ils aient pu faire partie de l'inscription citée par Pline. Cluvier suppose (*Ital. antiq.*, t. I, p. 64) que l'inscription de la Turbie a été détruite à une époque très-ancienne, et que celle dont il existe des fragments a été refaite plus tard d'après le texte de Pline. Mais cette assertion, que M. Walckenaer a reproduite (*Geogr. anc. des Gaules*, t. II, p. 45), n'a aucun fondement.

6° En lisant l'inscription gravée sur l'arc de triomphe de Suze (Orelli, 626), on s'aperçoit de suite qu'elle ne concorde point avec le texte de Pline, et qu'elle n'a point par conséquent servi au trophée d'Auguste. Pline, après avoir rapporté l'inscription du trophée, ajoute la phrase

Digitized by Google

suivante : *Non sunt adjectæ cottianæ civitates XII quæ non fuerunt hostiles, sed item attributæ municipiis, lege Pompeia.* Or, ce sont précisément les *civitates Cottianæ* dont l'inscription de Suze contient les noms. Trois de ces noms, ceux des *Caturiges,* des *Medulli* et des *Egdini* ou *Ectini*, figurent dans le texte de Suze et dans celui de Pline ; les autres, au nombre de onze, sont ceux des *Seguvii, Segusini, Belaci, Iemerii, Tebavii, Adanatii, Savincatii, Veaminii, Venisani, Vesubiani, Quadiatii.* L'inscription de Suze est datée de la XIIIe année de la puissance tribunicienne d'Auguste, et de la XVe de la puissance impériale.

Quant à Aoste, elle ne peut pas non plus entrer en lice avec la Turbie. Son arc de triomphe était déjà privé, au temps de Guichenon, de l'inscription qui devait l'orner, et c'est faire une conjecture toute gratuite, quoiqu'elle soit donnée comme une réalité par l'auteur de l'*Histoire de la maison de Savoye* (t. I, p. 24), que de vouloir que l'inscription absente ait été celle du trophée d'Auguste.

Divers érudits et entre autres le P. Hardouin, édit. de Pline, Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 196, Bouche, *Hist. de Provence*, t. I; Durandi, *Il Piemonte cispadano antico;* Walckenaer, *Géogr. des Gaules*, t. II, etc., ont tenté, au moyen des inscriptions de la Turbie et de Suze, d'élucider la topographie des Alpes maritimes pendant la domination romaine, et de

Digitized by Google

retrouver dans les noms des localités modernes la trace de ceux que portaient les indigènes vaincus par Auguste. Je renverrai pour ces détails aux travaux indiqués ci-dessus.

20.

IMP. CAES.
C. M. MESSIO QVIN
TO TRAIANO DEC
IO. PIO FEL. INVIC
TO AVG. P. M. TRIB.
POT. III. COS. II
P. P.
CIVIT. VINT.

A Vence. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, liv. II, sect. II, p. 510, et Gioffredo (édit. des *Monum. patriæ*), col. 104.

21.

IMP. CAES
M. ANTONIO
GORDIANO PIO FEL.
AVG. PONT. MAX.
TRIB. POT. II. P. P. COS.
CIVITAS VINT. DEVO
TA NVMINI MAIES
TATI QVE EIVS.

A Vence. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, liv. II, sect. II, p. 509, et Gioffredo (édit. des *Monum. patriæ*), col. 104.

Digitized by Google

22.

CORNELIAE SALO
NINAE
SANCTISSIM. AVG.
CONIVG. GALLIENI
IVNIORIS AVG. N.
ORDO CEMENEL
CVRANT AVRELIO
IANVARIO. V. E.

Cette inscription qui figure sur un autel dans le jardin de M. le comte Garin à Cimiez, se trouve dans Orelli, n. 1010; dans Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 18, et *Storia delle Alpi marittime*, t. 1, p. 335; dans Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, liv. II, chap. xxx, p. 516; dans Spon, *Miscell.*, sect. v, p. 163; dans Risso, *Guide de Nice*, p. 55; dans M. Durante, *Histoire de Nice*, p. 86; dans Muratori, CLIV, 6; dans Fabretti, *Colonne Trajane*, 2; dans Banduri, *Numism. imper.*, t. I, p. 241; dans Pagi, *Dissert. hypathica*, p. 516 et *Critica in annal. Baron*, 274; dans Maffei, *Ars critic. lapid.*, 430; dans Schwartz, *Miscel.*, 12; dans Roubaudi, *Nice et ses environs*, p. 55; dans Sulzer, *Reise*, 226; dans Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 519; dans J. de Wal, *Mythol. septentr. mon.*, p. 204, etc.

Julia Cornelia Salonina, femme de Gallien, dont il est ici question, mourut en l'année 268. — P. Aurelius Licinius Valerius Gallienus, fils

de Valérien, associé à l'empire en 253, mourut la même année que Salonine, en 268.

Ordo cemenelensis. — Il s'agit probablement d'un ordre municipal, d'un de ces ordres de décurions qui administraient les villes, et jouaient dans les provinces romaines le même rôle que le sénat dans Rome. Voy. à ce sujet Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. I, p. 430, et t. III, p. 7.

23.

PIO PRINCIPI
INVICTO AVGVSTO
RESTITVTORI ORBIS
PROVIDENTISSIMO
..... RETRO PRINCIPVM AC SVPER
OMNES FORTISSIMO
ANNIVS RVFINVS VT PROCVRATOR
ALPIVM MARITIMARVM DEVOTVS
NVMINI MAIESTATIQVE EIVS.

Telle est la teneur d'une inscription qui fut trouvée, dit-on, au XVI[e] siècle, sur l'une des faces d'un piédestal soutenant une colonne ou une statue, à Chorges, en Dauphiné, non loin de la Durance. Sur une autre face on lisait :

F. INV. AVG. II.
COS. PRO. RO. COS.
CIVIT. CATVR. D. N.
E. CVRIE PEC. E. DIC. FE.
P. CVR. RO. AL.

Digitized by Google

Le texte de cette double inscription, dont l'authenticité est très-douteuse, a été donné par Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, *Chorogr.*, liv. III, chap. I, p. 112, et liv. II, chap. VI, p. 478, et par Spon, *Miscel.*, sect. V, p. 161. Elle avait été indiquée par Jérôme Surita en 1550, par le P. Fournier et par Boissieu. Les deux versions de Bouche et celle de Spon ne diffèrent pas beaucoup; Bouche explique ainsi la deuxième face: *Felici, invicto, Augusto, secundum consuli, provinciæ Romanorum conservatori, civitas Caturigum domino nostro e curiæ pecunia erexit, dicari fecit procurator romanarum Alpium.* Une autre version contient les variantes suivantes : à la quatrième ligne de la première face : NERO. PRINC. IVV. AC SVPER, aux sixième et septième : RVFINVS VE. PROCVRATOR, PRAE. ALP. MARITIMARVM ; à la première de la deuxième face : F. INV. AVG. V, et à la quatrième : E. CVR. PEC.... Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 16, les éditeurs de la *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 196, Gruter, CCLXXXVII, 7, et M. Risso, *Guide de Nice*, p. 66, n'ont reproduit que l'une des parties de l'inscription. Voici la version du *Nicæa civitas*, où elle est donnée d'après celle qui se trouve dans la *Cosmographie* de Paul Mérula, par. II, l. IV, c. V, p. 675.

Digitized by Google

. . . .
PIO PRINCIPI
.....INVICTO
RESTITVTORI. ORBIS
PROVIDENTISSIMO
... RETRO PRINCIPVM
..... R OMNES
FORTISSIMO
NANVS RVF. KARVS V. F. PROC. II
PRAEFECTVS. ALPIVM. MARITIMAR
DEVOTVS. NVMINI. MAIESTATIQ.
EIVS.

Voy. aussi Cluvier, *Italia ant.*, p. 32.

Le prince dont il s'agit ici est Néron, selon Bouche; Aurélien selon Gioffredo.

24.

IMP. CAES. FLAVIO VALERIO
CONSTANTINO AVG.
CONSTANTINI PII. AVG.
FILIO.
. . . .

Cette inscription, découverte près de l'église de Saint-Étienne, dans la campagne de Nice, a été publiée par Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 356, et *Nicæa civitas*, p. 8, et par Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, l. II, p. 543. Voy. aussi Durandi, *Il Piemonte*, etc., p. 60, qui, après le mot *filio*, ajoute le chiffre XL, et donne l'inscription comme ayant appartenu

Digitized by Google

à une borne milliaire de la route destinée à unir la via *Julia-Augusta* à la via *Aurelia*.

25.

P. CORNELIO
LICINIO. VALE
RIANO NOBILIS
SIMO CAES.
PRINCIPI IVVEN
TVTIS
NEPOTI ET FILIO
DD. NN. VALERIA
NI ET GALLENI
AVGG. ORDO
VINTIENSIVM

A Vence, près de l'église, dans la cour de l'évêché. — On la trouve dans Papon, *Histoire de Provence*, t. I, p. 102, et dans Millin, *Voyage dans les départ. du midi de la France*, t. III, p. 6.
Voyez pour l'*Ordo*, l'inscription n° 22.

26.

IMP. CAES
FL. VAL. CON
STANTINO
AVG.
. . . .
DIVI
P. ET. . . . .

Cette inscription était gravée sur une colonne qu'on a trouvée dans les ruines de la citadelle

Digitized by Google

de Nice. Elle a été publiée dans le *Nicæa civitas*. p. 8.

27.

IMP ❦ CAES.
DIVI ❦ ANTONINI
FIL. DIVI. SEVERI
NEPOTI
M. AVREL ❦ ANTO
NINO. PIO. FEL.
AVG. TRIB. POT. III
COS III PP

A Vence, sur la place, devant l'église paroissiale. Voy. Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. III, p. 16.

Il s'agit ici d'Héliogabale, fils d'Antonin, Caracalla, et petit-fils de Septime-Sévère. L'inscription date de l'an 973 de Rome et de l'an 220 de J. C.

§ 3. — *Hommages rendus à des magistrats.*

28.

C. ALBINIO C. F. FALER.
Q. IIVIRO. ET CVRATORI
KALEN. PECVNIAE
CEMENELENSIV.
L. D. DECR. DECC. CEMEN.

Au couvent de Saint-Pons. — Durandi, *Il Piemonte*, etc., p. 72.

Digitized by Google

29.

M. AVRELIO. MASCVLO
V. E.
OB. EXIMIAM. PRAESIDATVS
EIVS INTEGRITATEM. ET
EGREGIAM. AD OMNES. HOMINES
MANSVETVDINEM. ET. VRGENTIS
ANNONAE. SINCERAM. PRAEBITIONEM
AC MVNIFICENTIAM. ET. QVOD. AQVAE
VSVM. VETVSTATE. LAPSVM. REQVI
SITVM. AC. REPERTVM. SAECVLI
FELICITATE. CVRSVI. PRISTINO
REDDIDERIT
COLLEG. III.
QVIB. EX SCC. P. EST
PATRONO. DIGNISS.

Trouvée près de l'amphithéâtre de Cimiez, et rapportée dans le *Nicæa civitas*, p. 17, et dans la *Storia delle Alpi maritime* de Gioffredo, t. I, p. 114; dans l'*Histoire de Provence*, de Bouche, t. I, *Chorogr.*, l. III, c. II, p. 121; dans l'*Histoire générale de Provence*, de Papon, t. I, p. 32; dans l'*Histoire de la ville de Nice*, de M. Durante, t. I, p. 73; dans l'*Album du comté de Nice*, publié par M. le marquis de Chateaugiron, etc.

Cette curieuse inscription consacre la reconnaissance de trois colléges d'artisans envers *M. Aurelius Masculus*, préfet des Alpes maritimes, qui, pendant son gouvernement, s'était

Digitized by Google

signalé par son intégrité, sa douceur envers tout le monde, sa sollicitude, son équité, sa munificence au milieu d'une disette, et qui avait cherché, retrouvé et rétabli un aquéduc tombé de vétusté. Cet aquéduc, qui conduisait jadis les eaux à Cimiez, était alimenté par les fontaines du *Temple* et de *Mouraille*, et passait à la base de la colline de *Raimiez* ou *Rimiez*. On en voit encore des traces assez importantes, entre autres près des thermes et de l'amphithéâtre.

Durandi rapporte (*Il Piemonte Cispadano*, p. 63), comme trouvée à Utelle, une inscription ainsi conçue : *Diis Manibus sacrum. C. Aurelio Masculo L. f. Ælia Aufreditensis patrono benemerenti f.* Gioffredo cite aussi (*Storia delle Alpi marit.*, édit. des *Monum. patr.*, col. 32), une inscription relative à un personnage nommé *T. Lollius Mascullus*.

On a vu plus haut que Cimiez, honorée du titre de *Civitas*, avait été le siége de la préfecture des Alpes maritimes. Outre M. Aurelius Masculus, les monuments lapidaires de cette localité, de Nice et des environs mentionnent, comme ayant occupé la préfecture de la province, divers personnages, tels que *P. Ælius Severinus, Julius Honoratus, Memmius Macrinus*, etc. Gioffredo explique ainsi la pénultième ligne de l'inscription qui s'applique à M. Aur. Masculus : *Quibus ex senatus consulto cemenelensi potestas est.* Il en tire la conséquence que Cimiez avait un sénat

Digitized by Google

comme les colonies et les municipes les plus considérables.

Je ne dois pas négliger de mentionner ici des inscriptions rapportées par Durandi, où il est question : 1° de *M. Aurelius ....anus proc. Alpium maritimarum patronus coloniæ* (trouv. à l'Escarena. — *Il Piemonte,* etc., p. 68); 2° de *Furius Vitalis proc. Alpium maritimarum* (à Limone. — *Ibid.,* p. 156); 3° de *T. Liburnius Valens proc. Alpium maritimarum* (dans la terre de Bennette. — *Ibid.,* p. 175); 4° de *M. Aurelius Valens proconsul Alpium maritimarum* (au château de Mirabello. — *Ibid.*, p. 158).

30.

C. MEMMIO
MACRINO
QNVIR. MASSIL.
Q. IIVI. R Q Q. ITEM
PRAEFECTO
PRO. IIVIRO Q Q.
AGONOTHETAE EPISCOPO
NICAENSIVM
AMICI.

Cette inscription, copiée sur une pierre provenant de la cour du palais de l'évêque de Nice, a été plusieurs fois publiée. Le texte qu'on vient d'en lire est celui qui se trouve dans le *Nicæa civitas* de Gioffredo, p. 5. Le même Gioffredo l'a reproduite dans la *Storia delle Alpi*

Digitized by Google

maritime, t. 1, p. 207, mais en la modifiant ainsi :

C. MEMMIO MACRINO
Q. II. MASSIL. Q. Q.
ITEM PRAEFECTO
PR. II VIRO Q. Q.
AGONOTHETAE
EPISCOPO
NICAENSIVM.

Elle figure aussi dans les *Miscellanea* de Spon, sect. V, p. 193; dans l'*Histoire générale de Provence,* de Papon, t. I, p. 10; dans l'*Histoire de Provence,* de Bouche, t. I, *Chorogr.*, l. II, c. VI, p. 88; dans le *Thesaurus*, de Muratori, DCXXVI, n. 1; dans l'*Histoire de Nice,* de M. Durante, t. I, p. 30, dans l'*Histoire de Marseille* de Ruffi, t. I, p. 17, etc. On en voit dans le manuscrit de M. le comte de Pierrelas, une copie qui diffère en plusieurs points de celles de Gioffredo :

Q. MEMMIO MACRINO
Q. IIV. MASSIL. Q. Q.
AGONOTHETAE EPISCOPO
NICAENSI AMICI.

Voici l'explication donnée par l'auteur du manuscrit : ..... *Macrino, quintum duumviro massiliensi, quinquennali, agonothetæ*..... La version de Bouche est ainsi conçue : *C. Memmio Macrino Q. IIV. Massil. Q. IIV. R. QQ. item præ-*

Digitized by Google

fecto pro II viro q. q. et agonothetæ episcopo Nicæensium amici.

Q. Memmio Macrino. — La famille *Memmia,* dont Cicéron a fait mention, est au nombre des familles romaines dont on possède des médailles.

Agonothetæ. — Celui qui présidait aux combats sacrés et aux jeux publics. Cette fonction fut quelquefois remplie par les empereurs eux-mêmes.

Episcopo. — Magistrat préposé à l'intendance du pain et de toutes les autres denrées, inspecteur des vivres.

On sait que Nice était une colonie marseillaise et qu'elle resta longtemps soumise à la domination de Marseille.

Maffei a dit quelques mots de cette inscription dans son *Ars: critic. lapid.* l. III, c. IV.

31.

P. AELIO SEVERINO
V. E. P.
PRAESIDI OPTIMO
ORDO CEMEN.
PATRONO

Gravée sur un autel trouvé à Cimiez, et publiée par Muratori, MXXXVII, n. 4, par Spon, *Miscell.*; p. 163, sect. V; par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, l. III, c. II, p. 121; par Gioffredo, *Nicæa*

Digitized by Google

civitas, p. 17, par M. Roubaudi, *Nice et ses environs*, p. 55; par M. de Chateaugiron, *Album de Nice;* par De Wal, *Mythol. septentr. monum*, p. 203, etc.

L'*Ordo cemenelensis* a déjà été mentionné dans l'inscription de *Cornelia Salonina*. Voyez aussi le n° 25.

32.

P. SECVNDO. SEVERINO. M. F.
EQVITI. PVBLICO IIIIVIRO...
CVRATORI. CEMENELENSIVM
Q. ALIMENT....
. . . .
L. D. DECR. DECC.

Rapportée par Papon, *Voyage littéraire de Provence*, II, 2, comme ayant été trouvée à Cimiez, et par Durandi, *Il Piemonte*, etc., p. 71.

33.

Q. FLAVIO VERINI FILIO
SALIN. CIVITATIS SVAE IIVIRO
FOROIVLIENSI FLAMINI
PROVINCIAE ALPIVM MARIT.
OPTIMO PATRONO
TABERNARII SALINENSES POSVERVNT
CVRANTIBVS
MATVRO MANSVETO ET ALBVC..
IMP. COMMODO
ET ANTISTIO BYRRO COSS.

Cette inscription provient du jardin des obser-

Digitized by Google

vants réformés de Cimiez. Le texte qu'on vient de lire est celui qui se trouve dans le manuscrit de M. le comte de Pierrelas. La version de Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 202, présente quelques différences :

FLAVIO. VERINI. FILIO. QVI
Q. SABINO. DECVRIONI. II VIRO
SALIN. CIVITATIS. SVAE. II VIRO
FOROIVLIENS. FLAMINI. PROVINCIAE
ALPIVM. MARITIMARVM. OPTIMO
PATRONO. TABERNARI. SALINIENSES
POSVERVNT. CVRANTIBVS. MATVRO...
MANSVETO. ET. ALBVCI.
IMP. COMMODO. III. ET. ANTISTIO
BYRRO. COSS.

Orelli, n. 2214, Durandi, *Il Piemonte Cisp.*, p. 72, et Zacharia, *Excurs. litter. per Italiam*, p. 54, ont aussi publié cette inscription, qu'il est facile de dater : le consulat de Commode et d'Antistius Byrrus eut lieu l'an de J. C. 181.

Orelli lit ainsi les premières lignes : *Flavio Verini filio Quincto Sabino decurioni II viro Salin. civitatis suæ viro*, etc.

Voyez sur des magistrats de Salinæ, une inscription de Lucéram, où il est question de *C. Julius Valens sevir salin., Alpium maritimarum patronus* (Durandi, *Il Piem.*, p. 66), et une autre de Castellane, où figurent *M. Matuconius Marcellinus* et *Maximus decc. civit. Salin.* (Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 119, etc.).

Digitized by Google

34.

POPVLO	
MASSILIEN	
SIVM	
DEDICANTE	CVRANTE
PROC. AVG.	IVL. HONORATO
MARITIMARVM	P. PRAESID. ALP.

Cette inscription est tirée de Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, l. III, c. I, p. 112, qui lui-même l'avait prise dans l'*Histoire de Marseille*, de Ruffi. Elle est gravée, dit Bouche, sur deux colonnes qui furent trouvées à Vence; il en manque une partie. La tradition veut qu'elle ait été apportée de Marseille. Gioffredo l'a reproduite dans son *Nicæa civitas*, p. 16, et Muratori dans son *Thesaurus inscriptionum*, MLVII, n. 5 et 6, mais tous deux en la divisant et en l'altérant. On la trouve aussi dans Guesnay, *Annal. de Marseille*, p. 80, et dans Millin, *Voy. dans les départ. du Midi*, t. III, p. 14. Il semble qu'elle présente un sens précis, quand on l'écrit de la manière suivante :

POPVLO
MASSILIEN
SIVM
DEDICANTE
CVRANTE
IVL. HONORATO
PROC. AVG.
P. PRAESID. ALP.
MARITIMARVM.

Digitized by Google

Voici la version de Millin : *Massiliensium dedicante proc. Aug. ex maritimarum et curante Jul. Honorato p.p. præsid. Alpi*, et son interprétation : *Limites du territoire des Marseillais par les soins de Julius Honoratus, procurator d'Auguste, un des préposés à la défense des Alpes maritimes.*

II.

INSCRIPTIONS TUMULAIRES.

§ 1. — *Inscriptions où sont mentionnés des magistrats.*

35.

L. VELVDIVS
VALERIANVS
DEC. VINT. MAG
ET SACERDO
TIO FVNCTVS
SIBI ET VIBIAE
MVCI FR
PATERNAE
VXORI
VIVIS. F

A Vence, dans la cour de l'évêché. Voy. Millin, *Voy. dans les départements du Midi*, t. III, p. 8.

Digitized by Google

36.

MEMORIAE SANCTISSIMAE
C. SVBRII SECVNDINI
PRIMATIS ET PATRONI PROVINCIAE
PIETATIS ELOQVENTIAE MORVM
MAGISTRI
SVBRIVS SEVERINVS FRATER
EIVS IMMATVRA MORTE DECEPTVS.

Gravée sur un autel qui a été trouvé près de Saint-Pons, et rapportée dans l'*Histoire de Provence*, de Bouche, t. I, l. IV, c. III, p. 299, dans le *Guide de Nice*, de M. Risso, et dans le manuscrit de M. de Pierrelas. D'après ce manuscrit, sur l'un des côtés du monument, on lisait :

O MISEROS HOMINES VIVVNT QVI VIVERE NOLLENT
VIVERE QVI DEBENT FATO MORIVNTVR ACERBO.

37.

M. NEMVNIO N. FILIO
[C]VPITO DEC. IIVIR
D MN.. IERELAM. CIVIT M.
M NEMVNIVS. [M]. FIL
PATRI. P.P.

Cette inscription est gravée sur une pierre qui fait l'angle d'une maison du village de Tourette. Elle est très-fruste et nous n'en donnons qu'une lecture très-imparfaite. N'y aurait-il pas, à la troisième ligne, *cemenelensis civitat.* ?

Digitized by Google

38.



FLAVIAE. BASSILLAE CONIVG. CARISSIM. DOM
ROMA. MIRAE. ERGA MARIT. AMORIS. ADQ. CASTITAT
FEMIN. QVAE VIXIT. ANN. XXXV. M. III. DIEB. XII
AVREL. RHODISMIANVS. AVG. LIB. COMI. ALP. MAPT
ET. AVREL. ROMVLA. FILIA. INPATIENTISS.... ŁIORE
EIVS ADFLICTI ADQ. DESOLAT C\RISSV.V
S. A. [D].

J'ai copié cette inscription sur un marbre que l'on conserve dans le couvent de Saint-Pons. Elle a été publiée dans le *Nicæa civitas* de Gioffredo, p. 18, mais d'une façon incomplète; dans sa leçon, il n'est pas question de l'*ascia*, du niveau, qui, avec le double M, forment la première ligne, ni des signes S. A. D., *sub ascia dedicaverunt*, qui se voient à la fin. Cet auteur a lu ainsi la fin de la cinquième ligne : IMPATIENTISSIM. DOLOR...., et la fin de la sixième : CARISSIM. AC MERENT FERET FEC. ET DED. — Muratori, MXXII, n. 5, a donné cette version de la fin :.... ATQVE DESOLATI CARISSIM. AC MERENT. FERET. FEC. ET DED. Millin, *Voy. dans les dép. du midi*, t. II, p. 554, a lu ainsi la cinquième ligne : ET AVRELIA ROMVLA FILIA IMPATIENTISS. MORT. Spon a aussi re-

Digitized by Google

produit cette inscription, *Miscell.*, p. 158, sect. v, et Maffei en parle dans son *Ars critic. lapidar.*, III, 4.

Voici l'explication qui me paraît la meilleure : *Manibus* [*et*] *memoriæ Flaviæ Bassillæ conjugi carissimæ, domo Roma, miræ erga maritum amoris adque castitatis feminæ, quæ vixit annis* XXXV, *mensibus* III, *diebus* XII, *Aurelius Rhodismianus, Augusti libertus, commentariensis Alpium maritimarum, et Aurelia Romula, filia impatientissime morte ejus adflicta adque desolata, carissimæ* [*matri*]. *Sub ascia dicaverunt.*

Le mot *commentariensis* désigne un greffier rédigeant les actes relatifs aux sommes dues au fisc (*Digest.*., l. XLIX, tit. XIV, § 45, n° 7), ou un gardien des prisons tenant le registre des détenus (*Cod. Justin.*, l. IX, tit. IV, § 4).

39.

L. SERVILIO. L. F. ROGAT
L. SERVILIVS. T. VIENES. ET
I. SERVILIVS. ABASCANT
ET SERVILIA. I. LIB. I. AN
ONIMO. PATRONO
SVA. VOLVNTATE
FECERVNT

Cette inscription, indiquée comme se trouvant dans le jardin ducal, à Nice, a été publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 23.

Digitized by Google

40.

MANIO GEMINO
INGENVO
IIVIR. ET CER
GEMINA FILIA.
PATRI PIISS. ET
ALBICIA MATERNA
MARITO INCOMP.

Cette inscription existe dans le mur d'un couloir obscur du couvent de Saint-Pons. Elle a été publiée par M. Risso, *Guide de Nice*, p. 67, et par Millin, *Voyage*, etc., t. II, p. 558. On la trouve aussi dans le manuscrit de M. de Pierrelas; mais la copie est très-mauvaise.

Cer... Cerealis. Les *viri cereales* étaient des officiers institués par Jules César et chargés de la distribution des blés et du soin de ce qui avait rapport au culte de Cérès.

41.

GALENVS
EVTYCHIVS
D IIIIII VIR AVG.
OMITIAE
LIADI VXORI
MERENTISS.

J'ai copié cette inscription sur une pierre qui est encastrée dans le mur d'un jardin près de Cimiez. Elle a été publiée, mais d'une manière très-défectueuse, dans le *Guide de Nice* de Risso,

Digitized by Google

p. 65. On la trouve aussi dans Millin, t. II, p. 552, qui l'a rapportée de la façon suivante :

GALENVS
EVTYCHI
IIIIII VIR AVG.
D DOMITIANAE
LIADI VXORI
MERENTISS.

42.

C. MANTI. PATERNI DECV...
IIVIR. FLA'NES CIVITATIS...
AEBVTIA NEPOTILLA OB...
EIVS ERGA SE ADFECTION...
MARITO INCOMPAR........
FECIT
CVM QVO VIXIT. ANN. XX
M. VIIII. D. X.

Conservée dans le couvent de Saint-Pons. Millin, qui l'a publiée, *Voy. dans les dép. du midi,* t. II, p. 555, s'est trompé quand il a écrit à la troisième ligne NEPOTILLA LIB., au lieu de NEPOTILLA OB [MIRAM?] EIVS ERGA SE ADFECTIONEM, et à la septième ligne: ANN. X, au lieu de ANN. XX.

43.

PETEREIO M
PETEREI DOMES
TICI F QVIRINA
QV C
M
PETEREIVS.. LIVS
D. .D.

Digitized by Google

Suivant Millin, qui a fourni le texte de cette inscription, *Voyage*, etc., t. II, p. 551, elle était placée dans le même jardin que celle qui concerne *Laurus*, décurion de Cimiez; voy. plus loin, n° 49. Il est dit dans le manuscrit de M. le comte de Pierrelas qu'elle a été trouvée par Ricolvi, en 1746, *in villa comitis de Gubernatis*. Le texte que contient ce manuscrit, après la ligne : TICI F QVIRINA, porte ces mots :

...IIV EPVL. M.
... EIVS FILIVS
...P. P.

Il est probable, dit Millin, que P. Etereius le père appartenait au corps de soldats qui, vers le temps de Gordien, avait la garde particulière de l'empereur, et dont les membres sont appelés par Ammien Marcellin *Protectores domestici*.

La tribu *Quirina*, une des tribus rustiques, est mentionnée par Cicéron, dans son discours *pro Quintio*, par Appien, par Festus, etc.

Les colléges d'Épulons, composés dans l'origine de trois personnes, puis de sept, étaient chargés, à Rome et dans les colonies, de diriger les repas offerts aux dieux pour apaiser leur colère et détourner les malheurs publics. Voyez Tit. Liv., XXXIII, 42, Lucain, I, 602, Pline, *Epist.*, 2, 11, etc. Il en est souvent question dans les inscriptions, et ils y sont désignés, tantôt sous le nom de *septemviri* EPVLONES, tantôt sous celui

Digitized by Google

de *septemviri* EPVLONVM. Voy. Orelli, 2259 et suiv.

44.

M. COELIO. L. F. FAB. CRESCENTIO
AEDIL. VIRO. IVNIA. M. F.
TERTVLLIA. MATER.

Trouvée à Monaco, et publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, *Chorogr.*, l. IV, c. III, p. 303, et par Durandi, *Il Piem.*, etc., p. 84.

Le nom de la tribu *Fabia*, ainsi abrégé FAB, se lit dans un grand nombre d'inscriptions. Voy. Orelli, t. II, p. 14, et n° 66, 363.

45.

Q. VIBIO SECVNDINO
QVI VIXIT AN. XII. M. VI. D. VIII
Q. VIBIVS. Q. VIR. SALIN. CAPITO
FILIO SVPRA MODVM AETATIS
PIENTISSIMO
SIBI POSTERISQVE SVIS
VIVVS FECIT.

Trouvée au bord du Var, et publiée dans la *Storia delle Alpi maritime*, de Gioffredo, t. I, p. 201; par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, l. I, c. V, p. 31, et par Spon, *Miscell.*, p. 198, sect. V.

46.

SALLOVIAE HILARIAE
SALLOVIVS ACHILLAEVS IIIIIV.
ORTAE PARTENOPAE
FILIAE DVLCISSIMAE.

Digitized by Google

Copiée dans le manuscrit de M. de Pierrelas, où on la donne comme transcrite d'après les manuscrits de Gioffredo, qui lui-même l'aurait citée d'après les Mémoires de B. Ricolvi.

47.

SEXTO. IVNIO. SEX. F.
RVFFO
IIVIRO. PROC. ALIMENT.
CVR. PEC. PVBLICAE. ET
FRVMENT. CVRATORI.

Trouvée sur le territoire de Châteauneuf. — Durandi, *Il Piemonte Cispadano,* p. 68.

48.

.... SEX. VALERIVS
POMPEIANVS....... A. F.
VIVIR AVGVST. ET. INCOLA
CEMENEL..........
ARAM. BASIM. ET. SIGNA
VOTO. SVSCEPTO
L. P.

A San Stefano. — Durandi, *Il Piem.,* etc., p. 54.

49.

PV. FRLAVRO DE
CVRIONI CEME
NELENSIVM
EQVO PVB.
AEBVTIA LAVREA
MATER
L D

Digitized by Google

Gravée sur un autel qui existe à Cimiez dans le jardin de M. le comte Garin. Elle a été publiée par les éditeurs de la *Storia delle Alpi maritime* de Gioffredo, t. I, p. 204; par Millin, *Voyage*, etc., t. II, p. 551; par de Wall, *Mythol. septentr. mon.*, p. 202, et par M. Risso, *Guide de Nice*, p. 64. La version de M. Risso est fort défectueuse :

QVIRINO LAVRO DE
CVRIONI CEMEN
EQVO PVBL.
EDVSIA LAVRA
EA MATER
D. D.

Voici celle de Millin :

QVIR LAVRO DE
CVRIONI CEME
NELENSIVM
EQVO PVB
AEBVTIA LAVREA
MATER
D. D.

Peut-être la première ligne doit-elle être lue :

PV. EB. LAVRO. DE.

Voyez, pour l'*equus publicus*, les inscriptions 16 et 17 de ce Recueil; pour l'*Ordo cemenelensis* les inscriptions 22, 31, etc. Voyez aussi l'inscription 29 où il paraît être question d'un sénat existant à Cimiez.

Durandi rapporte diverses inscriptions trouvées en Piémont, où sont mentionnés des ma-

Digitized by Google

gistrats et des militaires avec la qualification *domo cemenelensi*. (*Il Piem. cisp.*, p. 145, 152, 166 et 179.)

50.

. . . .
VIL . . . . VRVS
AEDILIC.
T. F. F.

Tirée du manuscrit de M. de Pierrelas.

Ædilic., sans doute *Ædilicii* ou *Ædilicio*, à un personnage qui avait rempli les fonctions d'Édile.

51.

HIC REQVIESCET. BONAE MEMORIAE
SPECTABILIS EXPECTATVS Q. VIXIT
ANNVS. L. M. VII. CVIVS. DP. EST. SVB
DIE VIII KAL. IVNII DN. LEONE IVNRE
V.C. SS.

Trouvée à Cimiez, et rapportée dans la *Storia delle Alpi maritime* de Gioffredo, t. I, p. 418.

Le personnage dont il s'agit est désigné par l'épithète de *spectabilis*, ce qui indique une haute position; voy. des lettres de Théodoric, rapportées par Cassiodore, *Variar.*, l. II, ep. 11 et ep. 28, et le *Glossaire* de Du Cange. L'année dans laquelle eut lieu la *depositio* que mentionne l'inscription doit être l'année 474 après Jésus-Christ; Léon le Jeune devint empereur au mois

Digitized by Google

de février de cette année, et mourut dix mois après avoir reçu la pourpre.

§ 2. — *Inscriptions où sont mentionnés des militaires.*

52.

..... ⁝... ⁝ DES. EXTEST
L. AEMILIVS. BANNOↃ
CRISPVS IBZALAↃ
COSCONIVS GALLVS
MILES.

J'ai copié cette inscription d'après une pierre qui est placée sur le chemin de la Turbie à Laghet, près l'embranchement de la voie romaine. Elle a été publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 19, qui dit l'avoir trouvée près du trophée d'Auguste et de l'église de Sainte-Catherine à la Turbie.

53.

QVADRATVS MVTVMBALF.
COH. GAE. PSIL.
H. E. T.

Publiée par M. Risso, *Guide de Nice*, p. 70. On en trouve une copie dans le manuscrit de M. de Pierrelas.

Cohortis Gætulorum. Une cohorte appelée *africana* est aussi indiquée comme figurant dans une inscription des *Alpes maritimes*.

Digitized by Google

Psil., *psilagus*, ψιλαγός, commandant de troupes légères.

54.

TI. IVLIO. T. IVLII. FR. MI.
DVPLIC. CO.... I. NAVT.
LIB. FAVSTO. PATRONVS.

Découverte sur le territoire de Cimiez et rapportée dans le *Nicœa civitas*, de Gioffredo, p. 24, et dans le *Thes.* de Muratori, DCCCXXV, n° 6.

Il y est question d'un soldat de la première cohorte des *Nautes*, à laquelle se rapportent également les trois inscriptions suivantes.

55.

APPOLONIO DIONYSIO
MIL. COH. I. NAVT. TVBIC.
H. E. T.

Trouvée à Nice. — Voy. *Zacharia*, *Excurs.*, p. 54; Orelli, *Inscript.* 3621, et le manuscrit de M. le comte de Pierrelas.

56.

TI. IVLIO. VELL.
ACONIS. FILI
CL. VIACO
MILES CO. I. NAVT.
7IIIIVIRIS
HERED. EX TES. H. S

Publiée par Gioffredo, *Nicœa civitas*, p. 19, d'après un monument qui se trouvait à Nice dans le

Digitized by Google

jardin ducal; par Muratori, DCCCXXV, n° 5, et par M. Risso, *Guide de Nice*, p. 69. La version de M. Risso ne diffère qu'en des points très-peu importants de celle de Gioffredo. Muratori, au sujet de la troisième ligne CL. VIACO, dit qu'il s'agit ou de *Cluvia*, ville des Samnites, ou de *Claudia viacum*, ville des Vindéliciens, patrie de Titus Julius.

57.

L. NONIO QVADRATO CO.
NAVT. S. MVMIVS Q. MA
NILIVS ET CAI
VENIVS RVFVS D. S.

Publiée dans le *Nicæa civitas* de Gioffredo, p. 24, et indiquée comme existant sur le territoire de Cimiez. On la trouve aussi dans Muratori, DCCCXXXVII, n° 7, et dans le *Guide de Nice* de M. Risso, p. 66. Suivant Muratori, au lieu de S. MVMIVS, il faut lire P. MVMIVS, ou l'initiale de tout autre prénom, l'abréviation de *Sextus* n'étant pas S, mais SEX.

58.

SEX. SVLPICIO CL. SABINO
VEXILLARI COH. I. L.
I. F. HISCR. GRATINI. II
L. T. H. M. H. S.

Copiée d'après une pierre découverte à Saint-Barthélemy, et rapportée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, l. IV, c. III, p. 300; par Papon,

Digitized by Google

Hist. gén. de Provence, t. I, p. 34, et par Spon, *Miscell.*, p. 263, sect. VII. Le manuscrit de M. de Pierrelas la donne ainsi :

SEXT. SVLPICIO SABINO
VEXILL. COH. III. L. F.
HISCR. GRATINI IIV.
H. M. H. S.

Il est question dans cette inscription et dans les huit suivantes de militaires appartenant aux *cohortes liguriennes*, qui, sans doute, avaient été formées dans le pays, et qui séjournèrent à Nice et à Cimiez.

59.

C. MARIVS CIMOGIO
MILES. COH. III. LIG.
H. S. E.

Provenant de Cimiez, et reproduite par M. Risso, *Guide de Nice*, p. 70; par Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. I, p. 34; par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, l. IV, c. III, p. 300, et par les éditeurs de Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 109. On la trouve aussi dans le manuscrit de M. de Pierrelas.

60.

L. SVCIO VELACI. F.
MILITI. CORNICVLA.....
COHOR. LIGVR.
MAXIMVS. FRA
TER FECIT.

Digitized by Google

Découverte sur le territoire de Nice, et publiée dans la *Storia delle Alpi maritime* de Gioffredo, t. I, p. 168.

61.

MAXIMVS. VEL.
ACII F. MIL. COHOR.
LIGVR. VIVVS
FECIT SIBI.

Trouvée sur le territoire de Nice, et reproduite dans la *Storia delle Alpi maritime* de Gioffredo, t. I, p. 168. Elle provient sans doute du même monument que la précédente.

62.

LVCENIVS RVB. TANI F. PODI
MIL. COH. LEG.

Trouvée dans la vigne des Carolins, près de Nice, et rapportée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, *Chorogr.*, l. IV, c. III, p. 300. Probablement, il faut lire à la deuxième ligne : *Mil. coh. Lig.* (*Miles cohortis Ligurum*).

63.

SEX. IVLIVS. MONTANI. F. ERONIOS
MILES. COH. LIGVR. ET... COH. I....
SEX. IVLIVS. OPTATVS. POSVIT
OB MERITA EIVS.

Trouvée dans la vigne des Carolins, et rapportée dans la *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 168, et dans l'*Hist. de Provence* de

Digitized by Google

Bouche, t. I, l. IV, c. III, p. 301. Dans Bouche, la seconde ligne est : MILES COH. LIGVRÆ NIGRI COMAN.

On trouve aussi, dans le manuscrit de M. le comte de Pierrelas, une copie de ce monument, ainsi conçue :

SEXTIO IVLIO MONTANI FI.
MIL. COH. I LIG.
SEXTIVS IVLIVS OPTATVS
P. OB. M. E.

64.

MONTANVS VOCONTIVS
COH. LIG. MISSICVS V. F.

Trouvée sur le territoire de Monaco, et publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, *Chorogr.*, l. IV, c. IV, p. 303.

Il faudrait, à ce qu'il semble, *Missicius*. Voy. Suétone, *Nero*, 48, et Orelli, 3579 et 3582.

J'ai donné quelques explications au sujet du mot *Montanus* qu'on a déjà rencontré plus haut, nos 7, 16 et 17. Ce mot, dans les inscriptions du Piémont, se trouve quelquefois accolé à celui de *Ligur*, quelquefois à celui d'*Alpinus*, et cela confirme ce que j'ai dit sur la signification qu'on doit lui donner. Néanmoins, il paraît n'être dans certains cas qu'un simple cognomen. Voy. l'ouvrage de Durandi, p. 58, 62, 114, 115 et 121.

Digitized by Google

65.

SEX. VIBIO. C. F.
SEVERO. SEVERIO
MILITI
COH. II. LIGV. ET.... SE
. . . . . . STIP. X
H. E. T. F.

Trouvée aux environs de Nice, et publiée dans la *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 169.

66.

C. IVLIO VALERIO. C. F. FALER.
III. VIRO . . . . VIR
. . . .
TRIB. MILIT. LEG. . . . .
. . . .
. . . . . LIAE. . . . .
. . . . . . PATRONO. . . .
T. IVNIVS. . . . .
INDVLGENTISSIMO PATRONO.

Trouvée à Nice, près de la porte du château. Durandi, *Il Piemonte*, etc., p. 78.

67.

M. ATILIO. L. F. FALER. ALPINO.
FLAMINI. DIVI. CAESARIS
NERVAE.
PERPETVO
PATRONO. MVNICIPII.
TRIB. MILIT. COHOR. 7
LIGVRVM.
D. D.

Digitized by Google

A San Biaggio, territoire de Châteauneuf. — Durandi, *Il Piem.*, p. 69.

Durandi cite en outre des inscriptions trouvées à San-Salvadore (p. 58), sur le territoire d'Utelle (p. 62), et à Levens (p. 67), où il est question de cohortes liguriennes. — La tribu *Falerina*, dans laquelle, selon Durandi, fut inscrite la cité de Cimiez, est fréquemment indiquée dans les inscriptions des Alpes maritimes. Voy. *Il Piem. cispad.*, p. 53, 54, 56, 58, 59, 66, 68, 69, 70, 72, 78.

68.

T. QVARTINIO
CATVLLINO. ET
LVCILLAE. MATE
RNAE. PARENTIBVS
ET. QVARTINO MATE
RNO. MIL. COH. XIIII
VRB. FRATRI QVAR
TINIA CATVLLINA.

Trouvée à Castellane. — Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. I, p. 93.

69.

TI. IVLIVS
CONDOLI. F.
CAPATIVS
MIL. COH.
MONT. PRI. STIP.
XXX.
H. S. E.
TI. IVLIVS GRIGALO
TI. IVLIVS. BVGGIO
H. F.

Digitized by Google

Publiée dans la *Storia delle Alpi maritime* de Gioffredo, t. I, p. 174. Il est question, dans cette inscription, ainsi que dans la suivante, d'une *cohors montanorum*.

Dans une inscription rapportée par Orelli, 3888, on trouve la mention d'un *Præfectus cohortis primæ montanorum, piæ constantis*.

70.

MARIVS RVFVS
C. TICINI FIL. MILES
COHORTIS
MONTANORVM
PRIMAE
STIPENDIORVM
XXV H. S. EST.

Cette inscription, suivant M. Risso (*Guide de Nice*, p., 180), qui la rapporte, a été trouvée à Villevieille, sur le territoire de Châteauneuf.

Gioffredo l'a reproduite dans sa *Storia delle Alpi maritime*, p. 174. Dans sa version, la deuxième ligne est ainsi conçue :

D. TICIN. ET MILES.

71.

VEDIANTIARVM
VOT. LIB.... RED
DIT. L. VAL. VELOX
MIL. LEG. XIIII
RVT. VICTR.... Ɔ
CL. A.... EPETINI.

Je donne cette inscription d'après une copie

Digitized by Google

faite par un habitant du village de Tourette, près de Nice. Elle est signalée dans ce manuscrit comme existant en original dans une maison de la plaine de Revel. Le nom des *Vediantii* a déjà paru plus haut dans l'inscription n° 14.

72.

C. IVLIO FLAVIANO CORNICVLARIO
LEG. XXII. P. P. P. F. STIPENDIORVM
XVII. QVI VIXIT AN. XXXV MENS. XI. D. XXV.
COCCIA CHRYSIS CONIVGI
INCOMPARABILIS PIETATIS

Trouvée près de la rivière *du Loup*, et rapportée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, l. I, c. IV, p. 31.

73.

D. M.
T. AVRELI
CL. CERTI
CEMENELI
PR. LEG. XX. V. V.
IVLIVS SEVERVS
ET. AVRELIVS
SEMPRONIVS
H. F. C.

Rapportée par Muratori, DCCXCVII, n° 1, d'après Doni, qui n'en indique pas la provenance. Dans tous les cas, c'est l'épitaphe d'un personnage originaire de Cimiez.

Digitized by Google

74.

.... ALICONI TRIB.
.... ALBINTIMILIENS.
.... RAE FILIO. M. AEMILIO
.... EMILIO PROCLO. F.
.... BARBARO ANIENSI
.... IMA CONIVGIBVS
.... SIBI VIVA FECIT

A Nice. — Publiée par Spon, *Miscell.*, sect. v, p. 155, par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 4, et par Muratori, MXXII, 1.

Albintimilium, ville de la Ligurie maritime, aujourd'hui *Vintimiglia*.

§ 3. — *Inscriptions purement nominales.*

75.

OLIPIAE PRIMI.
TIVEIO. IIAFEII
CISSIMAIII. VRO
M. B M DE SVO FE
CIT.

La pierre sur laquelle on lit cette inscription est encastrée dans le mur d'uue salle du couvent de Saint-Pons. Elle est très-fruste.

76.

ENNIA FVSCINA
VIVA SIBI
FECIT.

Trouvée à Vence, et publiée par Bouche, *His-*

Digitized by Google

toire de Provence, t. I, p. 284, et par Millin, *Voyage*, etc., t. III, p. 7.

L'agnomen *Fuscina* n'est pas commun. On le rencontre deux fois, appliqué, il est vrai, très-probablement à une même personne, dans une localité peu éloignée de Vence, à Castellane, dans cette inscription :

IVLIA FVSCINA
OSSVARIVM
VIVA SIBI FECIT.

Et dans celle-ci :

M. MATVCONI MARCELLINI ET
M. MATVCONI MAXIMI DECC
CIVITATIS SALIN. M. MATVC
ONIVS SEVERVS ET IVLIA
FVSCINA FILIIS PIISSIMIS
ET SIBI VIVI FECERVNT

Voy. Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 119; Gras-Bourguet, *Antiquités de Castellane*, p. 39 et 40, et Henry, *Antiquités des Basses-Alpes*, p. 86 et 88. Voy. aussi plus loin le n° 108.

77.

LAPIDEVM OSV. . . .
VALERIA ALPIN. . .
LIO VALERIO SILVIN[O]
FRATRI. SVO. CHARI[SSIMO]
ET. PIENTISSIMO. QV[I]
VIXIT. ANNOS. XXVII. ET
MENSES. VIII. ET. DIES. XII

Cette inscription est encastrée dans un mur de

Digitized by Google

la maison de M. Masoin, à Rayette, au pied du mont Chauve. Elle a été rapportée par M. Risso, *Guide de Nice*, p. 68. Voici sa version qui, quoique fort défectueuse, contient cependant quelques données dont on peut tirer parti pour la restitution de ce monument :

LAPIDVM HOC
VALERIANA ALPINA IVLIO
VALERIO SILV.
FRATR. SVO CAR. ET
PIENTISSIMO
VIXIT ANNOS XXVIII
M. VII. D. XXII.

En s'appuyant sur cette version, sur la première des deux inscriptions de Castellane que j'ai citées plus haut, et sur le n° 104, on peut restituer ainsi les deux premières lignes, qui seules présentent quelque difficulté :

LAPIDEVM OS[S]V[ARIVM]
VALERIA ALPIN[A IV]

78.

G. VALERIAE CANDIDI IMMAT
MORTE SVBTOAVNXI VALERIVS
VICTOR ET SECVNDINA NEPOTILLA
FILIAE DVLC FECERVNT

Cette inscription est conservée dans le couvent de Saint-Pons. Elle a été publiée par Gioffredo dans le *Nicæa civitas*, p. 23, et par M. Risso dans le *Guide de Nice*, p. 68; mais les versions de ces éditeurs sont fort défectueuses. Millin l'a

Digitized by Google

donnée, *Voyage*, etc., t. II, p. 557; il a lu ainsi la deuxième ligne :

MORTE SVBT. QA NX\ VALERIVS.

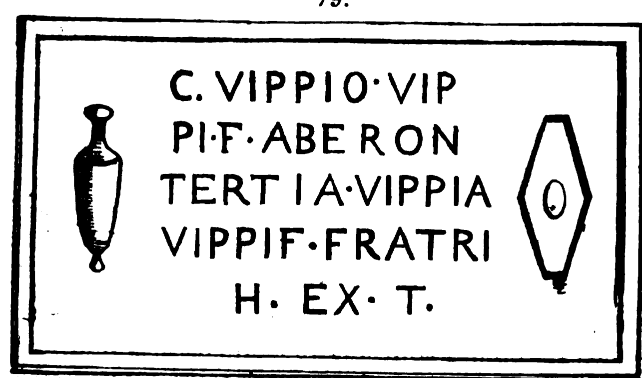
En combinant cette leçon avec la mienne, on y trouvera tous les éléments de la restitution suivante, que je propose :

MORTE. SVBTR. ANN. XI. VALERIVS

On sait qu'il n'est pas de confusion plus facile à faire, dans les inscriptions un peu frustes, que celles de l'R et du P, avec l'O, le Q et en général toutes les lettres à formes arrondies. On verra plus loin, notamment dans les n°s 100 et 112, des exemples de la formule *immatura morte subtractæ*.

CANDIDI, à la première ligne, est pour CANDIDIAE. C'est un nom qui n'est pas rare ; ce qui l'est davantage, c'est de voir une jeune fille ayant à la fois un *prænomen* (Gaia), un *nomen* (Valeria) et un *agnomen* (Candidia).

79.



Digitized by Google

La pierre qui porte cette inscription est encastrée dans le mur d'une maison sur le côté méridional du col de Revel.

80.

AN. IV.
ALBICOIAAGA
TEIEMERIS
MERENTISSIME.

Trouvée dans l'église de Saint-Silvestre, et publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 23.

81.

PETRONIAE. VERAE. MATRI. PIISSIMAE
FILIVS. VERVS. V. E.

Trouvée sur le territoire de Nice, et publiée par Gioffredo dans le *Nicæa civitas*, p. 24.

82.

D. A. M.
LICINIVS
DIONYSIVS
LICINIO
PLACIDO
FILIO. CARIS
SIMO. FECIT.

Provenant du château de Drap, et publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 24, et par M. Risso, *Guide de Nice*, p. 65.

83.

M. BRAEBIO PA
TERNI FILIO CLAVD.
BRAEBIA PAVLINA
FRATRI OPTIMO.

Digitized by Google

Trouvée près de Cimiez, dans la villa du baron Galea, et rapportée dans le manuscrit de M. de Pierrelas.

Ne faut-il pas interpréter le mot *Claud.* par *Claudia tribu?*

84.

D. M.
ALBICCII. LICINI. ET
ANTONI. LIBERALIS.

Rapportée dans le manuscrit de M. de Pierrelas. L'auteur du recueil la donne comme ayant été copiée dans les manuscrits de Gioffredo, qui lui-même l'aurait extraite des Mémoires de Ricolvi.

85.

ALBICCIAE. Q. F.
PAVLLINAE
ALBICCIA. VRSIONI
FILIA. GALLA.

Provenant des ruines de la citadelle de Nice, copiée dans le manuscrit de M. de Pierrelas, et publiée par Gioffredo dans le *Nicæa civitas*, p. 24.

86.

Q. ALBICCIO
PVDENTI
Q. ALBICCI
VS. PVDEN
TIANVS. PA
TRI DVLC.
FIERI FECIT.

Digitized by Google

Le cippe en forme d'autel, sur lequel se lit cette inscription, a environ 38 centimètres de hauteur, 28 de largeur et 16 d'épaisseur. Il se trouve dans la plaine de Revel, près du chemin qui conduit à Tourette.

87.

SEX. CASSIO. L. F.
CAM. ALB. PRIAMVS. I.
F. D. S.

Trouvée sur le territoire de Cimiez, et publiée dans le *Nicœa civitas*, p. 24.

88.

MEMORIAE C ATTIAE EVCARPIAE
CONIVGIS OPTIMAE
C. MVLTEIVS SECVNDINVS C.

Sur une pierre qui forme la margelle du puits du couvent des capucins de Saint-Barthélemy. — Reproduite dans le *Nicœa civitas* de Gioffredo, p. 23; dans le *Guide de Nice* de Risso, p. 65, et dans le *Voyage* de Millin, t. II, p. 537. Celui-ci a mal lu la dernière ligne; voici sa version :

C. MVLTELIVS SECVNDINVS MARITVS.

89.

Θ
SELANIO
M. F.

Rapportée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 300, comme ayant été trouvée à Saint-Barthé-

Digitized by Google

lemy. Il y en a une copie dans le manuscrit de M. de Pierrelas, où la première ligne est V.

90.

IVNIAE M. F. TERTVLLAE
L. COELIVS NICANDER.

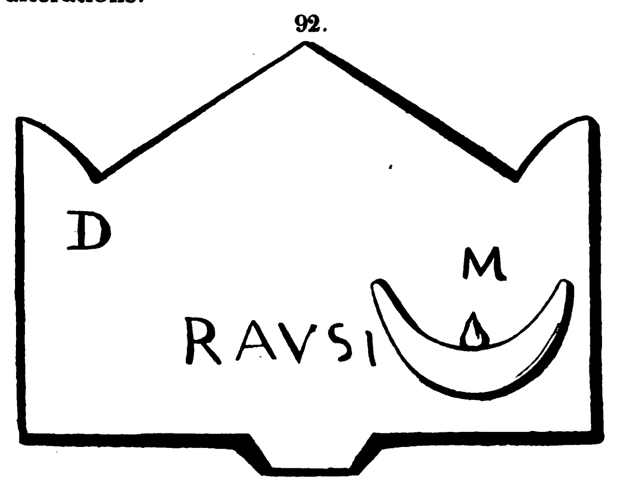
Trouvée à Monaco, et publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 303.

91.

MARCIA VERINA
METTIA REVSCI
NAE MATRI PI
PIENTISSIMAE
POSVIT

Cette inscription, que j'ai copiée sur une pierre qui se trouve dans le mur d'une maison située dans la plaine de Revel, a été publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 25, mais avec diverses altérations.

92.



Digitized by Google

J'ai dessiné cette inscription, qui n'est sans doute qu'un fragment, d'après une pierre encastrée dans le mur d'une maison, dans la plaine de Revel.

93.

QVINT F PATR
E MATRI
PIISSIMAE
GRAECINA
CF MARCI
NA EXTP
D D D.

Ce fragment d'inscription a été trouvé à Vence près de la maison commune; il a été publié par Millin, *Voyage*, etc., t. III, p. 14.

94.

OCTAVIAE VALERIANAE
AN:CIA VALERIA
MATER
FILIAE PIISSIMAE.

Copiée dans le manuscrit de M. de Pierrelas.

95.

P. L. F. EMILIO PATERNO FILIO
PIENTISSIMO PARENTES INFELICISSIMI

Trouvée à Monaco, et publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 303 et par Durandi, *Il Piem.*, p. 85.

Digitized by Google

96.

VALERIAE MA
TERNAE
EX TESTAMENT
HELVIAE PATER
NAE FIL.
ALBICIA MA
TERNA HAERES.

Découverte par Ricolvi dans la villa du baron Galea, et rapportée dans le manuscrit de M. de Pierrelas.

97.

VALERIO MATERNO
. . . . . HEREDES
DIGNO MERENTI.

Cette inscription que je reproduis d'après le manuscrit de M. de Pierrelas, a été publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 300, comme étant au couvent de Saint-Barthélemy.

98.

PARENTES FIL[IAE]
IMMATVRA [MORTE]
SVBREP[TAE]
MONIMEN[TVM . . . .]
INSTI[TV]E[RV]NT.

Sur un cippe en forme d'autel, qui existe encore près de la citerne du château de Nice.

Digitized by Google

99.

D. M.

MAECIA
MAECIANI FIL
VALERIA
VIVA SIBI FEC.

Trouvée à Vence dans la cour de l'évêché, reproduite par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 283, et par Millin, *Voyage*, etc., t. III, p. 9.

100.

METTIO PARDO
MARCINIA LVCILLIA VXOR
CVM QVO VIXIT ANN. XVI.
IMATVRA MORTE SVBTRACTO
QVI VIXIT ANN. XXXVI
MARITO DVLCISSIMO FECIT.

Je donne cette inscription d'après le manuscrit de M. de Pierrelas; je ne l'ai point trouvée reproduite ailleurs.

101.

M. ATILIO. L. F. FAL. ALPINO AED.
V. ATILIAE. M. F. VEAMONAE
L. ATILIO. M. F. CVPITO
C. ATILIO. M. F. ALPINO
M. ATILIO. M. F. PRISCO
ATILIAE. M. F. POSILLAE
ATILIAE. M. F. SECVNDAE
LICINIAE. C. F. CVPITAE. NEP.
T. F. I.

Digitized by Google

Cette inscription, que je rapporte d'après le *Nicæa civitas* de Gioffredo, p. 13, est annoncée dans cet ouvrage comme existant sur une pierre transportée de *Malamorte* à la ville de *Saorgio*.

On en trouve une copie dans le manuscrit de M. de Pierrelas.

102.

MOCCIAE
PATERNAE
Q. ALBVC. PV
DESTIANA
FILIAE VIVAE
FECIT.

Existe encore dans la plaine de Revel. Je la donne d'après une copie faite par un habitant de Tourette. — Voy. le n° 86.

103.

. . . . OVISIVS MAT.
M. AENIONVS
. . . . . P
V. O. P. N. S.

Cette inscription, que je donne d'après une copie faite par un habitant de Tourette, est désignée comme existant encore au Colombier.

104.

EMILIAE FILIAE
EMILIA MATER
OSSVARIVM FECIT.

Digitized by Google

Trouvée à Peilhon, dans le district de Monaco, et publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 303, et par Durandi, *Il Piem.*, p. 85.

105.

C. ANTES[T]IO VELOCI
C. AITVNIE M. F.
CORNELIAE L. ANTESTIO
VERO
ANTESTIA POLITA
PARENTIBVS ET FRATRI.

Publiée dans le *Guide de Nice* de Risso, p. 67, auquel je l'ai empruntée. Gioffredo la donne aussi dans le *Nicæa civitas*, p. 24, avec ces variantes : ligne deuxième, AITVNIAE, au lieu de AITVNIE; ligne cinquième, POLIA, au lieu de POLITA, et ligne sixième, FRATR., au lieu de FRATRI.

106.

AB. RV. PATERNA. Q. F. ABV. MA. V. E.
R. FREQVENTIANV. IN CON MORI
NO. XXX. RELI. FILI. VER. VRSVI. V.
MES. VII. QVI. MORI. BIMVLVS. MES. VI
DIE XIIII. ABRV. PATERNA. FILIO
POSVIT.

Dans l'église de Saint-Michel-de-Barbalata. — Publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 23.

Digitized by Google

107.

VIPPIA CLEMENTINA MATER
COMINAE MARCIAE FILIAE PIEN
TISSIMAE QVAE IMMATVRA MORTE
DECESSA VIX. ANN. XIII. MENS. IIII. D. V.
MERENTISSIM. CO .... TVM
FRATRES
FECERVNT.

Trouvée près de Falicon, et publiée par Risso, *Guide de Nice*, p. 67. A la cinquième ligne, on peut, je crois, lire *merentissimæ sorori monumentum fratres fecerunt*. Gioffredo donne aussi cette inscription dans le *Nicæa civitas*, p. 23, avec de nombreuses variantes. Voici sa version :

VIPPIA. CLEMENTILIA. MATER
COMINIAE. MARCIAE. FILIAE. PIEN
TISSIMAE. QVAE. IMMATVRA. MORTE
DECEPTA. VIX. ANN. XIIII. M. IIII
D. V. MAERENTISSIMA. EI CO....
.... TVM FRATRES FECERVNT.

108.

IVLIO EVGE
NIO
IVLIVS. CLE
MENS ALVM
NO PIENTISSI
MO FECIT

Trouvée à Vence, et publiée par Millin,

Digitized by Google

Voyage, etc., t. III, p. 9, et par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 284. Ce dernier lit :

IVLIO FVCINIO.

109.

SIBI ET LIBERTIS
LIBERTABVS QVE CEMENEL.
POSTERIS QVE EORVM
C. METILIA C. F. ET
C. MARIVS C. F.
POSVERVNT.

Rapportée dans le manuscrit de M. de Pierrelas, et indiquée comme ayant été tirée par Gioffredo des papiers de Peiresc.

110.

CLEMENTILLAE....
QVAE VIXIT ANN. XV. M. V
VERA MATER FILIAE PIISS
P. MOCCIA VERAE MATRI
POSVERVNT.

Découverte à Cimiez et copiée dans le manuscrit de M. de Pierrelas.

111.

IVNNI COGNATI ....
.... ECOMAIC .... FECER.

Trouvée à Falicon, et publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 304.

Digitized by Google

112.

MATTVCIAE. PATERNAE. EX. PAGO
LICCIRRO VICO. NAVELIS IMMATV
RA. MORTE. SVBTRACTAE. AN. XXV.
M. V. L. MATVCCIVS. VARINVS. ET
AELIA MATERNA PARENTES.

Provenant du couvent de Saint-Pons.—Publiée par Gioffredo dans le *Nicæa civitas*, p. 24, et par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 107. Maffëi en a dit quelques mots dans son *Ars. critic. lapid.*, l. III, c. IV. On la trouve dans le manuscrit de M. de Pierrelas, sous la forme suivante :

MATVLIAE PATERNAE
IMMATVRA MORTE SVBTRACTAE
QVAE VIXIT ANN. XXV. M. V
EX PAGO LICINO VICO
NAVALLIS
L. MATVCIVS VARINVS ET
AELIA MATERNA PARENTES.

La version de Bouche offre ces variantes : deuxième ligne, LIGIRRO....; troisième ligne, MORTE SVBTRACTÆ ANN. XXV, et quatrième ligne, MATVCCIVS CARINVS.

113.

L°VLATTIVS· MAC[R]NV[S]
ET. AEMILIA. P. F. PosILLA· SbBI. ET
L. VIATTIO. MACRO ♥ FILIO ♥
BVRCIAE M. F. SECVNDAE
EAMILAE M. F. MARCELLAE
VIVI FECERVNT.

Digitized by Google

Cette inscription qui se trouve au côté gauche de la porte de l'église d'Ésa, a été rapportée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 24, mais d'une façon très-défectueuse.

114.

SPARTAC. PATERNAE. VXORI RARISS
CVIVS IN VITA TANTA OBSEQVIA FVER
VT DIGNE MEMORIA EIVS ESSET REMV
NERAND. . . L. VERDVCC. MATERNVS
OBLITVS MEDIOCRITATIS SVAE
VT NOMEN [EI]VS AETERNA DILECTIONE
CELEBRARETVR HOC MONVMENTVM
INSTITVIT.

Sur une tombe qui se trouve dans le couvent de Saint-Barthélemy. — Publiée par Gioffredo, *Nicæa civitas*, p. 23; par Risso, *Guide de Nice*, p. 69; par Millin, *Voyage*, etc., t. II, p. 538, et par M. de Chateaugiron, *Album du comté de Nice*.

115.

MANVLIA C. F. ET MEA
MIIAE EMINIO PATERNO
CONIVGI SVO BENEMERENTI
MEMORIAE FECIT Q. VIXIT.
ANN. XXXVIII. MENS. XII. DIES XXV.

Trouvée à Falicon et publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 303. Durandi la donne, *Il Piem.*, p. 70, avec de bonnes variantes : MANVLIA. C. F. CEMENELEN. EMINIO..... MEMORIAM FECIT.... MENS. XI....

Digitized by Google

116.

T. AVRELIO DE MENCELONIS
EBODIONIO COINO. 7. ERIPONE
HERD. I. T.

Trouvée près de Nice, dans la vigne des Carolins. — Publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 300.

117.

VALERIO MATERNI H.
HAEREDES DIGNO MERENTI.

Trouvée à Saint-Barthélemy. — Publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 300.

Il faut sans doute remplacer par un F. le H. de la première ligne.

118.

M. IVLIVS MARTIATS
TI. IVLIAE PIIS PATER.

Trouvée dans la vigne des Carolins. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 300.

119.

L. VENIREIVS PICTVS
D. S. CEMENSE VICO SIBI ET
LIBERT. LIBERTAB. POSTERISQVE EOR.
C. METILIA. C. F. C. MARIVS. C. F.

Trouvée à Nice; publiée par Spon, d'après Peyresc, *Miscell.*, sect. v, p. 163.

Digitized by Google

120.

IVLIVS MARCIA
NVS AVRELIE SABI
NILLE CONIVGI
MERENTISSIME FEC
ET MAXIMIA QVIN
TINA VIVIA CORNE
LIES SABINELLES
SVE PIENTISSIME
F E CIT

Trouvée dans la cour de l'évêché de Vence, et publiée par Millin, *Voyage*, etc., t. III, p. 7.

121.

D. M.
IVCVNDILL
A MAT. FILIO
ONESIPHOR
O PIENT VIVA
FECIT. V. A. XXV.

Trouvée dans la cour de l'évêché de Vence, publiée par Bouche, *Hist. de Provence*, I, 284, et par Millin, *Voyag.*, etc., t. III, p. 8.

122.

. . IVOꝹN . .
. . FAVENTI . . . . SISMꝹCL . .
. . IVMSTRV . . . . . IAQVAEDV . .

A Vence, dans l'église. — Millin, *Voy.*, etc., t. III, p. 12. Ces deux fragments paraissent avoir appartenu à une même inscription.

Digitized by Google

123.

IVNIAE. VALERIAE
FILIOLAE. DVLCISSIMAE.
PARENTES INF......

A Nice. — Durandi, *Il Piemonte*, p. 78.

124.

V. F.
L. VINNIVS. T. F. FA...
SIBI. ET EVLALIAE. CONIVGI
INCOMPARABILI.
CVM QVA........

A Nice. — Durandi, *Il Piem.*, p. 78.

125.

M. LOLIO. C. F. FALER.
. . . .
. . . .
COLLEGIVM.....
Q. H. C. I. R.

A Tourette. — Durandi, *Il Piem.*, p. 70.

126.

D. M.
M. LIVIVS LICOSTRATVS
LIVIO ONESIMO PATRI ET
LIVIA NICE LIVIO ONESIMO
MARITO ET LIVIO HERME
PATRONO VIVI FECERVNT
SIBI POSTERISQVE SVIS

A Vence. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 284.

Digitized by Google

127.

D. M.
ET MEMORIAE
DVLCISSIME
G. SECVNDI
GRATIANI
SABINVS
NEPOTI
KARISSIMO.

Trouvée à Vence et publiée par Gruter, DCCVI, 2, d'après Scaliger.

§ 4. — *Inscriptions relatives à des consécrations, à des repas et à des distributions funéraires.*

128.

P. PETREIO P. F. Q. QVADRATO ET P
EVARISTO LAIS MATER STATVAM POSVIT
OB CVIVS DEDICAT. COLINGENT EPVLVM EX
MORE EX IPS. HS. XII. VT QVOD ANN
IN PERPET. DIE NATAL. QVADR. V. ID
APRIL. QVA RELIQVIAE EIVS CONDITAE SVNT
SACRIFICIVM FACERENT AN FARE ET LIBO
ET IN TEMPLO EX MORE EPVLARENTVR
ET ROSAS SVO TEMPORE DEDVCERENT
ET STATVAM DECERNERENT ET
CORONAR^NT QVOD SE FACTVROS
RECEPERVNT.

Cette inscription, qui se trouvait à la porte de la cathédrale de Nice, a été publiée par Gioffredo,

Digitized by Google

Nicæa civitas, p. 22, et *Storia delle Alpi marit.*, t. I, p. 224; par Papon, *Hist. générale de Provence*, t. I, p. 10; par Spon, *Miscell. erudit. Antiquit.*, p. 62, et par Risso, *Guide de Nice*, p. 17. On en trouve aussi une copie dans le manuscrit de M. de Pierrelas. Voici quelques corrections et variantes :

Gioffredo croit qu'il faut rétablir ainsi la troisième ligne : COLLEGIA DENT EPVLVM......... C'est une erreur; la véritable leçon a été donnée par Spon, qui lit ainsi ces mots : COLL. CENT, et qui les explique par *Collegio centonariorum*. — Dans le manuscrit de M. de Pierrelas, à la quatrième ligne, au lieu de QVOD ANN., il y a QVOTAN., et à la septième, AN manque avant FARE ET LIBO. Je m'abstiens de donner la version de M. Risso, car elle est évidemment moins bonne que celle de Gioffredo.

Festins sépulcraux. — Suétone dit, dans la *Vie de J. César*, c. XXVI, que ce grand homme donna au peuple romain un festin en mémoire de sa fille. Dans ces repas funéraires, on distribuait des viandes, ce qui s'appelait *visceratio*. Tite-Live s'exprime ainsi, l. VIII, c. XXXII : *Et populo visceratio data est a M. Flavio in matris funere*. Suétone parle aussi de *visceratio* dans la *Vie de César*, c. XXXVIII. Il est question de repas funéraires et anniversaires dans des inscriptions publiées par Gruter, CI, 3; CLXVIII, 5; CLXXIV, 4; CCXXVII, 5; CCCCXXI, 1; CCCCXXXIV, 1; CCCCXLI, 7;

Digitized by Google

CCCCL, 7; DLXXI, 1; MLXXVIII, par Orelli, n° 842, etc. — Voyez, pour ce qui se rapporte aux consécrations, ce dernier savant, t. I, p. 435.

On trouve dans Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei martiri e de' primi Cristiani*, p. 311, une inscription où il est question d'illumination anniversaire, de sportule, et où il est prescrit aux enfants de jeter des noix au jour de la mort.

On donna d'abord le nom de sportule à un petit panier de jonc ou d'osier. On appela ensuite ainsi une portion de nourriture suffisante pour le repas, puis une certaine somme d'argent que les personnages puissants faisaient distribuer, au lieu de vivres, dans l'atrium de leur maison, à ceux qui les avaient salués le matin ou qui les avaient suivis pendant le jour. Voyez Suétone, *Vie de Néron*, XVI; Martial, I, 60, et III, 14; et Juvénal, satire I, v. 95, et satire III, v. 249.

On désignait sous le nom de *far* une sorte de froment très-dur et très-résistant au froid et à l'humidité. Pline, Varron, Virgile, Ovide, Valérius Flaccus, etc., en parlent.

La composition du *libum* a été donnée par Caton; c'était un gâteau fait de farine, de fromage, d'œufs et de laurier.

Il est question de roses portées annuellement sur un tombeau dans une inscription donnée par Gruter, CCXXXVIII, 5.

Certaines corporations d'artisans prenaient

Digitized by Google

les noms de *collegia centonariorum*, *dendrophororum*, *fabrorum tignariorum*, etc. On peut voir, à leur sujet, Spon, *Miscell.*, art. 11. Les *centonarii* mettaient en œuvre des étoffes de laine grossières et en formaient des *centones*. Végèce, lib. IV, c. xv, dit, en décrivant les machines de guerre appelées *vineæ* : *Extrinsecus*, *ne immisso concrematur incendio*, *crudis ac recentibus coriis vel centonibus operitur*. — On lit dans César, *de Bello civ.*, l. III, c. XLIV : *Milites, aut ex coactis, aut ex centonibus, aut ex coriis tunicas*, *aut tegmenta fecerant quibus tela vitarent.*— Voy. aussi César, *de Bello civ.*, liv. II, c. IX.

129.

.... TRI PIISSIMAE POSVIT OB CVIVS
DEDICATIONEM DECVRIONIBVS ET VIR
AVGVS. VI EVARISTO T. N. CLALIB. SPORTV
LAS XII DIVISIT MEM. COLLEGIIS XI....
ET RECVMTIBVS PANEM ET VINVM
PRAEBVIT ET OLEVM POPVLO VIRIS AC
MVLIERIBVS PROMISCE DEDIT
L. D. D. D.

Cette inscription fut trouvée à Cimiez en 1658. Je l'ai rapportée d'après M. Risso, qui l'a donnée dans son *Guide de Nice*, p. 16. Le texte de Gioffredo qui l'a aussi publiée, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 225, est un peu différent de celui dont j'ai fait choix; le voici :

Digitized by Google

.... TRI PIISSIMA POSVIT OB CVIVS
DEDICATIONEM DECVRIONIB. ET VI VIR.
AVGVS. VI ERANISTO F. NCIA LIB. SPORTV
LAS XII DIVISIT ITEM COLLEGIIS XI....
ET RECVMBENTIBVS PANEM ET VINVM

. . . .

. . . .

LOCVS DATVS DECRETO DECVRIONVM.

Dans le manuscrit de M. de Pierrelas, qui renferme aussi une copie de cette inscription, on lit à la troisième ligne : ERANISTITO F. NICIÆ LIB.

130.

. . . . . .

INTEGRITAT....
BENEMERITA....
Q. DOMITIO Q. F....
NO IIVIRO AMP....
BIS ET COLLEGIO....
CIVITAS CEMEN
CVIVS PVBLICATIO
NIBVS ET IIIIII VIRIS EP
COLLEGIIS TRIBVS ET DE
POPVLO OMNI OLEVM
L. D. D. D.

Je donne cette inscription, qui a été trouvée à un mille au nord de Nice, d'après la *Storia delle Alpi maritime*, de Gioffredo, t. I, p. 204. Il y en a une copie dans le manuscrit de M. de Pierrelas; mais cette copie est à peu près aussi incomplète que celle de Gioffredo. Seulement elle

Digitized by Google

contient après les mots : POPVLO OMNI OLEVM, ceux-ci ÆRE PVBL. PP. On pourrait ainsi restituer quelques parties du texte : ..... STATVAM PRO INTEGRITATE BENE MERITO...... Q. DOMITIO Q. FILIO....... NO II VIRO AMP........ BIS ET COLLEGIO....... CIVITAS CEMENELENSIS POSVIT, OB CVIVS DEDICATIONEM DECVRIONIBVS ET IIIIIIVIRIS EPVLVM COLLEGIIS TRIBVS SPORTVLAS ET DEDIT POPVLO OMNI. OLEVM ÆRE PVBL. L. D. D. D.

Serait-il permis d'interpréter les syllabes AMP...... BIS par *Antipolitanæ civitatis?*

131.

L. BLA. IVNIVS CORNVTVS
MAGISTER COLL. DENDRO
PHORORVM ARAM ET PAVI
MENTVM SCHOLAE ET PRO
NAVI DE SVO FECIT
ET SPORTVLAS DEDIT SING
DENDROPHORIS X SINGVLOS
ET VINVM PASSIM DIVISIT

Cette inscription a été découverte à Nice dans des fouilles que l'on a faites pour construire une maison faubourg de Saint-Jean-Baptiste, au côté droit du Paglion. Sur une des faces latérales de l'autel, on voit une urne sculptée, peut-être un vase pour le vin.

On a trouvé dans le même lieu un fragment d'archivolte et un chapiteau de pilastre.

Digitized by Google

III.

INSCRIPTIONS DE BORNES MILLIAIRES.

Une grande voie romaine, dont il reste encore des vestiges, traversait jadis les Alpes maritimes. Elle porte dans les itinéraires anciens le nom de *via Aurelia*, mais plusieurs bornes milliaires trouvées aux environs de Nice la désignent sous celui de *via Julia Augusta*. La première partie de cette voie avait été faite par Aurélius Cotta, et s'étendait depuis Rome jusqu'au *forum Aurelii;* elle avait été continuée jusqu'à Gênes par Emilius Scaurus; Auguste la prolongea par Vintimille (*Albintimilium*), par la Turbie (qu'on croit répondre à la station d'*Alpem summam*), par Cimiez (*Cemenelium*), et la conduisit jusqu'au delà du Var. On l'appelle encore en Provence *Lou camin Aurelian*. La *via Julia,* que le temps avait endommagée, fut restaurée par Adrien, depuis la rivière de la Trebbia; Antonin y fit faire aussi quelques travaux.

Ce fut en 1744 que l'antiquaire Giov. Paolo Ricolvi, remontant le vallon de Laghet de Nice à la Turbie, découvrit plusieurs des pierres milliaires de la *via Julia*[1]. Les recherches commen-

[1] Voyez sa dissertation sur la ville d'Industria, intitulée: *Il sito dell' antica città d'Industria*, scoperto ed illustrato da

Digitized by Google

cées alors furent poursuivies après Ricolvi, et l'on trouva seize pierres milliaires dans l'espace qui s'étend de la Chiappa, près Diano, au Puget, près Fréjus. Parmi elles, huit sont d'Auguste, trois d'Adrien et cinq d'Antonin. Celles d'Auguste indiquent presque toutes, outre le nom du fondateur, la dixième année de son avénement à l'empire et la onzième de sa puissance tribunitienne. Il paraît ainsi que la *via Julia* fut construite l'an de Rome 742 (l'an IX de Jésus-Christ), peu de temps après les victoires qui assurèrent la domination des Romains dans les Alpes maritimes. Les pierres d'Adrien portent la neuvième année de sa puissance tribunitienne et de son règne, c'est-à-dire l'an 878 ou 879 de Rome, et l'an 125 ou 126 de notre ère. Sur celles d'Antonin, on ne voit que le nom de cet empereur, suivi des mots : *Poni curavit*, d'où il semble résulter qu'il a fait seulement replacer quelques pierres aux lieux où elles manquaient.

G. P. Ricolvi ed Ant. Rivautella, Torino, in-4, p. 31. — Cette dissertation a été traduite en anglais et insérée dans les *Philosophical transactions*, n. 477, mois d'août-décembre 1748, p. 540-549, par David-Erskine Baker. — Voyez aussi Maffei, Appendice au musée de Turin, dans le *Musæum Veronense*, p. 231 et 232 ; — Durandi, *Il Piemonte cispadano*, p. 73 ; — et M. Walckenaer, *Géographie des Gaules*, t. III, p. 18, où sont proposés des tracés pour les routes antiques de la Ligurie et du passage de la Gaule cisalpine dans la Gaule transalpine, par les Alpes maritimes.

Digitized by Google

Les bornes milliaires des Alpes maritimes présentent les nombres de milles suivants : Une à la *Chiappa*, aux environs de Diano, 553; deux à Vintimille, 590; une près de Monaco, 602; deux dans le vallon de Laghet, 603; une à la Turbie, 604; deux au quartier de la Speraja, 605; quatre autres, 606, 607 et 608; un au cap Roux, 4, et une au Puget, 9.

La comparaison du nombre de milles exprimé sur ces pierres (sauf les deux dernières), avec les distances indiquées pour plusieurs stations de la *via Aurelia* dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la carte de Peutinger, a donné à un érudit niçois, M. le comte de Cessole, lieu de penser que la numération adoptée pour la *via Julia* ne continuait point celle de la voie construite par Aurelius Cotta et par Æmilius Scaurus. En effet, d'après l'Itinéraire, la distance de Rome à Vintimille, en traversant cette voie, serait de 513 milles; or les bornes de Vintimille portent le chiffre 590, et la différence est ici trop considérable pour qu'on puisse la considérer comme une erreur de l'Itinéraire. M. de Cessole suppose donc que la *via Julia* est une suite de la voie Flaminienne de Rome à Rimini, et de la voie Émilienne de Rimini à Plaisance, à la Trebbia, et à Tortone jusqu'à Vado. Au moyen de cette hypothèse, on trouve un accord à peu près complet entre les nombres écrits sur les pierres milliaires et ceux que donnent les cartes et itiné-

Digitized by Google

raires. Il reste à expliquer comment, dans les documents antiques qui nous restent, la voie de Rome au Var continue à porter, à partir de la Trebbia et en passant à Vintimille, à la Turbie, à Cimiez, le nom de *via Aurelia*, et comment cette dénomination est encore traditionnelle dans les Alpes maritimes.

Quant à la numération des deux pierres milliaires du Puget et du cap Roux, il est évident qu'elle ne part point de Rome; elle part d'un centre de la Gaule très-rapproché et probablement de Fréjus. Nous renvoyons, au reste, pour plus de détails au travail de M. le comte de Cessole, qui a été publié en italien dans le tome V, série II, des *Mémoires de l'Académie de Turin*, et qui a été reproduit en français sous le titre de: *Notice sur la Turbie, monument des trophées d'Auguste, et sur la voie Julia Augusta*. Nice, 1843, in-8° de 42 pag.

132.

[IMP]CAESA[R].
[A]V[G]VSTVS.IM[P.X]
[TR]IBVNICIA. PO[T]E[S. XI.]
DLIIII.

Se trouve au lieu dit la Chiappa, près de Diano. — Publiée par M. de Cessole, *ouvrage cité*.

Digitized by Google

133.

IMP CAES[A]R
AVGV[S]T[VS] IMP. X
TR[I]BVNICIA
PO[TE]STATE. XI
DXC

Cette pierre sert aujourd'hui à soutenir le bénitier de l'église de Vintimiglia. — Elle a été rapportée par M. Navoni, *Passeggiata per la Liguria occidentale*, Vintimiglia, 1842, in-18; par M. Roubaudi, *Nice et ses environs*, p. 118, et par M. de Cessole.

134.

IMP. ANTONINVS
PIVS. FELIX. AVG
PONI. CVRAVIT
DXC

Cette pierre se trouve dans l'église de Vintimiglia. Elle a été mentionnée par J. Lopez de Zuniga, *Voyage d'Alcala à Rome*, 1608; et rapportée par Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, p. 428; par les éditeurs de Gioffredo, *Storia delle Alp. marit.* (édit. des *Monum. patriæ*, col. 166); par M. Roubaudi, *Nice et ses environs*, p. 118; par M. Bertelotti, *Viaggio per la Liguria marittima*, t. I, p. 195, et par M. de Cessole.

135.

[IMP.] ANTONINVS
PIVS FELIX AVG.
PONI CVRAVIT
D. C. II

Digitized by Google

Près de Monaco. — Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 499. Cet historien en donne une autre leçon, t. I, p. 303 :

M. P. ANTONINVS PIVS FELIX
AVG. PONI CVRAVIT
. . . . . .
D. CII.

Voyez aussi Durandi, *Il Piemonte cisp.*, p. 85, qui lit : IMP. ANTONINVS.....

136.

[IM]P. ANTONINVS
PIVS. FELIX. AVG
[PO]NI CVRAVIT
DCIII.

Découverte en 1744 par Ricolvi, dans le vallon de Laghet, et reproduite par Maffei dans le *Musée Turinais*, Append., qui se trouve à la suite du *Musæum veronense*, p. 231, et par M. de Cessole, *ouvrage cité*.

137.

IMP. CAES[AR]
AVGVST[VS IMP. X]
TRIBVNIC[IA]
POTESTA[TE XI]
DCIII

Trouvée dans le vallon de Laghet et publiée par M. de Cessole, *ouvrage cité*.

Digitized by Google

138.

IMP. CAESAR
AVGVSTVS IMP. X
TRIBVNICIA
POTESTATE XI
DCIV

Découverte près de la Turbie; aujourd'hui à la bibliothèque de Nice, où je l'ai copiée; publiée par M. de Cessole, *ouvrage cité*.

139.

VI.
IMP. CAESAR. DIVI
TRAIANI PARTHICI F.
DIVI NERVAE N. TRAIA
NVS HADRIANVS AVG
PONT. MAX. TRIB. POT. IX
COS. III VIAM IVLIAM
AVG. A FLVMINE TREB
BIA QVAE VETVSTATE
INTERCIDERAT SVA
PECVNIA RESTITVIT
DCV

Trouvée sur les flancs de la montagne de Sembula; — aujourd'hui à la bibliothèque de Nice, où je l'ai copiée; — publiée par M. Risso, *Guide de Nice*, p. 189, et par M. de Cessole, *ouvrage cité*.

Digitized by Google

140.

[I]MP. CAESA[R]
AVGVSTV[S] IMP. X
[TRI]BVNI[C]IA
[P]O[T]ESTATE XI
DCV

Trouvée au quartier de la Speraja; publ. par M. de Cessole.

141.

IMP
ANTONINVS
PIVS
FELIX AVG
[PONT CVRAV]IT

Trouvée dans le quartier de Saint-Pierre; publ. par M. de Cessole.

142.

[I]M[P]. CAESAR D[IVI]
TRAIANI. PARTH[ICI. F]
DIVI NERVAE. N. TR[AIA]
NVS. HADRIANVS [AVG]
PONT. MAX. TRIB. PO[T. IX]
COS. III. VIAM IVLIAM [AVG. A]
FLVMINE TREBIA Q[VAE]
VETVSTATE. INTERC[I]D[ERAT]
SVA. PECVNIA. RESTIT[V]IT
DCVI

Borne brisée dont les morceaux étaient tombés

Digitized by Google

dans le vallon de Laghet, et ont été réunis et placés à la bibliothèque de Nice; publ. par M. Risso, *Guide de Nice,* p. 190, et par M. de Cessole. On peut la restituer entièrement au moyen des nos 139 et 144.

143.

IMP. CA[ESAR]
AVGVSTV[S IM]P X
TRIBVNICIA
POTESTATE [XI]
DCVII

Découverte en 1744 par Ricolvi, dans le vallon de Laghet; reproduite par Maffei, *Musée Turinais,* Append., p. 231; par M. Bertelotti, *Viaggio,* t. I, p. 196, et par M. de Cessole.

144.

. . . . ANVS
HADRIANVS. AVG. [PONT.] MAX. TRIB
POT. IX. COS. III. VIAM. IVLIAM
AVG. A. FLVMINE. TREBIA. QVAE
VETVSTATE. INTERCIDERAT
SVA. PECVNIA. RESTITVIT
DCVIII

Découverte en 1744 dans le vallon de Laghet, par Ricolvi, et publiée par Sc. Maffei, *Musée Turinais,* Append., p. 231; par G.-L. Oderico, *Lettere Ligustiche* (Bassano, 1792, in-8), p. 66; par M. Navoni, *Passeggiata,* etc., p. 165; par M. Bertelotti, *Viaggio,* t. I, p. 196, et par M. de Cessole.

Digitized by Google

145.

[IMP. AN]TONINVS
PIVS. FELIX. AVG
PONI. CVRAVIT
IↃCVIII

Découverte en 1744 dans le vallon de Laghet, par Ricolvi, et publiée par Sc. Maffei, *Musée Turinais,* Append., p. 231 ; par M. Bertelotti, *Viaggio*, etc., t. I, p. 197, et par M. de Cessole.

146.

IMP. CAES. DIVI. F.
AVGVSTVS. IMP. XI.
TRIBVNICIA. POT. XI.
IIII

Publiée par Bergier, *Hist. des Grands chemins de l'Empire romain,* l. III, ch. XXVIII, p. 456; par Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 129, et par M. de Cessole.

La pierre qui portait cette inscription soutenait autrefois le bénitier de l'église de Saint-André du Puget; elle n'existe plus.

147.

. . . . IRIBVNICIA
POTESTATE XX
VIIII

Existe encore près du cap Roux, entre Cannes et Fréjus; publiée par M. de Cessole.

Digitized by Google

Je joins à cette série d'inscriptions milliaires les suivantes, qui se rapportent aussi à la *via Aurelia*.

148.

NERO CLAVDIVS
DIVI CLAVDI F.
GERMANICI CAESAR.
N. TI. CAESAR. AVG. PRO
NEPOS DIVI AVG. ABNEPOS
CAESAR AVG.
GERMANICVS PONTIFEX
MAX. TRIB. POT. III
IMP. ITER
COS. III P. P
RESTITVIT

Au village du Luc, sur la *via Aurelia*. — Bouche, t. I, p. 479; Papon, *Hist. générale de Provence*, t. I, p. 212; Bergier, *Hist. des grands chem.*, l. III, c. XXVIII, p. 456.

149.

TI. CAES
DIVI AVG. F. AVG
PONTIF. MAX
TRIB. POT
XXXIII
RESTITVIT ET
REFECIT

Au Muy, canton de Fréjus, près de la rivière d'argent. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 254.

Digitized by Google

150.

IMP. CAES
FL. VAL
CONSTAN
TINO. P. F. AVG
DIVI MAXIMIANI
AVG. NEPOTI
DIVI CONSTANTINI
AVG. PII FILIO
XXXXIIII.

Au village de Cabasse, près de Brignole, dans l'église de Saint-Pons, près de la *via Aurelia*. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 129. Voyez plus haut les nos 25 et 26.

Voyez encore d'autres pierres milliaires trouvées : à Toettó della Scarena, dans Durandi, p. 73; à Saint-André de Orbellis, dans Bouche, t. I, p. 130, et dans Gioffredo, *Storia* (édit. des *Monum. patriæ*), col. 166; sur le chemin de Senez, entre Castellane et Taulane, dans Bouche, t. I, p. 461, dans Bergier et dans Papon; sur le territoire d'Alençon, en Provence, dans Bouche, p. 147 et 501, etc.

Inscriptions empreintes sur des briques antiques.

Je crois devoir compléter le recueil des monuments épigraphiques de Nice et de Cimiez par la reproduction de trois inscriptions imprimées

Digitized by Google

sur des briques qui ont été trouvées dans ces localités. Des inscriptions du même genre ont paru dans les recueils de Gruter, de Muratori, de Passionei, etc. La Bibliothèque nationale possède un assez grand nombre de briques, portant un cartouche tantôt allongé, tantôt circulaire, tantôt en forme de croissant, tantôt orné de figures. Celles que je donne ici paraissent contenir des noms ou des marques de potiers ou fabricants de briques. Un Anglais, M. Roach-Smith, a publié, dans les livraisons X et XI des *Collectanea antiqua*, une liste d'empreintes de terres cuites recueillies à Londres. Caylus, *Recueil d'antiquités;* Grivaud de La Vincelle, *Antiq. gauloises et romaines déc. dans les Jardins du Sénat;* M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, et M. Dufour, dans un Mémoire publié par la *Société des Antiquaires de Picardie*, 1848, t. IX, p. 409, ont fait connaître un assez grand nombre de noms tracés sur des terres cuites antiques; mais leurs listes se rapportent plutôt à des potiers qu'à des fabricants de briques.

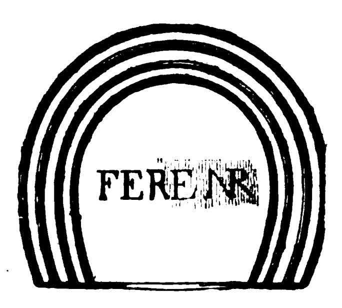
151.

\AELPOLI ·I

Fragment de brique tiré du cabinet de M. Guillotot, à Nice.

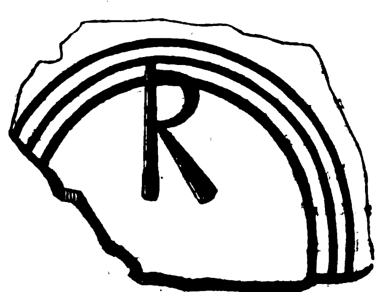

Digitized by Google

152.



Brique impressionnée conservée au couvent des Récollets de Cimiez.

153.



Brique impressionnée conservée au couvent des Récollets de Cimiez.

Digitized by Google

NOTICE

SUR QUELQUES MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE,

PAR M. DESCHAMPS DE PAS, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Grâce au zèle érudit de M. de Fréminville, une grande partie des monuments de la Bretagne sont aujourd'hui connus, et les descriptions détaillées que cet écrivain en a fournies permettent de les retrouver et de les reconnaître sur les lieux[1], lorsqu'ils n'ont pas été détruits depuis l'époque où il les a visités. Néanmoins, il existe encore quelques restes du passé qui n'ont point été décrits, M. de Fréminville n'ayant pas exploré le centre de la presque île de Bretagne. C'est là, sur une petite zône située à la limite des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan,

[1] Il est à regretter toutefois que M. de Fréminville n'ait pas joint à ses ouvrages une carte, avec l'indication positive des monuments qu'il décrit.

Digitized by Google

qu'en faisant des tournées pour les travaux du canal de Nantes à Brest, j'ai pu étudier un certain nombre de monuments dont la description complétera celles qui ont été publiées antérieurement.

Je commencerai par l'examen des monuments qui se trouvent dans les environs du canal de Nantes à Brest, dans le département des Côtes-du-Nord.

Glomel.—Glomel situé à huit kil. de Rostrenen, et où de grands travaux ont été exécutés pour le creusement et l'alimentation de l'un des points de partage du canal, possède une belle aiguille de granit brut de dix mètres d'élévation. C'est un des plus grands men-hirs que j'aie jamais vus. Sa base a six à sept mètres de tour; mais il est applati légèrement dans un sens, de sorte que sa section est ovale; il va ensuite en diminuant vers le sommet. En songeant aux difficultés que devait présenter l'érection de ces énormes masses, on est amené à conclure que les Gaulois employaient pour les soulever des moyens qui nous sont restés inconnus.

Dans quel but a été dressée l'aiguille de Glomel ? La tradition locale est muette à cet égard. Elle n'était certainement pas destinée à marquer une sépulture; car là et partout dans les environs le rocher se montre à la surface du sol, et il eût été impossible d'établir une sépulture au-dessous d'elle. D'ailleurs le tombeau, si l'on en

Digitized by Google

juge par la masse du monument, eût dû être celui d'un chef important, et les men-hirs qui surmontaient les sépultures des chefs gaulois étaient ordinairement, comme on sait, élevés sur des buttes factices. Ici, rien de semblable; la pierre est posée sur le roc nu. Le men-hir de Glomel ne serait-il point l'emblême de la divinité, comme cela a lieu quelquefois, ou bien ne désignerait-il pas l'emplacement d'un champ de bataille où les peuples de l'Armorique auraient remporté une grande victoire? Cette dernière opinion, en faveur de laquelle on peut citer l'exemple de plusieurs faits semblables, semble corroborée par la découverte de quelques fragments d'armes, qu'on a trouvés en faisant les emprunts de terre nécessaires à la consolidation des talus de la tranchée de Glomel.

Ces fragments, qui sont en cuivre, paraissent avoir appartenu à des lances de diverses dimensions. L'un d'eux est renforcé par une nervure longitudinale; sa longueur est de $0^m,275$ et sa largeur, à la base, de $0^m,065$. Tous les autres se ressemblent et varient de grandeur, depuis $0^m,29$ qu'aurait le plus grand s'il n'avait été brisé par le bout, jusqu'à $0^m,12$. Quelques-uns conservent les clous en cuivre qui servaient à les attacher, ou les trous dans lesquels ces clous devaient être placés. Parmi ces fragments on remarque une espèce de petite hache en bronze de $0^m,082$ de longueur.

Digitized by Google

Enfin on a trouvé sur un autre point, en faisant les travaux de la tranchée, une quantité considérable de ces espèces de haches celtiques ou coins en bronze, dont il a été impossible de déterminer jusqu'à présent le véritable emploi; ces coins, creux à l'intérieur, ont aussi un petit anneau à leur extrémité, servant peut-être à passer la corde avec laquelle on attachait l'instrument à son manche.

Sauf le men-hir qui vient d'être décrit, Glomel ne possède en fait d'antiquités rien de bien remarquable. Son église, de la fin du xv[e] siècle ou du commencement du xvi[e], a été défigurée par des reconstructions. Le portail, absolument semblable à celui de Kergrist, cité par M. de Fréminville dans les *Antiquités des Côtes-du-Nord*, offre d'assez jolis détails, intéressants surtout dans un pays où la nature des matériaux, la dureté du granit, rend la sculpture si difficile. Les vitraux peints du transsept sud sont conservés en partie; ils représentent, dans le haut, les armoiries de la donatrice, qui est une princesse d'Elbœuf dame de Rostrenen, et dans le bas la donatrice elle-même suivie de son patron.

Rives du canal. — En descendant le canal, on trouve disséminés quelques dolmens et quelques men-hirs. Ainsi il y a sur la rive gauche, auprès du village de Restonel, un dolmen composé de cinq pierres verticales, recouvertes par une table de pierre formée de deux blocs de gra-

Digitized by Google

nit. Un autre dolmen est placé dans un champ près de Plélauff, village situé sur la rive droite du canal. Ces deux monuments, dans lesquels les supports sont des roches naturelles sortant de terre, ont facilement résisté au temps.

Au-dessous de Gourec, petit bourg de peu d'importance, on a découvert, en approfondissant le lit du canal, dans l'emplacement d'une ancienne pècherie, une assez grande quantité de monnaies romaines. Ces monnaies ont été dispersées, et je n'ai pu parvenir à m'en procurer une seule; on m'en a cité quelques-unes de Dioclétien avec le revers de *Gloria Romanorum*.

A cinq kilomètres en aval de Gourec se trouve Bonrepos, lieu autrefois célèbre par son abbaye. Cette abbaye, qui avait été fondée en 1184 par Alain II, vicomte de Rohan, et Constance de Bretagne sa femme, et qui renfermait les tombeaux des vicomtes de Rohan, fut supprimée en 1789. Les bâtiments sont actuellement en ruine, par suite de l'abandon dans lequel on les a laissés.

En gravissant le côteau qui domine la rive gauche du canal, on arrive dans une vaste lande, où s'élèvent trois dolmens de grandes dimensions (l'un d'eux a 13 mètres de longueur), et les restes d'une enceinte. Des trois dolmens, l'un est complétement privé de ses pierres de plateforme, les deux autres les ont encore en partie :

Digitized by Google

ce sont d'énormes blocs (l'un a 2^{m},90 de longueur, 3 mètres de largeur, et 0^{m},25 d'épaisseur) tels qu'il s'en trouve en grande quantité dans la montagne. Quelques-uns des supports se sont rapprochés par suite du poids des plateformes et de l'enlèvement des terres à l'intérieur. Tous les trois étaient partagés en trois chambres séparées par des cloisons. Il est difficile de se rendre compte du motif de cette division, puisqu'il ne pouvait y avoir, dans l'intérieur, aucune communication d'une chambre à l'autre. Les cloisons n'ont peut-être été établies que pour donner plus de solidité à l'ensemble et empêcher le rapprochement des supports.

Ces trois dolmens sont disposés en triangle; ainsi nous retrouvons appliqué ici le concours mystérieux du nombre trois, nombre sacré chez la plupart des peuples. M. de Fréminville avait déjà signalé ce fait, mais seulement en ce qui regarde les fontaines, à propos de la fontaine de la Trinité auprès de la petite ville du Conquet (département du Finistère).

Au pied de la colline dont je viens de parler, coule dans une gorge très-resserrée un ruisseau affluent du canal. Sur le sommet du côteau qui forme la rive opposée, est aussi une immense lande désignée dans le pays sous le nom de lande de Saint-Gelven. Dans cette lande sont trois dolmens de moindres dimensions que les précédents, mais disposés également en triangle.

Digitized by Google

Ils ne se composent que de trois pierres et d'une plateforme ; un seul est entièrement conservé.

Non loin de ces derniers dolmens on remarque une croix brisée en deux, dont le piédestal porte une inscription en français, ainsi conçue :

Dom Jan Guégan a f. f. ceste ✝ en l'an 1636 IHS.

On peut supposer qu'elle a remplacé une croix plus ancienne; car on sait le soin que mettait le clergé, dans les premiers temps du christianisme, à sanctifier par la présence du signe de la rédemption, les lieux destinés auparavant aux cérémonies du culte druidique.

En continuant à suivre le cours du canal à partir de Bonrepos, les côteaux deviennent escarpés, et le pays prend un aspect de plus en plus sauvage. Parmi les landes immenses qui forment les plateaux de ces montagnes, celles qui dominent la forêt de Caurel, portent deux men-hirs d'une assez grande élévation (4 à 5 mètres). A la partie supérieure de l'un d'eux, est pratiquée une niche, trace d'une consécration plus ou moins ancienne au culte chrétien. Ce monolithe, qui n'a guère que 1^{m},20 de côté, est en schiste ; on lui donne dans le pays le nom de *pierre plate*, qui s'applique également au men-hir voisin. Rien dans les traditions du pays, n'indique à quelle occasion ces men-hirs ont été élevés.

Entre la forêt de Caurel et Pontivy, il n'y a plus, sur les rives mêmes du canal, d'autre mo-

Digitized by Google

nument intéressant que l'enceinte druidique de la lande des Quatre-Vents, près du village de Carmès. Cette enceinte a été décrite par M. Mahé, dans ses *Antiquités du Morbihan*.

Stival. — A peu de distance de Pontivy sur la rive droite du Blavet, est une agglomération de quelques maisons qu'on appelle le village de Stival. L'église renferme au fond du chœur une grande verrière, qui représente la généalogie du Christ. Suivant l'usage consacré, le patriarche auquel on fait commencer cette généalogie, Abraham, est couché dans le bas du tableau, et de son côté sort un arbre dont les rameaux portent les divers ancêtres du Christ. Au haut de cet arbre, dans les compartiments formés par l'ogive, se tient la Vierge avec l'enfant Jésus, entourés d'anges. Ce vitrail, admirable comme dessin et comme couleur, semble être du XVIe siècle, et dans le goût allemand de cette époque. Les noms des ancêtres sont écrits sous les personnages.

L'église de Stival, en forme de croix latine, n'a qu'une seule nef. Les parois des murs du chœur, au-dessus des stalles, portent l'histoire peinte de saint Mériadec. Ces peintures, grossières d'exécution, ont dû être refaites par quelque peintre de village sur d'anciennes peintures, à moitié effacées. Ce qui me porte à le croire, c'est que les costumes des personnages sont ceux du temps où l'église paraît avoir été construite, c'est-à-dire

Digitized by Google

de l'époque correspondant aux règnes de Charles VII et de Louis XI. Si ces peintures étaient d'invention récente, comme l'écriture de la légende placée en dessous d'elles, on aurait représenté les personnages, soit avec le costume moderne, soit avec le costume romain. Au reste, dans l'état actuel, elles n'ont plus aucune espèce de mérite, et rien de l'ancien dessin que je suppose avoir existé ne s'est conservé.

Le transsept du côté sud est éclairé par une grande fenêtre de mêmes dimensions que celle qui fait le fond du chœur. Elle a encore quelques vitraux peints, mais en général très-incomplets, représentant des scènes de la Passion. Le travail de ces vitraux est très-grossier. La nef est éclairée par deux petites fenêtres conservant aussi des fragments de vitraux peints.

L'église est précédée d'un clocher dont la partie inférieure sert de porche. Elle n'offre rien de remarquable à l'extérieur.

A côté de l'église s'élève une chapelle qui sert aux enterrements.

Sur le bord de la route de Stival à Pontivy, à environ 200 mètres de Stival, sur la droite, on remarque une fontaine placée sous l'invocation de saint Mériadec. Cette fontaine, d'un charmant style, paraît dater de la fin du xv[e] siècle ; elle ne tarit jamais.

Pontivy. — Pontivy n'offre plus rien qui soit d'un grand intérêt. Son château, qui est une pro-

Digitized by Google

priété de MM. de Rohan, était un château fort dans toute l'acception du mot. Il formait un carré flanqué de quatre grosses tours, garnies, ainsi que la façade principale, de machicoulis. De profonds fossés l'entouraient, et on ne pénétrait dans son enceinte qu'au moyen d'un pont-levis aujourd'hui supprimé. Des quatre tours, trois subsistent encore, et l'une de ces dernières tend à se dégrader de plus en plus, par suite de l'enlèvement des ardoises de la toiture, dont on s'est servi pour réparer le reste. On ne peut pénétrer dans l'intérieur de ce château, qui est habité par des religieuses adonnées à l'éducation des jeunes filles pauvres[1].

Auprès de Pontivy, immédiatement derrière le cimetière de cette ville, on voit un men-hir de peu d'élévation (environ 3 mètres), mais remarquable par la nature de la pierre dont il est formé. C'est un poudingue à gros fragments reliés entre eux par un ciment ferrugineux. Ce monument indiquait-il une sépulture? Il est certain qu'une peuplade gauloise a habité les environs de Pontivy, profitant sans doute des avantages que présentait dans ces lieux une rivière très-poissonneuse, et même navigable la plupart du temps, M. Mahé cite, dans ses *Antiquités du Morbihan*, une enceinte

[1] Je crois devoir rappeler que, dans cette notice, je ne parle que des monuments qui ont échappé à M. de Fréminville.

Digitized by Google

druidique dans la lande de Kervers, à environ 2 kilomètres de Pontivy, qui semble, avec le men-hir de la lande des Quatre-Vents, confirmer l'existence d'habitations dans le voisinage.

A quatre lieues environ de Pontivy, en descendant le long des rives du Blavet, on arrive à la montagne de Castanec sur laquelle sont les restes du temple où l'on suppose qu'était vénérée la fameuse statue de Quinipily. Cette statue paraît être une figure antique sculptée de nouveau à une époque relativement moderne. M. Bizeul a publié sur ce sujet un mémoire des plus curieux. On croit qu'un poste romain était établi sur la montagne de Castagnec, d'où il aurait pu facilement surveiller le pays que cette montagne commande. Il est certain du reste qu'on a trouvé diverses monnaies antiques en ouvrant la route de grande communication destinée à unir Pluméliau à Bieuzy. Ces monnaies sont : 1° une pièce gauloise en cuivre, au type du sanglier. Ce type, qui se reproduit fréquemment sur les monnaies gauloises, était, suivant Lelewel (*Types de numismatique gauloise*), commun à tous les peuples faisant partie de la ligue des Éduens contre les Arvernes, et on le voit tantôt seul, tantôt joint au type propre du peuple qui a émis la monnaie. Je ne sais à quel peuple attribuer la pièce dont il est ici question ; mais, d'après la fabrique, elle ne paraît pas appartenir à l'Armorique ; 2° des divisions de l'as, au nombre de trois ; 3° quatre frag-

Digitized by Google

ments de pièces coupées en deux à dessein (monnaies coloniales de Nîmes); 4° quatre *Auguste*, au revers de l'*autel de Lyon*, MB; 5° un *Agrippa*, MB; 6° deux *Tibère*, au revers de l'*autel de Lyon*, MB; 7° un *Claude*, MB; 8° deux *Néron*, MB; 9° un *Postume*, PB; 10° un *Victorin*, PB; 11° un *Valérien*, PB; 12° deux *Claude II*, PB. Ces pièces, toutes communes, sont d'une détestable conservation. La diversité des princes et le petit nombre des pièces trouvées, semblent indiquer des monnaies égarées par hasard.

Quant à moi, je n'ai point vu les vestiges qu'on dit exister d'un camp ou poste fortifié sur la montagne de Castanec, j'y ai aperçu seulement une ligne de rochers saillant hors de terre et descendant le long des versants. Ce sont des rochers naturels.

Entre Pontivy et le village de Saint-Nicolas-des-Eaux, situé au pied de la montagne de Castanec, sur le haut d'un côteau que baignent les eaux du Blavet, on distingue les ruines du château de Rimaison, qui fut, dit-on, construit à l'époque de la renaissance.

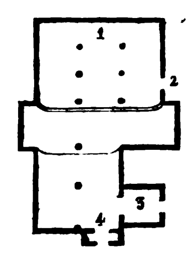
Je termine par quelques indications sur divers monuments que j'ai vus dans mes voyages, et qui mériteraient d'être décrits en détail.

Église de Kernas-Cleden. — La nouvelle route de grande communication du Guéméné au Faouet, traverse un assez pauvre village appelé Kernas-Cléden, qui possède une fort jolie église.

Digitized by Google

Cet édifice, en forme de croix grecque avec une abside carrée, offre cette singularité que la partie comprise entre le fond du chœur et les bras de la croix est divisée en trois nefs par deux rangs de colonnes; au delà des transsepts, qui sont très-peu étendus, il n'y a plus que deux nefs, celle du sud ayant été en partie supprimée, en partie remplacée à l'extrémité par le portail dit des Douze-Apôtres, qui s'avance au même alignement que les murs de l'abside; le plan ci-joint fera mieux comprendre cette description sommaire[1].

Plan au niveau du sol.



L'architecture extérieure, de style gothique fleuri, paraît dater du XVIe siècle; les piliers qui soutiennent les arcades à l'intérieur sont pourtant assez massifs. La voûte du chœur est

[1] *Légende* : 1° Abside éclairée par une grande fenêtre;
2° Petite entrée latérale;
3° Portail des douze apôtres;
4° Entrée principale sous le clocher.

Digitized by Google

ornée de peintures à fresque, qui représentent l'histoire de la Vierge et du Christ, et qui sont malheureusement en mauvais état, comme presque toutes les anciennes fresques exposées à l'humidité. Ces fresques ont dû être très-belles; elles rappellent un peu la manière de Ghirlandajo. Sur les tympans des arceaux, sont représentées des scènes de la Passion, encore en plus mauvais état. On doit des éloges à la fabrique de cette église pour n'avoir point recouvert d'un ignoble badigeon ces peintures, qui, quoique détériorées, offrent encore un véritable intérêt.

L'église de Kernas-Cléden était en outre décorée de vitraux peints qui sont mal conservés.

Le Faouet, la chapelle de Sainte-Barbe et la chapelle de Saint-Fiacre.—La ville du Faouet ne renferme rien de bien curieux; mais elle possède, dans ses environs, deux monuments remarquables, la chapelle de Sainte-Barbe et le jubé de la chapelle de Saint-Fiacre.

La chapelle de Sainte-Barbe est située à l'est du Faouet, sur le versant du côteau de la rive droite de l'Ellé. Elle occupe un renfoncement artificiel, formé dans la roche, dont on a enlevé une partie, et qui se trouve taillée verticalement comme une grande muraille; on y descend par de magnifiques escaliers en pierre de taille, construits en 1770. Une autre petite chapelle, dite de Saint-Michel, est bâtie auprès de celle de Sainte-Barbe, sur une pointe de rocher isolée, qu'on a

Digitized by Google

réunie au reste du système, au moyen d'un pont supporté par une arcade et garni de balustrades en pierre comme le reste des escaliers. L'aspect de ces deux édifices, des escaliers, du pont, des rochers disposés d'une manière bizarre, de l'Ellé qui roule bruyamment ses eaux dans la vallée, est des plus saisissants.

La chapelle de Sainte-Barbe a été élevée au XVe siècle, ainsi que le constate l'inscription suivante, gravée dans l'intérieur de l'édifice, sur un cul-de-lampe :

Le commencement de cette chapelle fut le VIe *jour de juillet l'an mil* CCCCIIII^{xx} *neuf.*

Elle renferme des vitraux peints qui sont mal conservés.

La petite chapelle de Saint-Michel, d'une époque encore plus moderne et de forme octogone, n'est remarquable que par des organeaux placés à l'extérieur à chacun de ses angles. Ces organeaux servent à rendre moins dangereuse la promenade autour de la chapelle à l'extérieur, promenade qu'on entreprend à la suite d'un vœu. Dans les endroits où l'on peut poser le pied, le rocher dépasse à peine de 0^{m},50 l'aplomb des murs ; si le pied manque, on est infailliblement brisé sur les pointes de rochers qui se trouvent au-dessous.

A deux kilomètres à l'ouest du Faouet, sur la route qui conduit à Quimperlé, s'élève la chapelle de Saint-Fiacre, remarquable par un jubé en bois

Digitized by Google

sculpté, d'un travail admirable. Ce jubé a été fait en 1480, ainsi que le prouve une inscription qui se lit sur l'un des écussons adaptés aux pendentifs :

Lan mil CCCCIIII[xx] *fut fait ceste hœuvre par ...... le Longa ouvrier.*

Ce jubé a été décrit dans divers recueils, notamment dans les *Annales archéologiques*[1].

La chapelle de Saint-Fiacre renferme en outre une grande verrière, qui représente la vie du saint sous l'invocation duquel l'édifice est placé. Cette verrière, qui se trouve dans le transsept de droite, est d'un dessin assez grossier et très-sale; mais elle est curieuse en ce qu'on y lit, dans un compartiment du bas, une inscription qui nous apprend le nom du peintre verrier qui l'a faite :

P. Androvet ouvrier demeurant à Quénépéralé. 1552.

Les autres verrières sont également fort détériorées.

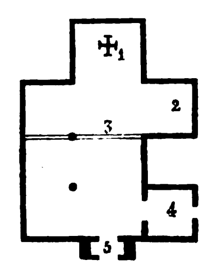
Ainsi que beaucoup de chapelles en Bretagne, la chapelle de Saint-Fiacre n'a que deux nefs; elle est construite de manière que le transsept de

[1] Il serait à désirer que ce morceau fût mis à l'abri des dégradations journalières qui finiront par le ruiner complétement, que l'administration départementale le prît sous sa sauve-garde et qu'elle y plaçât un gardien rétribué. Le service divin n'étant pas journellement célébré dans la chapelle, elle se trouve abandonnée à la surveillance peu éclairée des voisins, pendant une grande partie de l'année.

Digitized by Google

gauche n'est qu'à demi formé, comme on peut le voir sur le croquis ci-joint[1].

Plan au niveau du sol.



L'abside est carrée et éclairée par deux grandes fenêtres ogivales, l'une à l'est, l'autre au sud. On entre par le portail des Douze Apôtres, qui se trouve à l'entrée de l'église, côté sud.

La chapelle de Saint-Fiacre paraît remonter au XIVe siècle; cette appréciation serait certaine, si l'on pouvait constater que l'inscription suivante, qui est encastrée dans le mur de la maison voisine, provient de la chapelle elle-même :

Lan mil CCCIIII^{xx} VI *fut fait ceste église.*

Les armoiries dont était ornée la façade ouest

[1] *Légende :* 1° Abside;

2° Transsept du sud, où se trouve la verrière représentant la vie de Saint-Fiacre;

3° Emplacement du jubé ;

4° Portail des Douze Apôtres ;

5° Entrée principale.

Digitized by Google

ont disparu par l'action du temps, et peut-être aussi par les dégradations des hommes. Cette chapelle a dû être autrefois très-ornée, car on aperçoit à l'entour beaucoup de débris de statues.

Digitized by Google



1.



2.

Digitized by Google

JUNON ANTHÉA,

ILLUSTRATION D'UN PASSAGE DU Ve LIVRE DES *FASTES* D'OVIDE.

PAR M. ADRIEN DE LONGPÉRIER, MEMBRE RÉSIDANT.

Une étude attentive des compositions qui ornent les vases peints antiques, nous autorise à croire que les dimensions de ces monuments ont influé sur le choix des sujets que les artistes avaient à y retracer. Il nous paraît évident qu'ils n'aimaient point à peindre des figures de très-petites proportions, et que lorsque le vaisseau qu'ils devaient décorer n'offrait qu'une surface restreinte, ils s'en tenaient à une figure seule ou du moins à une scène peu compliquée. On doit encore remarquer que sur les très-petits vases, les personnages, même lorsqu'ils ont un certain rang dans la mythologie, affectent quelquefois les formes enfantines et seraient par conséquent méconnaissables, n'étaient les attributs dont ils sont

Digitized by Google

accompagnés[1], ou les noms qui sont inscrits auprès d'eux.

Il était indispensable de consigner ici ces observations avant de proposer l'explication que nous croyons pouvoir donner de deux vases qui font partie des collections du Louvre et de la Bibliothèque nationale, vases qui, selon nous, représentent deux phases du même mythe, et qui, pour l'interprétation, se prêtent un mutuel secours.

Sur le premier vase (voy. la pl. II, n° 1) qui est un *aryballe* de 13 centimètres de hauteur, on voit une jeune femme, vêtue d'une tunique talaire et d'un péplum, tendant les deux bras, avec l'expression de l'admiration et du désir, vers une plante à stipe tuberculeux qui se dresse devant elle, avec l'apparence d'un ithyphallisme très-caractérisé.

Le second vase, plus fin de travail, est aussi en forme d'aryballe et haut de 15 centimètres. Il montre une jeune femme vêtue et coiffée comme la première (voy. pl. II, n° 2), mais élevant les

[1] Voy. principalement le charmant vase publié par Stackelberg : *die Græber der Hellenen*, pl. XVII. — Le vase représentant le retour d'Ulysse figuré par M. Raoul Rochette : *Odysséide*, pl. LXXVI, n° 7. Le dessinateur en déroulant cette peinture exécutée sur un vase cylindrique, a mal établi la division du sujet, et l'oiseau palmipède devrait se trouver derrière la femme, car c'est un déterminatif de nom, le canard χηνάλωψ, accessoire qui confirme l'explication donnée par le savant antiquaire. Voy. encore GERHARD, *Auserl. Griechische vasenbild.*, pl. XI, n° 8.

deux mains en signe d'effroi et semblant fuir la plante à fleur aiguë.

Nous reconnaissons dans ces deux scènes, qui, à notre avis, ont entre elles une liaison intime, Junon séduite par la fleur que Chloris lui fit connaître dans les champs Oléniens et qui la rendit mère de Mars[1].

On ne s'étonnera pas de voir la reine des dieux privée de tous les insignes de sa puissance, car, à l'époque ancienne à laquelle ont été peints les vases qui nous occupent, on n'était pas prodigue d'ornements; quant à l'extérieur très-juvénile attribué ici à Junon, il tient surtout à la nature des monuments sur lesquels nous la voyons représentée, ainsi que nous en avons fait plus haut la remarque.

Pausanias dit brièvement qu'on voyait à Argos, à la droite du temple de Latone, une chapelle dédiée à Junon Anthéa : Τῆς δὲ Ἥρας ὁ ναὸς τῆς

[1] Dans une autre peinture de vase où MM. Lenormant et J. de Witte reconnaissent l'aventure de Junon avec Jupiter métamorphosé en coucou, la déesse est aussi dans l'attitude de la fuite, ce qui exprime la surprise, conséquence naturelle du prodige. *Élite des monum. céramogr.*, pl. XXIX A. — La légende du coucou excède la foi respectueuse que montre ordinairement Pausanias lorsqu'il s'agit des dieux; il rapporte le fait, mais il ajoute : τοῦτον τὸν λόγον, καὶ ὅσα ἐοικότα εἴρηται περὶ θεῶν, οὐκ ἀποδεχόμενος, γράφω δὲ οὐδὲν ἧσσον. II, 17, 4. C'est peut-être par une raison analogue qu'il s'est abstenu de tout détail à l'égard de la fleur des champs Oléniens et de l'origine du surnom Ἀνθεία

Digitized by Google

'Ανθείας ἐστὶ τοῦ ἱεροῦ τῆς Λητοῦς ἐν δεξιᾷ[1]. Mais le discret voyageur n'indique pas d'où venait ce surnom. Peut-être était-ce là un secret sur lequel un initié devait garder le silence; c'est ainsi qu'en décrivant une figure de Junon qui tenait une grenade, le même auteur ajoute : Τὰ μὲν οὖν ἐς τὴν ῥοιάν, ἀπορρητότερος γάρ ἐστιν ὁ λόγος, ἀφείσθω μοι[2]. Il faut se rappeler cependant que dans ce même temple de Latone existait une statue de Chloris : Τὴν δὲ εἰκόνα παρὰ τῇ θεῷ τῆς παρθένου Χλῶριν ὀνομάζουσι[3]. Or, Flore, alors qu'Ovide l'interroge, répond au poëte en ces termes :

195 Chloris eram, quæ Flora vocor : corrupta latino
Nominis est nostri litera græca sono.
Chloris eram, Nymphe *campi felicis*.....

La déesse cite la métamorphose de Narcisse et autres aventures dans lesquelles les fleurs jouent un rôle; puis elle ajoute :

229 *Mars* quoque, si nescis, *per nostras editus artes :*
Jupiter hoc ut adhuc nesciat usque precor.
Sancta Jovem Juno, *nata sine matre Minerva*,
Officio doluit non eguisse suo.
Ibat, ut Oceano quereretur facta mariti;
Restitit ad nostras fessa labore fores.
235 Quam simul adspexi : Quid te, Saturnia, dixi,
Adtulit? Exponit quem petat illa locum;

[1] Lib. II, cap. xxii, 1.
[2] Lib. II, cap. xvii, 4.
[3] Lib. II, cap. xxi, 9.

Digitized by Google

Addidit et causam. Verbis solabar amicis.
Non, inquit, verbis cura levanda mea est.
Si pater est factus neglecto conjugis usu
Jupiter et nomen solus utrumque tenet,
Cur ego desperem fieri *sine conjuge mater*,
Et parere intacto, dummodo casta, viro?
Omnia tentabo latis *medicamina* terris;
Et freta, Tartareos excutiamque sinus.
Vox erat in cursu; vultum dubitantis habebam.
Nescio quid, Nymphe, posse videris, ait.
Ter volui promittere opem, ter lingua retenta est:
Ira Jovis magni causa timoris erat.
Fer, precor, auxilium, dixit; *celabitur auctor*[1]:
Et Stygiæ numen testificatur aquæ.
Quod petis, Oleniis, inquam, mihi missus ab arvis
Flos dabit : et hortis unicus ille meis. [vencam,
Qui dabat, hoc, dixit, sterilem quoque tange ju-
Mater erit : tetigi; nec mora, mater erat.
Protinus hærentem decerpsi pollice florem :
Tangitur; et *tacto concipit illa sinu;*
Jamque gravis Thracen, et læva Propontidos intrat;
Fitque potens voti; *Marsque creatus erat.*
Qui memor accepti per me natalis : habeto
Tu quoque Romulea, dixit, in urbe locum.

Ovide, qui, suivant la manie poëtique de son siècle, fait de l'allégorie littéraire en défigurant les mythes antiques de la Grèce, attribue à Flore une action personnelle et directe dans la maternité de Junon. On reconnaît cependant les traces de l'idée symbolique. Flore ou Chloris,

[1] On pourrait voir ici une allusion au silence gardé par les mythographes.

Digitized by Google

expression des forces germinatrices de la nature, celle qui dit, en parlant d'elle-même :

Nos quoque idem facimus tunc, quum juvenilibus annis
Luxuriant animi, corporaque ipsa virent[1],

fournit une plante dont le suc rend la vigueur à l'organisme maternel.

Quoique Ovide soit le seul auteur qui raconte la naissance de Mars, il est évident que ce mythe est d'essence hellénique et nous n'hésiterions pas à croire que la Junon Anthéa d'Argos devait son surnom à la fleur étolienne, quand même cette manière de voir n'aurait pas été adoptée par d'éminents érudits. MM. Ch. Lenormant et J. de Witte ont, en effet, émis les premiers cette opinion dans leur beau recueil intitulé : *Élite des monuments céramographiques*[2].

Visconti a fait remarquer qu'il existe des monnaies de grand bronze de Julie Mamée, mère d'Alexandre Sévère, au revers desquelles on voit Junon assise, tenant une fleur de la main droite et un enfant emmailloté sur le bras gauche : la légende est IVNO AVGVSTA et l'illustre antiquaire n'hésite pas à reconnaître Mars dans le petit enfant ; la *fleur* que tient la déesse en est, suivant lui, *la preuve*; c'est donc là une *Juno Mar-*

[1] Ovid., *Fast.*, lib. V, vers 273-4.
[2] Tom. I, pag. 82.

tialis, et la fleur ou plante que tient à la main la déesse désignée par cette dernière épithète sur les médailles de Trébonien Galle et de Volusien, fait encore allusion à la merveilleuse procréation du dieu de la guerre[1].

Eckhel, il est vrai, n'admet pas cette interprétation[2]; il croit voir, après Tristan[3] et Winckelmann[4], une paire de ciseaux dans la main droite de la Junon *Martialis* figurée sur les monnaies de Trébonien Galle et de son fils. « Cur vero eadem « hæc Juno dicta fuerit *Martialis*, nondum satis « comperire potui, » ajoute le numismatiste viennois.

Nous avons examiné avec le plus grand soin le médaillon, les grands bronzes de Trébonien Galle et les grands bronzes de Volusien portant la légende IVNONI MARTIALI que possède la Bibliothèque nationale, et nous avons reconnu que la déesse, assise de face, tient sur le bras gauche un enfant emmailloté. Cette circonstance qui n'a pas encore été constatée, lève tous les doutes que l'on pouvait entretenir sur l'objet placé dans la main droite; car l'identité de cette

[1] *Museo Pio Clementino*, tom. I, pag. 5. — Cf. t. VI, pag. 86.

[2] *Doctrina numor.*, t. VII, pag. 358.

[3] *Commentaires historiques, contenant l'hist. gén. des empereurs*, II, pag. 668.

[4] *Pierres gravées de Stosch*, Préface, pag. XIV. — *Monumenti inediti*, p. 14.

Digitized by Google

Junon Martiale avec celle qui est gravée de profil, sur les grands bronzes de Lucille, de Julia Domna, de Mamée et sur les petits bronzes de Salonine, est évidente. Dès lors on ne peut plus se refuser à voir dans cet objet une plante, une fleur. Les pétales ou les feuilles sont quelques fois assez nombreuses, ce qui a fait dire au capitaine William Henry Smith, propriétaire d'une magnifique collection dont il a publié le catalogue : « On those medals which represent the deity « in a temple, only one pair of scissars is obser« vable; but this figure (Femme assise à gauche « avec la légende *Iunoni Martiali*) holds three, « so that each of the Parcæ might have been ac« commodated[1]. » Cette réflexion de l'antiquaire anglais, est assurément la meilleure critique que l'on puisse faire de l'opinion soutenue par Eckhel.

Nous devons encore faire observer que le dôme qui couvre le temple dans lequel est assise la *Juno Martialis* de Trébonien Galle, est surmonté d'une fleur tout à fait semblable à celle que tiennent à la main la *Juno Lucina* et la *Juno Augusta*, représentées sur les bronzes des impératrices Lucille, Domna, Mamée et Salonine.

Entre les colonnes du temple, aux côtés de la

[1] *Descriptive catalogue of a cabinet of roman imperial large bras medals;* Bedford, 1834, in-4°, pag. 286, Treb. Gall. n° CCCCLXXVIII.

Digitized by Google

Junon Martiale, on voit deux animaux couchés, que le docte Eckhel considère comme des bœufs qui rappellent, selon lui, les bœufs blancs attelés au char de cette prêtresse de Junon Argienne, que la piété de ses fils Cléobis et Biton rendit célèbre.

Mais, dans le récit d'Hérodote, les bœufs ne sont mentionnés que pour leur *absence* : οἱ δέ σφι βόες ἐκ τοῦ ἀγροῦ οὐ παρεγίνοντο ἐν ὥρῃ[1]; et il ne paraît pas que ce soit là un motif suffisant de les introduire dans le temple. Le médaillon de Trébonien Galle conservé à la Bibliothèque nationale, quoique bien frappé, ne laisse pas distinguer de quelle espèce sont les deux animaux en question, parce que leur relief a été un peu usé par le frottement. Dans la gravure publiée en 1694, par Vaillant, d'après le médaillon que possédait l'abbé F. de Camps[2], on reconnaîtrait

[1] Lib. I, cap. XXXI. — Il faut dire cependant qu'au temps de Palæphate, on avait entendu que les bœufs, dont cet écrivain va jusqu'à désigner la couleur, faisaient partie du cérémonial. Ἀργεῖοι πολιοῦχον αὐτοῖς τὴν Ἥραν ἡγοῦντο· καὶ διὰ τοῦτο καὶ πανήγυριν αὐτῇ τεταγμένην ἄγουσιν· ὁ δὲ τρόπος τῆς ἑορτῆς, ἅμαξα βοῶν τὸ χρῶμα λευκῶν. *De incredib.*, cap. LI, 1.

On peut observer encore ici que, dans les divers récits d'un fait mythologique ou historique, les détails deviennent plus abondants et plus précis à mesure que l'on s'éloigne davantage de l'époque à laquelle le fait a été cité pour la première fois.

[2] *Selectiora numismata in ære maximi moduli*, in-4°, pag. 107, et pl. annexe.

Digitized by Google

plutôt deux béliers, et s'il en était ainsi on pourrait, en tenant compte de l'antique forme *ares* (pour *aries*), conservée par Varron[1], voir là une allusion au nom grec de *Mars* Ἄρης. Peut-être aussi le temple de Junon Anthéa était-il en rapport avec le mont Κρεῖον, situé près d'Argos[2], et le bélier (κριός) n'était-il rapproché de l'image de la déesse qu'à titre de déterminatif parlant. Ces sortes de jeux d'esprit sont extrêmement fréquents dans la numismatique antique[3].

[1] *De ling. Lat.* v, 98.

[2] CALLIMACH. *Lavacr. Pallad.*, 41.

[3] M. DE LUYNES, *Études numism. sur quelques types relatifs au culte d'Hécate*, pag. 22 et 25, considère avec toute raison comme une expression du nom Ἄνθεια la couronne ornée de *palmettes* qui ceint la tête de Junon argienne sur les monnaies de Crotone, de Pandosia, d'Élide, de Veseris, d'Hyrium, et principalement sur ces belles monnaies d'argent qui avaient été attribuées à la Crète et que M. de Cadalvène a restituées à Argos d'Argolide. *Recueil de médailles grecques inédites*, 1828, in-4°, p. 162, pl. III, n[os] 1, 2, 3. — C'est encore une Junon Anthéa que représente une rare monnaie de bronze frappée à Adramyttium de Mysie; Sestini a cru à tort que la déesse tenait un pavot; ce serait tout au plus une grenade. *Descrizione del museo Chaudoir*, pag. 84, pl. V, n° 8. — Un précieux vase de la fabrique de Ruvo, conservé au Musée du Louvre, et qui provient de l'atelier de Gros, représente un *Jugement de Paris*, dans lequel Vénus et Minerve sont debout, tandis que Junon est assise sur une fleur; la déesse tient un sceptre terminé par une palmette, et porte une couronne décorée du même ornement; la peinture de ce vase a été figurée dans l'*Odysséide* de M. RAOUL ROCHETTE, pl XLIX, n° 2, pag. 264.

Digitized by Google

Au premier aperçu il semble que la plante, placée dans la main d'une déesse *Lucine*, ait dû être l'aristoloche, Ἀριστολόχεια, que Dioscoride croit douée des vertus que son nom indique[1]. Cependant le feuillage et la fleur de l'Aristoloche ont une forme bien connue qui ne convient pas à la figure retracée sur les médailles.

C'était une doctrine reçue dans l'antiquité et au moyen âge que lorsqu'une plante avait des rapports de forme, d'odeur ou de couleur avec un animal ou une partie d'animal, il en résultait des propriétés sympathiques. Nous avons déjà signalé la forme phallique de la plante peinte sur les deux vases, près de la Junon Anthéa[2]. Or, il existe en Grèce, aussi bien que dans notre pays, une plante dont le nom antique a la plus grande analogie avec le nom grec de Mars, et qui porte une fleur dont la tournure phallique et la haute température ont été expressivement caractérisées

[1] III, 4. — Cf. Cicer., *de Divin.*, I, 10. — Plin., *Hist. nat.*, XXV, 8, 54.

[2] Les anciens faisaient certainement une grande attention à certaines particularités qui distinguent les plantes. On sait par de nombreux témoignages qu'ils avaient remarqué sur les feuilles de l'hyacinthe les caractères grecs αι et qu'ils y voyaient l'expression de la douleur d'Apollon inscrite sur le feuillage d'une fleur issue du sang de son ami. Ovid., *Metam.*, X, 215; XIII, 297 sq. — Plin., *Hist. nat.* XXI, c. 11. — Pausanias, I, 35, 4; II, 35, 5. — Serv., *ad Virgil. Eclog.* III, 106 sq. — Mosch., *Epitaph. Bionis*.

Digitized by Google

par un surnom populaire, bien connu des paysans français. Cette plante est l'*Arum*, Ἄρον, que Pline mentionne[1], et qui est le type d'une famille considérable dans le règne végétal. Les aroïdées, qui se rencontrent ordinairement dans nos climats, sont le *calla arum* et l'*arum vulgare*, en français *gouet commun* ou *pied de veau;* nommé quelquefois *arum maculatum*, parce qu'à une certaine époque de l'année ses feuilles se marbrent de taches foncées.

L'*arum* est une plante monocotylédone faisant partie des hypogynes de la méthode naturelle de Jussieu ; sa racine est tubéreuse ; les espèces herbacées n'ont point de tige, les espèces ligneuses ont quelquefois un stipe, sorte de tronc cylindrique et d'autres fois une tige faible et grimpante.

La fleur est extrêmement remarquable ; elle est agglomérée en *spadice* et enveloppée d'une membrane désignée par les botanistes sous le nom de *spathe,* et qui, en forme d'oreille d'âne, entoure le spadice. Avant que le spathe ne soit ouvert en cornet, lorsqu'il s'élève entre le groupe de trois feuilles que porte ordinairement le pied d'*arum*, il affecte, comme l'épi de maïs, une forme conique très-aiguë. A l'époque de l'émission du pollen le spathe se colore en pourpre et

[1] *Hist. nat.*, XIX, 5, 30; XXIV, 16, 91. — Cf. SUIDAS : Ἄρον : Ἄρης δέ. — Le nom de la plante vient sans doute de αἴρω, à cause de la façon particulière dont la fleur *se dresse*.

Digitized by Google

dégage une quantité de chaleur appréciable à la main. Dans l'espèce *arum Italicum* dont le surnom indique assez la patrie, et dans une autre espèce nommée *arum esculentum* qui croît en Syrie, en Portugal, dans les îles de l'Archipel et les Indes orientales, le plus souvent au milieu des montagnes fraîches et humides, cet accroissement de température excède de beaucoup la chaleur de l'atmosphère et s'élève parfois de 30 à 48 degrés Réaumur. Le tubercule de l'*arum esculentum* fournit une fécule dont la propriété est de guérir les affections où domine l'affaiblissement des fibres. Était-ce là le *medicamen* cherché par Junon[1] ?

Nous avons dû exposer ici les principaux caractères qui distinguent les plantes aroïdées, afin de faire comprendre comment nous avons été conduit à reconnaître sur nos vases grecs un végétal appartenant à cette famille. Il faut, bien entendu, tenir compte de la manière très-conventionnelle dont les artistes de l'antiquité représentaient les arbres et les végétaux. La vigne, le peuplier, le lierre, l'olivier dont les rameaux se retrouvent souvent dans les compositions céramographiques, ne se distinguent que par les fruits ou la tournure générale des tiges. Mais le feuillage est exécuté dans ces proportions bizarres, dans ce style indigent dont quelques rares pein-

[1] Voy. plus haut, le vers 243 du Ve livre des *Fastes*.

Digitized by Google

tres qui cultivent de nos jours le *paysage historique* ont seuls conservé la tradition. Il est à remarquer qu'une peinture d'Herculanum[1] représente un hermaphrodite tenant à la main une feuille d'Arum et placé sous un portique dont la frise est ornée d'une rangée de fleurons tout semblables à celui que tient la Junon des médailles frappées pour les impératrices que nous avons mentionnées précédemment. La fleur d'Arum serait-elle devenue un symbole d'autoconception?

On pourrait rejeter notre explication et voir, dans la jeune femme qui se baisse vers une plante, Proserpine cueillant des fleurs dans les plaines d'Enna, alors que Pluton va la surprendre pour la conduire dans le monde inférieur. La présence d'un tel sujet n'aurait rien que de très-naturel sur un vase peint, car on peut considérer comme établi, que la destination presque toujours funéraire des vases qui nous sont parvenus (ce sont la plupart du temps les tombeaux qui ont conservé ceux que possèdent nos musées), a dicté l'idée générale dont le peintre s'inspirait et qu'il cherchait à exprimer de toutes façons, s'ingéniant à découvrir dans les récits mythologiques les combinaisons propres à exprimer la même pensée d'une manière sensible. Nous ne parlons pas seulement des sujets *directement* funéraires, tels que ces tombes marquées par des stèles, des édi-

[1] *Le pitture antiche d'Ercol.*, tom. II, pl. XXXIV.

Digitized by Google

cules, des *hiérons* ou autels consacrés, près desquels une ou plusieurs figures font diverses offrandes ou accomplissent certains rites pieux en déposant des bandelettes, des phalères, des couronnes; encore pour atténuer l'idée lugubre que peuvent faire naître de pareilles scènes, la stèle est quelquefois héroïsée au moyen d'une inscription qui montre le nom d'un personnage homérique, comme Troïlus[1], Phœnix[2], Agamemnon[3], Pyrrhus[4], en sorte que le vase ne s'applique plus que d'une manière détournée, symbolique, à la cérémonie pour laquelle il a été employé. Mais nous entendons classer parmi les sujets funéraires des peintures dont la fréquente répétition indique le sens figuré. Ainsi, suivant l'âge ou le sexe du mort, suivant le genre d'accident qui l'avait enlevé à sa famille, on a dû choisir, pour les placer dans son tombeau, des vases représentant des sujets parmi lesquels les scènes d'enlèvement ou de départ occupent une large place. Par exemple, le départ d'Hector prenant congé d'Andromaque et d'Astyanax ou bien de Priam et d'Hécube[5], celui de Castor, de Jason,

[1] Vase du musée du Louvre.

[2] Vase du musée du Louvre.

[3] GARGIULO, *Raccolta de monumenti piu interessanti del R. museo Borbonico*, 1825; pl. 106.

[4] J. DE WITTE, *Description de la collect. d'antiq.* de M. le vicomte Beugnot, 1840, pag. 59, n° 58.

[5] ED. GERHARD, *Auserlesene Griechische vasenbilder*,

Digitized by Google

de Bellérophon, d'Amphyaraüs; l'enlèvement d'Hylas[1], celui de Céphale, de Thiton, de Clitus par l'Aurore; celui d'Europe, de Thalie[2], d'Égine, de Ganymède par Jupiter, celui d'Amimone par Neptune, de Déjanire par Hercule, d'Hélène par Alexandre, par Thésée[3], de Proserpine par Pluton, d'Orythie par Borée, etc., expriment la mort prématurée, imprévue ou violente. Nous pensons même qu'en peignant Polyphème et Anacréon, sur certains vases, on a fait allusion au genre de mort de ces personnages qui ont dû à l'ivresse de n'avoir point eu la conscience de leur fin, sort évidemment considéré comme agréable par les Grecs.

Mais après avoir fait une part considérable aux représentations funéraires, nous devons reconnaître qu'il existe une quantité notable de vases peints qui nous montrent des scènes d'union, de naissance, de génération. Il faut dire cependant

pl. CLXXXIX. Dans cette précieuse peinture, qui orne un vase du Musée grégorien, Hector, tout armé, tient une phiale et Hécube une œnochoé. Ce sujet est extrêmement important, parce qu'il permet de considérer comme des *scènes de congé* ou *d'adieux* certaines compositions où l'on voit un héros, un dieu, auquel on verse à boire.

[1] Fossati, *Bullet. dell' Instit. di corresp. Arch.*, 1831, p. 5.

[2] Voy. Th. Panofka, *Zeus und Ægina*, 1836, 4°, pl. II, n° 6.

[3] H. D. de Luynes, *Description de quelques vases peints étrusques, grecs, etc.*, pl. IX-XI. — J. de Witte, *Cat. Durand*, n° 383.

Digitized by Google

que les sujets nuptiaux se rapportent sans doute au mariage mystique de l'homme après sa mort et que les sujets de naissances peuvent indiquer la nouvelle vie des mortels qui sont passés dans un autre monde. Si un artiste avait voulu représenter Proserpine, il n'eût pas choisi pour le faire un vase dont l'exiguïté eût été un obstacle à l'accomplissement de sa tâche et il eût réservé ce sujet pour un de ces monuments qui offrent assez de surface pour que l'on y puisse dessiner et la corbeille renversée et le personnage de Pluton.

C'est précisément parce que l'aventure de Junon est éminemment monoprosopique, qu'elle était convenable pour la décoration d'un petit aryballe dont une anse occupe en partie la superficie.

La naissance de Minerve a été si fréquemment retracée sur des monuments céramographiques [1] que l'on ne pourra trouver extraordinaire qu'un peintre ait songé à la naissance de Mars dont les anciens, suivant la tradition qu'Ovide nous a conservée, faisaient un mythe correspondant, une sorte de compensation exégétique.

Les textes grecs, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, ne fournissent aucun détail sur

[1] Voy. les nombreux vases représentant ce sujet rassemblés par MM. Lenormant et J. de Witte, *Élite des monuments céramogr.*, t. I, pag. 181 sq., et pl. LV à LXV A.


Digitized by Google

cette naissance [1]; tandis que le poëte latin la raconte avec complaisance. C'est que Mars, l'époux de Rhea Sylvia, avait bien plus d'importance à Rome que dans l'Orient hellénique.

Faisons en passant observer que c'est bien probablement à l'entremise génératrice de Flore dans la naissance du père de Romulus qu'est due l'institution de ces *floralia* dont l'auteur des fastes n'a osé expliquer les rites qu'en leur donnant le caractère d'une exubérante expansion de la jeunesse [2]. Et cependant il nous fournit la clef du mystère dans ces mots :

> ..... Marsque creatus erat,
> Qui memor accepti per me natalis : habeto
> Tu quoque Romulea, dixit, in urbe locum.

[1] Pausanias se contente de dire : « Le poëte Olen, dans un hymne à Junon élevée par les Heures, a écrit qu'elle avait eu pour enfants Mars et Hébé ; Ὠλῆνι δὲ ἐν Ἥρας ἐστὶν ὕμνῳ πεποιημένα τραφῆναι τὴν Ἥραν ὑπὸ Ὡρῶν, εἶναι δέ οἱ παῖδας Ἄρην τε καὶ Ἥβην. Les Phliasiens rendent de grands honneurs à cette dernière..... Chaque année ils célèbrent des fêtes qu'ils nomment κισσοτομοί. La statue de la déesse n'est jamais visible et ils en donnent une raison de religion : ἱερός ἐστιν αὐτοῖς λόγος. » Lib. II, cap. XIII, 3, 4. Lorsqu'on pense à la signification du verbe κισσάω, on pourrait supposer que, dans leurs mystères, les Phliasiens coupaient du lierre, κισσός, comme symbole de la maternité de Junon. Le mot κισσώδης, qui se forme également de κισσός et de κίσσα, montre combien l'allusion était facile à établir.

[2] *Fast.*, lib. V, vers 331 sq.

Digitized by Google

Il est probable que l'on possède une représentation des *Floralia* dans certaines peintures découvertes à Herculanum et qui n'ont point été expliquées d'une manière qui satisfît ceux même qui les ont publiées. Les planches XX et XXVI du second volume des *Pitture antiche d'Ercolano* nous montrent une femme assise tenant à la main une feuille allongée, jaune et rougeâtre, en un mot tout à fait semblable à celles de l'*arum;* devant cette personne, des hommes et des femmes dansent en s'accompagnant avec la lyre, le tympanum, les crotales et la double flûte. Les académiciens *Ercolanesi* se sont demandé s'il fallait voir là une scène des fêtes de Bacchus ou des rites accomplis en l'honneur de la grande Mère; mais ils ont soulevé des objections considérables contre ces interprétations.

La planche XXVII (tome III du même recueil), représente une jeune nymphe couchée tenant une feuille d'arum; ce serait dans notre système la Flore, *nymphe campi felicis*[1].

[1] Un monument découvert à Rome (Grut. *inscr.* LXXXI, 11), porte une double inscription en l'honneur de la bonne Déesse, BONAI-DEAI, consacrée par l'ordre d'une affranchie nommée *Annia Flora*, et accompagnée, sur chaque face, d'une *fleur*. Peut-être la piété de cette *Flora* pour la bonne Déesse tenait-elle à un rapport de nom, et les deux fleurs, placées au centre des inscriptions, feraient-elles allusion à la divinité patronne aussi bien qu'à la personne qui lui avait fait élever une stèle votive.

Digitized by Google

Nous croyons avoir trouvé un autre exemple de la fleur *martiale*. On connaît assez ces deniers frappés par un triumvir de la famille Marcia au revers desquels on voit, sur les arches d'un aqueduc, une figure équestre. Sous le cheval est placé un rameau incliné qui semble sortir d'entre les pierres de l'aqueduc; ceci a été selon nous très-imparfaitement compris.

Havercamp, dit Eckhel [1], pour qui souvent les plus légers détails semblent des indices de très-grandes choses, voyant sur ces deniers un *arbrisseau sauvage* s'élevant sous le cheval, pense qu'il fait allusion à l'audacieuse expédition de Quintus Marcius Philippus lorsqu'il pénétra en Macédoine par des défilés et des routes impratiquées, pour faire la guerre au roi Persée. Mais cet arbrisseau, ou quoi que ce soit qui se voit sous le cheval, prouve que l'on avait élevé une statue équestre à quelque membre de la famille Marcia, et que c'était un support sur lequel un intelligent artiste avait fait reposer la pesante masse d'un cheval de marbre, de même que nous voyons très-souvent les figures les plus lourdes être ainsi soutenues. J'en ai pour exemple deux statues équestres du Musée d'Herculanum. Les supports de cette espèce se nomment *adminiculum* (étai) ou même *veru* (broche) : c'est ainsi que Prudence décrivant les statues des Dioscures dit : *Gemini*

[1] *Doctr. numor. vet.*, t. V, p. 249

Digitized by Google

quoque fratres... impendent retinente veru[1], c'est-à-dire que suspendues en l'air, elles semblent prêtes à tomber si elles n'étaient retenues par le support ou broche. Il est probable que le monétaire a emprunté à la statue le type en question.

M. Riccio, dans son récent ouvrage sur les *monnaies des familles romaines*, voit sous la figure équestre un *ramo secco od altro che sia*, ce qui allie l'opinion d'Eckhel à celle d'Havercamp. Il pense toutefois que le triumvir monétaire a rappelé les souvenirs glorieux de sa famille : c'est à ce titre qu'il a fait graver sur les deniers de la République la tête d'Ancus Marcius, de qui descendaient les *Marcii ;* les arches célèbres de l'aqueduc Marcien, les statues érigées en l'honneur de Quintus Marcius Tremulus qui défit les Herniques et de Quintus Marcius Philippus qui s'empara de Persée, roi de Macédoine. Le *lituus* fait allusion aux sacerdoces et aux cérémonies institués par les premiers rois de Rome. Le coq qui se voit sur la monnaie de bronze de la même famille pourrait se rapporter au surnom de *Marcius* ou *Martius*, puisque le coq est l'oiseau de Mars[2].

Il nous semble que le docte Eckhel en s'ap-

[1] PRUDENT., *contra Symmach.*

[2] *Le monete delle antiche famiglie di Roma*, Naples, 1843, p. 139.

Digitized by Google

propriant une idée, émise dès 1771 par les académiciens *Ercolanesi*[1], n'a pas assez examiné les deniers de la famille *Marcia*. Il eût vu, comme nous, que le sommet de la plante ne touche pas au ventre du cheval. D'ailleurs, ce n'est pas une tige aussi frêle dont les sculpteurs font usage comme étai, mais d'un tronc d'arbre solide; quant aux figures de bronze qui sont citées plus haut, elles sont de très-petite dimension[2]. La plante que nous voyons sur le denier, arcboutée sous un lourd cheval qui galoppe, se ploierait si elle était en métal, et serait inexécutable en marbre. D'autres monnaies consulaires, celles des familles *Æmilia*, *Cornelia*, *Crepusia*, *Julia*, *Manlia*, *Quinctia*, représentent des statues équestres, et cependant les chevaux ne sont pas, sur ces deniers, soutenus par des broches.

Nous croyons donc que la plante figurée sur les monnaies de la famille *Marcia* est encore une allusion phonétique, et que c'est la fleur *Martialis*, l'Ἄρον de la Junon Anthéa.

[1] *Bronzi antichi d'Ercolano*, t. III, p. 245, note 11.

[2] *Ibid.*, t. III, pl. LXI, LXIII. — Voy. *Real Museo Borbonico*, t. III, pl. XLIII : *Due piccole statue equestri*. L'une d'elles est soutenue par un *hermès;* l'autre par un *gouvernail*. Ce sont des tiges droites et proportionnées à la grandeur des figures. Quant à une plante ou un rameau courbé, on conçoit que l'on n'en trouve jamais employés comme supports.

Digitized by Google

LA

SAINTE-CHAPELLE DE BOURGES.

SA FONDATION ; SA DESTRUCTION.

PAR M. A. DE GIRARDOT, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Les chapitres des Saintes-Chapelles différaient des autres chapitres par leur origine, — par la source de leurs exemptions, — par le mode de nomination à leurs prébendes, — par la manière dont ils pouvaient être supprimés ; — enfin on peut ajouter qu'ils étaient les antagonistes constants des chapitres des cathédrales.

Les chapitres des cathédrales ont été pour la plupart l'œuvre successive du temps, et les commencements de leur histoire sont purement traditionnels. Les prêtres et les diacres, groupés autour des évêques, unis étroitement entre eux par la vie commune, par des intérêts communs souvent contraires à ceux de leurs chefs, formèrent de bonne heure des espèces de corporations dont la puissance s'accrut progressivement. Le chapitre de Metz, le premier, reçut au IXe siècle la règle célèbre due à l'évêque saint

Digitized by Google

Chrodegang, et proposée comme modèle par des conciles. Peu à peu beaucoup de chapitres devinrent plus puissants que leurs évêques, qu'ils avaient acquis le droit d'élire seuls, à l'exclusion du peuple d'abord, et du reste du clergé ensuite; quelques-uns, aidés sans doute par les circonstances, usant des avantages qu'ils avaient comme corps permanent sur la personne unique et souvent renouvelée de leur chef, se firent exempter de la juridiction épiscopale pour ne relever que de celle du pape, « ad Romanam Ec« clesiam nullo medio pertinentes. »

Il n'en fut pas ainsi des Saintes-Chapelles. Fondées par la piété des rois ou des princes du sang, elles avaient été créées tout d'une pièce, et leurs chartriers contenaient la série complète des actes nécessaires à leur établissement. Relativement à l'exemption de la juridiction de l'ordinaire, même différence : tandis que certains chapitres de cathédrales s'étaient soustraits à la juridiction de leurs évêques, les Saintes-Chapelles ne furent créées et ne purent être affranchies de la juridiction épiscopale, alors bien déterminée, que du consentement des évêques sous la juridiction desquels elles se trouvaient.

La plupart des chapitres de cathédrales remplaçaient par l'élection leurs membres décédés ou démissionnaires; les prébendes des Saintes-Chapelles étaient d'ordinaire à la collation du prince fondateur et de ses successeurs.

Digitized by Google

Enfin les chapitres des Saintes-Chapelles, créés par l'autorité laïque, pouvaient être supprimés par elle sans le concours de l'autorité ecclésiastique.

L'histoire des Saintes-Chapelles est à peu près uniforme ; elles possédaient, comme nous l'avons dit, la collection entière de leurs titres. Nous avons sous les yeux un de ces chartriers parfaitement intact, celui de la *Sainte-Chapelle du Palais*, ou *Chapelle du Saint-Sauveur du Palais de Bourges,* fondée en 1404 par Jean Ier, duc de Berri. Il nous servira à indiquer d'une manière précise quels étaient les actes nécessaires à la fondation d'une Sainte-Chapelle, et ce qui se pratiquait lorsqu'on la supprimait.

Jean, troisième fils du roi Jean le Bon, né en 1340, duc de Berri et d'Auvergne, etc., avait le goût des grandes constructions, des fondations religieuses ; il aimait les beaux manuscrits, les riches joyaux. Il combla de ses faveurs le chapitre de l'église métropolitaine de Bourges, et contribua à l'achèvement de la façade de ce chef-d'œuvre du XIIIe siècle, encore inachevé aujourd'hui. Il projetait d'y établir sa sépulture. Quels motifs lui firent abandonner ce projet ? on l'ignore. Toujours est-il qu'il y renonça pour placer son tombeau dans une Sainte-Chapelle, complément et dépendance du vaste palais qu'il s'était fait élever dans la capitale de son duché de Berri.

Digitized by Google

La Sainte-Chapelle de Paris était un modèle auquel dut naturellement se reporter le duc, comme construction et comme *fondation*.

Le plan de la Sainte-Chapelle de Bourges est le même que celui de la Sainte-Chapelle de Paris. On n'a point fait, il est vrai, à Bourges, comme à Paris, d'église au rez-de-chaussée, et il y a moins de perfection dans l'architecture de l'ensemble; mais ce sont les mêmes dispositions: une seule nef éclairée par de grandes fenêtres[1], les nervures de la voûte reposant sur des colonnettes engagées dans la muraille, et contre ces colonnettes les statues des douze apôtres.

L'une et l'autre chapelle étaient desservies par un chapitre spécial, enrichies d'*un trésor* où

[1] Ces fenêtres étaient ornées de vitraux au sujet desquels un auteur du XVI[e] siècle, Geoffroy Thory, de Bourges, s'exprime ainsi dans la préface de son livre intitulé : *L'Art et la Science de la vraye proportion des lettres attiques* (Paris, 1549):

« Le noble ouvrier des vitres de la Saincte-Chapelle de Bourges, que le duc de Berry, nommé Jehan, feit faire, fut si ingrat et glout de son savoir, qu'il ne le voulut onques enseigner à homme n'à son filz, ce dit-on. Les vitres qu'il fist sont de tel art, que le soleil, tant luysant peult-il estre, ne les peult de ses rayons aucunement pénétrer, qui est une chose très-belle et sans autre semblable. S'il eust volontiers enseigné cela, mille autres hommes eussent depuis luy faict maintes belles et bonnes opérations qui ne sont pas faites et ne seront jamais. »

Digitized by Google

l'orfévrerie et la peinture du moyen âge avaient épuisé leurs ressources.

Le 14 août 1392 le pape Clément VII accorda la bulle d'institution. Cette pièce contient le nombre des membres du nouveau chapitre ainsi répartis : douze chanoines présidés par un trésorier, treize chapelains, treize vicaires et six clercs de chœur, en tout quarante-cinq personnes.

Doter un tel personnel était coûteux : le duc évita une partie de la dépense en obtenant la suppression des chapitres de Saint-Austregésile du château et de Saint-Ursin, des abbayes de Pleinpied et de Saint-Hippolyte de Bourges, et du prieuré de Dion. Il compléta la fondation avec une partie des propriétés de son apanage. Toutefois, le fondateur revint plusieurs fois sur ses premières dispositions, apporta des modifications successives aux suppressions d'établissements religieux, et reprit une partie de ses dons, qu'il remplaça par d'autres.

Enfin, treize ans après l'obtention de la bulle de fondation, Jean fit consacrer avec grande pompe sa Sainte-Chapelle, le 18 avril 1405.

Cette imposante cérémonie, et la description du monument ainsi que du tombeau élevé plus tard pour son fondateur, ont fourni à M. Raynal quelques-unes des pages les plus intéressantes de son *Histoire du Berri*[1].

[1] Tom. II, pag. 438 et suiv.

Dans ses *Notices pittoresques sur les antiquités du Berri*, M. Hazé a décrit et dessiné avec soin la Sainte-Chapelle, et particulièrement le tombeau du duc, aux détails duquel il a consacré plusieurs planches. Il a également gravé les méreaux, qui font partie des planches d'une *Histoire monétaire du Berri*, par M. Pierquin de Gembloux.

Nous n'avons pas à revenir sur ces points déjà traités; on nous permettra donc d'entrer de suite dans l'examen historique des titres de la Sainte-Chapelle.

§ 1. — *Fondation de la Sainte-Chapelle.*

La série des bulles relatives à la fondation de la Sainte-Chapelle de Bourges est nombreuse : on en compte trente-sept; nous en donnons plus loin la nomenclature. On y remarque la bulle de Clément VII pour autoriser la fondation; celle de Benoît XIII, qui délègue des commissaires chargés de vérifier si le fondateur a doté la chapelle; celles qui sont relatives à l'exercice des fonctions curiales dans l'étendue de sa circonscription, à l'indemnité due à l'archevêque pour ce qu'on enlevait à sa juridiction, aux priviléges, indulgences et honneurs attribués au trésorier et aux chanoines.

Les actes de la fondation émanés des person-

Digitized by Google

nages de la famille royale sont aussi fort nombreux. Un seul, le principal, donné par le duc Jean, est rapporté dans les *Instrumenta ecclesiæ Bituricensis*, à la fin du premier volume du *Gallia Christiana*. Après l'énumération de ses titres, le duc commence par une invocation pieuse, dont les sentiments font un singulier contraste avec les pratiques de toute sa vie. A la suite de ce préambule et de l'exposé de la fondation, sont reproduites intégralement : les bulles de Clément VII et de Benoît XIII, l'énumération des biens donnés par le fondateur au nouveau chapitre, la vérification des commissaires délégués par le pape, l'institution du trésorier, Arnould Belin, et des douze chanoines, et leur prise de possession.

Capricieux, prodigue et avide à la fois, le duc prit, redonna et reprit souvent les biens qui formaient la dotation de sa Sainte-Chapelle et les joyaux de son magnifique trésor; des chartes, où les promesses de stabilité sont prodiguées, font foi de ces changements.

Charles VI ne prit part à la fondation que pour amortir ceux des biens y affectés qui relevaient du domaine royal. (Charte du 10 mars 1400, confirmée par Charles VII en 1452.) On trouve, à la date du mois de juillet 1403, une charte de donation du duc de Bourgogne remplie de témoignages de tendresse pour son frère le duc de

Berri, et par laquelle il donne au nouveau chapitre la terre de Courtigis et ses dépendances, situées dans les diocèses de Bourges, d'Auxerre, de Sens et d'Orléans, moyennant quatre anniversaires pour lui et les siens. Par une autre charte, d'avril après Pâques 1406, le même prince permet aux trésorier, chanoines et chapitre de la Sainte-Chapelle d'acquérir en ses terres d'Étampes, Gien et Dourdan jusqu'à 500 livres de rente qu'il amortit.

En février 1404, Louis, duc d'Orléans, avait autorisé son oncle à amortir pareille somme dans son apanage pour le même objet.

Le duc Jean eut le soin de faire renoncer ses deux filles et ses deux gendres, le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac, aux droits qu'ils pouvaient avoir un jour du chef de leurs femmes sur les biens donnés par lui à la Sainte-Chapelle. On trouvera plus loin (n° 3), la charte de Bernard d'Armagnac; celle de Jean, duc de Bourbon, est pareille: elle fut donnée à Clermont-sur-Oise, le 13 juillet 1411, et ratifiée par sa femme Marie, duchesse de Bourbon, par une autre charte datée de Moulins, le 27 juillet 1411.

§ 2. — *Services et charges imposés au chapitre de la Sainte-Chapelle.*

Le duc imposa au chapitre de la Sainte-Chapelle plusieurs services solennels conformes au

Digitized by Google

but de son institution, pour lui, sa famille et quelques-uns de ses serviteurs les plus affidés.

Sa vie durant pour lui une messe solennelle du Saint-Esprit, le premier jour de chaque mois.

Le 16 décembre, une messe du Saint-Esprit sa vie durant, qui devait être changée en un anniversaire solennel après sa mort.

Devant l'autel de Notre-Dame, une messe en l'honneur de la Vierge, le samedi de chaque semaine.

Le 30 janvier de chaque année, un anniversaire pour feu madame Jeanne d'Armagnac, sa première femme.

Le 26 juin, une messe solennelle du Saint-Esprit pour madame Jeanne de Boulogne, sa seconde femme, à changer en un anniversaire après le décès de la duchesse.

La veille des Quatre-Temps, au mois de décembre, « ung obit solemnel pour les âmes de messeigneurs Jehan, dame Bonne de Bahaigne, jadis roy et reine de France, père et mère dudit seigneur fondeur. »

Le jeudi et vendredi après cet obit, un autre pour le pape Clément VII. Ces deux obits se renouvelaient aux Quatre-Temps.

Le 16 novembre, un obit pour tous les papes.

Quatre obits par an pour Philippe, duc de Bourgogne.

Deux pour Louis d'Évreux, comte d'Étampes et de Gien.

Digitized by Google

Un le 16 d'avril pour messire Evrart, chevalier, seigneur de Montespedon, en Auvergne, son chambellan.

Un le 24 janvier pour Jean d'Estampes, son conseiller.

Le chapitre avait en outre à célébrer dix fêtes annuelles, soixante-dix fêtes doubles, et à acquitter des services et des anniversaires fondés par des chanoines et autres personnages.

Le duc fit ensevelir dans le « revestiaire de la Sainte-Chapelle » Jehan Evrart et Jehan d'Estampes.

§ 3. — *Revenu. — Droit de justice. — Priviléges du chapitre de la Sainte-Chapelle.*

Dans son *Histoire du Berri*, M. L. Raynal a fait connaître quel était le revenu de la Sainte-Chapelle, qui de 3,000 livres, en 1405, s'était successivement élevé à près de 40,000 livres en 1756, par l'augmentation de la valeur de l'argent et par le produit d'acquisitions faites par le chapitre à diverses époques. Il a parlé aussi des privilèges de ce chapitre, de son exemption de la juridiction de l'archevêque, des honneurs dont jouissait le trésorier, honneurs presque épiscopaux[1].

Outre ces honneurs, et un beau revenu affecté

[1] *Histoire du Berri*, t. II, p. 439 et suiv.

Digitized by Google

à sa charge, le trésorier avait la pleine collation de trente et un bénéfices simples, réservés aux chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle par les bulles des papes; par une charte du mois d'octobre 1402, le duc Jean lui avait abandonné la collation de tous les bénéfices à sa nomination dans son duché de Berri; enfin, ce prélat avait l'entière disposition et institution de deux cures, la présentation de quinze autres, l'institution de trois prieurés et celle des canonicats de deux chapitres.

Le chapitre avait haute, moyenne et basse justice dans presque toute la terre et baronnie de Graçay, composée de vingt-sept paroisses, dans une partie de la paroisse de Preuilly-sur-Cher, et dans les paroisses de Méry-ès-Bois et Ménétréol-sur-Sauldre. Il avait de plus la directe sur un sixième de la ville de Bourges, sur la moitié de la ville de Graçay et sur une grande partie de la terre de cette seigneurie, sur plusieurs héritages aux environs de Bourges et de Gien, et sur un tiers de la ville de Gien. Cent quatre-vingts fiefs relevaient de la baronnie de Graçay.

Quelques corporations laïques ou religieuses possédaient au moyen-âge le privilége d'exercer pendant un certain délai la justice au lieu et place du roi ou du seigneur justicier; il en était ainsi, entre autres, à Châteauneuf-sur-Cher, à Provins, où les religieux du prieuré de Saint-Ayoul faisaient rendre la justice dans toute la

Digitized by Google

ville par leurs officiers pendant la foire, sept jours entiers[1], etc. Le chapitre de la Sainte-Chapelle jouissait d'un droit pareil, celui de la juridiction de la seizaine de mai, ou des *bonnets verts*. Pendant sept jours du mois de mai de chaque année, il faisait rendre la justice civile et criminelle, et exercer la police dans la ville de Bourges par ses officiers particuliers. Ce droit lui venait du chapitre du château. Le plus ancien titre qui en fit mention était une charte de Louis VII, dont l'original n'est pas parvenu jusqu'à nous et qui était transcrite dans le cartulaire de ce dernier chapitre. Louis VII y confirmait aux chanoines et chapitre de l'église du château les juridiction, droits et priviléges qui leur avaient été concédés *longtemps auparavant* par les rois ses prédécesseurs, faisant défense à ses juges de troubler ceux par eux proposés dans les fonctions de leurdite juridiction, pendant sept jours, commençant trois jours avant la fête de Saint-Austrégésile de mai. Cette juridiction fut confirmée par des lettres patentes des rois Philippe le Long et Charles le Bel, des 10 décembre 1318 et 5 mai 1320; par Charles VII en 1421; par des arrêts du parlement des 27 août 1524, 3 mai et 25 août 1553; par plusieurs transactions avec la ville de Bourges, dont une

[1] *Histoire de Provins*, par F. Bourquelot, t. I, p. 117 à 120.

Digitized by Google

du 20 juin 1645; enfin elle fut toujours reconnue par le présidial. En 1566, on avait projeté de la réunir à la juridiction ordinaire, et on fit une enquête à ce sujet; mais le projet n'eut pas de suite, et elle ne fut supprimée que lors de la destruction de la Sainte-Chapelle.

Le jour où cette juridiction commençait, le chapitre de la Sainte-Chapelle prenait solennellement possession de la ville de Bourges; tout le chapitre était à cheval, en habit d'église, et faisait le tour de la ville avec ses officiers; le lieutenant général du bailliage, le procureur et les avocats du roi y assistaient et recevaient une ration d'avoine pour leurs chevaux. Le cortége était précédé d'une musique, qu'on s'abstint de faire jouer en 1525, à cause du deuil de la France pendant la captivité de François Ier. On lit dans le compte des dépenses de 1420 : « A Jehan Bodine et Serdeux, compaignons ménestriers, pour leur salaire d'avoir joué et accompagné messieurs pour avoir la possession de la ville de Bourges, comme il est accoutumé, pour ce à eulx payé, tant pour leurs chevaux que pour tout, XL sols. »

« Celuy jour, pour LVIII chapeaulx[1] livrés à messieurs, et distribués aux chapelains, vicaires et enfans de chœur et autres officiers, pensionnaires et autres, qui viennent à la chevauchée

[1] Chapels de fleurs.

parmy la ville en mai, quand l'on prent possession de la ville de Bourges, XLVIII sols. »

« Celuy jour, pour vin dépensé tant à Saint-Ambroix comme à Saint-Privé, et, après la chevauchée, pour les gens du conseil, X sols. »

Comme les chanoines portaient à cette cérémonie leurs bonnets vairez, on appela leur juridiction extraordinaire *la justice des bonnets vairs*, et, par corruption, *des bonnets verts*.

Le fondateur de la Sainte-Chapelle, et après lui les rois de France ou les princes apanagistes ses successeurs, nommaient à la charge de trésorier et aux prébendes canoniales. Quant aux chapelains, vicaires, chanoines du château, etc., ils étaient à la nomination du trésorier.

Plusieurs trésoriers furent des personnages marquants : Arnould Belin, le premier, un des favoris du duc Jean; Jacques Juvénal des Ursins, archevêque de Reims en même temps que trésorier; Louis d'Amboise, évêque d'Albi; Henri Cœur, fils de Jacques Cœur, depuis archevêque de Bourges; François de Bueil, des comtes de Sancerre, depuis archevêque de Bourges; Germain Vialart, frère de l'archevêque; Jean de Baugy, Antoine Fradet de Marmagne, Michel Colbert de Saint-Pouenge, etc.

§ 4. — *Suppression de la Sainte-Chapelle.*

Au milieu du XVI[e] siècle, la Sainte-Chapelle avait déjà subi des dégradations considérables;

Digitized by Google

la charpente du clocher, recouverte de plomb, s'était pourrie ; la foudre avait brisé deux piliers. Maîtres Jacques Beaufilz, Jehan d'Amboyse et Jehan Levez, *massons;* Étienne Chaboureau et Blaise Du Duylien, maîtres charpentiers; Estienne Saulceron, maître couvreur, établirent un projet de réparation, qui fut exécuté au moyen d'un secours accordé par le roi, par lettres données à Paris le 25 novembre 1549. Près de 10,000 livres furent employées à refaire les terrasses, gargouilles, etc., et à reconstruire le grand escalier de vingt-quatre marches, par lequel on arrivait au porche.

En 1562, les protestants, maîtres de Bourges, pillèrent et dévastèrent la Sainte-Chapelle.

Le 31 juillet 1693, un incendie détruisit la couverture, la charpente et le clocher, ainsi que la grande salle du palais. Le clocher ne fut jamais refait. On rétablit à grands frais la toiture; mais elle resta moins élevée que l'ancienne, et le pignon, qui la dépassait d'une assez grande hauteur, ayant été renversé par un violent ouragan, le 18 février 1756, à sept heures du soir, sa chute brisa la nouvelle couverture, quatre croisées, une statue d'apôtre, deux autels et le côté gauche des stalles.

Cet événement fut aussitôt exploité par la mauvaise volonté d'un prélat tout-puissant, peu scrupuleux en fait de suppression d'établissements religieux, et qui rêvait depuis longtemps la destruc-

Digitized by Google

tion de la Sainte-Chapelle. Le cardinal de La Rochefoucauld, alors archevêque de Bourges, avait pris en aversion l'église fondée par le duc Jean. La haute dignité du trésorier, l'indépendance du chapitre de la Sainte-Chapelle, exempt de sa juridiction, lui avaient toujours fait ombrage. Il ne pouvait oublier qu'entrant un jour dans le chœur de cette église pendant l'office, il avait vu les chanoines cesser leurs chants sur l'ordre du trésorier, et ne les reprendre qu'après son départ. L'accident du 18 février fut pour lui une occasion de satisfaire ses rancunes.

Le 20 février, les chanoines allèrent au-devant de leur perte, en écrivant au cardinal : « Nous nous jetons entre les bras de son éminence, qui peut ordonner de nous ce qu'elle jugera à propos; nous attendons ses ordres. » M. de Larochefoucauld leur commanda d'accepter l'offre du chapitre de Saint-Étienne de faire l'office en commun dans la cathédrale, et, dans le règlement établi à ce sujet par les délégués des deux chapitres, le trésorier dut d'abord renoncer aux marques de sa dignité.

L'intendant de la généralité de Berri, M. Dodart, prêta un concours complaisant aux projets de l'archevêque. Il se hâta de proposer au contrôleur général la suppression du chapitre; « la réunion de ses revenus à ceux de la cathédrale permettrait, disait-il, de réunir à la crosse archiépiscopale tout le revenu de l'abbaye de Saint-Sa-

Digitized by Google

tur, récemment réuni par moitié à l'archevêché et à l'église cathédrale.... » Et l'archevêque écrivait à M. Dodart : « L'idée de la suppression m'était venue comme d'une chose possible et bonne à beaucoup d'égards... Si la restauration à faire est considérable à un certain point, c'est une raison de plus; ainsi *je vous serai obligé de veiller à ce qu'on ne la fasse pas envisager comme moindre qu'elle n'est.* » Cette recommandation fut comprise : 10,000 livres auraient suffi pour réparer le monument; le chapitre avait un revenu de près de 40,000 livres et des réserves en futaies; mais le conseil du roi fut trompé, par l'effet d'une coupable connivence. On comprit dans le devis de restauration celle du palais royal, brûlé en 1693, et la dépense fut évaluée à 200,000 livres. Ce chiffre, présenté au conseil sans explication, décida du sort de la Sainte-Chapelle; un arrêt du 11 août ordonna qu'il serait procédé à son extinction, et commit l'intendant à l'effet d'entendre les parties, de faire l'enquête *de commodo et incommodo,* et de dresser procès-verbal de l'état des choses.

La correspondance de l'intendant contient de piquants détails sur les moyens employés par lui et conseillés par le cardinal pour *émouvoir le roi,* pour supprimer l'enquête ou empêcher qu'elle ne fût produite au parlement, de manière à éviter que l'intendant ne fût compromis. Le cardinal vint à Bourges et y déploya un luxe

Digitized by Google

inutile de moyens d'intimidation ; il trouva les chanoines préoccupés d'une seule chose, de bien assurer leur sort. Ils parurent à l'enquête prêtant les mains à tout ce qu'on leur demandait; on entendit avec eux des témoins choisis par l'intendant.

Le chapitre de la cathédrale intervint pour accepter les dépouilles dont on voulait l'enrichir. L'intendant fit transcrire un procès-verbal de la visite des lieux préparé à l'avance, et y joignit un état des revenus et des charges des deux églises.

Le 16 février, le cardinal donna son consentement, sous la réserve d'un service solennel pour le roi à célébrer par la métropole; et le 27 il écrivait à l'intendant : « J'ai fait diligence, et suis parvenu à éviter la contre-enquête.... Les lettres patentes sont faites, et le roi, n'ayant pas de chancelier, les a scellées lui-même et a écrit *de sa main blanche* ce que le chancelier met ordinairement de la sienne. »

Les lettres patentes d'extinction sont du mois de février 1757; elles attribuent à la cathédrale tous les biens meubles et immeubles, fruits et profits, droits utiles et honorifiques, vases sacrés, argenterie, linge, ornements et objets mobiliers de la Sainte-Chapelle; le roi ne se réserva que le portrait de Charles VII, destiné au cabinet des tableaux du Louvre. Il était également stipulé que le roi disposerait de quatorze des canonicats de la cathédrale, jusqu'alors

Digitized by Google

donnés tous à l'élection. Ainsi, comme le remarquait l'intendant, « les temps, ou plutôt l'instruction, avaient opéré un grand changement dans le droit ecclésiastique.... La Sainte-Chapelle a été fondée, en 1405, par la seule autorité du pape et sans le concours du roi; et, en 1756, elle sera légitimement éteinte et réunie à une autre église, par la seule autorité du roi et sans le concours de l'autorité du pape. » (Avis du 15 décembre 1756.)

D'un seul coup, l'archevêque voyait augmenter son revenu, le chapitre de la cathédrale gagnait près de 30,000 livres de rente; et pour sa part l'intendant allait employer à l'embellissement de son hôtel les matériaux de la Sainte-Chapelle, à la ruine de laquelle il avait si complaisamment contribué. Un arrêt du conseil, du 10 mai 1757, le délégua pour assister à l'enlèvement des objets mobiliers et à la vente des matériaux, ou à leur emploi soit pour l'augmentation du logis du roi (l'intendance), soit pour l'ornement de la ville. Ici commence pour M. Dodart, une série de tribulations qui durèrent plus de dix ans, et le poursuivirent après la fin de son administration. Le 7 décembre 1757, il écrivait au contrôleur général que, pour aller plus vite dans la démolition, il faisait saper les piliers par la base; « mais, ajoutait-il, ce bâtiment a été si bien construit, que le premier pilier attaqué, coupé au pied à plus des trois quarts de son épaisseur, ne tom-

Digitized by Google

bant pas, par la résistance qu'il trouvait dans la corniche, on a été obligé de couper le cintre du haut. » Éclatant démenti donné aux mensonges officiels qui avaient présenté ce monument comme tombant en ruine. Les matériaux non employés n'étaient pas encore vendus au bout de dix ans. L'intendant ne put parvenir à terminer les appartements qu'il se préparait; les difficultés surgirent de toutes parts; et enfin la cour des comptes, par ses justes exigences, vint ajouter aux tourments de M. Dodart. Ses comptes furent rejetés, et lorsqu'il prit sa retraite, les ennuis de cette affaire le poursuivirent encore. Ce ne fut qu'en 1767, dix ans après la suppression du chapitre, qu'il put y échapper. M. de Courteilh écrivait au nouvel intendant, M. Dupré de Saint-Maur : « Il faudra que vous vous concertiez avec M. Dodart, qui est seul en état de fournir au receveur général les pièces auxquelles la chambre veut bien se restreindre pour mettre fin à cette affaire. Nous ne l'avons envisagée, M. Dodart et moi, que dans l'esprit de confiance qui lui était si légitimement due; mais la chambre des comptes a des principes austères dont M. de Nicolaï prétend qu'elle ne peut ni ne doit s'écarter. »

En somme, il résulte des comptes définitifs de toute cette affaire, que l'on aurait eu à dépenser, en 1757, 10,000 livres, pour réparer la Sainte-Chapelle, et que, quinze ans après, le monument détruit, ses matériaux vendus, tant

Digitized by Google

d'objets d'art dispersés, on avait encore dépensé 8,228 livres pour faire cette ruine.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Bulles pontificales relatives à la fondation de la Sainte-Chapelle.

1° 14 août 1392. — Bulle de Clément VII pour autoriser cette fondation.

2° Même jour. — Bulle de Clément VII, qui réunit à la Sainte-Chapelle l'église collégiale de Saint-Austrégésile du Château.

3° Même jour. — Bulle de Clément VII, qui réunit à la Sainte-Chapelle le chapitre de Saint-Ursin de Bourges.

4° 13 février 1394. — Bulle de Clément VII, qui annule la précédente.

5° Même jour. — Bulle de Clément VII, qui réunit à la Sainte-Chapelle le monastère de Pleinpied, celui de Saint-Hippolyte de Bourges, et le prieuré de Dion.

6° Même jour. — Bulle de Clément VII, qui accorde à l'archevêque de Bourges le pouvoir de transférer les religieux de Pleinpied et les religieuses de Saint-Hippolyte en d'autres monastères.

7° 5 juin 1404. — Bulle de Benoît XIII, donnée à Marseille, dans l'abbaye de Saint-Victor. Le pontife entend que la Sainte-Chapelle soit dès lors considérée comme fondée, et commet l'archevêque d'Auch, l'évêque de Poitiers et l'archidiacre de Paris pour juger si la dotation est suffisante.

8°, 9°, 10°. — Par trois bulles de la même date, le pape ratifie les réunions ordonnées par Clément VII, moins celle

Digitized by Google

de Saint-Ursin, et crée un vicaire perpétuel dans l'église de Saint-Hippolyte, pour remplir les fonctions curiales dans la circonscription de la Sainte-Chapelle.

11°. 13 août 1404. — Benoît XIII veut que ce vicaire gouverne les âmes de toutes les personnes attachées au palais du duc et à la Sainte-Chapelle, sans demander permission à l'archevêque.

12°. 5 juin 1404. — Bulle où sont nommés des commissaires chargés de régler le dédommagement qui sera donné à l'archevêque de Bourges pour ce qu'on enlève à sa juridiction.

De 13° à 20°. — Par huit bulles du même jour, le pape règle les rapports de la Sainte-Chapelle avec le prieuré de la Charité et avec les divers établissements supprimés, lui accorde les mêmes priviléges qu'à celle de Paris et des indulgences à diverses fêtes, et autorise le duc à rétablir un collége de treize personnes dans l'église du château, nonobstant son union avec la Sainte-Chapelle.

De 21° à 24°. — Quatre bulles du mois d'août qui réunissent les chapellenies du nouveau chapitre du château à ses canonicats, et règlent ce qui est relatif à la collation de ces bénéfices par le trésorier de la Sainte-Chapelle, sans qu'ils puissent être impétrés en cour de Rome.

25°. — Bulle du 21 août 1404, qui autorise le trésorier de la Sainte-Chapelle à officier avec la mitre, l'anneau et les autres ornements pontificaux, à l'exception de la crosse.

26°. — Bulle du 3 mars 1407, par laquelle Benoît XIII, réunit à la Sainte-Chapelle la cure de Saint-Pierre-le-Guillard (à Bourges).

27°. Même année, 6 juillet. — Bulle qui accorde au trésorier le pouvoir de *réconcilier* l'église de la Sainte-Chapelle, par lui ou par un prêtre qu'il pourra désigner à cet effet.

28°. Même jour. — Bulle qui exempte les *personnes* attachées à la Sainte-Chapelle de payer aucun droit à l'archevêque pour leur ordination.

Digitized by Google

29°. Même jour.—Bulle qui accorde au trésorier le droit d'officier avec le bourdon.

30° à 34°. 25 décembre 1410.— Bulles de Jean XXIII, au nombre de quatre, qui autorisent les chanoines à dire la messe dans leurs maisons, le trésorier à absoudre les chanoines, et à avoir un pénitencier. Une de ces bulles punit de la perte de leurs bénéfices les chapelains qui s'absenteraient plus de dix jours sans la permission du trésorier.

35°. —Une autre bulle, de la même date, fait défense à toute personne, fût-elle empereur, roi, duc, cardinal, patriarche, archevêque ou évêque, excepté le duc Jean lui-même, de déplacer et faire sortir de la Sainte-Chapelle les reliques, reliquaires, livres, joyaux, ornements qui lui ont été donnés.

36°. 1439.—Bulle d'indulgences du pape Eugène IV, accordées à la demande du roi, à ceux qui donneront des biens à la Sainte-Chapelle.

37°. 1441.—Bulle du même pape analogue à la précédente.

(Toutes ces bulles existent en original aux archives du département du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle.)

II.

Charte de donation de Philippe, duc de Bourgogne (1403).

Philippus, quondam regis Francorum filius, dux Burgundie, comes Flandrie, Arthesii et Burgundie palatinus, dominus de Salinis et de Mechlinia, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino sempiternam. Inter cunctas sollicitudines mentis nostre, eam summo opere duximus preferendam qua creatoris nostri religio et ecclesiastici status prosperitas digna per nos suscipere valeant incrementa, ut et a quo bona cuncta procedunt de suismet largicionibus devotum possimus reppendere famulatum. Cum itaque, sicut accepimus, et illustris princeps carissimus et

Digitized by Google

amantissimus frater noster dominus Johannes, dux Bituricensis, in palacio suo Bituris nuper edifficaverat solempnem quandam et devotam cappellam......................
.... Notum fieri volumus..... quod nos, sanctum et salubre ipsius carissimi fratris nostri propositum collaudantes; attendentes verum et sincerum ad nos et progeniem nostram ipsius fraterne dilectionis amorem; reducentes ad memoriam curialitates, obsequia, benevolentiam et amores quibus nos idem frater noster amantissimus ab olim assiduo opere studuit pertractare; gestantesque pre occulis ipsius fratris nostri in nos et nostros ipsorum comitatus et dominii de Giemo munificam liberalitatem, donacionem et transportum; abhorrentes etiam ingratitudines vicio reprehendi; nolentes ipsius fratris nostri devoto et salubri proposito contraire; quin ymo augmentum cultus divini et ipsius fratris nostri quoad hec devotum propositum confovere desiderantes, etiam omnibus oracionibus, precibus et devocionibus in cappella predicta factis et fiendis fieri participes.

[Le duc déclare donner, céder, transporter, quitter, délaisser et amortir, en pure et perpétuelle aumône, tout ce qui forme les dépendances de la terre de Courtigis, dans les diocèses de Bourges, Sens, Auxerre et Orléans, dans le comté de Gien, aux trésorier et chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, pour en jouir à perpétuité, à la charge de dire pour lui-même, la duchesse sa femme, leurs enfants et successeurs, quatre anniversaires solennels.]

Datum in hospicio nostro Conflancii prope Parisiis, mense Julii, anno Domini millesimo quadringentesimo tercio.

(Charte originale, aux archives du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle.)

Digitized by Google

III.

Charte de Bernard, comte d'Armagnac (1411).

Bernart, par la grâce de Dieu, conte d'Armeignac, de Fezensac, de Rodès et de Perdriac, viconte de Fezensaguet, de Bruilles, de Cressel et de Calladès, et seigneur des terres Darriviere Daure et des montaignes de Rouergue, à tous ceulx qui ces lettres verrontt, salut. Comme, par dessus toutes les choses que nous avons en voulenté, notre désir et pansée soit de préférer et faire chose par laquelle le service de Nostre Seigneur Jésu-Crist et l'estat de l'Église soit acreu et augmenté, afin que nous puissóns faire service plaisant et agréable à nostre Créatour, de qui tout bien vient, des biens qu'il nous a prestés, et il soit ainsi que notre très redoubté seigneur et père, monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, et per de France, ait naguières fait bastir et édifier, en son palais de Bourges, une très dévote et solemnelle chapelle à la samblance et de l'ordonnance de la chapelle royal à Paris, et en icelle ait institué ung collége d'un trésorier, treze chanoines, treze vicaires ou chapelains, treze clercs et six enfans de cuer, avec leurs maistres, pour servir ilec à Nostre Seigneur Jésu-Crist, à la glorieuse Marie, sa mère, et à tous les sains et sainctes de Paradis, pour le remède et salut de son âme, de nostre très redoubtée dame et tante Johanne d'Armeignac, sa compaigne, ou temps qu'elle vivoit, et de leurs enfans et les bienfaicteurs d'icelle chapelle, en laquelle chapelle il a esleu sa sépulture, quant il plaira à Nostre Seigneur faire fin de sa vie, laquelle chapelle il a en partie fondée et douée des villes, terres, chasteaulx, justices, fiez, arrièrefiez et seignories de Graçay, la Chapelle Moine, Martin Lucey en Champeigne, Gur, Nohant, Genoilly, Gaufresne, Vaten, Buxeuil et Villeneufve

Digitized by Google

soubz Barillon, assises ou pais de Berry et diocèse de Bourges, avecques leurs appartenances et appendances quelsconques; lesquelles villes, terres, chasteaulx, justices, fiez, arrièrefiez et seignories furent et ont esté par nostre dict seigneur et père acquises constant et durant le mariage de lui et de nostre dicte tante; et, tant par le décès d'icelle nostre tante, come par feu nostre seigneur et cousin Jehan, conte de Montpancier, frère de nostre très amée compaigne Bonne, contesse d'Armeignac, fille de nostre dict seigneur et conte, certaine partie, quotité, et portion appartient, doit ou povoit et devoit appartenir à nostre dicte compaigne et à nous, à cause d'elle, esdictes terres, villes, chasteaulx, justices et seignories; de laquelle partie, quotité et portion appartenant à nostre dicte compaigne et à nous, à cause d'elle, nostre dict seigneur et père nous a très acertes prié et requis que le dict don et transport fait à sa dicte chapelle desdictes terres, villes, chasteaulx, justices, fiez, arrièrefiez et seignories dessus dictes et de tout le droit que nostre dicte compaigne et nous avons et pourrions avoir esdictes choses et chacune d'icelles, tant par ledict moien comme autrement, par quelque manière que ce soit, et tout ce qui s'en ensuit, voulsissions avoir agréable et leur en faire cession, quictance et transport, et faire avoir agréable à nostre dicte compaigne, et ycellui ratiffier et approuver et leur en faire faire par nostre dicte compaigne cession, quictance et transport, et sur ce donner par elle lettres, en forme valable; savoir faisons que nous, considérans la bonne voulenté et bon propos de nostre dict seigneur et père, et que les fondacion et donacion dessus dictes sont et ont esté faictes principaulment pour le remède et salut de l'ame de lui, nostre dicte tante et leurs enfans; voulans incliner de tout nostre cueur, pensée, et voulenté à acomplir lesdictes prières et requestes; de nostre certaine science, et pour certaines justes considéracions et causes qui à ce nous ont meu et nous meuvent, eue sur ce grant et meure deliberacion avecques les gens de nostre conseil : ausdiz trésorier,

Digitized by Google

chanoines, chappelains, vicaires, clercs et autres gens de sa dicte chappelle, présens et avenir, et à ceulx qui d'eulx ont ou auront la cause ou temps à venir, de nostre certaine science, propos et libéral voulenté, avons donné, octroyé, délessié, cessé, quicté et transporté, donnons, octroyons, cessons, délaissons, quictons et transportons perpétuelment et à tousjours maiz, par don pur, irrévocablement fait entre les vifs, par ces présentes, tout et tel droit que nous avons et pouvons avoir, tant pour le temps présent, comme pour le temps avenir esdictes terres, villes, chasteaulx, justices, fiez, arrièrefiez et seignories dessus declairées, tant à cause de nostre dicte compaigne et par les diz moiens et décès de nostre dicte tante, comme de nostre dict feu seigneur et cousin Jehan, conte de Montpansier, frère de nostre dicte compaigne, comme autrement, par quelque manière ou tiltre que ce soit; et d'icelles villes, chasteaulx, terres, fiez, arrièrefiez, justices et seignories et chascune d'icelles, avecques toutes et singulières leurs appartenances et appendances quelsconques, et de tout le droit et action que nous y avons ou pourrions avoir, pour le temps présent et avenir, nous dessaissons et dévestissons réaulment et de fait, et en saisissons et voulons estre saisis yceulx trésorier, chanoines, chapellains, et autres dessus nommez par le bail et octroy de ces présentes; et néantmoins voulons et avons agréable que ils puissent prandre la dicte possession réelle, annuelle et corporelle d'iceulx, et icelle qui desja ont prise que ils la puissent continuer et tenir par la forme que prise l'ont, et que il soit d'autel effect et valeur comme se nous mesme l'avions baillée à us et prouffit d'eulx, de leurs successeurs et qui ont ou auront cause d'eulx pour le temps avenir, en les constituant quant à ce procureurs en leur chose, se mestier est; et la dicte donacion, cession, quictance et transport dessuzdiz promettons faire passer et avoir agréable à nostre dicte compaigne, et de ce lui donner auctorité. — Pour laquelle donacion, cession, quictance et

Digitized by Google

transport faire et acomplir, nous, nostre dicte compaigne et femme avons auctorisée, et par la teneur de ces présentes auctorisons irrévocablement, en lui donnant et octroyant plain pouoir, congié, auctorité, permission, et licence de donnèr, cesser, quicter, transporter et délaisser perpetuelment et à tousjours mais, ausdiz tresorier, chanoines, vicaires et autres gens de la dicte chapelle présens et avenir et a ceulx qui d'eulx ont ou auront cause, tout et tel droit que elle a et puet avoir esdictes terres, villes, chasteaulx, justices, fiez, arrièrefiez et seignories, tant à cause et par le décez de nostre dicte tante sa mère, comme de son dict frère et autrement, par quelconque manière ou tiltre que ce soit, et de faire et octroier toutes les choses dessus dictes et chascune d'icelles, par la forme dessus déclarée, et de en donner lectres en forme valable. Et promectons en bonne foy, par nous ne par nos hoirs ne autres quelsconques, non venir a l'encontre, aincoys icelles choses tiendrons et aurons et ferons tenir et avoir fermes et agréables par nostre dicte compaigne, nous, nos diz hoirs et aians cause de nous a tousjours mais; car ainsi nous plaist-il estre faict, et ausdiz trésorier, chanoines, chapellains, vicaires et autres dessus nommez, pour eulx et leurs successeurs et qui ont ou auront cause d'eulx pour le temps avenir, l'avons octroyé et octroions, se mestier est, par la teneur de ces présentes, nonobstant ordonnances, constitucions, mandemens ou deffences généraulx ou espéciaulx, inhibition de non donner aucune chose de nostre domaine appartenant à nostre dicte compaigne ou autres faictes ou à faire a ce contraires. Et afin que ce soit ferme chose et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné à Bourges ou moys de juing, l'an de grace mil quatre cens et onze.

(Lettre originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant à un lac en cordon de soie verte, aux archives du Cher; fonds de la Sainte-Chapelle.)

Digitized by Google

IV.

Formule de nomination d'un trésorier de la Sainte-Chapelle.

(Pour Henri Coeur, fils de Jacques Coeur, depuis archevêque de Bourges.) 1446.

Karolus, Dei gracia Francorum rex, dilectis nostris thesaurario et capitulo sacre capelle sancti Salvatoris palatii nostri Bituricensis salutem et dilectionem. Notum vobis facimus quod nos canonicatum et prebendam, quos in dicta sacra capella nuper obtinere solebat dilectus noster magister Johannes Cordis, nunc, per resignationem de eisdem, per Guillelmum de Varye, dicti magistri Johannis Cordis procuratorem, ad hoc legitime constitutum, in manibus nostris pure, simpliciter et libere factam, ut per nos admissam, liberos et vacantes et ad collocacionem nostram pleno jure spectantes; dilecto nostro Henrico Cordis, clerico, fratrique ipsius Johannis, pietatis intuitu, dedimus et contulimus, damusque et conferimus per presentes, quo circa earum serie vobis mandamus quoties prefatum Henricum Cordis, aut ejus procuratorem pro eo, in possessionem realem et corporalem dictorum canonicatus et prebende ponatis et inducatis seu poni et induci faciatis, statum sibi in choro et locum in capitulo, cum plenitudine juris canonici, ut moris est, assignari, adhibitis solemnitatibus assuetis, sibique seu predicto suo procuratori de fructibus, redditibus, obvencionibus et emolumentis universis, ad dictos canonicatum et præbendam quomodo libet spectantibus, respondeatis seu ab hiis quorum interest integre responderi faciatis. Datum apud Basilliacum prope Taynonem, vicesima die mensis Julii, anno Domini M° quadringentesimo quadragesimo sexto. — Per regem, domino de Gaucourt et aliis presentibus — Chaligant.

(Registre des actes capitulaires de la Sainte-Chapelle, aux archives du Cher; fonds de la Sainte-Chapelle.)

Digitized by Google

V.

Lettre de la duchesse Marguerite au chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet de l'admission d'un chanoine.

De par madame duchesse de Berry.

Chers et bien amez, nous avons entendu par vos lettres du x[e] jour de ce moys la difficulté que vous faictes de recevoir et installer M[e] Laurent Dumaine, l'un de nos chappelains, en la prébende de votre église, dont nous l'avons pourveu par le trespas de feu M[e] Berthelot; que est, que nul de votre collége ne doibt estre au cueur de votre esglise portant longue barbe durant le service divin, et que cela est contre vos statutz que vous avez juré garder, et lesquels, de notre part, comme patronne et protectrice de votre dite église, nous voulons observer et vous y maintenir à nostre pouvoir. Toutefoys, pour que cest article de porter longue barbe, pour le petit nombre de ceulx qui prétendent cette prérogative, ne vous importe beaucoup et n'est des principaulx et plus nécessaires points de vosdits statuts, aussy que vous savez que les chappelains et aultres gens ecclésiastiques employés en l'estat de la maison du roy nostre très honoré seigneur et frère ont coustume d'estre exempts de telles contraintes, et, pour le respect du service qu'ils font à ceste suicte, leur est permis porter longue barbe aulx aultres compaignyes telles que la vostre; nous, à ces causes, et actendu que ceulx de nostre maison joissent de tels et semblables privilèges......

(Manque le dispositif.) — Dumaine fut admis.

(Registre des actes capitulaires de la Sainte-Chapelle, aux archives du Cher; fonds de la Sainte-Chapelle.)

Digitized by Google

VI.

Le trésorier avait la pleine collation de trente et un bénéfices simples, affectés aux chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle par les bulles des papes[1], savoir :

N.-D. la Blanche, en l'église de Saint-Pierre le Guillard, à Bourges ;

Saint-Vincent, de la Salle-le-Roy ;

Saint-Pierre et Saint-Paul, à Aubigny ;

La Magdeleine, à Aubigny ;

Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Pierre-le-Guillard ;

Saint-Jean du Berle, au château de Graçay ;

La Roche, à Notre-Dame de Graçay ;

Sainte-Marie-Magdeleine, au château de Chambon ;

Saint-Denis, alias les Grands oyseaux, dans l'église de Dun-le-Roy ;

Les Petits-Oiseaux, dans la même église ;

La Loquine, ibidem ;

Saint-Igny, à Dun-le-Roi ;

Saint-Adelin, au château de Vierzon ;

Sainte-Croix, dans l'église de Dun-le-Roi ;

La vicairie du chœur de Saint-Étienne de Dun-le-Roi ;

Saint-Hippolyte, dans ladite église ;

Saint-Martin, ibidem ;

Vicairie des accordailles, dans le chœur de Dun-le-Roi ;

Celle de Taupin, alias Contreveaux, idem ;

Celle de Prelong ;

Saint-Nicolas, dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard ;

La Trinité, dans la même église ;

La Magdeleine, ibidem ;

[1] On a vu plus haut que, par une charte du mois d'octobre 1402, le duc Jean avait abandonné au trésorier la collation de tous les bénéfices à sa nomination dans son duché de Berry.

Digitized by Google

Sainte-Anne, dans l'église de Notre-Dame de Graçay;
La vicairie de Notre-Dame de Buchailles;
Saint-Paul, à Dun-le-Roi;
Saint-Eutrope, dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard;
Saint-Jean l'Évangéliste, ibidem;
Saint-Jacques et Saint-Philippe, ibidem;
Saint-Denis, faubourg de Dun-le-Roi;
La vicairie de Sainte-Catherine, à la tour de Bourges, transférée aux prisons après la destruction de la tour.

Le trésorier avait la pleine disposition et institution des cures du château et de Saint-Jean le Vieil, à Bourges; la collation des prieuré et canonicats du château, des prieuré et canonicats de Dun-le-Roi, du prieuré de Saint-Austrégésile de Graçay.

La présentation des cures suivantes :

Saint-Pierre-le-Guillard et Saint-Aoustrillet, à Bourges;

Preuilly, Lapan, Dion, Baugy, Ennordre, Avor, Saint-Ambroix-sous-Arnon, Saint-Just, Montlouis, Saint-Étienne de Dun-le-Roi, Moulins, la Faye, Sainte-Radegonde, toutes dans le diocèse de Bourges;

Saint-Pierre du Lourdoir, dans le diocèse de Limoges.

VII.

Compte du sieur Hamonet, commis à la recette et à la dépense du prix provenant des matériaux de la Sainte-Chapelle de Bourges.

	livres	sous	den.
Pour 16,936 pieds cubes de pierre dure..............................	8,405	7	5
Pour 5,749 pieds 6 pouces de pierre de Charly........................	3,494	2	10
Pour 2,803 pieds 11 pouces de pierre tendre............................	392	17	5
A reporter.............	12,292	7	8

Digitized by Google

Report..........	12,292	7	8
Pour 194 toises de moellon brut....	1,851	5	7
Pour 5 toises 1/4 de moellon parmenté..........................	105	»	»
Pour 8,542 pieds 4 pouces cubes de pierre..........................	2,454	14	2
Pour 11,750 tuiles..............	176	5	»
Pour 2 milliers d'ardoises.........	131	»	»
Pour 12,400 liv. 1/2 de fer.......	1,557	4	11
Pour une poutre.................	20	»	»
Pour 2 portes..................	15	»	»
Pour plomb....................	9,085	7	6
	27,688	4	10

DÉPENSE.

Frais de démolition de la Sainte-Chapelle..........................	6,960	4	4
Frais de régie de cette démolition ..	3,139	»	»
	10,099	4	4
Frais de construction au logis de l'intendant......................	25,817	11	6

Excédant de la dépense : 8,228 livres 11 sous, tout compris.

Digitized by Google

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR

JEAN DES BARRES,

CHEVALIER,

MORT AVANT 1289,

ET INHUMÉ AVEC SES DEUX FEMMES EN L'ÉGLISE D'OISSERY,

(Seine-et-Marne),

SUIVIE DU

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE LEUR TOMBEAU,

PAR M. EUGÈNE GRÉSY.

La maison des Barres[1] est une des premières maisons de France, tant par son ancienneté et ses alliances, que par le rang considérable qu'elle a tenu; depuis le XII[e] siècle jusqu'à nos jours, elle n'a cessé de produire de fameux guerriers, d'illustres magistrats qui, en se montrant dignes du nom qu'ils portaient, ont obtenu toutes les marques de distinction qui accompagnent le vrai

[1] Bibliothèque nationale, *Cabinet généalogique*, Ms. de Blondeau de Charnage.

Digitized by Google



2 bis

3

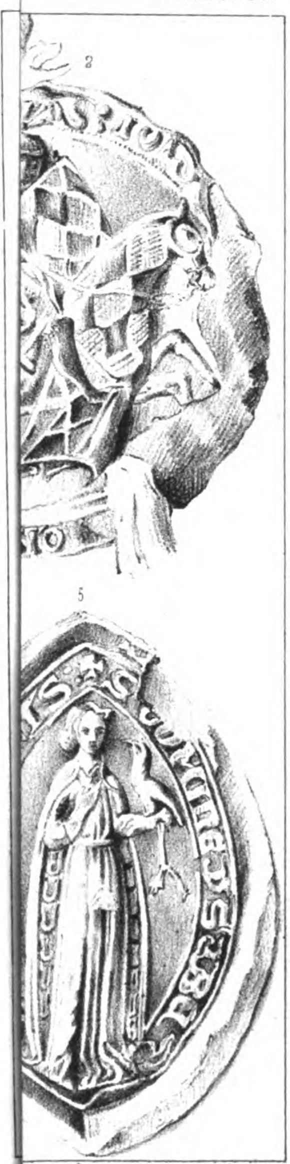
5 bis

Imp. Lemercier, r. de Seine 57, à Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche IV.



Imp. Lemercier, r. de Seine 57, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

mérite; histoires et chroniques, archives et monuments, nous en fournissent les preuves les plus complètes.

I.

Fredulus des Barres est le premier que l'on connaisse de cette maison; il est nommé avec six de ses fils, dans un titre[1] par lequel ils donnent à des religieux le fonds (*mansum*) de Castenet, situé au territoire de Nismes, qu'ils avaient acheté, afin de faire prier pour le repos de l'âme d'un nommé Gausselin, leur écuyer, tué et inhumé près du ruisseau de Mine-haute (*Minaltam*).

Il n'est pas douteux que ces seigneurs ne fussent étrangers dans ce pays, et il est probable qu'ils étaient alors en route pour se rendre à la Terre sainte. Nous avons des preuves que *Guillaume* et *Everard des Barres*, nommés dans le titre, firent ce voyage : elles sont concluantes pour les autres. D'ailleurs on ne voit pas qu'ils aient eu aucun établissement dans le Languedoc; ils y achètent, il est vrai, un héritage; mais ils le donnent à l'instant même; enfin on trouve *Renaud des Barres*, fils aîné de Fredulus, établi en Bourgogne, et Guillaume des Barres, dont on vient de parler, seigneur d'Oissery, près Meaux en Brie.

La femme de Fredulus des Barres n'est pas connue: il est prouvé qu'ils eurent sept fils, dont

[1] *Cabinet de Clairambault.*

Digitized by Google

six sont nommés dans le titre, sans date, susrelaté, dans l'ordre suivant :

1. *Renaud.* Il avait son établissement en Bourgogne. En 1173, du consentement de sa femme et de ses enfants, il donna la forêt d'Échirey à l'abbaye de Corbigny, où il prit l'habit de religieux; sa lignée se continua jusqu'en 1292.

2. *Gautier.* Sa postérité n'est pas connue.

3. *Everard.* Il fut grand maître du temple et l'un des généraux de l'armée de France en Pamphylie, dans la croisade du roi de France Louis VII, dit le Jeune[1].

4. *Guillaume*, seigneur d'Oissery, qui suit :

5. *Ademar.* Sa postérité n'est pas connue.

6. *Etienne.* Dernier nommé dans le titre sans date.

7. *Baudouin.* Il fut témoin en 1129[2], d'une donation que Pierre de France, fils du roi Louis le Gros, fit à l'abbaye de Fontaine-Jean; il est nommé frère de Guillaume des Barres, seigneur d'Oissery, dans une charte de 1153[3], par laquelle il approuve une donation faite par ce dernier à l'église de Chaage, de la justice de Marolles et de tout ce qu'il possédait en ce lieu.

[1] Le P. Daniel, *Hist. de France*, t. II, p. 593.

[2] *Hist. généalogique de la maison de Dreux*, p. 229.

[3] D. Touss. Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 42.

Digitized by Google

II.

Guillaume I des Barres, seigneur d'Oissery, quatrième fils de Fredulus, est tige de cinq branches. Dom Toussaint Duplessis prétend qu'il fut vidame de Trie-le-Bardoul, et comme il devait, tous les ans, offrir un cierge à l'église cathédrale de Meaux, pour le jour de Saint-Étienne, il en tire la conséquence que c'était à cause de sa qualité de vidame qu'il devait ce cierge : une charte datée de Melun[1] le mois d'avril 1118, nous apprend qu'en la même année le roi de France le donna pour caution avec Pierre, comte de Nevers, Dreux de Mello et plusieurs autres seigneurs, à Thibaut, comte de Troyes, qu'il recevait pour son homme lige, de la promesse que Sa Majesté lui faisait de l'aider et de le défendre envers et contre tous, à condition qu'il lui serait fidèle. En 1153[2], Guillaume des Barres fit, du consentement de Baudouin, son frère, à l'église de Chaage, la donation que nous avons relatée plus haut, moyennant une rente annuelle de quatre muids de froment et de trois muids d'avoine, et à condition que cette église payerait à celle de Meaux dix sols de cens pour l'acquitter du cierge qu'il devait y of-

[1] Chanterau-Lefèvre, *Traité des Fiefs*, preuves, p. 2 et 3.

[2] D. Touss. Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 42.

frir chaque année, le jour de Saint-Étienne, ainsi qu'on vient de l'observer.

Dom Toussaint Duplessis[1] mentionne Guillaume des Barres parmi les bienfaiteurs du prieuré de Noëfort, au nombre desquels figurent la princesse Marie, comtesse de Champagne, fille de Louis le Jeune, Éléonore, comtesse de Saint-Quentin et de Valois, Guy, vicomte de Dammartin et Pierre, vicomte de Crécy.

Par des lettres datées de 1177[2], Simon, évêque de Meaux, reconnaît que Guillaume des Barres avait donné au prieuré de Noëfort trente sols de rente sur le travers de Saint-Pathus. On y voit qu'il avait acquis ce travers de Guy, vicomte de Dammartin, et que Helisende, sa femme, Guillaume, son fils aîné et ses autres fils avaient approuvé cette donation, dans laquelle il est qualifié *Pèlerin de Jherusalem*, ce qui prouve qu'il avait fait le voyage de la Terre sainte. La même année[3], il fit donation à l'église Saint-Martin-des-Champs, de

[1] *Histoire de l'église de Meaux*, t. I, p. 155.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 66 et 67.

[3] ... « In decima de Osseriaco et in decima de Furfreio cu- « jus terciam partem ecclesia Sancti Martini de Campis ha- « bet et nos ab ipsa ejusdem tercie partis medietatem tene- « mus injuste in parte nostra usurpavit, penitentia ductus « quiete in perpetuum dimittit insuper etiam terciam partem « decime novalium nemoris de Chasneto que novalia vel jam « culta sunt vel deinceps excolentur, pro excessibus suis no- « bis et ecclesie Beati Martini tranquille in perpetuum possi- « dendum concedit... » *Archives nationales*, L. 1442, n° 21.

Digitized by Google

la dîme d'Oissery et Forfry, du tiers de la dîme des jachères et du bois de Chasnet; les lettres de l'évêque de Meaux portent que le donateur voulait, par cet acte de libéralité, expier ses excès, réparer les injustices et les empiétements dont il s'était rendu coupable envers le clergé. Cette formule grave et solennelle, assez fréquente dans les dispositions testamentaires, semblerait indiquer que c'est à l'article de la mort que Guillaume consentit cette donation; toujours est-il certain qu'il était mort avant l'an 1182, comme on l'apprend d'une charte de cette année, dont il sera parlé à l'article de Guillaume des Barres, son fils aîné; Philippe, comte de Flandres, donna cent sols de rente au prieuré de Fontaines pour le repos de son âme, et Matthieu, comte de Beaumont, et Éléonore, sa femme, ratifièrent cette donation en 1184.

Guillaume des Barres avait épousé Helisende, dame de Chaumont, vicomtesse de Sens. Cette dame, après la mort de Guillaume des Barres, épousa[1] Guy de Garlande, seigneur de Tournan et de la Houssaye, dont elle eut plusieurs enfants; elle confirma[2] la donation que Ode des Barres, l'un de ses fils, fit à l'abbaye de Prully, d'un bois appelé le *Bois-le-Comte;* elle prend dans cet acte les qualités de vicomtesse de Sens et de dame de

[1] *Hist. des grands offices de la couronne,* t. VII, p. 33.
[2] *Cartulaire de l'abbaye de Preully.*

Chaumont; elle donna en 1190, conjointement avec ledit Ode des Barres et du consentement de Guy de Garlande, à l'église de Saint-Martin-de-Villars, les dîmes qu'ils avaient à Vaucroix; elle transigea au mois d'août 1216 avec le comte de Saint-Pol; l'acte de cette transaction est scellé d'un soeau où est représentée une femme tenant une fleur de lis à la main; autour est écrit : SIGILLUM ELISENDIS CALIDIS MONTIS[1].

Du mariage de Guillaume des Barres avec Helisende, dame de Chaumont, naquirent :

1. *Guillaume II*, qui suit;

2. *Jean,* qui forma la branche des seigneurs de Villegnart, Croy et Houssaye;

3. *Eudes*, tige des seigneurs de Chaumont;

4. *Pierre*, duquel sont issus les seigneurs de Cussigny en Bourgogne;

5. *Guillaume*, dit *le Jeune*, seigneur de la Guerche. Au mois de juillet 1215, Hervé, comte de Nevers, par un traité passé à Melun[2], le donna pour caution, avec Pierre des Barres, son frère, et d'autres seigneurs, à Louis de France, comte d'Artois, de la promesse qu'il lui fit de remettre sa fille Agnès entre les mains du roi Philippe Auguste, pour être mariée à Philippe, fils dudit comte d'Artois, et, au défaut de Philippe, à Louis, son frère puîné.

[1] *Cabinet de Clairambault.*

[2] *Hist. de la maison de Vergy,* p. 408.

Digitized by Google

6. *Alipe*, religieuse au prieuré de Fontaines. Guillaume des Barres, son frère, confirma en l'année 1233[1] une donation que lui avait faite Jeanne des Barres, sa sœur, veuve de Guillaume de Corboart[2], chevalier, d'une rente viagère de vingt sols, monnaie de Provins, sur sept livres tournois qu'elle possédait dans le péage de Saint-Pathus.

7. *Agnès*, morte sans avoir pris d'alliance, avant 1194, ainsi que le prouve un titre de cette même année, par lequel Guillaume des Barres, seigneur d'Oissery, fait une donation à l'église de Fontaines, afin de faire prier pour le repos de l'âme d'Agnès sa sœur;

8. *Jeanne*, mariée à Guillaume de Corboart, chevalier. Elle en était veuve en 1233, ainsi que le constate la donation à sa sœur Alipe susmentionnée; on voit en outre par ce titre qu'elle avait une fille nommée Isabelle, femme de Simon de Poissy, lesquels approuvèrent cette donation.

III.

Guillaume II des Barres, fils aîné de Guillaume I et d'Helisende, fut seigneur d'Oissery, Forfry, Saint-Pathus, Silly, Ognes, Gondreville et la Ferté-Alais, comte de Châlon-sur-Saône,

[1] *Cartulaire du prieuré de Fontaines.*

[2] Coubert, près Brie-Comte-Robert.

Digitized by Google

grand sénéchal du roi Philippe Auguste et l'un des chefs de sa cavalerie légère ; nos chroniques et nos histoires le surnomment *le brave des Barres, l'Achille de son temps, le plus renommé chevalier qui fut sous le règne de Philippe Auguste.* On va se convaincre que c'est à juste titre que ces surnoms lui ont été donnés. Mais avant de rapporter les actions de sa vie, il faut établir sa filiation. Une charte de l'an 1182[1] prouve qu'il était fils de Guillaume des Barres, seigneur d'Oissery ; on y lit que du consentement de Jean, son frère, il donna au prieuré des Fontaines, une cense annuelle de quatre muids de froment et de trois muids d'avoine, dans sa dîme près Forfry, pour le repos de l'âme de Guillaume des Barres, son père, et en échange de sept muids de grains que ce seigneur avait légués, en 1194, à l'église du Chaage. Du consentement de ses frères il donna[2] au même prieuré une rente annuelle de deux muids de froment et de neuf septiers de....., dans ses fermes de Minteri, afin de faire prier pour le repos de l'âme d'Agnès des Barres, sa sœur ; il fit encore deux autres dons à ce monastère en 1213 et en 1214[3]. Ses pieuses libéralités s'étendirent aussi sur la collégiale Saint-Spire de Cor-

[1] D. Touss. Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 69.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 80.

[3] *Ibid.*, p. 105, 106.

Digitized by Google

beil, à laquelle un des chanoines, surnommé Langevin, avait légué un cens de soixante sols assis sur le territoire de la Ferté-Alais; comme seigneur suzerain de cette châtellenie, Guillaume des Barres confirma cette donation en 1207[1], et le chapitre reconnaissant prit l'engagement de célébrer chaque année un service pour son père et plus tard pour lui-même.

En 1200, Gui d'Orville et Guillaume, son frère, ayant vendu au prieuré du Val-Notre-Dame les droits de champart et d'hivernage qu'ils avaient sur les terres de cette église, situées près d'Orville, Guillaume des Barres accorda à ce prieuré des lettres de garantie de cette vente, à cause de son comté de Châlon-sur-Saône dont ces terres relevaient[2].

[1] ... « Ego autem donum istud, intuitu divine pietatis et « ob remedium anime mee et patris mei et antecessorum meo- « rum, de assensu et voluntate Guidonis qui idem donum « concesserat..., et idem Guido a me in feodum tenebat, « concessi et ratum habui. Canonici prefate ecclesie non im- « memores accepti beneficii concesserunt mihi anniversarium « meum et patris mei singulis annis in predicta ecclesia fa- « ciendos... » *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil*, p. 32. Ce précieux recueil du XIII[e] siècle appartient à la paroisse de la ville; il a été dernièrement retrouvé et sauvé de la destruction par notre confrère M. de Fréville, et c'est à son obligeance que je dois cette indication.

[2] « ... Guido de Orvilla et Willelmus frater ejus vendi- « derunt fratribus ecclesie Vallis Beate Marie totam campi « partem, quam habebant in terris quas ipsa ecclesia possidet

Digitized by Google

Il fonda au mois de janvier 1229[1] en l'église d'Oissery, deux prébendes dont il devait avoir le patronage pendant sa vie et que l'évêque de Meaux conférerait après sa mort ; et en l'année 1233[2] il confirma une donation que Jeanne des Barres, veuve de messire de Corboart, chevalier, avait faite à Alipe des Barres, sa sœur, religieuse audit prieuré de Fontaines.

Nous trouvons aux Archives nationales[3], des lettres de lui, scellées et datées du mois d'août 1222, par lesquelles il prend à bail emphytéotique la dîme d'Oissery et de Forfry qui appartenait alors au prieur de Saint-Martin de Crécy, et ce moyennant douze muids de blé qu'il s'engage à lui servir annuellement tant qu'il vivra.

Guillaume des Barres fut de toutes les guerres du roi Philippe Auguste. Ce prince et Henry, roi d'Angleterre, ayant formé le dessein d'unir leurs forces pour secourir les chrétiens du Levant,

« apud Orvillam, et VII minas ybernagii quas in grangia vallis « annuatim percipiebant... pro LX libris paris... Quicquid « ex tota ista venditione de feodo meo est, volo et concedo « ut prefata ecclesia in perpetuum pacifice possideat et ei « ipsam venditionem garantizabo... » *Archives nationales*, S. 4185, n° 1.

[1] *Histoire de l'église de Meaux*, t. II, p. 125.

[2] *Cartulaire du prieuré de Fontaines*.

[3] « Ego cepi ad modiacoem de priore Sancti Martini de « Creciaco decimam quam habet apud Oisseriacum et Forfe- « riacum pro duodecim modiis bladi... » *Archives nationales*, L. 1442, n° 32.

Digitized by Google

prirent la croix en l'année 1187, des mains de l'archevêque de Tyr. Plusieurs princes, et, à leur exemple, un grand nombre de seigneurs des plus qualifiés, se croisèrent en même temps pour le voyage de la Terre sainte. De ce nombre étaient Richard, fils du roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne, le comte de Flandres, Robert, comte de Dreux, Thibaut, comte de Blois, Rotrou, comte du Perche, Guillaume des Barres, que la charte[1] qualifie comte de Rochefort, et qu'elle nomme avant Henri, comte de Champagne, Jacques d'Avennes, les comtes de Clermont, de Beaumont, de Soissons, de Bar et autres ; mais cette chaleur s'étant refroidie dans le cœur du roi Henry, et Richard, son fils, ayant entrepris de faire une nouvelle guerre à Raimond, comte de Toulouse, Philippe Auguste prit les armes pour défendre le comte qui était son vassal, et par suite le voyage de la Terre sainte fut retardé et n'eut lieu qu'en 1190. « La guerre ayant été *conclue*, dit Mézeray[2], Richard d'Angleterre s'approcha devant Mantes avec une nombreuse armée pour en faire le siége : *le brave des Barres, l'Achille de ce temps-là*, le repoussa vigoureusement. » Le même auteur dit ailleurs[3] que Guillaume des Barres, à la tête de

[1] *Hist. de la maison de Dreux*, p. 249.

[2] *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, t. II, p. 159.

[3] *Hist. de France*, t. I, p. 477.

Digitized by Google

son escadron, fit une vigoureuse résistance et pensa mettre les Anglais en désordre, mais que Richard d'Angleterre ayant fondu sur lui, avec toute sa noblesse de Normandie, enveloppa sa troupe, le fit lui-même prisonnier, et que ce prince le renvoya sur-le-champ par la grande estime qu'il s'était acquise au fait de chevalerie; et l'historien le qualifie en cet endroit « le plus renommé chevalier qui fut lors en France. » Dumoulin rapporte aussi cette action[1]. Le père Daniel en fait mention, dans son *Histoire de la milice française*[2], au chapitre des écuyers qui servaient à la suite des chevaliers, avant de parvenir à cette dignité, et que l'on nommait *scutiferi, armigeri, scutarii*, et il donne pour exemple celui de Guillaume des Barres : « Lorsque ce dernier, dit-il, l'un des plus fameux chevaliers de l'armée de Philippe Auguste, se mit en marche pour aller escarmoucher auprès de Mantes, contre Richard, depuis roi d'Angleterre, il prit, suivant Guillaume Le Breton, sa lance et son bouclier que son écuyer portoit,

« Armigeri spoliat clypeo latus et rapit hastam[3]. »

Guillaume Le Breton ajoute que des Barres fit le coup de lance avec Richard lui-même et qu'ils allèrent avec tant de roideur l'un contre l'autre,

[1] *Hist. de Normandie*, p. 417 et 418.
[2] T. I, liv. III, chap. VI, *des Écuyers et Valets.*
[3] In *Philippide*, liv. III.

Digitized by Google

que leurs lances traversèrent bouclier, cuirasse et gambeson ; mais que ce qui les empêcha de s'entre-percer fut une plaque de fer battu qu'ils avaient sous leurs autres armes :

« Utraque per clypeos ad corpora fraxinus ibat,
Gambesumque audax forat et thoraca trilicem
Disjicit ardenti nimium prorumpere, tandem
Vix obstat ferro fabricata patena recocto. »

C'est cette pièce de l'armure que l'on appelait *plastron;* néanmoins il y a probablement dans ce récit de l'exagération poétique.

Le père Daniel parlant des Ribauds (*Ribaldi*), sorte de milice armée à la légère[1] : « c'était, dit-il, un corps de soldats desquels il est fait mention à l'occasion de l'alarme que le chevalier Guillaume des Barres (lequel s'était détaché de l'armée française auprès de Mantes) alla donner au camp des Anglais du temps de Philippe Auguste. Ce fut au siége de Château-Gaillard, qui eut lieu en 1202. G. Le Breton rapporte que les ribauds et vivandiers, ayant été surpris la nuit au milieu de leur sommeil, avaient été saisis d'épouvante ; mais que le brave des Barres, accompagné d'autres chevaliers, vint à leur secours, arrêta les fuyards, donna sur les ennemis, les mit en fuite, en tua beaucoup et fit grand nombre de prisonniers. »

La paix se fit quelque temps après avec l'An-

[1] *Hist. de la Milice française*, t. I, liv. III, chap. VII.

Digitized by Google

glais et le voyage de la Terre sainte, qui avait été projeté et différé, eut lieu en 1190. La même année[1] Philippe Auguste fit présent à Guillaume des Barres de quatre cents marcs d'argent.

Ce seigneur fut de l'expédition d'outre-mer; Thomassin[2] le nomme parmi les plus braves de l'armée chrétienne, que Richard, alors roi d'Angleterre, choisit pour aller au secours de la ville de Jaffa, assiégée par l'armée ennemie. Dumoulin[3] rapporte de lui une aventure, qui, d'un jeu qu'elle était dans son commencement, devint ensuite très-sérieuse. Richard d'Angleterre, accompagné des seigneurs de sa cour et de quelques gentilshommes ordinaires de Philippe Auguste, étant allé se promener hors de Messine, et ayant rencontré un villageois avec un âne chargé de cannes, ils en prirent chacun une et commencèrent à se battre : le roi d'Angleterre choisit pour son adversaire Guillaume des Barres, lequel en rompant contre lui, eut le malheur de lui déchirer la cape. Richard irrité se rua avec furie sur des Barres ; le combat fut vif, des Barres résista courageusement; mais cette résistance déplut au roi et le mit dans une telle colère, qu'il lui défendit de paraître désormais devant lui. Affligé d'avoir encouru la disgrâce d'un si grand prince,

[1] Louvet, *Anciennes remarques*, etc., liv. I, p. 80.
[2] *Hist. du Berry*, p. 515.
[3] *Hist. générale de Normandie*, p. 441.

Digitized by Google

des Barres se retira auprès de Philippe Auguste, qui employa inutilement son crédit pour faire sa paix; l'archevêque de Cantorbéry, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers s'y intéressèrent également sans aucun succès; cependant, au départ de la flotte, le roi d'Angleterre importuné par les seigneurs de sa cour, qui publiaient hautement la valeur de des Barres, lui pardonna enfin.

De retour en France, des Barres fut l'un des barons du royaume que Philippe Auguste donna[1] pour caution à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, des conventions relatives à l'éducation et à la garde de la fille de cette princesse. Les lettres qui furent faites à ce sujet sont de l'an 1200. Elles portent que la fille de la comtesse sera mise jusqu'à l'âge de douze ans entre les mains du roi Philippe Auguste, qui s'oblige de ne la faire marier que du consentement de sa mère et par le conseil des mêmes barons qu'il lui avait donnés pour caution. L'année suivante[2], Guillaume des Barres garantit au roi de France que le mariage de la fille de Blanche ne pourrait causer aucun dommage au royaume.

Nous avons avancé que Guillaume des Barres avait été comte de Châlon-sur-Saône; nous n'avons

[1] Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, liv. III, p. 127.

[2] *Archives nationales*, B. VI, f° 1.

Digitized by Google

cependant trouvé aucune charte qui lui donnât ce titre; il ne l'a même pas pris dans l'acte de 1200, ci-dessus cité, et qu'il consentit en cette qualité; seulement sur le contre-sceau qui y est appendu, on lit : S. COMITIS CABILONIS; et la preuve que ces lettres sont bien émanées de notre Guillaume II, c'est qu'elles sont scellées des types particuliers à la branche d'Oissery, le château au droit et l'écu losangé au revers, tandis que la branche de Bourgogne n'avait pas de membre de ce nom, à cette époque, et ne portait qu'une fasce dans ses armes.

Lors de la conquête de la Normandie, Philippe Auguste réunit à son armée le comte de Boulogne et Guillaume des Barres, avec un bon corps de troupes françaises et de routiers, et les envoya en 1203[1] au Pontorson et à Mortagne.

Tous les chroniqueurs, tous les historiens qui racontent la célèbre bataille de Bouvines, font une mention bien honorable de Guillaume des Barres. Mézeray[2] le nomme parmi les seigneurs qui eurent dans cette journée le plus de part au péril et à la victoire ; et il le qualifie, en cet endroit, de *grand sénéchal du roi*. Albéric[3] le

[1] Guillaume Le Breton, *Philippid.*

[2] *Abrégé chronologique*, t. II, p. 188.

[3] Il le surnomme *Flos militum*. Rigord dit, *strenuum illum Guillelmum* et plus loin : *mira fortitudinis specimina dedit.* — Voyez l'*Hist. de la maison de Guines*, p. 269, et l'*Hist. de la maison de Bar-le-Duc*.

Digitized by Google

place avant ceux qui y combattirent à côté de Philippe Auguste. Le père Daniel lui donne aussi, dans son récit, le premier rang. Lorsqu'il parle du danger où se trouva Philippe Auguste dans le fort du combat, il dit que Guillaume des Barres survint alors avec un nouveau renfort et chargea avec tant de valeur les ennemis, qu'il les obligea de reculer; son cheval ayant été tué sous lui et s'étant rencontré sur le passage de l'empereur, il le saisit au corps; mais ce prince qui fut secouru à l'instant par plusieurs de ceux qui l'accompagnaient, lui échappa, et il y fût demeuré lui-même, sans le secours de Thomas de Saint-Valery.

Chacun sait combien la journée de Bouvines fut glorieuse pour Philippe Auguste, qui y remporta sur l'empereur Othon et ses confédérés, la victoire la plus complète. Quelque temps après, le roi fit une trêve avec l'Anglais, et Guillaume des Barres[1] fut l'un des seigneurs qui la signèrent; cette trêve est datée de Chinon, le jeudi après l'exaltation de la Sainte-Croix, au mois de septembre 1214. Guillaume des Barres avait fourni, au mois de janvier de la même année, un aveu à Thibaut, comte de Champagne, pour les seigneuries de Saint-Pathus et de Silly, excepté son château fort, et aussi pour ce qu'il avait à Marchiémoret; et il avait déclaré par les lettres qu'il donnait de cet aveu, qu'il était homme lige du

[1] *Histoire de la maison de Montmorency*, p. 398.

Digitized by Google

comte de Champagne après la ligeance du comte de Dammartin ; enfin, il accompagna avec Matthieu de Montmorency, Eudes, duc de Bourgogne, lorsque ce prince ajourna Blanche, comtesse de Champagne et son fils, à comparoir à l'assemblée des pairs, qui se tint à Melun au mois de juillet 1216, et où fut jugé le différend que cette princesse et son fils avaient pour le comté de Champagne, avec Erard de Brienne et sa femme[1].

En avril 1218[2] Guillaume des Barres fut caution du roi pour la promesse faite par ce dernier au comte Thibaud.

A son avénement au trône, Louis VIII s'empressa de rémunérer les beaux états de service du vieux sénéchal de son père ; il lui assigna en 1223[3] une pension de trois cents livres pari-

[1] *Archives nationales*, B. VI, f° 18, v° 374, r°; B. VI, f°s 15 et 252, v° id. J. 209, n° 21. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, p. 81, 82 et 88. Du Tillet, p. 28, 29 et 369, du *Recueil des rangs des Grands de France*. Dom Planchet, *Hist. générale et particulière de Bourgogne*, t. I, p. 386.

[2] *Archives nationales*, B. VII, 113e pièce.

[3] *Carta de dono Guillermi de Barris patris*. — « Ludovi-« cus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi, etc., quod « nos dilecto et fideli nostro Guillermo de Barris patri damus « et concedimus ccc lb. parisienses, de quibus percipiet sin-« gulis annis in prepositura nostra Crispiaci, c lb. in Purifi-« catione beate Marie, et in prepositura nostra parisiensi « cc lb. in Accensione Domini, et c lb. in festo Omnium Sanc-

Digitized by Google

sis, sur ses prévôtés de Paris et de Crespy en Valois ; il lui accorda en outre droit de pêche dans ses viviers d'Anthilly, et droit de chasse dans la forêt de Rest[1], avec usage du bois mort pour les besoins de sa maison de Gondreville.

Guillaume des Barres avait épousé Amicie, comtesse de Leicestre et de Montfort, sœur et héritière de Robert de Beaumont, quatrième du nom, comte de Leicestre, et fille de Robert, troisième du nom, comte de Leicestre, et de Peronelle de Grantemesnil. Cette alliance se prouve par une charte sans date[2], où Guillaume des Barres et ladite Amicie, qui y est qualifiée comtesse de Montfort, donnent à l'église de Strate le

« torum ; preterea damus et cedimus eidem piscariam vivariorum nostrorum de Antilliaco sine aque abessamento et « chaceriam in foresta nostra de Restis, et usuarium in eadem foresta in mortuo nemore, ad usum domus sue de « Gondrevilla ; hec autem omnia supradicta ipsi tenenda recedimus ad vitam suam ; precepimus autem prepositis nostris parisiensibus et crespiacensibus quicunque sint illi, « quod predictam pecuniam sine difficultate aliqua reddant « terminis prenotatis eidem Guillermo, vel ejus certo nuntio, « super hoc ipsius patentes litteras deferenti ; in cujus rei « memoriam, etc. Actum apud montem Argei anno Domini « M° CC° XXIII, mense decembris. » Bib. nat. *Cartul. de Philippe Auguste*, n° 9852-3, f° 180 v°, décembre 1223.

[1] Aujourd'hui de *Villers-Coste-Rest*, dont l'ancienne orthographe montre l'étymologie.

[2] *Hist. de la maison de Harcourt*, t. I, liv. V, p. 204 et suiv. *Hist. des grands officiers de la couronne*, t. VI, p. 74.

Digitized by Google

bois mort de la forêt de Nivellin et le péage d'Elleville, pour le repos de l'âme de Simon, comte de Montfort, précédent mari d'Amicie, et de leurs aïeux. Cette charte est scellée de leurs sceaux. Une autre preuve de cette alliance se tire du nécrologe du prieuré de Fontaines[1], dans lequel Amée des Barres, dont il sera fait mention ci-après, est nommée fille dudit Guillaume des Barres et d'Amicie, comtesse de Montfort.

Cette dame, avant son mariage avec Guillaume des Barres, avait épousé 1° Alberic, premier du nom, comte de Dammartin; 2° Simon, comte de Montfort, nommé dans la charte qui vient d'être rapportée. Elle hérita de Robert de Beaumont, quatrième du nom, comte de Leicestre, son frère, du comté de Leicestre et des biens qu'il avait en France. Elle échangea en 1204 les biens situés en France avec le roi Philippe Auguste, pour la seigneurie de Saint-Léger en Yveline, sur laquelle, en 1206, elle assigna deux cents livres de rente à l'église Notre-Dame de Chartres. Elle avait eu plusieurs enfants de Simon, comte de Montfort, son second mari, entre autres Simon, quatrième du nom, comte de Montfort et de Leicestre, si connu par la victoire qu'il remporta à Muret, en 1213, sur les Albigeois, et qui lui fit donner les surnoms de *Fort* et de *Machabée*.

Guillaume des Barres mourut en 1234, dans un

[1] *Cabinet Clairambault.*

Digitized by Google

âge fort avancé. Dom Toussaint Duplessis[1] dit que sa mort fut funeste aux religieuses de Fontaines, qui le regardaient comme un de leurs principaux bienfaiteurs et le restaurateur de leur monastère; elles l'annoncèrent aussitôt, suivant l'usage du temps, dans différentes églises du royaume, où l'on envoya exprès le rouleau de parchemin ordinaire, sur lequel chaque église marquait qu'elle avait offert ses prières pour le défunt. Celui de Guillaume des Barres, longtemps conservé à Fontaines, a passé depuis dans la collection de M. Dassy; on voit, en tête de ce rouleau, une miniature représentant ce seigneur mort et étendu sur un lit, et l'évêque de Meaux suivi de toute la communauté de Fontaines qui vient lui jeter de l'eau bénite; la préface est un grand discours en forme de lamentation et d'éloge ou d'oraison funèbre, où il est dit que le défunt avait été l'un des plus grands hommes et l'un des plus fameux guerriers de son temps, et l'on n'oublie pas d'y mentionner qu'il était beau, bien fait, d'une haute stature, joignant l'agilité du corps à une force athlétique[2], et qu'avant de mourir il avait pris l'habit de l'ordre de Fonte-

[1] *Hist. de l'église de Meaux*, t. I, p. 215; et pièces just. p. 132 et 133.

[2] « Super omnes barones et principes fidelem et legiti« mum, sanguine preclarum, facie decorum, membris fortem « et abilem, statura longum et bene formatum, etc. »

Digitized by Google

vrault. On voyait aussi son tombeau à Fontaines; il y était représenté sur une tombe hors de terre de l'épaisseur d'un pied, sans ornement, en habit de religieux, dans son état de mort, couché et les mains jointes[1].

De son mariage avec Amicie, comtesse de Leicestre, il avait eu un fils et deux filles, savoir :

1. *Guillaume*, troisième du nom, qui suit, et qui continua la postérité.

2. *Amée*, religieuse au prieuré de Fontaines, comme on l'apprend du nécrologe de ce monastère, où elle est nommée fille de Guillaume des Barres et de la comtesse de Montfort.

3. *Amicie*, morte sans avoir été mariée. Elle est nommée fille de Guillaume des Barres dans un titre daté d'Oissery en novembre 1214, par lequel, conjointement avec son père, elle donne au monastère de Fontaines, dans les censes d'Oissery, une rente annuelle de dix livres monnaie de Provins, payable après leur mort au jour de la fête Saint-Remy.

[1] Le ch[er] C. F. Blondeau, auquel nous empruntons une partie de ce travail généalogique, ajoute ici en note : « Dans un voyage que j'ai fait à Fontaines, madame de Montholon et madame de Barbanson, religieuses de ce monastère, me firent l'honneur de me faire voir ce rouleau ; il est en parchemin, les notes des églises qui avaient offert leurs prières pour le repos de l'âme de Guillaume des Barres forment chacune une pièce séparée, et jointes ensemble, elles sont de la largeur d'un demi-pied ; il y en a près de deux cents, et le rouleau a quarante pieds de longueur. »

Digitized by Google

IV.

Guillaume III des Barres, chevalier, hérita de son père des seigneuries d'Oissery, Forfry, Saint-Pathus, Silly, Ognes et la Ferté-Alais. C'est celui que du Tillet et le père Daniel surnomment le *brave des braves* et l'*Achille de son temps ;* mais ces auteurs, d'ailleurs si éclairés, se sont mépris : ils ont confondu le père et le fils, sans doute à cause du nom de Guillaume que ces seigneurs ont porté tous deux. Cette méprise se manifeste surtout en ce que le père avait mérité ces surnoms dès l'an 1180. Guillaume III se croisa en 1209 pour la défense de la religion contre les hérétiques albigeois, qui s'étaient répandus par tout le Languedoc, soutenus du comte de Toulouse et du roi d'Aragon. Il fut de toutes les expéditions de Simon IV de Montfort, son frère utérin, et signala sa valeur à la bataille de Muret en 1213; il fut l'un des seigneurs que saint Louis manda en 1236, à Saint-Germain en Laye, pour le servir contre le comte de Champagne, et se rendit la même année à Chinon, pour servir encore le roi, contre le comte de la Marche.

Un de ses premiers actes publics, après la mort de son père, fut de suivre son pieux exemple en confirmant en 1234[1], ce qu'il avait fait en faveur

[1] « Ego autem et uxor mea, predictum donum approban-« tes et ratum habentes, predictos LX solidos censuales con-

Digitized by Google

du chapitre Saint-Spire de Corbeil pour le cens de la Ferté-Alais; il l'amortit même à perpétuité, et les chanoines en reconnaissance promirent un obit solennel pour sa mère et pour lui.

Il avait en 1245[1] une censive à Lagny-le-Sec; l'année suivante, il approuva avec sa femme, en qualité de seigneur féodal, une donation de quinze arpents de bois faite à l'église de Silly, par Manesier de Saint-Médard, chevalier, et Matilde, sa femme[2].

Il avait épousé Helwide ou Heloïde, sœur de Jean Bristaud ou plutôt Brîtaud[3], chevalier, seigneur de Nangis et de Fontaines, connétable du royaume de Sicile et grand panetier de France, du consentement de laquelle et de celui de Jean et de Guillaume des Barres, leurs fils, il donna

« cessimus eidem ecclesie in perpetuum possidendos. In cu-« jus rei recompensacione canonici prefate ecclesie mihi con-« cesserunt anniversarium meum et matris mee singulis an-« nis in ipsa ecclesia sollempniter faciendum. » *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil,* p. 32 et 49, v°.

[1] *Archives nationales*, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*, vol. I, p. 16.

[2] « Guillermus de Barris miles et domina Heloydis uxor « ejus notum facimus... Maneserius de Sancto Medardo miles « et domina Matildis ejus uxor dederunt et concesserunt... « [S]illiaco in puram elemosinam quindecim arpenta nemoris « sita in loca... contigua nemoribus dicte ecclesie... » Charte en partie lacérée. *Archives nationales,* S. 6764.

[3] *Bristaudus* dans les anciennes chartes, *Brîtaut* suivant le père Anselme.

Digitized by Google

en 1248[1], au monastère de Fontaines, une cense annuelle d'un demi-muid de blé, dans la dîme de Forfry, payable au jour de la fête Saint-Remy. En la même année il vendit à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, la vicomté de Provins et généralement ce qu'il avait au château de Provins[2]. Sa femme est nommée dans cette vente et elle fait cette aliénation avec lui; Jean Brîtaud, frère de cette dame, ratifia cette vente par des lettres données au mois de juin de ladite année; il fit le voyage de la Terre sainte et mourut en Nicosie[3].

Guillaume III des Barres eut deux fils, savoir :

1. *Jean* qui suit,

2. Et *Guillaume* nommé dans le titre de l'année 1248, par lequel son père donna au monastère de Fontaines la cense d'un demi-muid de blé dans sa dîme de Forfry. Il eut en partage la seigneurie de la Ferté-Alais; il fut marié, mais on ignore le nom de sa femme, et eut une fille mariée à Guillaume, deuxième du nom, seigneur de Mont-Saint-Jean, fils de Guillaume, premier du nom, seigneur de Mont-Saint-Jean, de Saumaise et en partie de Vergy et de Bure, dame d'Ancy-le-Franc. Il vendit, en 1238, à Hugues, duc de Bourgogne, ce qu'il avait à Vèvre. Cet acte est scellé

[1] *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 151.
[2] Bussel, *Usage des Fiefs*, p. 677 et 678.
[3] *Hist. de la maison de Dreux*, p. 249 et 276.

Digitized by Google

de son sceau, où il est représenté à cheval, tenant de la main droite une épée et de l'autre un écu portant ses armes, qui sont à quatre barres, traversées de deux bandes qui font une fasce.

V.

Jean des Barres, chevalier, seigneur d'Oissery, Forfry, Saint-Pathus, Silly et Ognes, est nommé fils de Guillaume des Barres et d'Helwide, dans le titre de l'an 1248, par lequel son père donne au monastère de Fontaines la rente d'un demi-muid de blé dans sa dîme de Forfry. Il céda en 1253[1] à ce monastère, pour l'âme de feu de bonne mémoire Guillaume des Barres, son aïeul, qui y était enseveli, les droits qu'il pouvait prétendre sur des biens donnés à ce prieuré, par Hugues de Puiseux, chevalier, comme mouvants de son fief.

Il ratifia au mois de février 1259[2] une autre donation de dix livres de rente sur les censes d'Oissery, et de neuf livres aussi de rente sur le péage de Saint-Pathus, que ses prédécesseurs avaient faite au même monastère. Pour reconnaître les services que lui avait rendus Thomas d'Oissery, fils de messire Foucaut, il affranchit en sa faveur le manoir et la masure qu'il possé-

[1] *Titre original* dans le *Chartrier de l'abbaye de Fontaines*.
[2] D. Touss. Duplessis, t. II, p. 165.

Digitized by Google

dait à Oissery, ainsi que quatorze arpents de terre. Les lettres[1] d'érection de ce fief sont en français, scellées et datées du mois de mars 1252. Toussaint du Plessis a publié de ce seigneur un titre détruit en plusieurs endroits[2]; il ne reste de la date que MCCLX..... On y voit que Jean des Barres,

[1] *C'est la franchise d'un manoir faite à Thomas d'Oisseri, fils Mess. Fouchaut par Jehan des Barres.* — « A toux ceus qui ces lettres verrunt, je Johens sires des Barres et de Ouseri, Salux, je fais queneue chose que je pour eumour et pour son servise e franchi a Thomas Doysseri le fil monseignour Foucaut son mennoir et une masure qui fu herouale et XIIII arpenx et I quartier de terre, laquelle terre cil devant dit Thomas tenoit de moi acens et achampart et an coutumes de la vile, en tieu meniere que cil devant dit Thomas tenra ce devant dit manoir et celle devant dite masure de moi en fié, ce est a savoir en ce meesme fié que cil devant dit Thomas tient de moi et tout... fié. Et de celle devant dite terre me rendra cil devant dit Thomas de chacun arpent VI dx de cens chacun en a la Senremi et Noil et veu que cil devant dit Thomas et si oier tiegnent perpetuement ce devant dit mennoir et celle devant dite masure en fié einsins come illet devant dit et celle devant dite terre par le cens randant ensins com illet devant dit et je Johens des Barres sires de ces devant dites choses nommées le proumet a garantir a ce devant dit Thomas et a ses oier a tous jour en contre toux et encontre toutes quitement et franchement sans autres redevances par le fié et par le cens ensins comme illet devant dit et pour que ce soit ferme et estable je fet seeller ces lettres de mon seel len de lincarnacion Nostre Seignour M. CC. L. III ou moais de marx. » *Archives nationales*, S. 5190 B., mars 1252.

[2] *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 167.

du consentement de Helwide, sa mère, de Guillaume, son frère et d'Isabelle, sa seconde femme, fonda en sa chapelle d'Oissery les anniversaires de Guillaume des Barres, chevalier, son aïeul, de Guillaume des Barres, chevalier, son père, et de Pétronille, sa première femme. On peut en conclure que c'est vers 1260 qu'eut lieu la mort de cette dernière. En 1272 il compléta[1] cette pieuse fondation, en dotant cette chapelle pour l'entretien d'un chapelain. Jean des Barres et Isabelle, sa nouvelle épouse, passèrent un compromis au mois de mai 1266[2], et pour conserver les

[1] *Histoire de l'église de Meaux*, t. II, p. 175.

[2] « Nos Johannes de Barris, miles, dominus Oyseriaci, et « nobilis mulier Isabellis ejus uxor... cum mota esset discor- « dia et contencio... super justicia magna et parva quam dicti « preceptor et fratres dicebant se habere debere a domo sua « de Latiniaco Sicco usque ad rivum qui fluit a villa Marchesii « Moreti subtus Noam Fortem usque ad principium hayarum « de Aguillontrou versus Sanctum Patusium et ultra eciam in « omnibus terris et locis moventibus de censiva dictorum « preceptoris et fratrum usque ad nemus de Noa Forti. Nobis « tamen et contra asserentibus, tandem pro bono pacis et « concordie, mediante bonorum virorum consilio... amica- « bilis composicio intervenit... nos eisdem fratribus quitta- « mus et in perpetuum concedimus omnimodam iusticiam « altam et bassam quam habebamus in omnibus terris et locis « existentibus undique et ubicumque inter Latiniacum Sic- « cum et predictum rivum et usque ad hayas predictas... « quod ipsi fratres et homines sui et nos et homines nostri « similiter in dominio et terris nostris et in dominio et terris « domus dicte milicie habebimus et habebunt commune pas-

Digitized by Google

rapports de bon voisinage avec les Templiers, ils cédèrent aux prétentions que ces derniers élevaient au sujet de la justice de Lagny-le-Sec : il fut convenu que cette justice s'étendrait jusqu'au ruisseau de Marchémoret (*Marchesii Moreti*) sous Noëfort ; que les haies d'Aiguillontrou serviraient de limite vers Saint-Pathus, et que le droit de pâture sur les deux domaines resterait commun entre les hommes des deux seigneuries ; par les mêmes lettres ils vendirent à cette commanderie quarante-cinq arpents de terre à Silly, moyennant six cents livres parisis, en s'y réservant la haute justice. Comme seigneur féodal de la dîme de Moussy-le-Neuf (*de Monciaco Novo*), Jean des Barres consentit, au mois de septembre 1270[1], que le chapitre de Paris possédât en mainmorte le tiers de cette dîme, qui lui avait été vendu par Pierre, fils de Renaud de Mintry, chevalier. Au mois d'octobre suivant[2] il vendit encore à la mai-

« turagium ad omnia animalia nostra et sua de certo pacifice « et quiete... cum haberemus circiter quadraginta quinque « arpenta terre arabilis in territorio de Silliaco in loco qui di- « citur Ausserarum... vendidimus francha et libera et sine ullo « servicio pro sextengentis libris parisiensibus nobis ab ipsis « emptoribus integre solutis de magna justicia solummodo « quam retinemus. » *Archives nationales*, S. 5173, n° 5.

[1] *Ibid.*, *Grand Pastoral*, B. 178, p. 475.

[2] « Pro mille sex centis libris parisiensibus jam nobis in- « tegraliter traditis... centum arpenta terre arabilis et decem « et septem arpenta prati ad arpentum regis... movencia de « hereditate nostra... una pecia contigua... mareschis et vi-

Digitized by Google

son du Temple de Lagny-le-Sec, cent dix-sept arpents de pré, situés sur les confins de Saint-Pathus et d'Oissery. Jeanne, sa fille, encore mineure, approuva la vente, fit serment sur les saints évangiles de n'y jamais rien réclamer, et apposa son sceau à côté de celui de son père. Giles d'Acy, chevalier, lui fit hommage en 1271[1], pour une métairie qu'il possédait dans la seigneurie de Forfry. On voit par cet acte que Jean des Barres tenait directement cette seigneurie du roi de France. En 1282[2] il accorda des lettres d'amor-

« vario de Oysseriaco... alia pecia dicitur *cultura molendini* « *ad ventum* versus *leprosariam de Sto Patusio*...alia pecia « inter Oysseriacum et cheminum molendini de *Rubeo Monte*... « alia pecia subtus *crucem de Gouaiche*... alia pecia juxta fon- « tem *de petra lata* sive *de Gouaiche*... alia pecia contigua « molendino de Conde.., et ego domicella Johanna filia pre- « dicti dni Oysseriaci in etate adulta... tactis sacrosanctis evan- « geliis a me juramento voluntarie corporaliter prestito... in « predictis rebus venditis nichil reclamabo ratione heredita- « tis aut minoris etatis... » *Archives nationales*, S. 5173, c.

[1] D. Touss. Duplessis, t. II, p. 174.

[2] « Nos speciali illa dilectione et devocione quam retro « et nunc habemus et habuimus erga fratres et domum mili- « cie Templi bona que ipsi huc usque acquisierunt in feodis « nostris... confirmamus eisdem libere ac in manu mor- « tua tenenda... Insuper misericorditer concedimus eisdem « ut ex nunc presentibus et futuris temporibus possint acqui- « rere... et retinere perpetuo in manu mortua sexcies viginti « arpenta... ad hec concedimus eisdem ut liceat eis acqui- « rere et habere... in manu mortua unum manerium ad suum « usum prout melius poterunt eligere... in villa nostra de « Oysseriaco et in alia nostra villa de Silliaco manerium si-

tissement encore en faveur de la maison du Temple, pour les manoirs d'habitation qu'elle allait acquérir à Oissery et à Silly.

Jean des Barres se signala à la prise du pont de Taillebourg[1]; emporté par sa valeur, il se jeta à la poursuite des Anglais et entra avec eux dans Saintes, où il resta prisonnier. Il fut l'un des seigneurs qui accompagnèrent saint Louis dans la Terre sainte[2]; Guillaume, son père, ayant été surpris par la mort dans l'île de Chypre, il s'empressa de partir pour le remplacer. Il était de l'arrière-ban commandé par le comte de Poitiers, et qui n'arriva en Egypte qu'en novembre 1249[3]. Nos historiens le qualifient en cet endroit de *vir nobilis, propter gentis nobilitatem commendatus*. Il fut fait prisonnier à la bataille de la Massoure en 1250. Dom Toussaint Duplessis[4] rapporte à cette occasion une aventure qui trouve ici naturellement sa place; il en détache ce qui pourrait avoir été copié trop grossièrement d'après les légendes des anciens paladins. Voici ses propres termes : « Ce seigneur,

« miler unum jardinum spacium sive porprisium modo si« mili tenendum... excepta magna justicia quam... retine« mus... » *Archives nationales*, S. 5173 J.

[1] Mouskes, *vers* 31061.

[2] Guillaume de Nangis.

[3] Guillaume de Nangis. *Gallia christiana*, dern. édit., t. II, p. 368. *Hist. de la maison de Guines*; preuves, p. 272.

[4] *Histoire de l'église de Meaux*, t. I, p. 72.

Digitized by Google

dit-on, alla combattre les infidèles sous le règne de saint Louis et laissa, en partant pour la croisade, sa femme à Oissery. Il fut fait prisonnier dans une action et tomba entre les mains d'un homme dont il sut gagner le cœur par ses manières nobles et engageantes; devenu le confident et l'ami de son maître, il n'avait rien plus à désirer, pour vivre heureux, que la liberté : celui-ci voulut l'attacher à lui par des liens encore plus étroits que toutes les faveurs ordinaires dont il le comblait : il lui proposa le mariage d'une de ses parentes, mais il fallait l'épouser ou s'attendre aux derniers supplices. La fille était mahométane et Jean des Barres était chrétien; outre cela il avait laissé en France une femme à qui il devait la foi conjugale; il accepta néanmoins le parti; mais il eut le talent de persuader à sa nouvelle épouse de vivre avec lui comme une sœur avec son frère; il fit plus, il la convertit, et après l'avoir amenée à la religion chrétienne, il trouva le moyen de revenir en France avec elle auprès de sa femme légitime. » Ce serait à la mort de celle-ci qu'il aurait épousé sa libératrice. Cette légende des fondateurs de la chapelle Notre-Dame d'Oissery est calquée sur celle des fondateurs de Notre-Dame de Liesse; ceux-ci sont également des chevaliers croisés, retenus captifs par le chef des Sarrasins dont la fille, Ismérie, emploie tous les charmes de son esprit et de sa beauté, pour les déterminer à embrasser l'islamisme; mais c'est le

Digitized by Google

contraire qui arrive : ce sont les chevaliers qui la convertissent à la religion chrétienne, en lui présentant une image de la Vierge descendue du ciel. La princesse Ismérie les délivre de leurs fers et s'enfuit aussi avec eux. Inutile de dire qu'un ange les attend avec une barque pour passer le Nil, et que, pendant leur sommeil, ils se trouvent miraculeusement transportés au pays de Picardie. Seulement le dénoûment est plus édifiant : au lieu d'épouser un des chevaliers, la princesse prend l'habit monastique.

L'origine de plusieurs fondations religieuses se rattache à des traits analogues : ainsi, d'anciennes tapisseries de Sainte-Croix d'Orléans expliquaient la redevance des cierges à l'évêque suzerain, par la délivrance miraculeuse de quatre barons [1], qui, prisonniers de guerre à la croisade, avaient fait vœu d'offrir cinq chevaux de cire à leur église.

Saint Adjuteur, comte de Vernon [2], subissait aussi l'esclavage chez les infidèles ; il se recommande à sainte Madeleine et à saint Bernard et en une nuit il se trouve transporté dans la forêt de Vernon, où il fonde une chapelle en l'honneur de ses bienheureux libérateurs.

Enfin J. Dadré, dans le *Catalogue des archevêques de Rouen*, rapporte qu'en 1386, le seigneur de Bacqueville étant à la Terre sainte, n'échappa

[1] *La roüe de Fortune*, par le P. Pétault.
[2] La *Vie de Saint Adjuteur*, par J. Touroude.

Digitized by Google

au même sort que par l'intercession de saint Julien, et qu'en reconnaissance il fit bâtir une chapelle sous son vocable.

Jean des Barres eut donc deux femmes, la première nommée Pétronille et l'autre Isabelle. Ces trois personnes furent inhumées dans le chœur de l'église d'Oissery; et leur mausolée de pierre y resta placé jusqu'en 1746. Alors le curé d'Oissery s'en trouvant gêné pour les cérémonies du culte, obtint de son évêque la permission de le faire transporter au bas de l'église, où il est relégué dans l'endroit le plus obscur et le plus humide, au mépris des droits de patronage. Voici comment Blondeau de Charnage, qui écrivait cinq ans après, raconte l'opération du déplacement : « Le tombeau de Jean des Barres a été ouvert, on a trouvé un cercueil de plomb dans lequel son corps est renfermé. On a aussi trouvé deux cœurs de plomb posés à côté du cercueil. On tira ces cœurs, et il en sortit d'un une eau rousse avec un sifflement qui attira l'attention des officiers de justice qui étaient présents à ce transport ; ils en ont dressé un procès-verbal que j'ai lu et où ces circonstances sont rappelées ; on remit les cœurs dans la place où on les avait trouvés ; on referma le mausolée sur lequel on voit Jean des Barres représenté entre ses deux femmes, dont l'une est habillée à la française et l'autre a un habillement étranger. »

Aujourd'hui les lichens rongeurs ont tellement

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

envahi ces curieuses sculptures que l'œil a peine à en suivre les lignes, et la pierre va tous les jours se délitant davantage; en voici la description à laquelle nous joignons un dessin : le chevalier est couché, la tête nue, sans barbe, les cheveux longs et coupés carrément; il n'est vêtu que d'une simple tunique ajustée aux bras et descendant jusqu'aux genoux. Comme les jambes ont été brisées et les fragments dispersés, on ne peut juger si les pieds reposaient sur un animal symbolique. Un bouclier losangé, qui est en même temps son écu héraldique, couvre son corps et est retenu à la ceinture par un large baudrier auquel est aussi suspendue son épée. Aucune inscription ne permet de distinguer les deux femmes et nous ne voyons pas sur quels détails de l'habillement, Blondeau de Charnage s'est fondé pour établir une différence de nation; évidemment il s'est trop préoccupé de la légende, car ces deux costumes de femme présentent absolument le même caractère : toutes deux sont coiffées du voile ou couvre-chef; leur visage est encadré du bandeau et de la mentonnière, suivant la mode française du temps; elles portent également un manteau ouvert et retenu sur les épaules ; par-dessous, une robe qui dessine la taille et descend jusque sur les pieds; à leur ceinture est suspendue une aumônière. Celle qui est à la droite du mari a la taille plus svelte et plus élancée, les traits plus fins et plus jeunes,

Digitized by Google

d'où l'on pourrait conclure que c'est Pétronille, la première femme, morte dans un âge moins avancé. Celle qui occupe la gauche, a la stature moins élevée et se distingue par un chien couché à ses pieds. Chaque personnage a les mains jointes et la tête posée sur un coussin [1]. Il n'est que trop exact que le clergé et les gens de justice du XVIII[e] siècle commirent l'acte de vandalisme de fendre et de briser en plusieurs morceaux cette sculpture d'un seul bloc, comme si cette mutilation était indispensable pour fouiller la sépulture; c'était aussi un moyen commode d'opérer le déplacement du monolithe.

Jean des Barres eut deux filles :

1. *Jeanne*, issue de son premier mariage avec Pétronille, ainsi que le prouvent les pièces héraldiques qui figurent sur son sceau. Elle ne naquit qu'à son retour de la croisade, puisqu'elle était encore mineure en 1270, époque où elle approuva la vente faite par son père aux Templiers.

2. *Marguerite*, qui doit être née de son second mariage avec Isabelle, puisqu'elle ne comparut pas à l'acte de vente susrelaté; elle épousa Girard Chabot, chevalier, seigneur de Marchetou, et est nommée avec son mari dans un titre de 1285.

Jean des Barres était mort en 1289, comme on l'apprend d'un titre de cette année, par lequel Marguerite des Barres, sa fille, et Girard

[1] *Voy.* pl. V.

Digitized by Google

Chabos, mari de cette dame, donnent au commandeur et aux chevaliers du Temple en France, pour leur maison de Lagny-le-Sec, tous les bois appelés les *haies de Saint-Pathus*[1], en reconnaissance des biens et courtoisies que son père et elle avaient reçus des chevaliers.

L'hôtel habité à Paris, pendant le XIIIe siècle, par les seigneurs des Barres, était situé au coin de la rue de la Mortellerie et de celle qui depuis leur a emprunté son nom. C'était, dit Sauval[2], un fort grand logis, dont dépendaient la maison du *four des Barres* et les *moulins des Barres*. Ces derniers placés dans la Seine, vis-à-vis l'hôtel, appartinrent ensuite aux Templiers. Cette migration de propriété s'explique par la grande affection que Jean des Barres et ses filles avaient vouée à cet ordre, et par les rapports d'intérêt qui s'étaient établis entre eux. Ces moulins furent brûlés en 1382, rebâtis ensuite par le grand prieur, et enfin détruits en 1564, par ordre des échevins, pour la commodité de la navigation. Le seul plan de Paris où on les voie encore figurer, au-dessus des moulins de maître Hugues, est celui de Sébastien Munster, qui doit avoir été dressé vers 1532. Quant à l'hôtel, il devint en 1364[3] la demeure des abbés de Saint-Maur et fut appelé depuis l'*hôtel Saint-Maur*.

[1] *Archives du Temple*, à Paris.
[2] *Antiquités de Paris*, liv. II, p. 113.
[3] *Ibid.*, liv. VII, p. 266.

SCEAUX ET ARMOIRIES

DE LA BRANCHE DES DES BARRES,

SEIGNEURS D'OISSERY.

Il y a plusieurs années, M. Letronne eut l'heureuse idée de faire cataloguer et mouler tous les sceaux des Archives nationales. Sa puissante direction ne recula pas devant cette immense entreprise; il comprit qu'il y avait là pour l'histoire de l'art, pour le blason, pour les études iconographiques et symboliques, un trésor inépuisable, et en prince magnifique de la science il voulait y faire puiser à pleines mains les érudits et les artistes; la classification des monuments sigillographiques avait en outre le précieux avantage d'exhumer de la section domaniale quantité de titres intéressants dont on ne soupçonnait pas l'existence. Grâce aux lumières de M. de Wailly, grâce au zèle et à la main habile de M. Lallemand, plus de douze mille types avaient été déjà recueillis. Peut-on croire qu'un si beau travail ait été abandonné et rejeté par la nouvelle direction? Sera-t-il jamais repris en temps utile, lorsqu'il n'est pas de jour où le déclassement d'une pièce ne détache quelque fragment essentiel d'une légende, lorsque, avec une parcelle

Digitized by Google

miscroscopique, peut souvent disparaître le dernier vestige d'un type qui avait une signification précieuse. C'est à l'aide de ces matériaux, d'une authenticité incontestable, que nous pouvons donner une sigillographie complète de la branche des des Barres, seigneurs d'Oissery; c'est pour ainsi dire un échantillon des progrès de l'art pendant la période séculaire où il a le plus marché, de 1170 à 1280.

Le type mère est un château à trois tours, dont le donjon domine au centre; on peut y voir une allégorie des trois juridictions féodales, haute, moyenne et basse justice.

En 1177, le sceau de Guillaume I des Barres est de forme elliptique, portant autour cette légende en onciales d'une extrême maigreur : SIGILLVM WLLERMI DE BARRIS[1]. Le donjon central est ajouré en plein cintre et crénelé de trois pièces; les deux autres tours ne sont couronnées que de deux merlons. Mais le travail du coin est si grossier, si inhabile, que l'œil a peine à comprendre ce que la main du graveur a voulu exprimer; l'empreinte, en cire jaune, sur double queue de parchemin, a $0^m,065$ sur $0^m,040$, et est dépourvue de contre-sceau. (*Voy.* pl. III, n° 1.)

Sur le sceau circulaire appendu à un titre de 1200, le dessin est déjà plus ferme et le relief plus puissant. Le donjon est crénelé de cinq

[1] *Archives nationales*, n° du sceau, 2616.

Digitized by Google

pièces, et les tours latérales de trois ; l'appareil en liaison (*opus insertum*) y est accusé d'une manière fort distincte. La forme écrasée du monument laisse encore beaucoup à désirer. On lit de même autour en suppléant quelques lettres détruites : + SIGI[LL]VM WILLE[R]MI [DE] BARRIS[1], son diamètre est de 0m,072.

Le contre-sceau porte un écu losangé avec cette inscription circulaire : + S. COMITIS CABILONIS. C'est la seule preuve que nous ayons trouvée que le comté de Châlon-sur-Saône ait appartenu à un Guillaume des Barres, qui ne peut être que le célèbre Guillaume, deuxième du nom. (*Voy.* pl. III, n° 2.)

Le second sceau de Guillaume II a la même forme; son diamètre, plus grand, est de 0m,075. Le château est gravé avec encore plus de relief; le donjon, d'un dessin plus grandiose, est crénelé de six pièces et maçonné plus régulièrement; il est accosté de deux fleurs de lis, pièces honorables que l'on trouve ici pour la première fois et qui furent sans doute accordées par Philippe Auguste au chevalier, pour ses hauts faits d'armes à Bouvines ; l'acte auquel est appendue l'empreinte, en cire verte, sur double corde de soie rouge, porte la date de 1222 ; il est, par conséquent, postérieur de six ans à cette mémorable journée. Nous restituons ainsi la légende qui

[1] *Archives nationales*, n° 3351 et *bis*.

Digitized by Google

a beaucoup souffert : + S[IGI]LLV[M WIL]LELM[I DE BARRI]S[1].

Le contre-sceau circulaire porte un écu losangé ; autour on lit : + S' (*secretum*) WILLELM DE BARRIS, gravé en superbes onciales. (*Voy.* planche IV, nº 1.)

Dans le sceau que Guillaume, troisième du nom, employait en 1244 et 1246, l'art du graveur se révèle avec des progrès remarquables ; il semble que l'artiste ait voulu faire de la topographie locale, tant les détails du monument sont rendus avec justesse et précision ; au milieu d'une double enceinte crénelée, s'élèvent les trois tours traditionnelles, percées de baies à meneaux élancés. Le donjon est protégé de mâchicoulis ; un effort de perspective fait voir à vol d'oiseau le chemin de ronde et tout le pourtour de son couronnement crénelé. La haute porte d'entrée est accompagnée de deux portes de service pour les piétons ; la finesse du modelé a rendu les contre-forts et jusqu'aux flèches du pont-levis. Le champ est rempli, à dextre et à senestre, par les deux fleurs de lis devenues héréditaires. L'inscription entre deux grènetis est en partie détruite, elle porte : + SIGILL[VM GVILLERMI] DE [BA]RRIS[2]. (*Voy.* pl. III, nº 5.)

Sur le contre-sceau, le chevalier armé de pied

[1] *Archives nationales*, nº 2612 et *bis*.
[2] *Ibid.*, nº 4132 et *bis*.

Digitized by Google

en cap, éperonné et coiffé du heaume à timbre plat, chevauche à franc étrier; son bouclier est losangé, le dextrier est aussi finement modelé que dessiné. Autour est cette légende : + SECRETVM GVILLERMI DE BARRIS.

Jean des Barres changea trois fois de sceau, et ces changements successifs nous paraissent motivés par ses deux alliances et peut-être ensuite par son état de veuvage. A son retour de la croisade, en 1253, il se servait d'un coin rond, assez finement gravé, où figure simplement un écu parti à dextre losangé à cause de ses armes, parti à senestre portant un lion à cause du blason de Pétronille, sa première femme. Nous rétablissons la légende, en grande partie rompue : + S. [DE B]ARRIS [DNI DE OISS]ERI[ACO[1]]. L'empreinte est en cire jaune, sur double queue de parchemin, sans contre-scel; son diamètre n'est que de 0m,047. (*Voy.* pl. III, nº 4.)

Pour les lettres qu'il accorda avec Isabelle, sa seconde femme, en 1266, il adopta un grand sceau de 0m,072 de diamètre, où il est représenté à cheval, en habit de guerre, le casque à timbre plat en tête, l'épée nue et élevée de la main droite, l'écu losangé au bras gauche. Il est revêtu d'une cotte de mailles et, par-dessus, d'une tunique, qui laisse voir le bras maillé jusqu'au poignet, sous lequel pend une chaîne attachée à

[1] *Archives nationales*, nº 4223.

Digitized by Google

la garde de l'épée, sans doute une martingale par précaution contre un désarmement. Le caparaçon de son cheval est aussi blasonné à ses armes. La légende est : + SIGILLVM IOHANNIS DE BARRIS[1]. Le modelé laisse peu à désirer, la composition est grave et solennelle, mais c'est encore d'un mouvement lourd et froid. (*Voy.* pl. IV, n° 3.)

Sur le contre-sceau est un écu losangé avec cette inscription : + COT. S IOHIS DE BARRIS MILITIS. L'empreinte est en cire verte, sur double corde de soie bariolée de vert et de rouge.

Au même acte est appendu le sceau elliptique d'Isabelle ; cette dame y est figurée debout, le front ceint d'une couronne, les cheveux tombant sur la nuque et retenus dans une crépine ou filet de soie, le visage enveloppé d'une mentonnière. Elle est vêtue d'une ample cotte traînante, qui cache entièrement la chaussure ; à sa ceinture pend une escarcelle. Son riche manteau, doublé de menu-vair, est retenu sur la poitrine par une bride, avec laquelle badine la main droite, qui est gantée. Sur le poing gauche elle se fait honneur de tenir un faucon grilleté[2], qui témoigne de son goût pour la chasse. Autour, entre deux cordons, on lit : + S DOMINE YSABELLIS DE BARRIS[3]. L'empreinte et la

[1] *Archives nationales*, n° 4112 et *bis*.
[2] Ayant des *jets* et des *sonnettes* aux pieds.
[3] *Archives nationales*, n° 4113.

Digitized by Google

double corde de soie sont aux mêmes couleurs que celles de son mari. (*Voy.* pl. IV, n° 5.)

En 1270, Jean des Barres se sert encore de son second sceau; celui de Jeanne des Barres, sa fille mineure, offre l'image d'une damoiselle âgée de seize à dix-sept ans : elle a la tête élégamment voilée, le bandeau, la mentonnière et la guimpe ajoutent à la modestie de son accoutrement; ses formes grêles et juvéniles sont coquettement dissimulées par un surcot fendu sur les flancs; la jupe, écourtée sur le devant, laisse voir un de ses *estiviaux* ou brodequins; sur son bras gauche se joue un petit animal privé, qu'à sa longue queue relevée en panache sur sa tête, nous prenons pour un écureuil. Il est longé ou retenu par une chaînette; de la main droite elle paraît lui présenter un fruit. Elle est accostée à droite d'un écu losangé, à gauche d'un autre écu portant un lion rampant, pour indiquer les armes de ses père et mère. Voici l'inscription, qui suit la forme ovoïde de l'empreinte, en cire verte, sur double corde de soie verte : + [L]E SEEL DAMOISELLE [IEHAN]NE DES BARRES[1]. (*Voy.* pl. IV, n° 4.)

Enfin le troisième sceau[2] de Jean des Barres, apposé à un titre de 1282, est remarquable par la souplesse du dessin et la finesse du modelé; homme et coursier y sont pleins de fougue et de

[1] *Archives nationales*, n° 4137.
[2] *Ibid.*, n° 4124 et *bis*.

Digitized by Google

mouvement ; c'est toujours le chevalier armé en guerre, l'épée haute et le cou tendu en avant ; il est maillé des pieds à la tête, sous une cotte hardie dont les plis agités indiquent que le combattant charge à fond de train. Le casque a varié de forme : son dôme ressemble à un cône tronqué, surmonté de cinq aigrettes ou pennaches disposées en éventail, et la visière est fermée par une grille. La tête du cheval est protégée par un chanfrein et sur sa croupe se dresse et galope avec lui un petit lion symbolique qui rappelle l'*atra cura* d'Horace. Le bouclier et les plis flottants du caparaçon sont chargés de losanges, dont le champ est gaufré de lignes croisées diagonalement. La même gaufrure se remarque sur l'écu losangé du contre-sceau. Les légendes circulaires portent, au droit : S' IOH[ANNIS DE BARRIS DNI DE] OISSERI[AC]O MILITIS ; au revers : + SECRETV·IOHIS : DE·BARRIS.

Leur diamètre n'est plus que de $0^m,065$ et $0^m,028$. L'empreinte, en cire verte, pend sur doubles lacs de soie cramoisie. (*Voy.* pl. IV, n° 2.)

Dans la personne de Jean des Barres s'est donc éteint le dernier descendant mâle du célèbre Guillaume II des Barres, surnommé l'*Achille français*, puisque les branches cadettes sorties de

Digitized by Google

la maison des seigneurs d'Oissery ont toutes pour chef Guillaume, premier du nom.

Vers la même époque, en 1299, disparut la lignée des seigneurs de Villegenart, Crouy et la Houssaye, issue de la branche d'Oissery. Elle s'était alliée à la maison de France dans la personne de Clémence de Dreux, fille de Robert, premier du nom. La terre de Nanteuil-sur-Lunain, près Château-Landon, fut aussi possédée par cette famille, qui brisait d'un lambel à quatre pendants.

La tige des seigneurs de Chaumont, issue de même de Guillaume I, s'éteignit un siècle plus tard en 1379; une des plus grandes illustrations de cette ligne fut *Jean des Barres*, sire de Chaumont-sur-Yonne, élevé à la dignité de maréchal de France en 1318. Nous avons découvert aux Archives nationales un titre qui a manqué à l'historien des grands officiers de la couronne et à Blondeau de Charnage, pour établir la généalogie de ce personnage. Ce sont des lettres[1] émanées de lui-

[1] « Nobles hoirs messires Jehanz des Barres sires de Chaumont sur Yonne chevaliers disenz et affirmanz que come noble dame feu madame Huytace jadis dame de Chaumont mere dou dit mons Jehan heust laissié en son testament et en sa darreniare volenté au prioré de Montbeon 80 livres tournois pour faire chascun an et a perpetuité ou dit prioré lanniversaire de la d. feu madame Huytace et de feu noble home mons Eudes des Barres jadis mari de la d. dame et pere doudit mons Jehan... » *Archives nationales*, S. 2122, a. nº 6.

Digitized by Google

même, et par lesquelles il fonde au prieuré de Montbéon un obit pour le repos de l'âme de *Eudes des Barres* et de *Huytace*, ses père et mère, dont l'ascendance est connue. Le sceau qui est appendu à cet acte, daté de 1325, montre que le blason de Jean des Barres a été irrégulièrement timbré par le père Anselme. Sur le champ, semé de losanges, il brisait en chef d'un lambel à trois pendants pour différence de puîné. Cette brisure est répétée sur son épaulière, sur son bouclier et sur le caparaçon de son cheval[1]. Ode I, fils de Guillaume I, chef de cette tige, portait l'écu en cœur parsemé de losanges et une étoile dans chaque losange; au revers une fleur de lis traversée par une bande[2].

Les seigneurs d'Apremont descendaient de la maison d'Oissery, par Pierre des Barres, fils de Guillaume, premier du nom; ils se continuèrent jusqu'en 1364. Leurs armes varièrent; ils portèrent d'or à trois faces d'azur; puis d'azur à la face d'or, ensuite d'azur à la face d'or accompagnée de trois croissants de même. De cette tige sortirent les seigneurs de Bois, Bois-Roserien, Serçy et Champlite, dont les aînés s'éteignirent en 1475; les trois branches cadettes furent : les seigneurs de Perret et de Recin, dont on suit la trace jusqu'en 1535; les seigneurs de Trichatel, Mas-

[1] *Voy*. pl. III, n° 3.
[2] *Archives nationales*, S. 2107, n° 58.

Digitized by Google

Singey et Ampilly-le-Sec dont le nom disparaît en 1609, et les seigneurs de Saint-Martin et de Brechainville. Ce fut un seigneur de Trichatel, *Jean des Barres*, qui se distingua en 1380, dans la guerre contre les Anglais, principalement en Gatinais, en Beauce, puis en Bretagne, dans trois sorties à Nantes, à la bataille de Rosbecq en 1383, à la prise du château de Taillebourg en 1384, en Castille avec trois cents chevaliers français; il combattit en 1388, contre Thomas Hapurghem, chevalier anglais, dans un célèbre tournoi qui se fit à Montereau, en présence du roi, du duc d'Irlande et d'un grand nombre de seigneurs français et étrangers, qui y étaient venus de toutes parts. « Si joustèrent (dit Froissard), sur chevaux de quatre lances moult roidement et furent bien assez assises..... Le cinquième coup de glaive fut tel que messire Jehan des Barres consuivit tout à plein coup en la tarre du chevalier angloiset l'empoigna en telle manière qu'il l'emporta sus par outre la croupe de son cheval et l'abattit tout étourdi. » Il signala encore sa force et son adresse à Paris, dans le fameux *tournoi des chevaliers du soleil d'or*, donné pour honorer l'entrée d'Isabeau de Bavière.

Des seigneurs de Trichatel descendaient les marquis de Mirebeau et les barons d'Eschirey qui formèrent branche jusqu'en 1637. Leur blason était d'azur à la face d'or, chargée d'une étoile de gueules, accompagnée de trois croissants d'argent

avec un vol d'argent pour cimier. Cette maison tient un rang distingué : on y compte un chambellan de Philippe le Hardi, un autre du roi Charles VI, un ambassadeur de Charles-Quint, un gentilhomme de Philippe II, roi d'Espagne, et deux présidents, l'un au parlement de Dôle, l'autre au parlement de Dijon; la fille de ce dernier entra dans la maison de Bauffremont, par son mariage avec Pierre de Bauffremont, quatrième du nom, marquis de Listenois, baron de Scey-sur-Saône, Traves, grand bailli d'Aval, colonel d'infanterie et de dragons, mort en 1685 à l'âge de vingt-trois ans.

Dans la branche des seigneurs d'Eschirey prirent naissance les barons de Cussigny, seigneurs de Moux, Monteaux, Prissey et la Tenade, titrés comtes et marquis des Barres. Ils firent leurs preuves pour l'obtention des honneurs de la cour en 1753, 1755 et 1756, devant Clairambault, généalogiste des ordres du roi. Au cabinet généalogique de la Bibliothèque nationale il est fait mention de *Henri, comte des Barres*, baron de Cussigny, etc., chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie.

Des seigneurs d'Apremont, puis des seigneurs de Bois, Sercy et Champlite sortirent aussi les seigneurs de Saint-Martin et de Brechainville, barons de Marac qui furent maintenus dans leur ancienne extraction, par arrêt du conseil d'État du roi du 15 septembre 1667 et par les preuves

Digitized by Google

faites au cabinet du Saint-Esprit en 1756. Ils fournirent à la maison du roi de braves gentilshommes, qui se distinguèrent dans l'épée, et furent alliés à la maison de Gouffier. Cette branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours et c'était à elle qu'appartenait M. *Claude-Auguste des Barres*, commandant de la gendarmerie maritime à Brest, qui est mort dernièrement, et que les journaux des 16 et 17 décembre 1849 ont présenté comme l'un des derniers rejetons du célèbre Guillaume II des Barres. Les armes de cette branche étaient d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même; tenants : deux sauvages.

Quant aux seigneurs de la Guerche, surnommés *les Barrois*, issus de Guillaume I, seigneur d'Oissery, ils finirent en 1391. Avant la croisade le jeune seigneur de la Guerche porta barré d'argent et de sable de six pièces; au retour, il prit d'argent à la croix recercelée de sable traversée d'une bande. Ses descendants établis en Provence supprimèrent plus tard cette bande, ainsi qu'on le remarque sur le sceau de *Gonot des Barres, vicomte de Raemond,* dont le bouclier porte simplement une croix ancrée; ce sceau, qui a été publié dans le *Trésor de Numismatique,* représente un chevalier du XIVe siècle, dans toute la splendeur de son costume de guerre : son heaume, à visière conique, est timbré d'une couronne de feuilles d'ache, crêté d'un vol très-élevé, et habillé de lambrequins et de feuillages, qui vo-

Digitized by Google

lètent jusque sur la croupe de son cheval ; on distingue au milieu de sa cuirasse la saillie du faucre, ou crochet destiné à soutenir la lance en arrêt ; la cubitière et la genouillère sont pointues. Le destrier a son chanfrein armé aussi de pointes au frontal et à la muselière, son caparaçon est brodé d'un semis de croix ancrées, et sur sa tête s'agite un panache. La terrasse est une prairie émaillée de fleurs.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE

DU

TOMBEAU DE JEAN DES BARRES.

L'an 1849, les 24 et 25 octobre en présence de :

M. Marienval, maire de la commune d'Oissery, canton de Dammartin, arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne.

M. Delamarche, adjoint de la même commune;

M. Berthemet, curé doyen de Dammartin;

M. Piquet, curé d'Oissery ;

M. Saunac, ancien magistrat;

M. Tardu, chef d'escadron d'état-major;

M. Labour, juge au tribunal de la Seine;

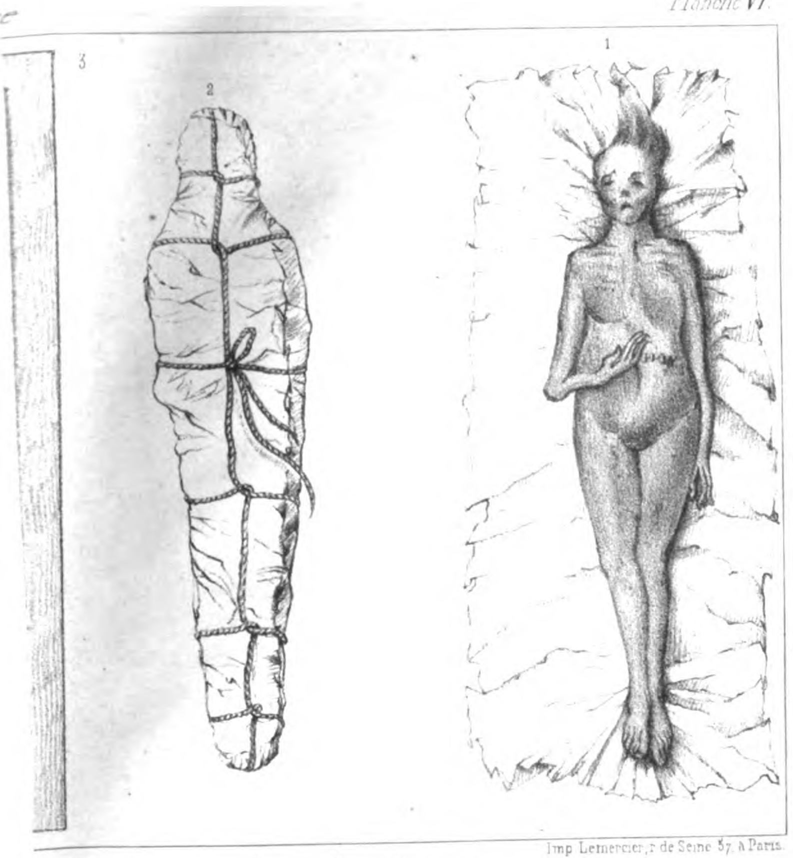
Et M. Eugène Grésy, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, ce dernier faisant les fonctions de secrétaire-rapporteur,

Il a été pratiqué une fouille dans le chœur de l'église d'Oissery, pour retrouver la sépulture de Jean des Barres, de Pétronille et d'Isabelle, sa première et sa seconde femme; cette recherche

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche VI.



Imp Lemercier, r de Seine 57, à Paris.

ın des Barres et de ses deux femmes

Digitized by Google

intéressait autant l'histoire locale que la science archéologique, car l'opinion s'était déjà accréditée que cette sépulture n'existait plus, qu'elle avait été violée et détruite lors des événements de 1793.

Sur l'indication de M. le doyen de Dammartin, une tranchée fut d'abord ouverte sous le pupitre, dans l'espoir qu'on y découvrirait l'escalier d'un caveau à la même place où se trouve pratiquée l'entrée du tombeau des Chabannes, dans l'église Notre-Dame de Dammartin; mais, la recherche devenant infructueuse, M. Grésy fit observer que la place d'honneur réservée aux patrons-fondateurs ou aux bienfaiteurs était plus en avant vers le sanctuaire, dans l'axe de l'abside, sous la clef de la voûte à laquelle est suspendue la lampe. En effet, à cette place, on ne tarda pas à rencontrer, à un mètre environ du sol, quelques-unes de ces petites poteries encore garnies de charbon, grossières cassolettes à parfums, dont un official du temps fait connaître la signification symbolique. Quelques fragments épars d'auge en plâtre gâché formant autrefois une voûte, révélaient que cette sépulture avait été déjà fouillée, ainsi que nous en avons acquis la certitude depuis, par un témoignage écrit du chevalier Blondeau de Charnage. Un déblai exécuté avec soin permit de lever un plan exact du caveau[1], ou

[1] *Voy.* pl. VI.

Digitized by Google

plutôt de l'espèce de grand sarcophage (*trisoma*) qui occupait l'espace autrefois compris sous le monument apparent : c'était une maçonnerie rectangulaire de 2m,08 de longueur sur 1m,36 de largeur ; haute de 0,30. Elle était divisée en trois compartiments par deux cloisons de 0m,08 d'épaisseur, suivant un angle rentrant, de manière à donner, pour la place du cercueil central, 0m,60 à l'occident vers la tête et 0m,22 aux pieds. Les compartiments latéraux présentaient, par conséquent, leur rétrécissement en sens inverse, d'où l'on peut conclure que, pour épargner le terrain, les deux corps qui les occupaient avaient été placés contre les règles de l'orientation chrétienne. La position des deux crânes et des ossements, presque consumés, tendait aussi à le faire croire, mais comme ils gisaient dépourvus de cercueil de plomb, le bouleversement occasionné par la fouille de 1746 ne permet pas de tirer de cette circonstance un indice assez certain.

Des débris d'un bois rouge et décomposé, ayant encore une épaisseur de 0m,02 à 0m,03, prouvaient que sous la paroi de plâtre il y avait eu un second revêtement en chêne ou en cèdre.

Au centre était un cercueil de plomb[1] accusant la forme de la tête et des épaules, et dont les dimensions présentaient 1m,75 de longueur,

[1] *Voy.* pl. VI.

Digitized by Google

$0^m,44$ de largeur aux épaules, et $0^m,18$ aux pieds. Sur la bordure supérieure, une moulure courante à dents de scie, exécutée avec une régularité remarquable lors de l'opération de la soudure, prouvait à l'œil le plus attentif que jamais ce cercueil n'avait été ouvert ; par conséquent, les officiers de justice, en consignant dans le procès-verbal de 1746 qu'il renfermait le corps de Jean des Barres, n'avaient pu témoigner *de visu*, ils s'en étaient tenus à une simple conjecture : comme le monument sculpté représente la figure du chevalier entre ses deux femmes, on devait croire naturellement que la même disposition avait été observée pour leur sépulture. A la hauteur de l'abdomen, le métal était comme ballonné par l'action des gaz qui avaient cherché à faire explosion.

Dans ce même compartiment central, en dehors du cercueil, on découvrit successivement trois cœurs renfermés dans des boîtes de plomb, simplement soudées, sans agrafe ni charnière, et toujours dépourvues d'inscription. Le troisième avait échappé aux recherches de 1746, puisque Blondeau de Charnage rapporte qu'on n'en trouva que deux ; il était enfoui un peu plus profondément, presque sous l'épaule droite. La pioche des ouvriers perça par mégarde celui qui avait été replacé à l'épaule gauche : il en résulta un sifflement pareil à celui qui avait été produit par un semblable accident, lors de la première exploration ;

Digitized by Google

mais cet effet physique est facile à expliquer par la dilatation des gaz comprimés. Le liquide dans lequel baignait le viscère nous a semblé à l'odorat contenir de l'essence de térébenthine, ou au moins cette résine à l'état naturel. MM. Barruel et P. Thénard ont bien voulu nous offrir le concours de leur savante expérimentation pour dissiper le doute à cet égard; mais, outre que la rareté du liquide et la réduction qu'il a subie depuis, par l'évaporation, rendraient cette appréciation extrêmement délicate, il y aurait peu d'intérêt pour l'histoire de la chimie, à ce que l'analyse démontrât que c'est bien réellement de l'essence, puisque nous trouvons, dans le *Traité sur la conservation de la jeunesse*, la preuve que la distillation était déjà connue en France au XIII[e] siècle; Arnaud de Villeneuve y cite *l'eau de vin,* ou eau-de-vie, en plusieurs endroits.

Le cœur qui avait été replacé derrière la tête, avait dû être d'un volume beaucoup plus fort que les deux autres, à en juger par l'enveloppe métallique; c'était probablement celui de Jean des Barres, car la statuaire et les documents contemporains nous le peignent, ainsi que son aïeul, comme étant d'une stature et d'une force athlétiques. Il est à remarquer que c'est la boîte de ce cœur qui avait été percée en 1746, aussi avait-elle perdu le liquide et ne contenait-elle plus que le viscère desséché.

Le jeudi 25 octobre, à l'ouverture du cercueil

Digitized by Google

de plomb, s'est trouvé un corps ayant tout l'aspect d'une momie; l'odeur qui s'en exhalait, quoique très-différente de celle des corps putrides, était si forte et si pénétrante qu'elle affectait désagréablement les sens. Le linceul était une toile d'un tissu très-grossier, trempée dans un bain de résine, dont la poudre, soumise à un charbon ardent, nous a rappelé l'odeur de la colophane; on avait répandu par place des écorces aromatiques réduites à l'état de tan. A la rigidité des plis de cette toile qui, comme un fort parchemin préalablement mouillé, avait pris la forme exacte des membres, avec légère adhérence aux surfaces, on serait tenté de croire qu'elle a été employée au sortir de la résine chaude en fusion[1]. MM. Barruel et P. Thénard, qui ont examiné un morceau de ce suaire, partagent notre opinion; ces habiles chimistes pensent aussi que, pour rendre la résine plus fusible, on a bien pu y joindre de la térébenthine, qui avec le temps se sera convertie en résine. Il est du reste reconnu que, dans l'embaumement à la manière égyptienne, on soumettait même les corps à une température assez élevée, pour en faire évaporer l'humidité, et que la teinte brune des momies n'est due qu'à cette espèce de cuisson. La toile était en outre maintenue par une corde bien conservée, passée en croix de distance en distance, et dont les extré-

[1] *Voy.* pl. VI.

Digitized by Google

mités étaient bouclées sur l'abdomen[1]; en dégageant cette dernière enveloppe, on a été témoin d'un phénomène de physique médicale extrêmement curieux. Tous les assistants ont pu reconnaître le corps d'une femme passé à l'état complet de momification grasse ou savonneuse, conservant encore toutes ses formes, on pourrait presque dire toute l'harmonie de ses contours[2]. La main droite était ramenée sur l'épigastre, le bras gauche étendu le long de la cuisse, la jambe droite croisée sur la jambe gauche. La tête présentait si bien les linéaments du visage, les traits de la physionomie, qu'il semblait, qu'après six siècles, un contemporain de la cour de saint Louis aurait pu reconnaître cette haute et puissante dame, dont la mort n'avait osé faire sa proie. Il est à regretter qu'on n'ait pas songé à mouler le masque, la portraiture sculptée, toute mutilée qu'elle est, aurait encore fourni de piquants points de comparaison à établir entre la *pierre*

[1] On remarque dans les miniatures des missels gothiques, des exemples d'ensevelissement de ce genre, mais en général les ligatures sont rarement accusées et elles nous paraissent impliquer l'idée d'embaumement ; ainsi dans la grande *Bible historiale*, qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 6829, on rencontre dix représentations de morts ainsi empaquetés, mais on n'en trouve qu'un seul cordé de cette façon ; c'est un roi qui a la couronne au front par-dessus le suaire, l'inscription symbolique porte : « *Les rois seront pauvres quand la mort rompra leurs ceintures et les* LIERA EN BIÈRE. »

[2] *Voy*. pl. VI.

Digitized by Google

vive et la nature morte. Les yeux avaient conservé leurs cils et leurs paupières; les cheveux longs et abondants, étaient d'une finesse remarquable et encore solidement implantés, leur ton faux et roussâtre paraissait néanmoins une altération de la couleur primitive. La rétraction des lèvres laissait à découvert deux rangées de dents complètes, qui témoignaient que la personne était morte dans un âge peu avancé, mais elles étaient à peine visibles tant leur émail avait pris une teinte semblable à celle des chairs. Les cartilages du nez étaient seuls un peu affaissés.

Une particularité à noter, c'est que le sein gauche avait été abattu, probablement pour faciliter l'extraction du cœur. La peau, dont la surface était généralement bistrée et d'un poli luisant, offrait à cette place une légère concavité d'un ton plus mat et plus rembruni; sur la face et les membres composés de parties plus fibreuses, les reflets métalliques étaient moins prononcés que sur la poitrine et surtout sur l'abdomen, où l'on distinguait une couture en croix faite avec une forte lanière pour rapprocher les incisions.

Les extrémités étaient remarquables par cette finesse des attaches, cette délicatesse effilée des doigts et des ongles, qui sont le caractère distinctif des races nobles et d'élite. *Les mires et les physiciens* avaient dû apporter à cet embaume-

ment tout le soin et l'habileté que comportait une personne aussi distinguée [1].

[1] On lit dans les *Mémoires de l'Académie royale de Médecine de Paris* de 1786 et dans les *Annales de Chimie* de 1790, des détails curieux sur les exhumations du cimetière des Innocents. Pour assainir cette localité et l'approprier à sa nouvelle destination, on leva de terre plus de soixante mille cadavres et l'on recueillit environ soixante corps de femmes transformés en momies grasses, offrant les mêmes phénomènes que ceux que l'on vient de décrire. Les savants Thouret, Vicq-d'Azyr et Fourcroy, firent des expériences et prouvèrent que cette transformation en savon ammoniacal ou à base d'alcali volatil, s'étendait même aux viscères et jusqu'à la moelle osseuse ; que la substance ainsi convertie moussait avec l'eau, à laquelle elle s'unissait facilement. Depuis trois ans on gardait des momies de cette nouvelle espèce sans qu'elles eussent subi d'altération sensible. Thouret pensait même que la chimie pourrait parvenir à faire passer un corps ainsi transformé en momie au blanc de baleine le plus pur. C'est d'après les mêmes principes d'expérimentation que Fourcroy donna à cette substance le nom d'*adipocire ;* depuis, grâce aux progrès de la science, M. Chevreul a démontré que Fourcroy avait fait une confusion, et que le *gras de cadavre* est une substance différente de la cétine et de la cholestérine. La commission scientifique attribua cet effet de momification aux terres ambiantes, qui se trouvaient tellement saturées d'effluves animales, par les inhumations multipliées, que les gaz étaient retenus et réfléchis sur les parties molles. Il fut reconnu aussi que les femmes, dont les humeurs sont moins animalisées, suivant les termes du rapport, avaient une propension plus grande à se changer en momies grasses ; car soixante femmes furent recueillies et on ne trouva qu'un seul homme ayant subi la même transformation.

Ici le même phénomène s'est opéré dans des conditions

Digitized by Google

En résumé, si l'on rapproche les circonstances qui viennent d'être décrites des extraits du procès-verbal, dressé au moment même où le monument sculpté a été enlevé de dessus la sépulture, il y a dans le signalement d'un seul cercueil de plomb, et dans la particularité du cœur percé, retrouvé tel qu'il était indiqué, une précision et une coïncidence si frappantes, qu'il ne peut faire doute pour personne que ce triple tombeau et ces trois cœurs ne soient bien réellement ceux des trois personnages Jean des Barres, Pétronille et Isabelle, ses deux femmes. Il est un second fait acquis, c'est que le corps de femme, si parfaitement momifié, ne peut être que celui d'Isabelle, la seconde femme. La preuve en résulte de la manière même dont le tombeau était

différentes, puisque cette sépulture était isolée; mais comme les nerfs et les muscles disparaissent complétement pour se convertir en ammoniaque, les gaz acides qui en sont résultés auront été retenus par le plomb, hermétiquement fermé, et c'est ainsi que leur réaction sur les parties grasses en aura déterminé la saponification. Il y a une vingtaine d'années, la spéculation chercha à tirer parti de cette découverte de la chimie, et, pour obtenir du savon ammoniacal, on construisit à Saint-Ouen près Paris, d'immenses fosses dans lesquelles on entassait des corps d'animaux; ensuite, pour intercepter les gaz on faisait passer par-dessus des cours d'eau; mais comme il n'y avait que les parties grasses qui parvinssent à se saponifier il en résultait un énorme déchet, et les dépenses n'étant pas couvertes on fut forcé d'abandonner l'entreprise.

Digitized by Google

disposé : scellé dans un massif de plâtre coulé d'un seul jet, il n'a pu être construit qu'à la mort du dernier survivant; l'exiguïté des compartiments latéraux, trop étroits pour contenir des cercueils, prouve aussi qu'on n'y déposa que des dépouilles mortelles, recueillies postérieurement à leur première inhumation ; si cette sépulture avait été commencée à la mort de Pétronille, la première femme, du vivant et par les soins de Jean des Barres, chacun des corps aurait eu un cercueil de plomb ou de plâtre gâché, complétement distinct et séparé, avec un couvercle indépendant, et la place centrale aurait été déjà occupée par le mari, au lieu d'être réservée à la femme en l'honneur de laquelle ce tombeau a été plus spécialement construit.

Quant aux trois cœurs, on aurait tort de conclure de ce qu'ils ont été renfermés dans des boîtes séparées qu'il y avait eu projet conçu à l'avance, de les réunir à la mort; c'est une pratique qui s'observait généralement au moyen âge, pour les personnages de distinction; les exhumations faites en l'église Notre-Dame de Melun en ont fourni deux exemples pour des tombeaux du xve siècle. En réunissant ces trois cœurs dans le compartiment central, autour du sommet du cercueil, on aurait donc rempli les intentions de la dernière survivante; ce nimbe symbolique, formé autour de sa tête, témoignait à la fois de son attachement conjugal et de la vénération

Digitized by Google

qu'elle avait eue pour la mémoire de la première femme de son mari.

Tous les habitants d'Oissery se pressèrent avec un religieux respect pour contempler les traits de cette vénérable momie, qui avait eu droit de haute justice sur leurs ancêtres, et dont l'histoire ne nous a conservé que des souvenirs de piété et de bienfaisance. Si cette découverte eût été faite deux ou trois siècles plus tôt, la superstition n'aurait pas manqué de voir, dans cette conservation miraculeuse, un titre à la canonisation. Après une demi-heure d'exposition, le cercueil a été hermétiquement ressoudé et remis en place, ainsi que les ossements qui occupaient les compartiments latéraux. Une messe a été célébrée par M. le curé d'Oissery pour le repos de l'âme des illustres défunts.

En foi de quoi les témoins susnommés ont signé le présent procès-verbal.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

LA PATRIE DES ANCIENS SOTIATES.

PAR M. BASCLE DE LA GRÈZE, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

César, dans ses immortels *Commentaires*[1], raconte la lutte héroïque que soutinrent les Sotiates contre son lieutenant Crassus. Cette tribu aquitanique, différemment nommée par cet écrivain[2], par Pline[3] et par Nicolas de Damas[4], n'occupe qu'une page dans l'histoire; elle apparaît un instant et disparaît pour toujours. Attaquée par les armes romaines, elle résiste, combat avec courage, succombe avec gloire, mais avec elle périt jusqu'au souvenir des lieux qu'elle occupait.

[1] *De Bello Gallico,* III, 20, 21 et 22.

[2] Dans plusieurs manuscrits des *Commentaires,* on lit *Sontiates;* dans la version grecque de cet ouvrage Σωντιάτες, et dans d'autres manuscrits *Sottiates;* Σωτιάται, Σοντιάται, Ἀπιάται et Ἀσπιάται dans les divers manuscrits de Dion Cassius, *Hist. rom.* XXXIX, 54; *Sontiates,* dans Orose, VI, 8. (*Note de la comm. des impressions.*)

[3] *Sottiates*, Pline, *Hist. nat.*, IV, 19 (33.)

[4] Σωτιανοί, Nicolas de Damas, cité par Athénée, liv. VI, sect. 54, p. 249.

Digitized by Google

Quels étaient ces lieux ?

Cette question, vivement controversée parmi les savants, attend encore une solution définitive. Je n'aurais pas osé émettre une opinion sur ce sujet, si je n'avais pu l'appuyer sur des autorités anciennes et sur des découvertes nouvelles.

Des auteurs ont pensé que les Sotiates étaient les habitants du Lavedan[1];

D'autres que c'étaient les habitants de Foix ou de Vic-Dessos[2];

D'autres que c'étaient les habitants d'Ossau[3];

D'autres que c'étaient les habitants d'Aire[4];

D'autres que c'étaient les habitants de Lectoure[5];

D'autres enfin que c'étaient les habitants de Sos, près de Mezin[6].

Cette dernière opinion a reçu de très-habiles dé-

[1] Blaise de Vigenère, traduction des *Commentaires de César*, p. 127, 128.—Baudrand, *Dict. géog. et hist.*, p. 986.

[2] Lancelot, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, t. V, p. 290.

[3] A. P. Monet.

[4] De Marca, *Hist. de Béarn*, l. I, c. IX.

[5] D'Ablancourt, *Rem. sur l'anc. carte des Gaules;* Wailly, *Géographie historique;* Sanson, *Rem. sur l'anc. carte de la Gaule;* Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois;* Toulongeon, *Dissert. sur les anc. places fortes;* Cassassoles, *Notices hist. sur la ville de Lectoure*, p. 11 et suiv.

[6] De Labastide, *Dissert. sur les Basques*; de Valois, *notitia Galliarum;* d'Anville, *notice de la Gaule;* de Villeneuve, dans le *Recueil des mémoires de l'Académie d'Agen;*

Digitized by Google

veloppements ; la première n'en a jamais reçu aucun, et, suivant moi, c'est la mieux fondée de toutes. Je vais essayer de démontrer que les Sotiates habitèrent les sept vallées du Lavedan, qui forment l'arrondissement d'Argelès, et que leur ville principale était protégée par le château de Lourdes, dont l'origine remonte au moins à l'époque celtibérienne.

Et d'abord, il est facile, si je ne m'abuse, de prouver que ce n'est ni dans l'Ariége, ni dans la vallée d'Ossau, ni à Aire, ni à Lectoure, ni à Sos, que l'on peut trouver l'*oppidum Sotiatum* de César.

Suivant les auteurs qui placent les Sotiates dans le pays de Foix, Crassus, dans son plan de conquête, voulant s'emparer de toute la région comprise entre Toulouse et les Pyrénées, dut diriger son armée vers les contrées les plus voisines et les plus accessibles ; or, les vallées de l'Ariége sont limitrophes des plaines de Toulouse, et les communications avec cette ville n'offraient aucune difficulté.

On a déjà répondu à ce raisonnement peu solide. Ptolémée[1] et Strabon[2] étendent le territoire des Tectosages vers le midi, et même jus-

Oihenard, *Notitia utriusque Vasconiæ* ; du Mége, *Statistique des départements pyrénéens*, t. II, p. 16 ; Montlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. I, p. 41.

[1] Ptolémée, II, IX, 9 (p. 286).

[2] Strabon, IV, I, 13, p. 188 et suiv.

Digitized by Google

qu'au bord de la mer. Ce peuple, dont Toulouse était la métropole, occupait, suivant le géographe Samson, une vaste région qui fut divisée plus tard en huit diocèses; Foix était évidemment compris dans cette contrée, dont la conquête eut lieu soixante ans avant celle de l'Aquitaine[1]. Enfin d'Anville a démontré[2] que la position de Vic-Dessos n'est point celle que l'auteur des *Commentaires* attribue à la ville des Sotiates.

On ne place plus ce peuple dans la vallée d'Ossau; ainsi que le fait observer D'Anville[3], dont l'opinion est aujourd'hui généralement admise, « cette vallée, qui, du pied des Pyrénées, s'étend jusqu'à Oloron, convient aux *Osquidates montani*, dont le nom est suivi dans Pline de celui de *Sybillates*, placés dans le pays de *Soule*, qui est à peu près limitrophe. »

Aire n'était pas non plus la ville des Sotiates; le savant de Marca l'avait pensé; mais son opinion, ordinairement si grave, est, sur ce point, tellement abandonnée, qu'elle n'appelle pas une longue réfutation. Il ne s'appuie que sur une charte dont l'authenticité est contestée, et le texte des *Commentaires* repousse son système. Nous y voyons, en effet, que Crassus, après avoir vaincu

[1] *Tolosani Tectosagum, Aquitanis contermini,* Pline, III, 4 (5).

[2] *Notice de la Gaule*, p. 611.

[3] *Ibid.*, p. 510.

Digitized by Google

les Sotiates, marcha contre les Tarusates; or, il est reconnu par les géographes qu'Aire était la capitale des Tarusates, habitants du pays de Tursan, en latin *Taursanum;* elle n'était donc pas celle des Sotiates; car on ne peut confondre deux peuples, tellement distincts, qu'il est dit que Crassus, après avoir quitté l'un, se dirigea vers l'autre.

Les titres de Lectoure, pour revendiquer l'honneur d'avoir été l'*oppidum Sotiatum*, semblent être plus solides; voici comment les a fait valoir l'auteur d'un intéressant écrit sur cette ville[1]. « En partant de la province romaine pour se porter sur Bazas et Aire, Crassus devait d'autant mieux passer à Lectoure, que ce pays se présente le premier du côté de Toulouse. Certainement ce sera là que le combat aura été livré; car sa position géographique, ses fortifications naturelles en faisaient un point important, que Crassus n'aurait pas négligé et laissé sur ses derrières, dans la crainte de compromettre son armée..... Les peuples que Crassus réduisit sous son obéissance après sa victoire, les *Vocates*, les *Tarusates*, s'encadrent mieux dans une ligne directe et naturelle en partant de Lectoure; tandis qu'en venant de Sos, les Romains ont l'air de revenir sur leurs pas. Crassus eût commis la plus lourde faute dans laquelle puisse tomber un général qui envahit un

[1] M. Cassassoles, *Notices historiques sur la ville de Lectoure,* p. 11 et suiv.

Digitized by Google

pays, celle de diviser son armée et de la diriger partie sur Bazas, partie vers Aire, c'est-à-dire sur deux points diamétralement opposés; mais, transportant la scène à Lectoure, sa marche est en tout conforme aux règles les plus sévères de la stratégie; car l'armée forme alors un triangle, dont les sommets, ou les ailes peuvent, à la première attaque, se replier sur le centre et s'appuyer sur le corps de réserve. »

Cette objection est juste; elle prouve beaucoup contre Sos, mais très-peu en faveur de Lectoure.

Si Crassus s'était dirigé vers cette ville, il aurait dû traverser le pays des *Gaurites*, dont la principale demeure (*Gaurensis pagus*) s'élevait aux lieux occupés aujourd'hui par Verdun.

Des autels votifs, des inscriptions tauroboliques retirés de fouilles faites au XVIe siècle et encastrés alors dans les piliers de la halle de Lectoure, titres antiques et d'une authenticité irrécusable, donnent à cette ville le nom de *Respublica Lactoratium*, de *Civitas Lactoratium*[1]. Si Lectoure était la cité des *Lactorates*, elle n'était pas celle des *Sotiates*. Ce raisonnement tire une force nouvelle de l'examen de vieilles chartes, et

[1] Ces inscriptions ont été publiées par M. Chaudruc de Crazannes, dans les *Mémoires* de la Société, t. XIII, p. 121 et suiv. Les mots *Civitas Lactoratium*, *Respublica Lactoratium*, y sont pris dans leur sens ordinaire; ils ne désignent

Digitized by Google

notamment de celle de Lescar[1], où, parmi les villes d'Aquitaine, celle des *Lactorates* est distinguée de celle des *Sotiates*.

L'opinion la plus généralement admise aujourd'hui incline à fixer à Sos la patrie des vaillants adversaires de Crassus. Tâchons d'établir que c'est une erreur.

Sos est un petit bourg, de huit cents âmes environ, sans importance actuelle, sans valeur militaire, sans souvenirs historiques.

Rien dans sa position géographique et topographique ne rappelle le pays que César a décrit. Les Sotiates se faisaient remarquer par leur excellente cavalerie : Sos est d'un accès si difficile que cette ville semble interdite aux manœuvres des chevaux. Ils habitaient un pays rempli de mines : Sos n'en possède d'aucune espèce; il en exista jadis près de Mezin, dit-on, mais M. de Villeneuve est obligé de reconnaître[2] qu'il n'a jamais pu en découvrir la moindre trace.

Une grave présomption que Sos n'a pas joué un grand rôle du temps de Crassus, c'est qu'on

donc pas la ville, mais le peuple. C'est la même chose du reste, pour la thèse que soutient l'auteur. Ajoutons que le nom de Lectoure, *Lactora*, se lit dans l'itinéraire d'Antonin et sur la table Théodosienne. (*Note de la commission des impressions.*)

[1] Charte commençant par les mots : *Post obitum Galactorii*, etc.

[2] *Dissertation sur les Sotiates.*

Digitized by Google

n'a point souvenir d'y avoir trouvé des médailles, des inscriptions, de ces débris antiques que les Romains ont partout laissés aux lieux qu'ils ont parcourus, comme un monument de leur passage.

Si cette ville s'est illustrée par la glorieuse défense qui occupe une si belle place dans les Commentaires, comment son nom n'a-t-il plus depuis retenti dans l'histoire? Comment son importance d'un instant s'est-elle si rapidement évanouie, que rien, ni tradition, ni vestige, n'en ait conservé la mémoire?

Ce n'était point là le pays des Sotiates. Où était-il donc?

Avant de développer notre opinion, constatons que ceux qui ont émis des opinions contraires ont dû, pour rendre hommage à la vérité, manifester des doutes qui trahissent leur irrésolution. Ceux qui ont écrit en faveur de Lectoure ont répété ces mots de Berlier[1], qui écrivait en faveur de Sos : « Si la solution qu'on a donnée est la plus vraisemblable, la question peut toutefois rester encore longtemps litigieuse. » Le savant abbé de Longuerue[2] va plus loin encore; il déclare en termes formels qu'il est impossible d'asseoir une opinion sur ce point historique.

Voyons cependant, si par un examen attentif des textes, et en nous aidant du flambeau de l'ar-

[1] Notes de sa traduction des *Commentaires de César*, 1804.

[2] *Descript. hist de la France*.

Digitized by Google

chéologie, nous ne pourrons point éclairer les obscurités des temps et arracher à l'histoire ses secrets.

Peu de cités sont plus déchues que Lourdes; ce n'est plus aujourd'hui qu'une petite ville de quatre mille âmes; mais là, sur la crête d'un rocher séparé de la chaîne, s'élève au seuil des Pyrénées, à cent mètres environ au-dessus du Gave, un château, dont le donjon et les remparts semblent des sentinelles chargées de la défense des sept vallées du Lavedan. Le roc inaccessible sur lequel reposent les fondements de ce château, offrait une position militaire trop avantageuse pour que l'idée de l'utiliser n'appartienne pas à des temps très-reculés.

La ressemblance du nom de *Sos* avec celui des *Sotiates* a beaucoup contribué à faire pencher l'opinion des savants en faveur de ce petit bourg ignoré. Et, en effet, la science des étymologistes, malgré son défaut d'être souvent conjecturale, sert quelquefois à éclairer les origines; une étymologie évidente peut fournir de précieux indices; un peuple entier ne dépouille pas complétement sa dénomination primitive sans que rien n'en conserve la mémoire aux lieux qu'il continue d'occuper. Mais cet argument, on peut aussi le faire valoir en faveur de Lourdes; un hameau réuni à cette ville se nomme *Sos* encore aujourd'hui.

Crassus, d'après les Commentaires[1], fit venir

[1] *De Bello Gall.*, III, 20.

Digitized by Google

des troupes (*evocatis copiis*) de Toulouse, de Narbonne et de Carcassonne, puis il conduisit son armée dans le pays des *Sotiates*. Mais lui-même, d'où venait-il? quel avait été son point de départ? César ne le dit pas. Pour suppléer à son silence, des conjectures savantes, curieuses, ont été essayées; au lieu d'en augmenter le nombre, acceptons la plus généralement adoptée. Crassus, je veux le supposer, arrivait du côté des Tectosages.

A-t-il suivi la route actuelle par Auch? Cette ville, nommée alors *Elimberris*, n'avait pas encore l'importance qu'elle acquit plus tard sous le nom d'*Augusta Ausciorum*.

A-t-il suivi la route de la montagne, par Saint-Bertrand de Comminge? Saint-Bertrand était déjà une ville romaine, *Lugdunum Convenarum*; Pompée, suivant saint Jérôme[1], y avait établi vers l'an 682 de Rome (69 avant J.-C.) des Vettons, des Arebaques, des Celtibériens. Or, la conquête de l'Aquitaine par César date de l'an de Rome 696 (56 av. J.-C.).

Ainsi Crassus pouvait arriver jusqu'au pied des Pyrénées sans rencontrer ni forteresse inaccessible, ni peuple ennemi qui vînt arrêter sa marche.

Que nos fiers montagnards se soient armés pour la défense de leurs vallées et réunis autour de la place la plus forte, il n'y a rien là que de très-vraisemblable. Cherchons dans les Commentaires

[1] *Advers. Vigilant.*, lib. II.

Digitized by Google

quelques particularités caractéristiques de la topographie, des ressources ou des mœurs du pays.

Les Sotiates excellaient par leur cavalerie. « *Equitatu quo plurimum valebant.* » Le Lavedan est renommé pour ses chevaux.

Ils placèrent des troupes en embuscade dans l'enfoncement d'un vallon. « *Copias... in convalle in insidiis collocaverant.* » Tout le Lavedan se compose de vallées profondes et de hautes montagnes. Nul pays ne se prêtait plus facilement aux surprises de cette nature.

Ils croyaient que le salut de toute l'Aquitaine dépendait de leur courage. « *In sua virtute totius Aquitaniæ salutem putarent.* » Nos montagnards ont toujours été intrépides et fiers de leur audace. César, dans un autre livre, leur rend justice et les appelle les plus braves guerriers du monde : « *Hinc optimi generis homines ex Aquitanis montanisque*[1]. » Peut-être avaient-ils une trop haute idée de leurs forces; mais Crassus n'a-t-il pas exagéré l'importance de leurs efforts afin d'augmenter celle de sa conquête?

Leur pays offrait des mines dans plusieurs endroits. « *Multis locis apud eos ærariæ secturæ sunt.* » Près d'Aire, de Lectoure, de Sos, où sont les mines abondantes exploitées du temps des Romains? On en cherche vainement les traces; tandis que nos vallées possèdent les plus

[1] *De Bell. Civ.*, I, 39.

Digitized by Google

grandes richesses minéralogiques des Pyrénées. L'habileté des anciens habitants du pays à creuser des souterrains s'est transmise à leurs descendants. Nos vieux châteaux du moyen âge et quelques monastères, comme Saint-Savin, l'antique *Palatium Æmilianum*, ont des cryptes dont la profondeur paraît fabuleuse.

Adcantuan qui régissait la contrée. « *Adcantuannus qui summam imperii tenebat.* » Quelques médailles qui semblent s'appliquer à ce chef[1] et un fragment de Nicolas de Damas[2], qui s'applique à lui positivement, lui donnent le titre de roi. Est-ce à dire, pour cela, que les Sotiates formaient un royaume plutôt qu'une simple tribu? Non; ce titre avait chez les Barbares une valeur différente de celle qu'on lui attribue maintenant. Ennodius, évêque de Paris, dit d'une armée du roi Théodoric : « Il y avait tant de rois dans cette armée, que leur nombre était au moins égal à celui des soldats qu'on pouvait nourrir avec les subsistances exigées des habitants du district où elle campait. »

Crassus, après avoir reçu des otages, partit pour Aire et pour Bazas. « *Obsidibus acceptis Crassus in fines Vocatium et Tarusatium profectus est.* » De Lourdes à Aire, la distance est très-courte et n'offrait aucune difficulté.

[1] Pellerin, *Méd. des peuples et des villes*, IV, suppl. 21.

[2] Ap. Athen., VI, p. 249 : Ἀηιάτομον τὸν τῶν Σωτινῶν βασιλέα.

Le refuge des Sotiates était une place fortifiée par la nature et par la main des hommes. « ... *Quod oppidum et natura loci et manu munitum.* » Oihenart, le savant historien de Vasconies, décrit ainsi le château de Lourdes : « *Levitaniæ vicecomitatus caput est Lurda veteri arce munitissima insignis.* » *Lurda,* dit un vieil auteur italien, *piazza d'incredibile fortezza.* » Enfin Froissard ne cesse de répéter : « Lourdes est un chastel impossible à prendre. »

Des savants ont pensé que le mot *Scitium*, qui se lit dans l'*itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*[1], est une altération de *Sotium* ou *Sottium*, nom de la capitale des Sotiates. D'autres ont attribué à ce peuple une monnaie, décrite par Pellerin, et sur laquelle on lit le mot SOTIOTA[2]. Toutes ces hypothèses me semblent assez peu fondées. César ne parle que d'un *oppidum;* or, on sait que le monde gallique est le monde de la tribu, et qu'il est assez généralement admis que les *oppida* des Gaulois, au temps de César, n'étaient que de simples lieux de refuge.

Nous pourrions puiser dans les Commentaires d'autres arguments pour prouver que le texte

[1] P. 550, Wessel. Voy. d'Anville, *Notice des Gaules*, p. 613.

[2] Cette monnaie montre encore le nom du roi *Adictuanus,* cité par César et Nicolas de Damas ; elle se rencontre assez fréquemment dans le midi de la France, et son attribution aux *Sotiates* ne permet aucun doute. M. de Longpérier a publié un tiers de sol d'or mérovingien, avec la légende SOTCI.

Digitized by Google

bien étudié de César se concilie avec notre opinion et ne peut se concilier qu'avec elle.

Celui de Pline[1] est moins étendu; peut-être n'est-il pas moins décisif. Dans l'énumération que fait cet auteur des divers peuples ou tribus de l'Aquitaine, il parle des Sotiates et les place à côté des *Osquidates campestres ;* or, d'après l'opinion la plus vraisemblable, les *Osquidates campestres* sont les habitants d'Ossun, et il est à remarquer que le territoire de Lourdes touche à celui d'Ossun.

Mais voici une raison beaucoup plus grave, à mes yeux, et que l'on peut puiser encore dans Pline. Cet auteur indique avec un soin et une précision extrêmes les noms antiques de toutes les contrées voisines du Lavedan; ainsi, par exemple, les *Convenæ* (habitants du Comminge), les *Onobrisates* (plus tard *Nebusates*), ceux du Nébousan; les *Camponi*, ceux de Campan; les *Tornates*, ceux de Tournay; les *Monesi*, ceux de Mouneins; les *Osquidates montani*, ceux d'Ossau; *Osquidates campestres*, ceux d'Ossun; les *Begerri*[2], ceux du Bigorre.

Quel nom donne-t-il aux anciens habitants

qu'il attribue aussi à Sos, faisant remarquer que l'histoire de Saint-Sever appuie l'identification de Sottium et de cette ville. Voyez sa *Notice des monnaies françaises de M. J. Rousseau;* Paris, 1848, in-8°. (*Note de la commission des impressions.*)

[1] Pline, IV, 19 (33).

[2] César les nomme *Bigerriones*, *Bell. Gall.*, III, 27.

Digitized by Google

du Lavedan? Les aurait-il confondus avec les Bigorrais? Mais la différence sensible de mœurs et de coutumes que l'on remarque entre les habitants de la plaine et ceux de la montagne, annonce entre eux une différence d'origine. Ces nuances, qui tendent aujourd'hui à s'effacer, se manifestaient autrefois par des antipathies, des rivalités, des combats, dont le souvenir subsiste encore; cela est si vrai, que, suivant le savant Larcher[1], les habitants du Lavedan ne pouvaient supporter, il n'y a pas un siècle, qu'on les appelât *Bigourdans*, repoussant avec ceux-ci toute communauté de nom, et revendiquant une nationalité distincte.

Pline n'a donc pu confondre deux populations différentes, et, d'un autre côté, il n'a pas dû oublier nos vallées bien connues de son temps. N'y a-t-il pas lieu de présumer que ce peuple qui a perdu le nom de ses ancêtres, est le même que celui dont les descendants ont été méconnus?

Que nos pères aient été en rapport avec les Romains, c'est un fait dont on ne peut douter. L'importance du château de Lourdes devait être grande de leur temps, si l'on peut juger de celle qu'il avait alors par celle qu'il a eue depuis. On sait le rôle qu'il a joué, surtout au moyen âge. Il a été tour à tour disputé suivant la légende, par les Sarrasins et Charlemagne; suivant l'histoire, par Simon de Monfort, le prince

[1] *Glanages sur l'hist. de Bigorre*, t. XIII, p. 380. *Ms.* de la bibliothèque de Tarbes.

Digitized by Google

Noir, le duc d'Anjou, les comtes de Bigorre, les vicomtes de Béarn, les rois de France, d'Angleterre et de Navarre. Son occupation par les Romains est d'ailleurs démontrée par des découvertes récentes. On a trouvé dans son enceinte des monnaies celtibériennes, des débris d'armes, une tête d'aigle en bronze, des médailles romaines, dont quelques-unes étaient cachées jusque dans l'épaisseur des murailles.

Qu'est devenu ce qu'on avait autrefois découvert ? Lord Elgin, prisonnier d'État dans la vieille forteresse dont les Anglais jadis avaient été si longtemps les maîtres, dépouilla le pays de toutes les antiquités qu'il put emporter. Elles sont, m'a-t-on assuré, déposées dans le riche musée de son château de Broomhall (Fifeshire).

Je ne parlerai que de ce qui a été trouvé en quelque sorte sous mes yeux. Dans la demi-lune, seul endroit propre à recueillir les cendres des morts, on a retiré de fouilles faites par le génie militaire en 1845, un chapiteau antique et une inscription sépulcrale, dont M. Walckenaër a bien voulu me donner la traduction, que j'ai insérée dans ma *Chronique de Lourdes*. Cette pierre avait été élevée par *Primulus*, fils de *Primus*, à la mémoire de sa famille. Ce *Primus* serait-il ce personnage, né à Toulouse et surnommé *Bec*[1], dont

[1] « Cui Tolosæ nato cognomen in pueritia *Becco* fuerat. « Id valet gallinacei rostrum. » Suet., *Vitell.*, 18.

Digitized by Google

parle si souvent Tacite, et qui contribua si puissamment à l'élévation de Vespasien à l'empire? Ce chef de légion n'avait-il pas un fils détaché à Lourdes, où l'on a prétendu que se trouvait le siége du tribun de la cohorte de la Novempopulanie[1]?

On démolissait au Fort, ces jours derniers (septembre 1847), un mur qui m'a paru être un mur du IIIe siècle réparé au Xe. Parmi les briques

[1] Voici l'inscription dont il s'agit; nous l'empruntons au livre de M. de La Grèze :

D M
PRIMVLVS PRIM.F
SIBI ET VXORI
RECVNDO FIL
ISSIMO

M. Walckenaër restitue ainsi les deux dernières lignes :

[ET.S]ECVNDO FIL
[CAR]ISSIMO.

Le général (*Legatus*) dont parlent Tacite et Suétone, ne s'appelait pas simplement *Primus*, mais bien *Antonius Primus;* Primus n'était que son agnomen. Voy. Suétone, *Vitell.*, 18, et Tacite, *Annal.* XIV, 40; *Hist.* II, III et IV, passim. C'était un personnage fort important, puisqu'il fut décoré par le sénat des ornements consulaires, et son fils n'eût pas manqué de rappeler, dans un monument consacré à la mémoire de sa famille, et le nom de la *gens* à laquelle il appartenait, et les honneurs auxquels il avait dû lui-même parvenir. Cette épitaphe d'ailleurs ne saurait être attribuée au premier siècle de notre ère; M. Walckenaër a fait remarquer l'analogie des noms de l'aïeul, du père et du fils : *Primus*, *Primulus*, *Secundus;* cette analogie et l'absence de *nomen gentilitium* dénotent le troisième siècle, époque où les *nomina gentilitia* commençant à tomber en désuétude, les

Digitized by Google

et les pierres de porphyre mêlées au ciment, on a recueilli des fragments de sculptures : une tête de femme en marbre blanc, quatre mains gauches de diverses dimensions et de diverses époques, les unes en marbre blanc, les autres en grès ; des débris de torse et d'inscriptions malheureusement trop peu considérables pour qu'il soit possible de les interpréter. Il est à regretter que les fouilles n'aient pu être poussées plus loin, et que le génie militaire les ait suspendues.

Si les Sotiates ont été les aïeux des peuples du Lavedan, cette vallée doit avoir conservé quelques restes de sa gloire passée, des monuments antiques, une voie romaine, des vestiges de temples, de statues, des ouvrages de castramétation et quelques traditions locales du passage des soldats de César. Eh bien ! tout cela s'y rencontre.

Les monuments antiques ! — Ce n'est pas à Lourdes seulement qu'on en a trouvé. Dans nos montagnes vierges d'explorations archéologiques, longtemps on n'a rien conservé des débris romains, qui y étaient aussitôt détruits par l'ignorance que découverts par le hasard. Des médailles furent recueillies autrefois à Saint-Sauveur et à Cauterets, où le nom de César vit encore.

prænomina tendaient à les remplacer comme noms de famille, en prenant, pour les enfants ou les petits-enfants, la forme de dérivés du prénom du père ou de l'aïeul. Les invasions des barbares vinrent bientôt arrêter cette tendance. (*Note de la commission des impressions.*)

Digitized by Google

En 1846, non loin de la montagne où s'élevait le palais Émilien, dans une prairie qu'on défonçait, on a rencontré un cimetière gallo-romain d'où ont été exhumées de nombreuses urnes cinéraires[1].

Une voie romaine! — Sur le flanc de la colline où se trouve le hameau de Sos, on aperçoit les restes d'une voie, dont le nom moderne, *la Strade*, révèle assez l'origine antique[2].

Des vestiges de temples et de statues! — Sans doute nos pauvres contrées ne sont pas riches en monuments de ce genre; mais les arts ont suivi partout les dominateurs du monde : sur un coteau, en face de celui de Sos, à peu de distance et sur le territoire de la même commune, au quartier nommé *Sarsan*, on a découvert, en 1846, une statue en marbre blanc, renversée et à peine couverte d'une légère couche de terre. Cette statue représente un personnage vêtu de la toge; malheureusement, l'absence de la tête, qui a été détachée, empêche de le reconnaître. Un bas-relief en marbre blanc, fort mutilé, des briques à rebord, des carreaux de marbre, des murs encore debout, ne laissent aucun doute sur l'existence antique d'un petit temple en ce lieu. Il est à regretter que les fonds, que le ministre de l'intérieur

[1] Ces urnes ont été trouvées par le docteur Cénac, qui les a décrites dans *l'Observateur des Pyrénées*, avril 1847.

[2] Une métairie appartenant à la famille de la Fitte, l'une des plus anciennes et des plus distinguées du pays, porte encore le nom de *la Strade*.

Digitized by Google

avait fait espérer pour des fouilles, ne soient pas encore venus.

Des ouvrages de castramétation et des souvenirs de César! Est-il resté quelque trace du camp de Crassus, dans l'attaque contre les Sotiates, et du lieu de sépulture des héroïques débris d'un sanglant combat? — A côté de Sos on voit un mamelon, qui domine tous les autres et s'élève à plus de cent cinquante mètres au-dessus de la route. Sur le sommet a été construite une redoute, dont nous avons donné ailleurs une description exacte et minutieuse[1]. A la différence des camps nombreux de la Novempopulanie[2], ce n'est pas seulement un ouvrage de castramétation, c'est encore un vaste ossuaire. Les tombes que l'on y découvre partout sont orientées; leur nombre et les débris d'ossements qu'elles contiennent annoncent que des hommes, moissonnés en foule et tous à la fleur de l'âge, y ont été ensevelis ensemble.

Quel est le nom de ce camp? Interrogez le premier pâtre de la vallée, il vous répondra: C'est le *castera de Julos*, le camp de Jules; dans un pays où les vieux récits se sont transmis d'âge en âge, où les noms des Maures, des Sarrasins, des Goths et des Vandales survivent, défigurés, mais reconnaissables encore, les traditions populaires n'ont jamais attribué à ce tumulus d'autre

[1] *Chronique du château et de la ville de Lourdes*, p. 186 et 21.

[2] Palassou, *Suppl. aux Mémoires*, p. 161.

Digitized by Google

origine qu'une origine romaine. Ne pourrait-on pas y voir un monument de la défaite des Sotiates, un souvenir de la victoire de César ?

Nous venons de trouver dans les antiquités romaines du Lavedan des arguments à l'appui de notre opinion : nous pourrions en chercher encore dans les antiquités naturelles du pays.

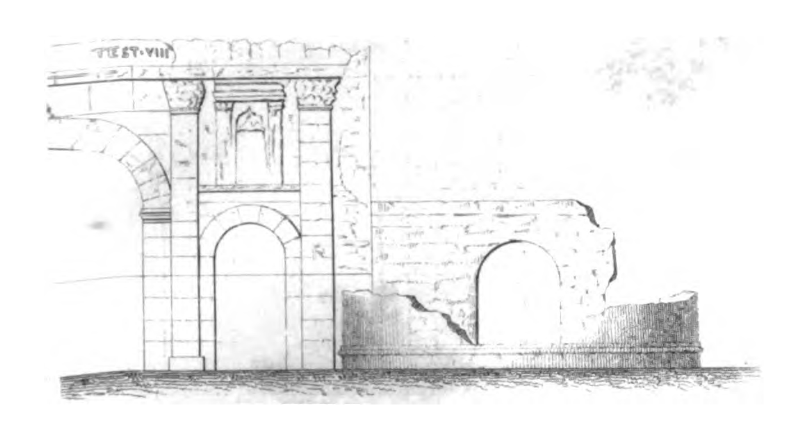
Florus rapporte[1] que César ordonna que les grottes où les montagnards de l'Aquitaine se réfugiaient fussent murées ; or, non loin de Lourdes, au milieu de profondes forêts, sur le haut d'une montagne, existait une excavation, vaste réservoir qui servait à l'abreuvage des troupeaux de la vallée. Il y a douze ans environ, les chaleurs de l'été furent si vives qu'elles finirent par épuiser les eaux. On descendit dans ce puits, et au fond on découvrit un vieux mur fermant l'entrée d'une grotte. Cette caverne immense, que nous avons déjà décrite ailleurs, recélait une énorme quantité d'ossements humains.

Il nous a semblé qu'il résultait des recherches auxquelles nous nous sommes livré que le Lavedan fut le pays des Sotiates. Dans tous les cas, nous avons pensé que les découvertes ignorées et les faits inconnus que nous avons recueillis, devaient être révélés aux savants pour ramener leur attention sur un problème historique qui a soulevé une si vive controverse.

[1] *Hist. rom.*, l. III, 10.

Digitized by Google

Digitized by Google



M

E

E

H

C

L

P

B

I

8 9 10 Mètres

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES FOUILLES

FAITES EN 1849

A LA PORTE D'AUGUSTE, A NIMES,

PAR M. AUGUSTE PELET, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Suivant Ménard, les remparts de l'antique *Nemausus* étaient percés de dix portes dont cet historien indique à peu près la situation, et de deux ouvertures fermées par une grille, à l'entrée et à la sortie du torrent appelé maintenant le *Cadereau*, qui traversait la ville du nord au midi.

On ne peut douter que la porte principale ne fût celle qui sert aujourd'hui d'entrée aux greniers à foin de la gendarmerie, et qu'on appelle la *porte d'Auguste*. Elle était située sur l'ancienne voie Domitienne, correspondant aux trois routes d'*Ugernum*, d'*Arelate* et d'*Arausio;* la richesse de son architecture prouve évidemment qu'on avait voulu la distinguer des autres.

Les pierres de taille, posées sans ciment, ont

Digitized by Google

été prises dans les carrières de *Roque-maillère, Barutel* et *Lens;* mais utilisées avec un discernement sans exemple dans nos autres monuments romains; la façade, les parements, les pilastres et les petits arcs sont construits en Roque-maillère, comme la pierre la plus dure; les entablements et les voussoirs intérieurs sont en pierre de Barutel; enfin la pierre de Lens, considérée comme le marbre du pays, a été utilisée pour les chapiteaux et autres ornements délicats.

La façade se compose de deux grandes arcades à plein cintre, larges de 3^{m}93 sur une hauteur de 6^{m}, et de deux petits arceaux n'ayant que 1^{m}93 de largeur sur 4^{m} d'élévation. Ces derniers sont surmontés d'une niche demi-circulaire, ornée de deux petits pilastres portant un entablement dorique.

Deux grands pilastres d'ordre corinthien servent d'encadrement à chacune des deux petites entrées et soutiennent, à 7^{m}50 d'élévation, l'entablement général de l'édifice; cet entablement venait s'amortir contre deux tours demi-circulaires, démolies en 1793. Ces tours avaient 9^{m}66 de diamètre; leur partie circulaire ne commençait qu'à 1^{m} en avant du parement, ce qui leur donnait une forme infiniment gracieuse et facilitait les moyens de défendre cette entrée avec plus d'avantage. Le vandalisme n'a pas entièrement détruit cette partie du monument; nous en découvrons aujourd'hui le socle : il té-

Digitized by Google

moigne, par l'élégance de ses moulures, qu'il appartient à la belle époque de l'art romain.

La frise, qui a $0^{m}60$ de hauteur, porte une inscription en deux lignes; les lettres de bronze ont disparu; mais les rainures dans lesquelles elles étaient enchâssées nous ont heureusement conservé ce précieux document, qui fixe l'époque de la construction de nos antiques murailles à la huitième année de la puissance tribunitienne d'Auguste, correspondant à l'an 738 de Rome, 16 ans avant Jésus-Christ.

Les lettres de cette inscription sont d'un beau caractère; celles de la première ligne ont 25 centimètres de hauteur, et celles de la seconde 16 seulement; on y lit :

IMP. CAESAR. DIVI. F. AVGVSTVS. COS. XI. TRIBVN. POTEST. VIII.
PORTAS. MVROSQVE. COL. DAT.

Sur le milieu du monument se trouve une petite colonne ionique, qui sépare les deux grands arceaux; elle repose sur un chapiteau établi à l'imposte du pied droit sur lequel elle est située, et s'élève jusqu'à l'entablement.

Nous avons démontré que cette petite colonne était le *milliarium primum* de Nîmes, c'est-à-dire le point d'où l'on partait pour compter les milles sur toutes les routes. Elle ne portait aucune indication numérale; c'était, pour ainsi dire, le milliaire zéro, l'analogue du *milliarium aureum* qu'Auguste avait fait élever à Rome, à

Digitized by Google

l'entrée du *Forum*, comme centre et point de départ de toutes les routes de l'empire[1].

Outre cette petite colonne, l'entablement était encore soutenu par deux taureaux à mi-corps, placés immédiatement au-dessus de la clef des grands arceaux.

Les deux niches qui couronnent les petites entrées étaient probablement décorées des statues d'Auguste et d'Agrippa, comme la médaille de notre colonie, ou peut-être de celles de Caïus

[1] Il y a, dans ce passage du mémoire de notre confrère, quelques inexactitudes dans l'expression plutôt que dans le fond de la pensée. Si, ainsi qu'on est autorisé à le conjecturer (Voy. notre *Annuaire* pour 1850, p. 226 et suiv.), la colonie de *Nemausus* possédait un milliaire analogue au *milliarium aureum*, ce milliaire devait se trouver sur son *forum*, et non sur une de ses portes. Ajoutons que le *milliarium aureum* n'était pas dépourvu de notes numérales, et qu'il présentait au contraire l'indication des stations, ou du moins de la longueur des routes, non pas de *tout l'Empire*, mais seulement de celles qui, partant de Rome, se dirigeaient vers les diverses parties de l'*Italie*, et qu'il a été démontré par Marini (*Fratr. Arv.*, p. 8) que, sur ces routes, les distances se comptaient, non à partir du *milliarium aureum*, mais à partir des portes de la ville. Ceci vient du reste à l'appui de l'opinion émise par notre confrère; si la petite colonne dont il s'agit n'était pas le centre et le point de départ de toutes ces voies qui sillonnaient le territoire des Volces Arécomiques, elle était du moins celui de la voie qui, partant de la porte d'Auguste, se rendait à *Ugernum*, limite de ce territoire de ce côté.

(*Note de la commission des impressions.*)

Digitized by Google

et de Lucius, petit-fils de l'empereur; une inscription, conservée au musée, donne au premier de ces princes le titre de *Patronus coloniæ*.

Il paraîtrait qu'à une époque fort reculée, et qu'il est impossible de préciser, des fortifications avaient été construites sur l'emplacement de la porte d'Auguste; ce fait résulterait d'une bulle du pape Adrien IV, accordée en 1156, en faveur d'Aldebert, évêque de Nîmes, pour confirmer à ce prélat et à ses successeurs la possession du château appelé de la Porte d'Arles, *castrum quod dicitur Porta Arelatensis;* or, comme c'était là même qu'était autrefois située la porte ainsi nommée parce qu'elle conduisait au chemin d'Arles, on peut supposer que le château dont il est question dans cette bulle, était également situé en cet endroit. A la fin du xiv[e] siècle, cette vieille citadelle était en ruines; il n'y avait de visibles que les deux tours romaines.

Charles VI, en passant à Nîmes en 1390, jugea que cette ville méritait d'être mise en état de défense; il en donna la commission à Pierre de Chevreuse et ordonna, par une lettre datée de Carcassonne le 20 juillet 1391 « qu'un château fort fût construit en certain lieu de Nîmes appelé le *Sonal des Carmes*, auquel sont deux grosses tours accouplées de gros murs[1]. »

Ce château, auquel on donna une forme

[1] Voy. Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. III, p. 39.

Digitized by Google

carrée, était flanqué de quatre fortes tours, dont deux faisaient face à la ville et deux à la campagne. Au milieu de l'édifice était une vaste cour avec un puits très-profond, qui subsiste encore[1]. Sur la porte, située entre les deux tours regardant la campagne, on voyait cinq écussons rangés sur une même ligne; le premier portait les armoiries du duc d'Anjou; le suivant celles du duc de Berry; celui du milieu, plus grand que les autres, les armes de France; le quatrième celles du duc de Bourgogne, et le dernier celles du duc de Bourbon; on sait que ces quatre princes étaient oncles du roi Charles VI, les trois premiers par son père, le dernier par sa mère.

Un chanoine, nommé Geoffroy Paumier, institua le roi Charles VI son héritier, sous cette condition singulière que son héritage entier serait employé à la dotation d'une chapelle qui serait fondée en l'honneur de saint Michel, dans le château royal qu'on bâtissait alors à Nîmes; son buste fut placé dans cette chapelle.

Ce château fut pris par le prince d'Orange et repris en 1420 par Charles VII, qui y mit une forte garnison composée de Gascons et d'étrangers, pour repousser les attaques des routiers.

Il fut détruit en partie lors des guerres de religion. Louis XIII en donna, en 1635, l'emplace-

[1] Le terrain occupé par le château avait 24 cannes de largeur, soit 47m 42, et 35 cannes de longueur, soit 69m 16. Ménard, *Ibid.*, t. V, p. 680.

Digitized by Google

ment et les matériaux aux frères prêcheurs, pour y établir leur couvent, qu'on appela le *couvent des Pères du château*, nom que conserve encore la place sur laquelle il était situé.

Ce fut en 1793 que le château royal fut entièrement démoli, et qu'on découvrit pour la première fois, enchassé, pour ainsi dire, dans cette ruine du moyen âge, le monument romain que nous achevons d'exhumer aujourd'hui. Ce monument allait éprouver le même sort que la forteresse, lorsqu'il se trouva un citoyen assez éclairé (M. Alexandre Vincens) pour s'opposer à cet acte de vandalisme; grâce à son intervention, l'inscription, déjà renversée en partie, fut remise à sa place, et l'un des premiers monuments de la colonie romaine fait encore partie de nos richesses archéologiques.

Tels sont les documents les plus certains qui nous aient été laissés par l'histoire sur ce monument.

Les transformations diverses qu'il avait éprouvées ne présentaient jusque-là qu'un intérêt historique purement local. Au point de vue artistique, ce monument paraissait sans importance; les décombres séculaires qui le couvraient semblaient justifier l'indifférence qui pesait sur lui. Son emplacement cependant, sa forme, son inscription surtout ne pouvaient laisser aucun doute sur sa destination première : c'était évidemment une porte de la ville romaine, et, à ce

Digitized by Google

titre seul, il était digne de figurer dans le riche inventaire des monuments de notre cité. Grâce aux goûts artistiques du premier magistrat de notre département, il partagera désormais avec nos autres monuments l'admiration des étrangers.

La façade dont nous avons donné la description était jusqu'à présent la seule portion connue de la porte d'Auguste ; sa partie supérieure avait été détruite jusqu'à la frise, et si son plan a résisté au sort fâcheux qui a pesé sur lui pendant tant de siècles, nous le devons au monument qui l'a couvert de ses ruines.

La porte d'Auguste, large de 39^{m},60, formait un avant-corps en saillie de 5^{m},23 sur les remparts antiques, N[1]. Cette saillie était augmentée à ses deux extrémités par la partie arrondie des deux tours, I, I, de 9^{m},66 de diamètre, dont l'hémicycle ne commençait qu'à un mètre en avant de la façade.

Le milieu était percé de deux grandes arcades, A A pour la circulation des chars, et les parties latérales de deux petites entrées, B B, aboutissant à des trottoirs à l'usage des piétons.

Ces deux derniers passages formaient, sur une longueur de 16 mètres, deux portiques couverts de voûtes à plein cintre formées d'arcs doubleaux ; chacun de ces passages était éclairé par trois fenêtres cintrées, E E E, de 2^{m},50 de hauteur

[1] Voyez la planche VI.

Digitized by Google

sur $1^m,15$ d'ouverture, établies à $0^m,65$ au-dessus du sol antique.

Il paraît que ces portiques ne se fermaient pas habituellement ; car on ne voit sur les pieds droits ni sur le seuil aucune trace de scellement de gonds ni de crapaudine; cependant deux trous carrés de 20 centimètres, placés sur les murs latéraux, vis-à-vis de deux autres trous de même dimension taillés en chanfrein, démontrent, par leur emplacement et par leur forme, que, dans certaines circonstances, à l'approche de l'ennemi par exemple, ces ouvertures se fermaient au moyen d'un ventail retenu à l'intérieur par de fortes solives fixées dans ces trous.

Les grandes entrées étaient couvertes, sur une longueur de $2^m,84$ seulement par deux arcs doubleaux en saillie de $0^m,44$ sur le nu du mur intérieur; ces deux arcs étaient séparés par un intervalle de $0^m,45$ destiné au mouvement d'une herse. La disposition de cette fermeture n'a aucune analogie avec celles qui ont été décrites jusqu'à ce jour.

L'espace de $0^m,45$, ménagé entre les deux arcs, se divisait en deux rainures, L L, L' L', de $0^m,15$, que séparait une saillie de même largeur. L'une de ces rainures s'arrêtait sur l'imposte et l'autre descendait jusqu'au sol[1]; il est évident, d'après cela, que, sur sa hauteur, la herse se divisait en

[1] L' L' représentent la disposition à la hauteur de l'imposte ; L L au niveau du sol.

Digitized by Google

deux parties, dont l'une fermait l'extrémité cintrée de l'arceau et pouvait ne s'ouvrir que dans des circonstances extraordinaires, tandis que la partie inférieure, toujours mobile, venait, dans son mouvement ascensionnel, s'appliquer contre la partie fixe.

Cette première barrière n'avait pas paru suffisante à l'architecte de notre monument; à $1^m,53$ de la herse, immédiatement après les arcs doubleaux, il avait établi une seconde porte à deux ventaux, dont les mouvements de rotation s'opéraient sur des pivots établis à $0^m,30$ de leur bord. Les pivots inférieurs, placés à $0^m,50$ du sol, tournaient sur des cippes, K K, K K, ornés de moulures et situés dans les angles des grands arcs. Cette seconde porte se fermait par des solives dont la disposition était la même que pour celles des passages couverts.

Après avoir franchi cette double barrière, on se trouvait dans une cour ou *cavædium* D, large de 10^m64, sur 13^m de longueur. Si l'on en juge par l'état actuel de nos fouilles, du côté de la ville cette enceinte devait se terminer par un système d'arcades et de fermetures en harmonie avec celui de la face extérieure.

On conçoit que cette disposition était extrêmement favorable à la défense de la ville; les assaillants, après avoir forcé les deux premières portes, se trouvaient enfermés dans une impasse dominée sur tous les points par les terrasses des

Digitized by Google

portiques latéraux, d'où les assiégés pouvaient facilement les écraser avant que les portes intérieures fussent enfoncées.

L'architecture du *cavœdium* était remarquable par sa simplicité même; les six fenêtres cintrées qui éclairaient les galeries couvertes formaient toute la décoration des murs latéraux; un stylobate uni, surmonté d'une corniche élégante, servait de soubassement à ces fenêtres, élevées, ainsi que nous l'avons dit, de 0^m,65 au-dessus du sol, et protégées par un trottoir en dalles, F, élevé de 0^m,20 et large de 0^m,56. Toute cette base venait s'amortir, du côté de la ville, contre un large pilastre, O (limite de nos fouilles actuelles), et du côté de la façade, contre une sorte de piédestaux, H, H, en saillie de 0^m,44, élevés de 1^m,10° larges de 1^m, et n'ayant pour toute décoration que deux socles unis, en retraite de 0^m,08 l'un sur l'autre.

Au milieu du *cavœdium* et sur le même alignement se trouve un troisième piédestal, H', semblable aux deux autres par ses côtés, mais dont la face a 1^m,78 de largeur du côté de la cour et qui n'a pas de socle; l'assise qui est immédiatement au-dessus forme une espèce de siége, en retraite de 0^m,44 sur la face supérieure; ce piédestal n'est point isolé: il se rattache par un mur uni, D, au pied droit qui sépare les deux grandes entrées.

Une marche peu élevée, large de 0^m,33, séparait tout cet avant-corps d'un quatrième piédes-

Digitized by Google

tal, D', entièrement isolé, scellé et encastré de quelques centimètres dans l'épaisseur du pavé; sa corniche supérieure a été trouvée sur place, à côté d'un tronçon de statue.

La position de ces trois piédestaux sans couronnement prouve d'une manière évidente qu'ils étaient destinés à garantir les portes mobiles pendant qu'elles étaient ouvertes; mais un cippe moins élevé, plus gracieux et décoré comme celui sur lequel tournait leur pivot, aurait produit le même effet, sans choquer les règles du bon goût. Nous croyons que ces piédestaux, qui conservent à leur extrémité une saillie de $0^{m},44$, avaient une double destination; la porte Pompei va nous aider à résoudre ce problème.

On sait que les anciens avaient l'habitude d'écrire au pinceau, en couleur rouge ou noire, sur les murs des endroits les plus fréquentés, tout ce que nous publions au moyen d'affiches imprimées; c'est ainsi qu'ils annonçaient les ventes, les locations, les fêtes publiques, les spectacles, etc. Près du *forum* de Pompei, on voit un mur richement orné de corniches et de frontons, subdivisé par des pilastres formant encadrement à des panneaux lisses, dans lesquels sont peintes une multitude d'inscriptions d'un intérêt public; ce qui a fait donner le nom d'*album* de Pompei à ce mur ainsi décoré[1].

[1] Mazois, *Ruines de Pompei*, t. III, p. 46.

Digitized by Google

Lorsqu'en 1763 on découvrit la porte d'Herculanum, on trouva également, dans les panneaux qui divisaient ses murs, un grand nombre d'annonces, d'ordonnances de magistrats, d'avis de toute espèce.

Tout cela nous conduit à penser que la porte d'Auguste servait aussi d'*album* à la ville de Nîmes; qu'au-dessus des trois piédestaux du *cavædium*, il y avait de grandes tables en pierre ou en marbre, sur lesquelles des annonces de même nature étaient écrites au pinceau, et que l'afficheur, dans cette opération, se plaçait sur la saillie de 0^{m},44, laissée pour cet objet à la partie supérieure du piédestal. Les fouilles nous ont procuré deux fragments de ces tables; l'une, en pierre, aurait été divisée en deux compartiments par une baguette de séparation, l'autre en marbre blanc porte encore, comme celles de l'*album* de Pompei, une partie du fronton triangulaire dont elle était couronnée; peut-être que cette dernière, placée sur le piédestal du centre, était destinée aux ordonnances des magistrats, tandis que les deux autres devaient recevoir des annonces de toute espèce.

Il serait possible également que la petite place du *cavædium* eût servi à tenir un marché spécialement destiné à la vente de certaines marchandises; les deux portiques la rendaient propre à cette destination, en fournissant un abri contre le mauvais temps aux vendeurs qui y apportaient

Digitized by Google

leurs denrées; dans cette hypothèse, le piédestal du milieu aurait servi à un autre usage, que sa disposition semble même indiquer.

Lorsqu'on mettait quelques objets en vente, le *præco* ou huissier qui faisait l'encan, se plaçait sur ce piédestal pour être mieux vu de la foule; il posait ce qui était à vendre sur un fer, dont le scèlement est indiqué sur la face antérieure du piédestal, et il proclamait le prix qu'on offrait; cette espèce de vente était appelée *sub hasta*, ce qui pourrait faire supposer que le fer dont nous venons de parler avait la forme d'une lance. A ce point de vue, le piédestal décoré, placé en avant du siége du *præco*, aurait supporté la statue de Mercure, le dieu du commerce; un petit torse trouvé dans nos fouilles, non loin de la partie supérieure de ce piédestal, pourrait bien avoir appartenu à cette divinité. Notre supposition, à l'égard de ce marché, n'est pas tout à fait gratuite; on voit à Pompei, un monument composé d'une simple cour carrée, moins grande que la nôtre et entourée de portiques; au milieu de l'un des côtés se trouvent deux piédestaux disposés absolument de la même manière que ceux qu'on voit au milieu de notre cour. Lorsque ce monument fut découvert, on remarqua qu'à la surface supérieure du piédestal placé derrière, la pierre était usée par une espèce de frottement, comme si, pendant longtemps, on avait marché dessus; on en avait

Digitized by Google

conclu que l'édifice avait appartenu à une école, et que le piédestal, qui avait une espèce de siége à son extrémité, était la place réservée au professeur. Cette opinion n'a pas été partagée par le savant Mazois. « Ce monument, dit-il[1], qu'on croit être une école, n'a rien qui l'annonce; je crois que c'est un marché public; les portiques servaient aux gens qui venaient de la campagne ou de la marine pour vendre leurs fruits ou leurs poissons. » L'auteur des *Antiquités de la Nubie*, M. Gau, partage l'opinion de Mazois, il donne au piédestal la même destination que nous assignons au nôtre, et il ajoute : « On mettait sur l'autel ou petit piédestal qui est devant, et au pied de la statue qu'il portait, les objets dont on proclamait la vente, et comme les anciens, surtout dans les petites villes comme Pompei, ne faisaient pas de difficulté de charger leurs statues d'une foule de choses et d'accessoires qui y étaient étrangers, il se peut qu'on y appliquât les affiches des ventes, et cette statue représentait vraisemblablement Mercure. »

Si nous avions à restaurer l'intérieur du *cavædium*, nous supposerions que l'entablement, que nous avons trouvé dans cette enceinte[2], y était placé à la hauteur de celui de la façade, faisant

[1] *Ruines de Pompei*, t. III, p. 25.

[2] Il est taillé dans une seule pierre de 0m, 78 d'épaisseur; l'architrave a 0m, 28, la frise 0m, 31 et une partie de sa corniche 0m, 19.

Digitized by Google

retour sur le mur isolé du milieu, où il venait se terminer sur une petite colonne de même dimension et placée au même niveau que le milliaire zéro de la façade, avec lequel il formait une décoration symétrique; dans ce cas, la petite corniche sur laquelle reposait cette seconde colonne, aurait formé en même temps le couronnement de la table de marbre, *album* de l'autorité. Mais nous avouons franchement que cette idée de restauration ne repose sur rien d'analogue; nous la soumettons à de plus habiles que nous.

Lorsqu'en 1793 on détruisit l'ancien château qui cachait la porte d'Auguste, la hauteur de ce monument ne s'élevait pas au-dessus de son inscription; les pierres de l'attique et de la corniche avaient été précédemment enlevées, et il paraissait probable que ce couronnement devait avoir quelque rapport avec celui des portes d'Autun, vu l'analogie de leur disposition, mais ce n'était jusqu'à présent qu'une simple conjecture; à cet égard, nos fouilles n'ont pas été sans succès. Un fragment, fort mutilé, de la corniche du premier ordre nous a prouvé qu'elle avait une hauteur de 0^{m}, 47 et était ornée de denticules de 0^{m}, 15 de haut sur 0^{m}, 07 de large, avec un intervalle de 0^{m}, 03; quoique cette espèce de moulure soit un des membres distinctifs de la corniche ionique, on la retrouve dans presque tous les monuments corinthiens du siècle d'Auguste.

On ne saurait douter maintenant que ce pre-

Digitized by Google

mier ordre ne fût surmonté d'un portique formé d'arcades servant de communication entre les deux tours; un voussoir trouvé au bas de la façade nous a donné 1^{m}, 15 pour l'ouverture de ces arcades; une pierre, formant la largeur entière des piédroits qui les séparaient, nous a prouvé que les intervalles étaient de 1^{m}, 79; que leurs bords portaient des pilastres cannelés arrivant à l'impos; et que le milieu de ces piédroits était décoré d'une colonne unie de 0^{m}, 48 de diamètre en saillie des deux tiers de sa circonférence. Plusieurs fragments de chapiteaux ioniques nous font penser que ces colonnes appartenaient à cet ordre.

Ces dimensions nous prouvent que ce portique supérieur se composait de six arcades, séparées par un nombre égal de colonnes, dont la position se trouve naturellement indiquée par la décoration de l'étage inférieur, c'est-à-dire à l'aplomb des quatre pilastres, de la colonne du milieu et des deux taureaux à mi-corps qui couronnent les clefs des grandes entrées.

L'entablement de ce second ordre s'est retrouvé tout entier; l'architrave a trois faces de 7, 10 et 14 centimètres de hauteur avec une cimaise de 0^{m}, 08 : soit 0^{m}, 39 pour son élévation totale; la pierre dans laquelle elle est taillée porte, du côté qui lui est opposé, la moulure d'un architrave simple décorant l'intérieur de la galerie; cette pierre nous donne ainsi l'épaisseur

Digitized by Google

du mur de cette attique qui était de 0^{m}, 80.

La frise, tout unie, a 0^{m}, 24 de hauteur; la pierre dans laquelle elle est taillée porte la partie inférieure de la corniche dont les moulures sont fort mutilées; son extrémité est, au contraire, parfaitement conservée, et comme cette dernière pierre formait le couronnement de l'édifice, elle est disposée pour l'écoulement des eaux pluviales; la hauteur de cette corniche était de 0^{m}, 46; l'entablement total de ce second ordre avait donc 1^{m}, 09 d'élévation.

Si nous admettons, ce qui est probable, que les règles prescrites par Vitruve ont été rigoureusement suivies dans l'érection de ce second ordre, l'entablement ionique doit avoir de hauteur la quatrième partie de sa colonne; cette dernière aurait donc 4^{m}, 36 d'élévation. Une petite corniche bien conservée, de 0^{m}, 16 d'épaisseur, nous a paru appartenir au petit stylobate sur lequel reposait le second ordre; or, d'après Vitruve, la hauteur de ce socle doit répondre à la sixième partie de la colonne, ce qui nous donnerait environ 0^{m}, 90 pour la hauteur de notre stylobate; ce second ordre aurait donc une élévation totale de 6^{m}, 35 et celle du monument entier aurait été de 14^{m}, 50.

Le pavé romain, presque tout conservé sous le grand arc de droite, est formé de fortes dalles de 0^{m}, 30 d'épaisseur, longues de 2 à 3 mètres, d'une largeur irrégulière, mais parfaitement juxta-po-


Digitized by Google

sées; ce pavé formait un seul d'os-d'âne sur toute la largeur des grandes entrées; un aqueduc placé en dessous facilitait l'écoulement des eaux de l'Agan[1].

La base des tours est intacte; on y retrouve, sur tout le pourtour, cette moulure élégante qui, par la grandeur et la simplicité de ses membres, est un modèle que les architectes modernes devraient souvent imiter. Ces tours se prolongeaient jusqu'à 40m, 23 de la façade; elles se terminaient carrément du côté de la ville; là se trouvait une porte cintrée de 1m,90 d'ouverture, servant d'entrée à ces tours.

On a aussi découvert dans les fouilles une belle frise de 0m, 67 de hauteur, décorée d'une guirlande de laurier dont les feuilles ont 0m, 20 de longueur; ce qui prouve qu'elle devait être placée fort haut; nous pensons qu'elle décorait la façade du côté de la ville.

Un cippe tumulaire portant l'inscription suivante

IIIIII. VIR. AVG.
ET. DEC. ORNAM [ENT]
Q. MAGI[VS]
EPITYNCANVS
V. S. P.

[1] Un édit de Charles VIII daté de 1491, ordonne au capitaine, ou châtelain du château royal de Nîmes, de faire déboucher son trident de fer, pour laisser sortir de la ville l'eau qui coulait dans le canal de l'Agau. Voy. Ménard, t. VI, p. 328.

Digitized by Google

faisait partie du mur latéral de l'aqueduc établi sous la porte; le respect religieux des anciens pour les monuments funéraires, la sévérité des lois contre leur profanation, prouvent que ce mur fut réparé à une époque postérieure à la domination romaine, et qu'à cette époque l'aqueduc était encore utilisé ; il est également démontré que cette réparation a été exécutée postérieurement à la destruction de la partie supérieure de notre porte, puisqu'on s'est servi pour recouvrir ce canal de matériaux provenant de sa démolition.

Nous avons remarqué que les débris de cette partie supérieure gisaient au niveau du sol antique ; or, nous venons de voir qu'au XIVe siècle, le terrain s'était déjà élevé de 1^m^, 20 au-dessus du pavé romain, ce n'est donc pas à la construction du château fort de Charles VII qu'il faut attribuer la destruction de la porte d'Auguste, mais à une époque antérieure.

Nos fouilles nous ont aussi fourni quelques documents relatifs aux superfétations que le moyen âge avait ajoutées à notre édifice. Des restes de fortifications établies sur le sol romain, sous les arcades et dans l'intérieur de la cour, nous ont paru avoir fait partie des remparts construits en 1194 sur cet emplacement, par Raymond V, comte de Toulouse.

Quant au château fort de Charles VI, nous avons acquis la certitude que, dans son plan, Pierre de Chevreuse avait conservé les deux tours

Digitized by Google

romaines, mais supposant sans doute que des constructions sans ciment ne présentaient pas assez de solidité, il avait fait doubler ces tours en dedans et en dehors par une maçonnerie nouvelle, qui leur donnait une épaisseur de 3m, 30.

Par l'exécution de ce nouveau plan, trois ouvertures de la porte d'Auguste furent ensevelies sous les murs de la forteresse; le grand arc de droite en devint la seule entrée; mais comme, déjà à cette époque, le sol s'était élevé de 1m 20, la division de la herse en deux parties était devenue inutile : la nouvelle herse n'eut qu'une seule pièce, et son mouvement ne comportant plus alors qu'une seule rainure, on descendit jusqu'au nouveau sol l'entaille supérieure qui, dans l'origine, s'arrêtait à l'imposte. Les deux grands arcs nous fournissent encore des traces non équivoques de ces deux systèmes de fermeture.

La chapelle de Saint-Michel, fondée avec les deniers de Geoffroy Paumier, avait été construite sous le grand arc de gauche; elle s'étendait jusque vers le milieu de la cour, où un fort pilastre carré, de 1m, 80 de côté, avec des moulures à sa base, avait été établi pour recevoir la retombée d'une voûte d'arête qui couvrait cette chapelle; les nervures de cette voûte, la clef à jour contre laquelle venaient se profiler leurs moulures, ainsi que les culs-de-lampe qui en formaient les pendentifs, ont été retrouvés.

Tels sont les résultats auxquels nous ont con-

Digitized by Google

duits les fouilles de la porte d'Auguste ; des gens plus habiles y verront ce que nous n'y avons point vu ! Mais n'est-ce pas déjà quelque chose que d'avoir mis à nu un monument qui nous reporte à la belle époque de l'architecture romaine. Nîmes montrera désormais avec orgueil un monument de plus, et l'artiste reconnaissant y viendra puiser des inspirations nouvelles.

Ne devrait-on pas achever l'œuvre commencée? ne serait-il pas possible, par l'achat d'une partie de la maison Durand-Belle et par des nivellements habilement combinés, de restituer la porte d'Auguste à sa destination primitive? de transformer cette dénomination vulgaire de *rue de l'Agau* en celle de *rue de la porte d'Auguste*, et de renouer ainsi la chaîne des temps?

Digitized by Google

LE MONSTRE

GARDIEN DE L'ORACLE DE DELPHES,

PAR M. J. DE WITTE, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Les poëtes anciens, aussi bien que les mythographes, font souvent allusion à la victoire remportée par Apollon sur le dragon gardien de l'oracle de Delphes. Ce dragon habitait un antre obscur situé au milieu des gorges du Parnasse. On disait que le fils de Latone était encore enfant quand il avait fait périr le monstre en le perçant de ses traits[1].

Le dragon de Delphes portait plusieurs noms; le plus connu est celui de *Python*, mais on le trouve désigné aussi sous les noms de *Delphys*[2], de *Delphyné* ou *Delphiné*[3].

Comme les géants, ennemis des dieux de l'Olympe, ce monstrueux dragon était né de la Terre.

[1] Macrob. *Saturn.* I, 17; Hygin. *Fab.* 140.

[2] Hesych. *sub verbo.*

[3] Apoll. Rhod. *Argon.* II, 706 et *ibi* Schol.; Dionys. Perieg. 441 et *ibi* Eustath.; Schol. *ad* Euripid. *Phœn.* 232.

Digitized by Google

Ovide, dans le premier livre de ses *Métamorphoses*, parle de Python, né du limon de la terre, après le cataclysme :

. ... Sed te quoque, maxime Python,
Tum genuit : populisque novis, incognita serpens,
Terror eras........[1].

Les anciens cherchaient toujours à donner des raisons étymologiques des noms de leurs divinités ; souvent ces étymologies n'offrent rien de satisfaisant à l'esprit ; souvent elles reposent sur des bases erronées et même ridicules. Il n'est cependant pas permis, quand on s'occupe de l'étude des monuments de l'antiquité figurée, de négliger les renseignements que les anciens nous fournissent sur la formation des noms divins, sur les éléments qui entrent dans la composition de ces noms et sur le sens qu'on y attachait. Ainsi dans le nom de *Python* on se plaisait à trouver deux étymologies. On faisait venir ce nom du verbe πύθω, qui signifie *pourrir*, *putréfier*, ou bien de πύθω, πεύθω, πυνθάνομαι, *demander*, *interroger*. La première de ces étymologies a pour fondement un phénomène physique ; on disait, comme nous venons de le rappeler d'après Ovide, que le dragon avait été produit par la corruption et la pourriture, par l'évaporation des eaux, après le cataclysme.

[1] Ovid. *Metam.* I, 438-40.

Digitized by Google

Cetera diversis tellus animalia formis
Sponte suâ peperit : postquam vetus humor ab igne
Percaluit Solis, cœnumque, udæque paludes
Intumuere æstu.......[1].

On disait aussi qu'Apollon, après sa victoire, avait laissé pourrir le dragon dans l'endroit même où il l'avait percé de ses flèches[2]. C'est cette dernière étymologie qu'on trouve développée dans l'hymne homérique adressé à Apollon :

. . . . . ὁ δ' ἐπηύξατο Φοῖβος Ἀπόλλων·
Ἐνταυθοῖ νῦν πύθευ ἐπὶ χθονὶ βωτιανείρῃ·
Οὐδ' ἔτι σύ γε ζωοῦσα κακὸν δήλημα βροτοῖσιν
Ἔσσεαι, οἳ γαίης πολυφόρβου καρπὸν ἔδοντες
Ἐνθάδ' ἀγινήσουσι τεληέσσας ἑκατόμβας·
Οὐδέ τί τοι θάνατόν γε δυσηλεγέ' οὔτε Τυφωεὺς
Ἀρκέσει, οὔτε Χίμαιρα δυσώνυμος, ἀλλά σέ γ' αὐτοῦ
Πύσει Γαῖα μέλαινα καὶ ἠλέκτωρ Ὑπερίων.
Ὣς φάτ' ἐπευχόμενος· τὴν δὲ σκότος ὄσσ' ἐκάλυψε,
Τὴν δ' αὐτοῦ κατέπυσ' ἱερὸν μένος ἠελίοιο.
Ἐξ οὗ νῦν Πυθὼ κικλήσκεται· οἱ δὲ ἄνακτα
Πύθιον καλέουσιν ἐπώνυμον· οὕνεκα κεῖθι
Αὐτοῦ πῦσε πέλωρ μένος ὀξέος ἠελίοιο[3].

Alors Phœbus Apollon s'adressant au dragon : Pourris maintenant, dit-il, sur la terre qui nourrit les hommes ; tu ne nuiras plus aux mortels

[1] Ovid. *Metam.* I, 416-19.

[2] Pausan. X, 6, 3 ; Schol. *ad* Homer. *Iliad.* B, 519. Cf. Plutarch. *Quæst. gr.*, t. VII, p. 181, ed. Reiske.

[3] Homer. *Hymn. in Apoll.*, 362-74.

Digitized by Google

qui, se nourrissant des fruits de la terre, viendront ici offrir des hécatombes. Et ni Typhon, ni la Chimère de funeste renom ne pourront te soustraire à la triste mort; tu vas pourrir sur la terre humide, exposé aux rayons ardents d'Hypérion. Il dit d'un air insultant. Les ténèbres ferment ses yeux; la force du soleil le fait tomber en putréfaction. De là le nom de Pytho; de là le surnom du puissant Pythien, parce que la vertu agissante du soleil fit tomber le monstre en pourriture.

Comme nous venons de le voir, l'Apollon Pythien, vainqueur du dragon, n'est autre chose que l'emblème ou la personnification de l'influence bienfaisante du soleil, qui rend l'air salubre en le purgeant des exhalaisons infectes de la terre, figurées par le serpent[1].

La seconde étymologie du nom de *Python* rappelle la voix divine, l'oracle, ὀμφή[2]; le dragon est un génie fatidique, Δαιμόνιον μαντικόν[3], ce qui fait dire à Lucien[4] que le dragon parle de dessous le trépied. Il est enterré sous l'omphalos delphique[5] qui, d'après les habitants du pays, indi-

[1] Voyez Visconti, *Mus. Pio Clem.* I, tav. XIV.

[2] Strab. IX, p. 419; Schol. *ad* Euripid. *Phœn.* 232; Schol. *ad* Pindar. *Argum. in Pyth.* Cf. Schwenck, *Etym. myth. Andeutungen*, p. 205; Welcker, *Kretische Kolonie in Theben*, p. 80.

[3] Hesych. *s. v.* Πύθων.

[4] *Astrol.* 23 : καὶ δράκων ὑπὸ τῷ τρίποδι φθέγγεται.

[5] Hesych. *s. v.* Τοξίου βούνος. Cf. Ulrichs, *Reisen in Griechenland*, p. 78.

Digitized by Google

quait le point central de la terre; ses os et ses dents reposent dans le trépied[1]; sa peau recouvre la cortine sacrée d'Apollon[2].

Delphyné nous est représentée par les mythographes comme un dragon femelle. Dans un récit qui nous a été conservé par Apollodore[3], *Delphyné* est un monstre moitié femme, moitié serpent; de la tête à la ceinture c'est une jeune fille; ses jambes se terminent en serpents comme celles des géants anguipèdes. Ἡμίθηρ δὲ ἦν αὕτη ἡ κόρη. Cette *Delphyné* se confond avec *Échidna*, la femme de Typhon, qu'Hésiode, dans *la Théogonie*, nous dépeint sous les mêmes formes :

.... Ἔχιδναν,
Ἥμισυ μὲν νύμφην ἑλικώπιδα, καλλιπάρηον,
Ἥμισυ δ' αὖτε πέλωρον ὄφιν[4]. . . . . .

A ce témoignage du poëte d'Ascrée on peut ajouter celui d'Hérodote. Hercule arrive dans le pays des Scythes; ses chevaux lui sont enlevés par une femme à queue de serpent qui les cache dans la caverne dans laquelle elle habite. Cette femme s'appelle *Échidna*, vierge d'une double nature, ayant la partie supérieure du corps de forme humaine, la partie inférieure d'un serpent.

[1] Serv. *ad* Virg. *Æn.* III, 360; Hygin. *Fab.* 140.
[2] Eustath. *ad* Dionys. *Perieg.* 441; Serv. *ad* Virg. *Æn.* III, 92, et *ad Æn.* VI, 347.
[3] I, 6, 3.
[4] Hesiod. *Theogon.* 297-99.

Digitized by Google

Ἐνθαῦτα δὲ αὐτὸν (*Herculem*, sc.) εὑρεῖν ἐν ἄντρῳ μιξοπάρθενόν τινα Ἔχιδναν διφυέα· τῆς τὰ μὲν ἄνω ἀπὸ τῶν γλουτέων, εἶναι γυναικός· τὰ δὲ ἔνερθεν, ὄφιος[1].

Dans l'hymne homérique le dragon femelle de Delphes ne porte pas de nom; il est représenté par le poëte comme ayant été choisi par Junon pour être la nourrice du géant Typhon[2]. Dans le récit d'Apollodore[3] *Delphyné* semble être la compagne de Typhon; le géant, vainqueur de Jupiter, porte le dieu vaincu dans l'antre Corycien où habite le dragon femelle *Delphyné*.

Nous avons trouvé dans le nom de *Python* une étymologie qui fait allusion aux forces reproductrices de la nature; dans les mots Δελφὺς ou Δελφύνη nous retrouvons quelque chose qui se rapporte aux idées de fécondation, de génération, de reproduction (δελφύς, *matrice*)[4]. Mais δελφὺς désigne aussi une *cavité*, un *vallon*, et ce nom répond parfaitement à la localité dans laquelle était placé l'oracle d'Apollon; la ville de Delphes, en effet, était située dans un étroit vallon entouré de toutes parts de rochers escarpés; au fond de ce vallon coule le fleuve Plistus. Δελφὺς rappelle

[1] Herodot. IV, 9.

[2] Homer. *Hymn. in Apoll.* 305, sqq.

[3] I, 6, 3.

[4] Hesych. *s. v.* Δελφύς, μήτρα καὶ ὁ ἐν Δελφοῖς δράκων. Cf. le mot δέλφαξ, *porc*, et le mot χοῖρος qui, désignant également un *porc*, ont de plus un sens obscène. Hesych. *s. v.* Δελφάκιον, χοιρίδιον· οὕτως ἔλεγον καὶ τὸ γυναικεῖον.

Digitized by Google

aussi le gouffre (χάσμα) sur lequel était posé le trépied sacré, gouffre duquel sortaient les exhalaisons qui inspiraient à la Pythie l'enthousiasme prophétique[1].

Δελφίνη est un nom qui rappelle *le dauphin*, animal consacré tant à Neptune qu'à Apollon, et qu'on voit quelquefois posé sur le trépied d'Apollon, par exemple sur les médailles de Vitellius[2].

Maintenant Apollon portait aussi bien le surnom de *Delphinien* que celui de *Pythien*, et ce surnom lui avait été donné, selon les uns, à cause de sa victoire sur le monstre gardien de l'oracle de Delphes[3], ou selon les autres, pour avoir pris la forme d'un dauphin, quand il montra la route de Delphes au héros Castalius, chef d'une colonie partie de l'île de Crète[4].

On saisit facilement les rapports étroits qui existent entre l'Apollon rendant des oracles sous

[1] Voy. Ulrichs, *Reisen in Griechenland*, p. 82.

[2] Eckhel, *D. N.* VI, p. 316. — Voy. aussi le beau vase du musée Grégorien, sur lequel paraît Apollon assis sur le trépied fatidique posé sur les flots de la mer et entouré de dauphins. *Mon. inéd. de l'Inst. arch.* I, pl. XLVI; Micali, *Storia degli ant. popoli italiani*, tav. XCIV; *Museum etruscum Gregorianum*, II, tab. XV; *Élite des mon. céram.*, t. II, pl. VI.

[3] Tzetz. *ad* Lycophr. *Cassandr.* 208.

[4] Tzetz. *l. l.* Cf. Homer. *Hymn. in Apoll.* 400 et 494; Schol. *ad* Pindar. *Nem.* V, 81; Serv. *ad* Virg. *Æn.* III, 332. — Voy. sur l'Apollon Delphinien, Gerhard, *Ant. Bildwerke*, p. 132, note 35.

Digitized by Google

la forme d'un serpent[1] et se confondant ainsi avec son adversaire Python et l'Apollon changé en dauphin. Les dieux marins sont souvent représentés avec des queues de poisson qui leur tiennent lieu de jambes; cette forme, empruntée directement aux conceptions religieuses de l'Orient, se rapproche singulièrement de celle des géants anguipèdes. Le dragon, le poisson sont des formes préexistantes à celles qui réunissent la nature humaine à celle d'un animal. Ces monstrueuses figures, dans lesquelles on cherchait à combiner d'une manière plus ou moins heureuse certaines parties du corps humain avec celles de quelque animal, sont la transition à l'anthropomorphisme des divinités : cette dernière forme est celle qui a été adoptée généralement à l'époque la plus florissante de l'art grec, qui n'excluait pourtant pas, pour les divinités d'un ordre inférieur tels que les Tritons, les Géants, les Sirènes, la forme humaine unie à celle des poissons, des serpents et des oiseaux.

La ville de *Delphes*, aussi nommée *Pytho*, avait reçu son nom du dragon qui gardait l'oracle. Les jeux pythiques devaient même leur origine aux

[1] Comme sur plusieurs médailles où le serpent est représenté s'enroulant autour du trépied. Voyez entre autres les deniers de la famille Sempronia, avec la légende ΠVΘI. Morell. *Fam. Sempronia*, tab. II, 3. Voyez aussi les intéressantes recherches de M. le duc de Luynes, dans les *Nouv. Annales de l'Inst. arch.*, t. II, p. 25.

Digitized by Google

jeux funèbres célébrés par Apollon lui-même en l'honneur de Python[1].

Mais dans les traditions qu'on racontait sur la fondation de la ville, sur la découverte de l'oracle et sur l'origine des jeux pythiques, on était loin de s'accorder sur la forme du personnage mythique qui présidait aux destinées de la ville et en était regardé comme le génie tutélaire. Au lieu d'un dragon monstrueux, le héros éponyme de Delphes apparaît dans certains récits comme un être humain, comme un descendant des dieux. Le double nom attribué au serpent se retrouve aussi sous cette seconde forme. Le héros se nomme *Delphus;* les mythographes lui donnent pour parents Neptune et Mélantho, fille de Deucalion[2]. Neptune s'était transformé en dauphin pour séduire Mélantho[3]. Dans d'autres récits, *Delphus* est fils d'Apollon et de Célæno, fille d'Hyamus[4], aussi nommée Thyia, fille de Castalius[5], ou Mélæna, fille de Céphissus[6].

[1] Ptolem. Hephæst. VII, p. 39, ed. Roulez; Lactant. *Narr. Fab.* I, 8; Ovid. *Metam.* I, 446, sqq.; Hygin. *Fab.* 140; Schol. *ad* Stat. *Theb.* VI, 8. Voyez aussi, sur l'origine des jeux pythiques, les récits rapportés par le Scholiaste de Pindare, *Argum. in Pyth.*

[2] Tzetz. *ad* Lycophr. *Cassandr.* 208.

[3] Ovid. *Metam.* VI, 120 et Intpp.

[4] Paus. X, 6, 2.

[5] Paus. *l. l.* ou fille de Céphisséus. Herodot. VII, 178.

[6] Paus. *l. l.* Cf. Æschyl. *Eumen.* 16.

Digitized by Google

Le héros éponyme de Delphes porte également le nom de *Python* ou de *Pythis ;* il est fils de Delphus ou de Crius. C'est un brigand qui vit de rapines et qui, habitant les côtes de l'île d'Eubée, venait faire des incursions sur le continent et ravager le pays autour de Delphes, jusqu'à ce qu'Apollon mît fin à ses brigandages en le tuant[1].

Or les brigands et les voleurs sont, la plupart du temps, assimilés dans la mythologie aux géants. La forme anguipède qu'on donne aux géants d'une part, et leur caractère d'ennemis des dieux Olympiens ou Uraniens de l'autre, sont l'expression de la même idée que présente le serpent vaincu par Apollon[2].

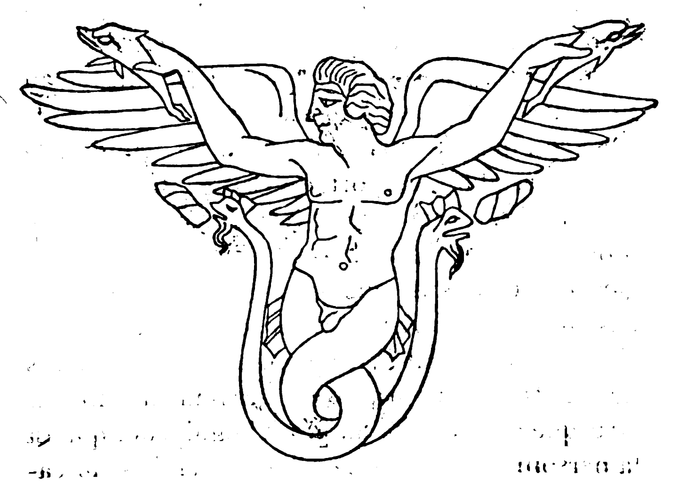
Sur un miroir étrusque très-curieux, conservé aujourd'hui au Vatican, dans le riche musée Grégorien[3], on voit une scène mythologique qui se passe à Delphes. Apollon-Soleil, la tête entourée d'un nimbe, est placé entre Neptune et l'Aurore.

[1] Paus. X, 6, 3.

[2] Cf. l'*Élite des mon. céram.*, t. II, p. 9, et mon mémoire sur le *Géant Valens* dans la *Revue Numism.*, année 1849, p. 339.

[3] *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. II, pl. LX; Gerhard, *Etruskische Spiegel,* Taf. LXXVI; *Museum etrusc. Gregorianum,* I, tab. XXIV.

Digitized by Google



Sur le manche du miroir est figuré un personnage jeune, imberbe et ailé, tenant dans chaque main un dauphin. Ce personnage, dont nous offrons ici le dessin, n'a pas de jambes; la partie inférieure de son corps se termine par deux dragons barbus, dont la tête est garnie d'une crête[1]. Ils semblent s'élancer pour dévorer un objet de forme ovale qui paraît être un gâteau. Tous les interprètes[2] qui se sont occupés de l'explication du miroir du Vatican se sont accordés pour reconnaître dans ce géant anguipède la personnification de la localité, *Delphes*. On ne

[1] Ælian. *de Nat. Animal.*, XI, 27. Ἔχει γοῦν ὁ μὲν δράκων, ὁ ἄῤῥην τὸν λόφον καὶ ὑπήνην δασεῖαν.

[2] Forchhammer, *Annales de l'Instit. arch.*, t. X, p. 276 et suiv.; Panofka, *Ann.*, t. XVII, p. 63.

Digitized by Google

pouvait en effet se méprendre sur la signification de cette figure emblématique ; les dragons rappellent *Python*, les dauphins font allusion au nom de Delphes, et à la métamorphose d'Apollon, conduisant sous la forme d'un dauphin le héros Castalius au port de Crissa. Mais ce que personne n'a remarqué c'est que ce personnage monstrueux est imberbe, a la figure d'un jeune garçon, et de plus, que ses formes arrondies accusent un être *hermaphrodite*, comme les Génies ailés qui se voient si fréquemment sur les vases des mystères. Pourquoi le graveur du miroir étrusque a-t-il donné au géant anguipède, qui est la personnification de la ville de Delphes, le caractère de l'hermaphrodite ? Ceci s'explique tout naturellement, ce me semble, si l'on veut faire attention aux traditions mythologiques que j'ai rappelées plus haut. D'une part *Python* est un dragon mâle, ὁ δράκων, ὁ ὄφις; de l'autre *Delphyné* est un dragon femelle, ἡ δράκαινα[1]. Le graveur du miroir a voulu donner à entendre que le gardien de Delphes était un être d'un caractère ambigu, moitié mâle, moitié femelle, et c'est pour cette raison qu'il l'a figuré sous la forme d'un hermaphrodite.

[1] On dit aussi ὁ Δελφύνης. Voy. le Scholiaste d'Apollonius de Rhodes, *ad Argon.* II, 706. Homère (*Hymn. in Apoll.* 300) ne donne pas de nom au dragon femelle. Chez Ovide, c'est aussi un dragon femelle. *Metam.* I, 439 : *Incognita serpens*. Lucan. *Phars.* VI, 407 : *Maxima serpens.*

Digitized by Google

Dans une autre occasion[1] M. Ch. Lenormant et moi nous nous sommes accordés pour donner le nom de *Delphus* à un jeune satyre d'un caractère efféminé, coiffé comme les hermaphrodites, et dans cette circonstance nous avons également rappelé, pour expliquer le caractère androgyne de Delphus, le nom du dragon femelle *Delphyné* qui dans d'autres récits, comme gardien de l'oracle, est nommé Python[2].

M. Th. Panofka, dans un récent travail[3], a fait remarquer la forme du pluriel sous laquelle on désigne la ville de Delphes, Δελφοί. Cette forme grammaticale semble indiquer que les habitants de Delphes reconnaissaient plusieurs héros pour fondateurs de leur ville; selon M. Panofka, le pluriel accuse ici le dualisme, comme serait celui de deux frères, ἀδελφοί. Plusieurs noms de villes grecques s'écrivent au pluriel; je me contenterai de rappeler ici la ville d'Athènes, Ἀθῆναι,

[1] *Élite des mon. céram.*, t. II, p. 223.

[2] Comparez avec les noms de *Delphyné*, *Delphiné* celui de la nymphe *Tilphusa* ou *Delphusa*, qui donna son nom à une fontaine consacrée à Apollon en Béotie. Strab. IX, p. 413; Steph. Byzant. *s. v.* Τέλφουσσα; Homer. *Hymn. in Apoll.* 244, 247 et 377; Steph. Byzant. *s. v.* Δελφοί. Voyez la note d'Ilgen, p. 295. Le *dragon* tué par Cadmus naquit de l'union d'Arès et de la furie *Tilphosa*. Schol. *ad* Sophocl. *Antigon.* 117. Cf. K. O. Muller, *Orchom.*, p 122, 148, 480.

[3] *Delphi und Melaine*, p. 9, Berlin, 1839, in-4. Cf. Schwenck, *Etym. myth. Andeutungen*, p. 36.

Digitized by Google

où nous trouvons la double Minerve, Athéné et Pallas[1].

Dans la figure que nous avons sous les yeux, le dualisme du héros éponyme *Delphus* ou *Python* est exprimé par les deux dragons et par les deux dauphins que le géant tient dans ses mains. Sa double nature semble faire allusion aux mêmes idées.

Sur les monnaies de Delphes figurent également deux dauphins soit seuls, soit disposés autour d'une tête de chèvre[2]. Ce dernier type rappelle les chèvres auxquelles on dut la découverte de l'oracle[3].

[1] Voyez mon article sur la *double Minerve* dans le *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles,* t. VIII, p. 1, p. 28 et suiv.; Gerhard, *Zwei Minerven,* Berlin, 1848, in-4°; Adrien de Longpérier, *Revue Numism.,* année 1843, p. 424 et suiv. Cf. l'*Élite des mon. céram.*, t. I, p. 296 et suiv.; t. II, p. 241, 260.

[2] Voyez de Bosset, *Essai sur les médailles de Céphalonie et d'Ithaque*, pl. V, nos 1 et suiv. Cf. Mionnet, III suppl., p. 497.

[3] Diodor. Sicul. XVI, 26; Plutarch. *de Orac. defect.*, t. VII, p. 705 ed. Reiske; Paus. X, 5, 3.

Digitized by Google

NOUVELLES RECHERCHES

SUR L'ÉPOQUE

A LAQUELLE A ÉTÉ COMPOSÉ L'OUVRAGE CONNU SOUS LE TITRE

D'ÉVANGILE DE NICODÊME,

PAR L. F. ALFRED MAURY, MEMBRE RÉSIDANT.

Le livre qui est connu sous le titre d'*Évangile de Nicodème*, est sans contredit l'un des écrits apocryphes les plus curieux auxquels aient donné naissance les premiers siècles du christianisme. Les savants travaux de Fabricius, de Münter, de Thilo ont éclairé la plupart des points d'histoire et d'antiquités ecclésiastiques que soulève l'examen du texte et des faits qui y sont rapportés. Mais aucun critique n'est encore parvenu à fixer d'une manière quelque peu précise la date de la rédaction de cet ouvrage, ni à établir s'il est l'œuvre d'une plume orthodoxe ou hérétique. Il m'a semblé cependant qu'une étude plus attentive des écrits des Pères de l'Église pourrait jeter sur

Digitized by Google

cette question une lumière suffisante à la solution du problème. C'est ce que je tentais de démontrer dans un article publié, en 1847, dans la *Revue de philologie et d'histoire anciennes;* c'est ce que je vais essayer de refaire dans ce Mémoire, ajoutant aux témoignages que j'avais déjà réunis, il y a trois ans, des témoignages et des considérations nouvelles.

Thilo[1] a remarqué que l'*Évangile de Nicodème* se compose de deux parties assez distinctes : l'une qui comprend depuis le chapitre I[er] jusqu'au chapitre XVI inclusivement, renferme les détails de la condamnation, du supplice, de l'ensevelissement et de la résurrection du Christ ; l'autre, qui prend à partir du chapitre XVII, contient l'histoire miraculeuse des fils de Siméon, Carinus et Lucius, histoire dans laquelle se trouve le récit fabuleux de la descente du Christ aux enfers.

La première partie n'est qu'une compilation des évangiles canoniques, à laquelle on a joint des détails qui semblent empruntés aux *Actes de Pilate*, composition apocryphe assez accréditée aux III[e] et IV[e] siècles[2]. Quant à la seconde, à l'exception d'un petit nombre de passages tirés de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, et que le faussaire a intercalés dans la relation des deux

[1] *Codex apocryphus Novi Testamenti*, prolegomena, t. I, p. CXVIII.

[2] Cf. Euseb. *Histor. eccles.*, lib. II, c. 2.

Digitized by Google

prétendus ressuscités, la presque totalité est étrangère aux traditions évangéliques.

La ressemblance du titre sous lequel sont mentionnés les prétendus actes de Pilate, c'est-à-dire le rapport que ce préteur romain aurait adressé à Tibère, sur la personne et la vie de Jésus, la ressemblance, dis-je, de ce titre avec celui que porte le texte grec de l'*Évangile de Nicodème,* a fait croire à certains critiques que nous possédions dans cet évangile l'original des actes déjà cités par saint Justin[1] et Tertullien[2]. Mais ce qui doit faire abandonner cette supposition, c'est que l'évangile en question ne porte en aucune façon le caractère que l'on doit supposer avoir appartenu aux *Actes de Pilate.* Il y est parlé de la personne du préteur en des termes qui éloignent la pensée que le faussaire ait pu vouloir qu'on attribuât cet ouvrage au magistrat romain. Et d'ailleurs l'attribution que la tradition faisait à Nicodème de l'évangile inscrit sous son nom, montre que le souvenir de Pilate ne s'y était nullement attaché. Nous possédons deux prétendues lettres du préteur à Tibère, lettres qui, selon toute apparence, sont les pièces dont les Pères ont fréquemment invoqué le témoignage en faveur de la véracité du *Nouveau Testament.* Or ces lettres sont totalement différentes de l'évangile. En sorte que l'iden-

[1] *Apolog.* I, c. 25 et 48.
[2] *Apolog.* c. 21.

Digitized by Google

tité qu'on a voulu établir entre cet écrit et les *Actes des apôtres*, est tout à fait invraisemblable, et l'on peut tout au plus admettre, avec Thilo, que le faussaire avait fait à ces Aotes quelques emprunts.

Nous ne rencontrons dans les seize premiers chapitres de l'apocryphe que peu de circonstances qui puissent faire entrevoir l'époque de sa rédaction. Le nom de *Veronica*, Βερονίκη, qui, au chapitre VI, est donné à l'hémorroïsse guérie par Jésus, se retrouve dans la *Chronique* de Jean Malalas[1]; il n'accuse guère une époque antérieure au ve ou vi^e^ siècle[2]. Car chez les écrivains plus anciens cette femme n'est jamais désignée sous ce nom[3]. Ce mot Βερονίκη, qui est devenu dans

[1] Joan. Malal. *Chronogr.*, lib. X, p. 237, ed. L. Dindorf.

[2] C'est vraisemblablement dans notre pseudo-évangile que Jean Malalas a pris ce nom qui, depuis, a été généralement donné par les légendaires à l'hémorroïsse. Imposé d'abord à la femme qui portait le suaire sur lequel s'était empreinte la sainte face, *vera icon*, il sera ensuite passé à l'hémorroïsse par suite de la confusion qui s'opéra vraisemblablement entre la légende de la statue élevée au Sauveur par cette femme dans la ville de Panéade (Euseb. *Hist. eccles.*, lib. VII, c. 10) et celle du saint suaire envoyé au roi Abgare (S. Joan. Damascen. *Epistol. ad Theophil.*, imp. 5; Oper. ed. Lequien, p. 631), légendes qui se rapportent toutes deux à une image de Jésus, *vera icon*.

[3] Euseb. *Hist. eccles.*, lib. VII, c. 8. Cf. Sozomen. lib. V, c. 20; Philostorg., lib. VII, c. 3.

Digitized by Google

saint Jean Damascène[1], Βερνίκη, n'est qu'une altération par métathèse du latin *vera icon*[2], et il nous est une preuve nouvelle que c'était à des légendes latines que le faussaire puisait de préférence. Les noms de *Dismas* ou *Démas* et de *Gestas* donnés au bon et au mauvais larron[3], ne se rencontrent chez aucun Père des six premiers siècles[4].

Ces deux données sont certainement insuffisantes pour déterminer l'âge de la première partie de notre évangile.

Thilo et plusieurs autres critiques ont pensé que l'auteur était un juif converti. Ce qui leur a suggéré cette opinion, c'est que cet auteur invoque le témoignage des prêtres juifs eux-mêmes, pour établir la divinité de Jésus-Christ. En effet, dans la préface qu'il a mise en tête de son ouvrage, il se donne le nom d'Ananias ou plutôt celui d'Ennaïas, qui paraît être le nom grécisé de *Heneb* consigné dans la bibliothèque hébraïque de Wolf[5], nom qui rappelle davantage celui

[1] S. Joan. Damascen. *Orat. III de imagin.*, Oper. t. II, p. 369.

[2] Le mot *icon*, quoique grec, εἰκών, était passé dans la langue latine. Voy., sur sainte Véronique, Baillet, *Vie des Saints*, t. IX, p. 22 et sv.

[3] Cf. Pseudo-Ambros. *Serm. XLVI* in *Append. oper.*, *ed. Benedict.*, p. 454.

[4] Cap. IX et X, p. 580 sq. ed. Thilo. Cf. Molanus, *de Historia SS. imaginum et pictur.*, lib. 4, c. 9.

[5] J. Chr. Wolfii *Biblioth. hebræa*, vol. III, p. 231. Ce nom

Digitized by Google

d'Emaüs indiqué dans le texte latin. Il se qualifie d'hébreu, de docteur de la loi, et affirme avoir eu sous les yeux l'original hébreu qu'il dit avoir traduit en grec.

Bien que peu digne de confiance, cette préface demeure cependant une présomption en faveur de l'hypothèse de Thilo, et le prétendu Ananias ou Ennaïas pourrait bien être le véritable auteur de notre évangile. Cependant, lors même qu'on admettrait que l'auteur eût été juif, il ne s'ensuivrait pas nécessairement qu'il eût inventé ceux des faits de la première partie de cet écrit qui ne se retrouvent pas dans les évangiles canoniques. Rien n'empêche de croire qu'il ait compilé des légendes déjà répandues de son temps et auxquelles il a pu ajouter quelques traits. On pourrait regarder comme une présomption en faveur de l'hypothèse que le faussaire prenait pour guides des écrits apocryphes, non pas rédigés en hébreu, comme il le soutient dans sa préface, mais écrits en latin, cette circonstance, savoir qu'il a inséré dans sa prétendue version grecque des mots latins, faute, à ce qu'il paraîtrait, d'avoir su les traduire en grec. Ainsi, il donne à l'envoyé, au

est écrit היניב, en grec, Ἐνναϊϐ. Nous ne proposons au reste cette hypothèse qu'avec une extrême réserve, car nous ignorons à quelle époque a vécu cet Heneb. Les variantes de ce nom sont très-nombreuses dans les manuscrits. Voy. Thilo, p. 580.

Digitized by Google

messager de Pilate le nom de *cursor* (κούρσωρ[1]), qui est tout latin et entièrement étranger à la langue hellénique. Ailleurs il nomme les enseignes σίγνα[2], mot qui n'est que la transcription grecque du latin *signa*. C'était la considération que j'avais fait valoir dans mon premier article. Mais depuis, cette raison m'a semblé moins décisive. Car les Évangiles canoniques qui n'ont certes pas été composés d'après des originaux latins, contiennent cependant des mots de cette langue transcrits en grec. Tels sont *Sicarius* (σικάριος[3]), *Titulus* (τίτλος[4]), *Custodia* (κουστωδία[5]) et le mot λεντίον[6] qui se retrouve aussi dans notre Évangile[7]. Il y a donc lieu de supposer que des mots latins s'étaient introduits dans la langue grecque, depuis la domination romaine. Et l'on ne peut dès lors rien conclure de la présence de quelques expressions latines contre le caractère originairement grec de l'apocryphe en question.

Mais une considération plus décisive, c'est que parmi les noms qui sont donnés aux prosélytes, lesquels se disent juifs de nation, on lit ceux de *Crispus*, d'*Agrippa* et d'*Antonius*, qui sont évi-

[1] C. I. p. 508, Thilo.
[2] C. X, p. 512, Thil.
[3] *Act. apost.*, XXI, 38, 5.
[4] Johan., XIX, 19, 20.
[5] Matth., XXVII, 65, 66.
[6] Johan., XIII, 4, 5.
[7] C. X, p. 582. Thil.

Digitized by Google

demment latins. Or, si le faussaire avait eu sous les yeux un texte hébreu, il n'y eût pas trouvé ces noms, qui n'ont pu être portés par des juifs. Mais d'un autre côté si, comme il est probable, ce faussaire était juif, il n'a pu inventer des noms qu'il devait savoir être étrangers à sa langue; et enfin, supposant même qu'il ait cru devoir altérer les noms de son original, en les faisant passer dans le grec, il les aurait modifiés de manière à les rendre grecs et non latins. Ainsi il est vraisemblable que ces noms lui ont été fournis par des légendes apocryphes latines qu'il avait sous les yeux.

En résumé, la rédaction de la première partie de l'*Évangile de Nicodéme*, ne semble pas remonter à une époque de beaucoup antérieure au ve siècle. On y reconnaît une compilation des évangiles canoniques, dans laquelle on a, selon une grande apparence, introduit des détails empruntés à un apocryphe latin, ou du moins à des légendes latines plus anciennes. Si l'auteur était un juif converti, il était loin apparemment d'être docteur. L'assertion de la préface qui donne son livre comme traduit de l'hébreu est manifestement fausse. Quant au nom d'Ananias ou d'Ennaïas qu'il prend, on ne saurait affirmer que ce nom lui appartienne; il paraît plus vraisemblable d'y voir un pseudonyme choisi par lui, sans doute d'après le nom d'Heneb auquel les juifs attribuaient une *histoire de la résurrection du Sauveur*.

Digitized by Google

En présence de conclusions aussi vagues, je suis forcé d'avoir recours à la seconde partie de l'évangile, afin d'y découvrir, s'il est possible, des indices plus positifs sur l'époque de la composition de cet écrit.

Des critiques ont émis l'opinion que cette seconde partie formait une œuvre originairement distincte de la première, avec laquelle une main plus moderne l'aurait raccordée. Je ne saurais partager cet avis. La ressemblance du style des deux parties, la liaison qui existe entre l'une et l'autre, me les font considérer comme l'ouvrage du même auteur. Sans doute, le témoignage des évangiles canoniques faisant défaut au compilateur, pour cette phase inconnue et finale de l'existence humaine du Christ, il ne peut plus s'appuyer sur leur texte, et il emprunte ailleurs les faits qu'il rapporte; mais on voit qu'il s'efforce encore, autant que possible, d'intercaler dans ses récits des passages empruntés à l'*Ancien* et au *Nouveau Testament*, conformément au système suivi dans la première partie.

La légende de Seth et de l'huile de la miséricorde à laquelle se rapporte un épisode de la seconde partie, est tirée d'une source rabbinique et vient à l'appui de l'hypothèse proposée par Thilo[1], hypothèse dont j'ai fait d'ailleurs observer déjà la vraisemblance. Toutefois, comme

[1] C. XIX, p. 687, Thilo.

Digitized by Google

cette légende avait cours parmi les chrétiens, au moyen âge[1], on ne saurait affirmer qu'elle ne fût pas déjà répandue parmi eux dès les premiers siècles. C'est au reste presque le seul trait réellement juif qu'on rencontre dans ce récit. Les noms de *Lucius* et de *Carinus* qui sont donnés aux fils de Siméon, dans la bouche desquels est placée la relation fabuleuse de la résurrection du Christ et de sa descente aux enfers, décèlent la trace d'une légende latine. On sent là l'ignorance du néophyte latin qui a supposé aux Hébreux des noms tirés de sa propre langue[2]. Un juif n'eût certainement pas donné de tels noms aux enfants de Siméon, et un grec leur en eût au

[1] Cette légende se rencontre dans l'*Histoire de la pénitence d'Adam,* qui fut traduite du latin en français par Colard Mansion. Voy. Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse,* p. 96 et suiv.

[2] Beausobre, *Hist. du Manichéisme,* t. I, p. 374, a rapproché les deux noms de *Lucius* ou *Leucius,* et de *Carinus* ou de *Charinus* de ceux de Leucius et de Charinus donnés dans le décret de Gelase et dans Photius, au célèbre faussaire Leucius ou Lucius qui vivait à la fin du premier et au commencement du second siècle. J'admets volontiers avec Beausobre que quelque œuvre apocryphe, à laquelle s'attachait le nom de ce faussaire, a pu suggérer au faussaire grec l'idée d'attribuer à deux personnages de ce nom la relation de sa prétendue descente aux enfers. Cet ouvrage apocryphe de Lucius serait alors celui qui aurait servi de guide à l'auteur de l'évangile de Nicodème, lequel, dans son ignorance, aurait fait de Leucius Carinus deux personnages différents.

Digitized by Google

moins attribué qui eussent été tirés de sa propre langue. Le faussaire, qu'il ait été juif ou hellène, n'a donc pu inventer ces noms, et cette remarque me conduit encore à supposer qu'il existait, sur le compte de ces deux personnages imaginaires, quelque fable dont le rédacteur de cet évangile a tiré parti.

A part ces deux circonstances et quelques autres que j'indiquerai dans la suite, le fond du récit est évidemment puisé chez les auteurs chrétiens des IIIe et IVe siècles. En effet, que l'on parcoure les ouvrages des Pères de cette époque, on y trouvera exposé, presque avec les mêmes paroles, le dogme de la descente de Jésus aux enfers; c'est le même langage, ce sont les mêmes figures oratoires; seulement dans notre apocryphe, le tableau s'est agrandi, a pris des proportions plus fortes et le côté allégorique a fait complétement place à l'interprétation littérale.

Pour convaincre le lecteur de la vérité de cette assertion, rapprochons du contenu du récit de Lucius et de Carinus certains passages des orateurs chrétiens. Nous y retrouverons les principales circonstances de ce récit. La clarté soudaine dont Jésus illumina, à son arrivée, les ténèbres de l'enfer; la frayeur de la Mort; la terreur dont sont saisis les portiers du sombre séjour; la joie dont les prophètes sont transportés; les prédications par lesquelles ils annonçaient la venue prochaine du Sauveur; la rupture des portes d'airain de l'en-

Digitized by Google

fer ; la défaite de Satan et de la Mort : le faussaire a tout pris dans les tableaux terribles et animés par lesquels les prédicateurs de la foi cherchaient à frapper l'imagination de leur auditoire.

Dans les rapprochements que je vais établir pour développer tous ces points, je ferai usage, à la fois, du texte grec et du texte latin de l'*Évangile de Nicodème*, car ils nous fournissent l'un et l'autre des variantes importantes, toutes plus ou moins calquées sur le langage de la chaire apostolique. Et je montrerai, à ce qu'il me semble, que diverses mains s'attachèrent à compléter successivement une analogie qu'accuse déjà le fond du récit.

Commençons par prendre la XIVe des *Catéchèses* de saint Cyrille de Jérusalem. On sait que ce Père donna dans cette ville ses instructions de l'an 345 à 351. Elles eurent un grand retentissement, et l'on doit croire qu'elles s'adressaient surtout aux Juifs encore fort nombreux dans cette ville[1]. On ne sera donc pas étonné qu'un faussaire israélite ait pu les connaître et en faire usage pour la fraude pieuse qu'il méditait. « Le Christ, dit saint Cyrille, est descendu au sein de la mort et il a réveillé les corps de plusieurs saints qui dormaient du sommeil de la tombe : κατῆλθε γὰρ εἰς τὸν θάνατον καὶ πολλὰ σώματα τῶν κεκοιμημέ-

[1] Cf. D. R. Ceillier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, t. VI, p. 486.

Digitized by Google

νων ἁγίων ἠγέρθη δι' αὐτοῦ. » « La Mort, à la vue de cet étranger qui descendait dans l'enfer et n'était point retenu par ses chaînes, fut saisie de crainte : Ἐξεπλάγη ὁ Θάνατος θεωρήσας καινόν τινα κατελθόντα εἰς Ἅδην, δεσμοῖς τοῖς αὐτόθι μὴ κατεχόμενον. » Dans l'*Évangile de Nicodème* nous voyons de même Hadès (l'enfer personnifié), ou, suivant les manuscrits latins de cet évangile, *Inferus et Mors,* saisis de crainte à l'aspect de Jésus et se demandant qui il est[1]. Citons le texte latin, qui est plus développé que le texte grec et qui rappelle davantage les paroles de saint Cyrille : *Hæc videns Inferus et Mors et impia officia eorum, cum crudelibus ministris, expaverunt in propriis regnis... exclamaverunt dicentes : Qui es tu, qui a Domino dirigis ad confusionem nostram? Qui es tu, qui sine exitio corruptionis, incorrupto argumento majestatis, furore condemnas potestatem nostram.*

Suivant saint Cyrille, ce ne fut pas seulement la Mort, mais encore tous les portiers de l'Enfer qui furent frappés d'épouvante : Τίνος ἕνεκεν, ὦ πυλωροὶ Ἅδου τοῦτον ἰδόντες ἐπτήξασθε ; τίς ὁ κατέχων ὑμᾶς ἀσυνήθης φόβος[2]; « Pourquoi avez-vous frémi à sa vue, ô portiers de l'Enfer? quelle crainte inaccoutumée s'est emparée de vous. » Cette excla-

[1] *Catéches.* XIV, *de Christi resurrect.* Oper. ed. Touttée, p. 314 B.

[2] C. XXII, p. 722, ed. Thilo.

mation semble être un commentaire de notre évangile, qui dépeint la frayeur de tous les gardiens du Chéol. Laissons continuer l'évêque de Jérusalem : Ἔφυγεν ὁ Θάνατος καὶ φυγὴ τὴν δειλίαν ἠλέγχετο. « La Mort s'enfuit, et cette fuite accuse sa timidité. » L'*Évangile de Nicodéme* retrace au long le tableau de cette frayeur à laquelle le prince de la mort est en proie[1].

Saint Cyrille fait accourir les saints prophètes

[1] Cette scène est celle que la poésie légendaire et les mystères du moyen âge aimaient surtout à reproduire. On peut rapprocher notamment ce passage du pseudo-évangile de celui-ci que nous lisons dans le roman du Saint-Graal (ed. F. Michel, p. 148 et sv.) :

Mont fu là ennemis courciez
Quant Enfer fu ainsi brisiez
Car Jhésus de mort suscita,
En Enfer vint et brisa
Adam et Ève en ha gité
Ki là furent en grand vuité ;
O lui emmena ses amis
Lassus ou ciel, en paradis.
Quant Deable ce apercurent,
Ausi cum tout enragié furent
Mout durement se merveillièrent
Et pour ce tout s'atropelèrent
Et disoient : Qui est cist hon
Qui ha teu vertu et tel nom ?
Car nos fermetez ha brisiez
Les portes d'Enfer depciez ;
Riens n'avoit force en contre lui
Ne de por nous ne par autrui
Car il fait tout quanque lui plait
Pour melui son voloir ne leit
Ceci au meins bein cuidions
Qu'en terre ne venist nus hons
Qui de cors de femme naschist
De no pooir fuir point
Et cist ainsi nous ha destruit
Qu'il Enfer ha laissié tout vuit.

Digitized by Google

Moïse, Abraham, Isaac, Jacob, Samuel, Isaïe, Jean-Baptiste. Ce dernier s'écrie notamment : « Es-tu celui qui doit venir, ou en attendons-nous un autre? Προσέτρεχον οἱ ἅγιοι προφῆται, καὶ Μωϋσῆς ὁ νομοθέτης καὶ Ἀβραὰμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ· Δαβίδ τε καὶ Σαμουὴλ καὶ Ἡσαΐας καὶ ὁ Βαπτιστὴς Ἰωάννης, ὁ λέγων καὶ μαρτυρῶν· Σὺ εἶ ὁ ἐρχόμενος ἢ ἕτερον προσδοκῶμεν. » Dans l'*Évangile de Nicodème*, David dit, en répondant à l'enfer, « qu'il reconnaît la voix du Sauveur qui ordonne aux démons d'ouvrir leurs portes[1]. » Isaïe rappelle la vérité de sa prédiction : « Mort, où est votre victoire, où est votre aiguillon[2]? » Saint Cyrille place également ces dernières paroles dans la bouche des saints prophètes, au moment de l'arrivée du Sauveur : Εἶτα ἕκαστος τῶν δικαίων ἔλεγε· Ποῦ σου, Θάνατε, τὸ νῖκος· ποῦ σου, Ἅδη, τὸ κέντρον.

Dans notre évangile, ainsi que dans le tableau que nous retrace l'éloquence enthousiaste de l'évêque de Jérusalem, Jean-Baptiste intervient comme personnage de la scène et il annonce l'arrivée prochaine de Jésus aux saints qui attendent dans l'Hadès[3].

Cet épisode de l'apocryphe n'était au reste que la mise en scène d'une croyance déjà répandue au IVe siècle parmi les chrétiens. Eusèbe d'Émèse,

[1] C. XXI, dans le texte latin, p. 719, ed. Thilo.
[2] C. XXI, texte grec et texte latin, p. 716, ed. Thilo.
[3] C. XVIII, texte grec et latin, Thilo, p. 662.

Digitized by Google

qui vivait à cette époque, nous a laissé un curieux sermon sur ce sujet[1]. En sa qualité de précurseur, saint Jean précède le Sauveur dans l'Hadès, et il y annonce aux prophètes la venue de Jésus.

« Voilà, dit Cyrille, comment furent délivrés tous les justes que la Mort avait dévorés : Ἐλυτροῦντο πάντες οἱ δίκαιοι οὓς κατέπιεν ὁ Θάνατος. »

Le faussaire a pris, on le voit, à la lettre, cette pensée souvent émise par les Pères : « La mort a cessé d'être terrible, depuis que le Seigneur est descendu aux enfers. » Il a rendu par une image sensible l'idée consignée dans cette phrase que Gaudence, évêque de Brescia, écrivait au IV[e] siècle : « Jadis avant l'arrivée du Sauveur, la Mort se faisait craindre de tous, même des saints, et ceux qui pleuraient une personne défunte la pleuraient comme si elle avait péri; mais une fois que le Christ fut ressuscité d'entre les morts, la Mort a cessé d'être terrible : Πρὶν τὴν θείαν ἐπιδημίαν γενέσθαι τοῦ Σωτῆρος, φοβερὸς ἦν καὶ αὐτοῖς τοῖς ἁγίοις ὁ Θάνατος, καὶ πάντας τοὺς ἀποθνήσκοντας ὡς φθερομένους ἐθρήνουν ἄρτι δὲ τοῦ Σωτῆρος ἀνεστήσαντος τὸ σῶμα, οὐκέτι ὁ Θάνατος ἐστὶ φοβερός[2].

La ressemblance entre le récit de l'*Évangile de Nicodème* et les paroles de saint Cyrille est telle

[1] Voy. *Eusebii Emesini quæ supersunt opuscula græca,* ed. J. C. G. Augusti (Elberfeld, 1829), p. 1 et 19, et Ang. Mai *Spicilegium romanum,* t. IX, p. 688, serm. XIII.

[2] *De Incarnat. Verbi,* n° 27, p. 70, t. I, part. I in Oper., ed. Paris, 1698.

Digitized by Google

que celles-ci semblent avoir été la trame sur laquelle l'auteur de cet évangile a établi sa fable. Et qu'on ne s'imagine pas que l'emprunt ait pu avoir lieu en sens inverse, et que le patriarche de Jérusalem ait puisé, soit dans ce livre apocryphe, soit dans un autre d'après lequel ce dernier aurait été composé, l'idée du tableau qu'il nous présente; nous allons voir bien d'autres Pères que lui faire usage de figures analogues et pas un n'invoquera l'autorité d'un évangile, d'une tradition écrite; pas un ne donnera ses paroles comme empruntées à un témoignage authentique et oculaire, ce qu'assurément ils n'eussent pas manqué de faire, si de semblables peintures n'avaient été que des traits évangéliques dont ils semaient leurs discours. Chez tous on sent plus ou moins l'allégorie, la prosopopée; tous, on le reconnaît, veulent seulement offrir une image des effets miraculeux de la descente du Sauveur dans l'empire de la Mort; leurs personnifications sont toutes oratoires; les paroles qu'ils placent dans la bouche de ces personnes, sont figurées comme les personnes auxquelles ils les prêtent.

Dans l'*Évangile de Nicodème* au contraire on reconnaît l'ignorance de l'imposteur qui a transformé les personnifications en êtres réels; qui a prêté la vie à des êtres abstraits; qui a entendu à la lettre les allégories les moins équivoques, le juif charnel, en un mot, sorti de l'école rabbinique qui matérialisait toute l'Écriture, traitant

Digitized by Google

l'histoire évangélique comme les Talmudistes ont traité l'histoire du peuple d'Israël et les dogmes du mosaïsme.

Poursuivons nos rapprochements. Saint Chrysostome ne va pas nous en fournir un moins frappant que saint Cyrille. Avec quelques passages de ses homélies nous allons presque reconstruire tout l'*Évangile de Nicodéme*.

« A peine, dit l'éloquent évêque, Jésus est-il descendu aux enfers qu'il le remplit de trouble, de confusion et de crainte : Εἶτα ἐπεὶ καταβὰς εἰς τὸν ᾅδην ἅπαντα διετάραξε καὶ θορύβου καὶ ταραχῆς ἐνέπλησε.... » David.s'écrie : « Ouvrez les portes. Ἀλλὰ νῦν μὲν ὁ Δαβὶδ οὕτω βοᾷ λέγων· Ἄρατε πύλας. » Puis Isaïe s'écrie à son tour : « J'enfoncerai les portes d'airain, je briserai les verrous de fer. Νῦν δὲ ἑτέρως ὁ Ἡσαΐας· Πύλας χαλκᾶς συνθλάσω καὶ μοχλοὺς σιδηροῦς συντρίψω[1]. » C'est précisément la substance du chapitre XXI dont David et Isaïe sont les deux principaux interlocuteurs, où l'ordre d'ouvrir les portes se trouve donné dans les mêmes termes, ἄρατε πύλας, où enfin ces portes terribles sont désignées par les mêmes expressions, πύλας χαλκᾶς et μοχλοὺς τοὺς σιδηροῦς[2].

Ailleurs le patriarche de Constantinople parle en ces termes des ténèbres de l'enfer que Jésus

[1] *Orat. contra Judæos et Gentiles, quod Christus sit Deus*, n° 5. Oper. t. I, p. 564 D, Paris, 1718.

[2] Thilo, p. 716.


Digitized by Google

vint dissiper : « L'enfer était un lieu triste, très-ténébreux, qu'aucune lumière naturelle n'éclairait; il demeura ainsi jusqu'à ce que le soleil de justice y descendit, vint l'illuminer, et faire le ciel de l'enfer : Ἐκεῖνο τοῦ ᾅδου τὸ χωρίον ζοφωδέστατον ἦν καὶ ἀτερπὲς καὶ οὐδέποτε φωτὸς ἐδέξατο φύσιν..... καὶ γὰρ ὄντως σκοτεινοὶ ἦσαν, ἕως οὗ κατῆλθεν ὁ τῆς δικαιοσύνης ἥλιος καὶ κατέλαμψε καὶ τὸν ᾅδην ἐποίησεν οὐρανόν[1]. » N'est-ce pas dans ce tableau que le faussaire a puisé le fait qu'il raconte cette fois plus brièvement ? « Καὶ εἰσῆλθεν ὁ βασιλεὺς τῆς δόξης ὥσπερ ἄνθρωπος καὶ πάντα τὰ σκοτεινὰ τοῦ ᾅδου ἐφωτίσθησαν. Et le roi de gloire entra sous la forme d'un homme et les ténèbres de l'enfer furent éclairées[2]. » Cette image tout allégorique dans laquelle Jésus est comparé au soleil descendant dans les enfers pour en éclairer les ténèbres, se présente souvent dans les écrits des philosophes néoplatoniciens. Proclus, dans son hymne aux Muses[3], se sert d'une comparaison semblable, qu'il adresse à ces déesses et qu'on aurait pu également appliquer au Christ : « Répandez, dit-il, la lumière pure en mon esprit, dissipez-en les ténèbres; que je puisse connaître le Dieu immortel et la nature de l'homme; que, plongé dans les ondes de l'oubli, je ne sois pas tenu par le

[1] *Homil. de cœmet. et cruce*. Oper. tom. II, p. 389.
[2] C. XXI, p. 720, Thilo.
[3] Fabricius, *Biblioth. græc.*, t. VIII, p. 513.

démon loin des bienheureux. » Mais Synesius, qui a mêlé dans ses hymnes les idées gnostiques et alexandrines aux croyances chrétiennes, nous fournit un rapprochement plus frappant. Il appelle le Fils le type sensible du soleil intellectuel, υἱὸν νοεροῦ τύπον αἰσθητόν[1]. Il le fait sortir de l'enfer comme un astre sort des ténèbres de la nuit, précédé de la lune, la souveraine des nuits, marchant sur la trace lumineuse du soleil, au milieu d'un éther serein qui retentit d'une septuple harmonie[2]. C'est dans ce curieux passage que l'on sent surtout l'influence des doctrines égyptiennes. Le triomphe de Jésus sortant de l'Hadès rappelle ce mythe ingénieux de l'Égypte qui peignait le soleil triomphant sortant de l'hémisphère inférieur, de l'*Amenthi*, dans lequel il s'était plongé, expression allégorique du phénomène journalier que nous offre l'astre autour duquel nous gravitons. Ce soleil c'était Osiris, le dieu qui en était la personnification; il descendait dans l'*Amenthi* ou l'enfer, l'hémisphère inférieur, pour en sortir ensuite et ressusciter plus lumineux que jamais[3].

[1] Hymn. IV.

[2] Hymn. IX.

[3] Champollion, *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie*, p. 233. L'étude du gnosticisme ne permet pas de douter que les hétérodoxes n'aient mêlé au christianisme beaucoup d'idées égyptiennes; c'est ce qu'ont mis surtout en relief les fragments que M. Dulaurier a traduits du *Livre de la fidèle Sagesse*. *Journ. asiatiq.* 4e série, t. IX, p. 542 sq.

Digitized by Google

Le dieu soleil, le dieu lumineux, conduit par les dieux des sphères célestes allait détruire dans l'hémisphère inférieur le Satan, l'Hadès égyptien, Apophis représenté aussi par un serpent. Ce sujet est fréquemment figuré sur les sarcophages[1].

Dans sa XLV[e] homélie sur la Genèse, saint Jean Chrysostome reproduit les figures dont il a été question plus haut. Il parle de nouveau des portes d'airain de l'enfer et de la lumière apportée dans ce lieu par le soleil de justice; il montre, comme Gaudence, évêque de Brescia, la mort cessant d'être terrible; il en décrit enfin la défaite[2]. Dans son homélie sur le Psaume XLIV, le même Père s'écrie : Θάνατος ἐλύθη· ᾅδης ἀνεῤῥάγη..... δαίμονες ἐπεστομίσθησαν[3]. N'est-ce pas le pendant de l'ἐνικήθημεν que prononcent avec désespoir la Mort et l'Enfer dans notre évangile[4]. Et cet ordre donné par Jésus à ses anges : Καταδισμήσατε τὸ στόμα αὐτοῦ (il parle de Satan), n'est-il pas la traduction dans le sens matériel de l'expression allégorique ἐπεστομίσθησαν[5] ?

Voilà des passages empruntés à des Pères grecs, dont il est impossible de nier l'extrême analogie

[1] De Rougé, *Notice des monuments égyptiens du Musée national du Louvre*, p. 75.
[2] *Oper.*, t. IV, p. 459 A.
[3] *Oper.*, t. V, p. 171.
[4] C. XXII, p. 722, 723 Thil.
[5] C. XXII, p. 726, Thil.

avec notre évangile. Je vais maintenant rapprocher de ce dernier écrit un passage non moins significatif d'un Père latin, *Firmicus Maternus*. Cette comparaison permettra de juger si le traducteur latin n'avait pas suivi le même système d'emprunts chez les Pères de sa nation, que le faussaire grec.

F. MATERNUS,	ÉVANGILE DE NICODÈME.
Édit. Münter, p. 94, 19.	Passages du texte latin rapprochés du morceau ci-contre.
Ecce post triduum lucidior solito dies oritur et reddita soli præteriti luminis gratia. Omnipotens Deus Christus splendidioribus solis radiis adoratur. Exultat salutare lumen et triumphales currus ejus justorum ac sanctorum turba comitatur. Tunc elato gaudio clamat elata mortalitas : *Ubi est, Mors, aculeus tuus?* Tunc præcurrens salutare numen aperiri sibi cœlestes januas præcipit. Aperite, aperite et immortalia claustra convellite; Christus Deus, calcata Morte, ad cœlum hominem quem susceperat revocat. Hoc a venerando propheta sancta voce præcanitur, et ex ore prophetico vox jubentis auditur : ait enim Spiritus sanctus, ut nobis potentiam Christi jubentis	Nos cum essemus cum omnibus patribus nostris positi in profunda caligine tenebrarum, subito factus est aureus solis color purpureaque regalis lux illustrans super nos (c. XVIII). Et exclamavit Esaïas et dixit : Hæc est lux Patris (ibid.). Et post hæc similiter dixit Esaïas ad omnes sanctos : Nonne hoc est sicut iterum dixi : *Ubi est, Mors, aculeus tuus? ubi est, Infere, victoria tua?* (C. XXI.) Et cum hæc ad invicem loquerentur, Satan princeps et Infernus, facta est vox ut tonitruum et spiritualis clamor : *Tollite portas, principes, vestras, et elevamini, portæ æternales, et introibit rex gloriæ* (c. XXI). Hæc autem audiens omnis multitudo sanctorum cum

Digitized by Google

ostenderet : *Tollite portas, principes, vestras, et extollite, portæ æternales, et introibit rex gloriæ*. Hoc angelis nescientibus imperatur ; neque enim scire potuerunt quando Verbum Dei descendit ad terram ; ideo et ipsi sollicita interrogatione respondent : *Quis est iste rex gloriæ?* Quibus quærentibus perspicua Christus numinis sui majestate respondit : *Dominus fortis et potens, Dominus potens in prælio.*

Page 92.

Fecit Filius Dei quod ante promiserat, clausit januas sedis infernæ et duræ legis necessitatem calcata Morte prostravit. Per triduum recens ita ab eo justorum turba collecta est, ne diutius contra eos Mortis dominaretur improbitas, ne justorum meritum ex longa desperatione concideret, fregit claustra perpetua, et ferreæ fores, Christo jubente, collapsæ sunt. Per triduum ista conflictatione pugnatum est, quam diu Mors superatis malitiæ suæ viribus frangeretur.

voce increpationis dixit ad Inferum : Aperi portas tuas ut intret rex gloriæ (ibid.). Et facta est vox magna ut tonitruum dicens : *Tollite portas, principes, vestras, et elevamini, portæ æternales et introibit rex gloriæ*. Videns Infernus, quia duabus vicibus hæc clamaverant, quasi ignorans dicit : *Quis est rex gloriæ?* (C. XXI). Respondens David ad Inferum ait : ...... *Dominus fortis et potens in bello ipse est rex gloriæ* (ibid.). Hæc dicente David ad Inferum supervenit in forma hominis Dominus majestatis et æternas tenebras illustravit et insoluta vincula disrupit ; et invictæ virtutis auxilium visitavit nos sedentes in profundis tenebris delictorum et in umbra mortis peccatorum (ibid.). Ecce enim jam iste Jesus suæ divinitatis fulgore fugat omnes tenebras mortis et firma ima carcerum confregit et ejecit captivos, solvit vinctos (c. XXIII). Tunc rex gloriæ majestate sua conculcans Mortem, comprehendensque Satam principem atque Inferni potestatem, adduxit Adam ad suam claritatem (c. XXII).

Digitized by Google

Quoiqu'il soit peu probable que l'ouvrage de Firmicus ait été dans les mains de l'auteur même de notre évangile, le fait n'est pas cependant absolument impossible ; et il le paraîtra d'autant moins que j'ai déjà fait observer combien il est vraisemblable que le faussaire a fait usage d'un apocryphe latin. Ainsi la langue latine devait lui être connue et il a pu avoir sous les yeux le traité *de Errore profanarum religionum* écrit, comme on sait, vers l'an 348, puisqu'il est adressé aux empereurs Constance et Constant[1]. Quoi qu'il en soit de cette circonstance, nous rencontrons chez les Pères d'autres manières de parler qui ont dû fournir au traducteur latin l'idée de cette expression *conculcans mortem* qu'il a introduite à la fin du chapitre XXII. Ainsi Prudence dit, en parlant de la descente du Christ aux enfers :

Mors illi devicta jacet, calcavit abyssum[2].

Théodulphe, évêque d'Orléans, s'est servi de la même figure :

Expulit inde probos, reprobos dimisit ibidem
Calcatoque hoste, expulit inde probos[3].

Ces mêmes expressions se retrouvent aussi

[1] Voy. la préface que Münter a placée en tête de son édition, p. IX.
[2] *Enchirid.*, c. XLIII, v. 170.
[3] *Carm. VI de Resurrect. Dei.* ap. Mabillon, *Veter. anal.*, t. I, p. 331 sq.

Digitized by Google

chez des Pères de l'Église grecque[1] et dans le Rituel, notamment dans cette oraison de l'office grec des morts : Θεὸς τῶν πνευμάτων καὶ πάσης σαρκὸς ὁ τὸν θάνατον καταπτήσας τὸν δὲ διάβολον καταργήσας[2].

Maintenant certains Pères du IVe siècle et du commencement du Ve ou même des siècles antérieurs vont nous fournir les éléments des divers épisodes dont se compose la relation de Lucius et de Carinus. Divers passages vont s'offrir à nous comme le texte d'après lequel le faussaire a imaginé les principales parties de sa fable.

Il est rapporté dans notre pseudo-évangile qu'Isaïe annonça aux enfers l'arrivée du Sauveur. Origène nous dit que les prophètes retenus dans l'Hadès[3] prédirent la venue prochaine de Jésus : Ἰησοὺς εἰς ᾅδου γέγονε καὶ οἱ προφῆται πρὸ αὐτοῦ καὶ προκηρύσσουσι τοῦ Χριστοῦ τὴν ἐπιδημίαν.

« Il obtint pour butin, » dit ailleurs le même Père[4], « tous les enfants de Seth. » Cette réflexion explique l'intervention du personnage de Seth dans notre apocryphe[5], et justifie les paroles que lui adresse l'archange Michel. Origène continue ainsi dans le passage cité : « Après sa victoire sur les démons ennemis, le Christ em-

[1] Voy. l'ouvrage de Mamachi déjà cité.
[2] Goar, *Rituale Græcorum*, editio secunda, p. 424.
[3] *In I Reg.* XXVIII, Oper. p. 33 ed. Huet.
[4] *In Numer.* Homil. XVIII et XIX, p. 342.
[5] C. XIX, p. 686.

Digitized by Google

mène ceux qu'ils retenaient sous leur puissance, comme le butin de sa victoire et les dépouilles du salut. »

Saint Hippolyte, évêque d'Arabie, qui souffrit le martyre en l'an 230, représente saint Jean-Baptiste, comme étant venu annoncer aux enfers la prochaine délivrance des âmes des justes, des mains de la Mort, ce qui est parfaitement conforme au rôle que l'*Évangile de Nicodème* prête au précurseur : Οὗτος προέφθασε καὶ τοῖς ἐν ᾅδου εὐαγγελίσασθαι, ἀναιρεθεὶς ὑπὸ Ἡρώδου, πρόδρομος γενόμενος ἐκεῖ, σημαίνειν μέλλων κἀκεῖσε κατελεύσεσθαι τὸν Σωτῆρα, λυτρούμενον τὰς ἁγίων ψυχὰς ἐκ χειρὸς Θανάτου[1].

Une des figures les plus communes chez les Pères est celle des portes d'airain, des verrous de fer, que nous avons déjà rencontrée dans saint Jean Chrysostome et que le faussaire a empruntée lorsqu'il fait dire aux démons par l'Enfer : « Fermez solidement mes portes d'airain, mes verrous de fer et mes serrures. Ἀσφαλίσατε καλῶς καὶ ἰσχυρῶς τὰς πύλας τὰς χαλκᾶς, καὶ τοὺς μόχλους τοὺς σιδηροῦς, καὶ τὰ κλεῖθρα μοῦ κατέχετε[2]. Eusèbe parle, dans sa *Démonstration évangélique,* des portes éternelles qui défendaient le sombre séjour de Satan, des verrous, des barres par lesquelles la

[1] *De antichr.*, c. XXVI. Le même fait est répété par saint Grégoire, dans son éloge de saint Basile, *orat.* XX, p. 369.
[2] C. XXI, p. 715, 716.

Digitized by Google

Mort les avait fermées et que Jésus brisa par sa résurrection : ... Τὰς δὲ ἐξ αἰῶνος πύλας τῶν σκοτίων μυχῶν διαῤῥηγνὺς καὶ τοῖς αὐτόθι νεκροῖς, σειραῖς θανάτου πεπεδημένοις, παλίντροπον τῆς ἐπὶ τὴν ζωὴν ἀνόδου τὴν πορείαν ποιούμενος[1]. Ailleurs le même Père se sert encore de cette expression de *portes d'airain*, de *verrous de fer*, en parlant de la descente du Christ aux enfers : Καὶ κατῄει γε θύρας χαλκᾶς συντρίψων καὶ μοχλοὺς σιδήρους συνθλάσων, καὶ τοὺς πρὶν δεσμίους ᾅδου ἐλευθέρους ἀνήσων[2]. Cette figure se retrouve fréquemment chez les Pères de l'Église grecque des âges postérieurs. C'est ainsi que nous trouvons dans saint André de Crète, à propos de la résurrection de Lazare : Συνέσεισας πύλας καὶ μόχλους τοὺς σιδηροῦς · ἐφόβησας τὸν ᾅδην τῇ φωνῇ σου[3]. On voit ici reparaître cette même idée de la frayeur que la résurrection d'un mortel (ici ce n'est plus Jésus, c'est Lazare) inspire aux habitants du sombre séjour. La Mort se plaint avec amertume de cette violation de son empire : Ἐσείσθησαν πύλαι, συνετρίβησαν μοχλοί · ἐλύθησαν δεσμοὶ τοῦ τεθνεῶτος · ὁ ᾅδης δὲ, φωνῇ τῆς δυνάμεως Χριστοῦ πικρῶς ἀνεστέναξε καὶ ἀνεβόα · οἴμοι[4].

Ceux qui voudront au reste connaître tous les passages des Pères dans lesquels reparaissent ces

[1] Lib. IV, d. 12, p. 166 C. ed. Paris, 1628.
[2] *In Ps. XXI. Dem. evang.* lib. X, c. 8, p. 501 C.
[3] *In Lazarum,* p. 309 ed. Combef.
[4] *In Lazarum,* p. 310.

Digitized by Google

descriptions des portes de l'enfer, que l'imagination du vulgaire entendait à la lettre, pourront consulter les ouvrages de Mamachi[1] et de J. L. Kœnig[2]. Poursuivons la recherche d'autres imitations.

Saint Épiphane, de même que saint Cyrille de Jérusalem, rappelle, en parlant de la descente aux enfers, les paroles que l'*Évangile de Nicodème* fait répéter à Isaïe : Καὶ ἐν τῷ ᾅδῃ, dit-il, σὺν τῇ ψυχῇ κατελθὼν ἐν τῇ θεότητι κλάσῃ τὸ κέντρον τοῦ θανάτου, καὶ διαλύσῃ τὴν πρὸς τὸν ᾅδην διαθήκην[3].

La clarté miraculeuse dont le Sauveur illumine les ténébreux réduits de l'enfer est rappelée par saint Ambroise : *Denique etiam in inferno positis vitæ lumen fundebat æternæ. Radiabat etiam illic lux vera sapientiæ, illuminabat infernum, sed inferno non claudebatur*[4]; par Saint Amphiloque : Παρὰ τοῖς νεκροῖς κάτω τοῦ θανάτου τὰ δεσμὰ διαλύων καὶ φωτὸς τὸν ᾅδην πληρῶν.....[5]. Cette circonstance, qui est précisée comme un fait maté-

[1] F. Th. M. Mamachii *De animabus justorum in sinu Abrahæ, ante Christi mortem, expertibus beatæ visionis Dei libri II*. Romæ, 1766, 2 vol. in-4.

[2] *Die Lehre von Christi Hœllenfahrt*. Frankfurt a. m. 1842, in-12.

[3] *Hæres. LXIX* (Arianor.) § LII, p. 775 A.

[4] *De Incarnat. Domini*, cap. V, n° 41, t. IV, p. 143. Oper. ed. Vesont. 1751.

[5] *Orat. VII in diem sancti sabbati*. Oper. edit. Paris, 164 p. 86 C.

Digitized by Google

riel par notre faussaire, était suggérée par l'opinion généralement répandue que le Sauveur avait été évangéliser les patriarches qui attendaient son arrivée dans les Limbes[1]. C'est ce que montre avec évidence le passage suivant de Théodote, qui écrivait à la fin du IIe ou au IIIe siècle de notre ère : Ὅθεν ἀναστὰς ὁ Κύριος εὐηγγελίςατο τοὺ δικαίους ταὺς ἐν τῇ ἀναπαύσει κὰν μετέστησεν αὐτοὺς καὶ μετέθηκεν, καὶ πάντες ἐν τῇ σκιᾷ αὐτοῦ ζήσονται· σκιὰ γὰρ τῆς δόξης τοῦ Σωτῆρος τῆς παρὰ τῷ πατρὶ, ἡ παρουσία ἡ ἐνταῦθα· φωτὸς δὲ σκιὰ οὐ σκότος, ἀλλὰ φωτισμός ἐστιν[2].

Nous retrouvons aussi dans Synésius les principaux traits du tableau qui est retracé dans le pseudo-évangile. L'évêque de Ptolémaïs, dans cette hymne que j'ai citée plus haut et où se laissent apercevoir des réminiscences égyptiennes, nous parle également de la frayeur de Hadès près duquel il place aussi le chien vorace, Cerbère, ou le monstre gardien de l'Amenthi.

« Tu es descendu, dit-il, vers les sombres rives, aux lieux où la mort retenait enchaînées des milliers d'âmes. Alors l'antique souverain de l'enfer frissonna d'horreur et le chien vorace s'éloigna du seuil. Κατέβας δ' ὑπὸ Τάρταρα — Ψυχῶν ὅθι

[1] Cette croyance paraît du reste être consignée dans la première épître de saint Pierre (III, 19) : Ἐν ᾧ καὶ τοῖς ἐν φυλακῇ πνεύμασι πορευθεὶς ἐκήρυξεν.

[2] *Except.* Theodot. *ex script. Epitom.* c. 18, ap. S. Clem. Alex. *Oper.* ed. Potter, p. 973.

μυρία — Θάνατος νέμεν ἔθνεα. — Φρίξεν σε γέρων τότε — Ἀΐδης ὁ παλαιγενὴς, — Καὶ λαοβόρος κύων — Ἀνεχάσσατο βηλοῦ. »

L'*Évangile de Nicodème* place Adam à la tête des patriarches que Jésus retira des enfers. Saint Éphrem et plusieurs autres auteurs ecclésiastiques citent de même le père du genre humain, comme le premier que le Sauveur ait arraché des chaînes du démon[1]. Cette idée remontait au moins au IIIe siècle de la foi, puisque nous apprenons par Tertullien[2] que Marcion l'avait combattue.

Saint Cyrille de Jérusalem faisait intervenir, de même que notre faussaire, dans son tableau de la descente aux enfers, le bon larron que le Christ en arrache pour le conduire dans le paradis : Ὁπηνίκα μὲν εἰς τοὺς καταχθονίους ἀφικνεῖτο τόπους ἐν ταυτῷ δὲ καὶ τὴν τοῦ λῃστοῦ ψυχὴν αὐθήμερον εἰσῆγεν εἰς τὸν παράδεισον[3].

Dans notre pseudo-évangile, l'enfer, Hadès, est personnifié comme un être réel, distinct de Satan et le traducteur latin a joint à cette personnification celle de la mort. C'est encore là une preuve de la manière dont le faussaire a fabriqué cet apocryphe, en attribuant un sens littéral aux

[1] *Serm. in S. Parasceu. Oper.* ed. Rom. 1743, t. III, p. 472.

[2] *De Anima*, c. LV.

[3] *Dissert. de engastrimyth.*, p. 386. *Oper.* ed. Lugd. 1629.

expressions métaphoriques employées dans le style de la chaire chrétienne. Les Pères prêtent fréquemment à la Mort et à l'Enfer une personnalité allégorique, précisément quand ils parlent de la descente de Jésus aux enfers. Saint Épiphane fait comme notre pseudo-évangile intervenir la Mort (Θάνατος) et le prince des enfers : Ἵνα πληρώσῃ καὶ τὰ κατὰ τοῦ Ἅδου ἐν τῇ ἰδέᾳ τοῦ ἀνθρώπου πρὸς τὸν ᾅδην· ἵνα ὁ ἄρχων ὁ ᾅδης, καὶ ὁ Θάνατος χειρώσασθαι ἄνθρωπον θελήσας, κατὰ ἄγνοιαν ἀγνοῶν τὴν ἐν τῇ ψυχῇ τῇ ἁγίᾳ θεότητα, καὶ μᾶλλον αὐτὸν τὸν ᾅδην χειρωθῆναι, καὶ τὸν Θάνατον καταλυθῆναι[1]. Les orateurs chrétiens font sans cesse usage de cette expression : *Dieu nous a délivrés de la puissance du Diable et de la Mort*, ou *de l'Enfer et de la Mort*[2]. Un interprète ignorant a pu voir là la preuve que le Diable, l'Enfer, la Mort étaient des personnes réelles habitant les ténèbres du Chéol. D'ailleurs plusieurs Pères ont, dans leur style allégorique, tout à fait personnifié l'enfer et la mort. Saint Clément d'Alexandrie fait parler l'Enfer qui s'adresse à la Perdition : Λέγει ὁ Ἅδης τῇ ἀπωλείᾳ[3]. Eusèbe d'Émèse, évêque d'Alexandrie[4], qui paraît avoir vécu au IV[e] siècle, établit dans un de ses

[1] *Hæres.* LXII, p. 789 ed. Petav., lib. II, *Oper.*, t. II.

[2] *Caten. in Ps. XV.* Anonym. in Didym. Alex. *Oper.*, t. I, p. 402 ed. Antuerp. 1643.

[3] *Stromat.*, lib. VI, p. 637 ed. Paris, 1641.

[4] Cet Eusèbe est celui qu'Augusti désigne sous le nom d'Eusèbe d'Émèse, et dont il a publié des fragments cités

Digitized by Google

sermons un dialogue entre le Diable (Διάβολος) et l'Enfer (Ἅδης)[1]. Celui-ci est le prince, le roi du ténébreux séjour ; le Diable n'est que son premier ministre. Il parle à Hadès de son insatiable estomac qui engloutit tous les êtres[2]. C'est la même idée qu'on retrouve dans cette expression de saint André de Crète : Χριστὸς τὴν παμφάγον αὐτοῦ συγκλείσας γαστέρα[3] empruntée elle-même à l'Ἀΐδην ἁρπακτῆρα de Callimaque[4], à l'*orcum rapacem* d'Horace[5]. Les hardiesses de la prosopopée évangélique ont très-certainement inspiré les premières lignes du chapitre XXIII de notre apocryphe : Καὶ ὁ Ἅδης παραλαβὼν τὸν Σατᾶν ἔλεγεν αὐτῷ..... ἐχθρὲ τῶν ἁγίων.

Le fond du dialogue qui se passe dans l'*Évangile de Nicodème* entre le Diable et Hadès, est identique à celui qu'a composé Eusèbe d'Alexan-

plus haut. Depuis cette époque, Angelo Mai en a retrouvé les sermons presque au complet.

[1] *Serm. XV* ap. Ang. Maium, *Spicilegium romanum*, t. IX, p. 696.

[2] Λέγει αὐτῷ ὁ διάβολος· Τὰς δυνάμεις σου τὰς μεγάλας καὶ τὴν ἀχόρταστόν σου κοιλίαν, ἣν οὐδεὶς δύνασαι χορτάσαι καὶ ἕνα ἄνθρωπον οὐ δύνασαι δέξαι; Λέγει αὐτῷ ὁ ᾅδης· Μὴ φλυαρῇς ἄλλα. *Ibid.*, p. 702. Cf. ed. Augusti, p. 23. Un dialogue analogue entre le Diable et l'Enfer (Hadès) se retrouve dans le sermon du même Père sur l'arrivée de saint Jean-Baptiste aux Enfers. *Spicileg. roman.*, t. IX, p. 691.

[3] *In dormit. Mariæ*, Hom. I, p. 115 ed. Combef.

[4] *Epig.* II, 6.

[5] Od. II, 13, 18.

Digitized by Google

drie. Satan ne croit pas à la divinité du Sauveur; sa mort humaine lui a fait penser que Jésus n'était qu'un homme; il s'adresse à Hadès et lui dit : « Vorace et insatiable (παμφάγε καὶ ἀκορεστε), écoute mes paroles : Il y a un certain Juif de naissance qui se proclame fils de Dieu, quoiqu'il ne soit qu'un homme. Les Juifs l'ont crucifié à notre instigation. Tenons-nous prêts pour quand il expirera, afin que nous le retenions ici prisonnier; car je sais que c'est un homme et je lui ai entendu dire : Mon âme est triste jusqu'à la mort[1]. » Et il ajoute en continuant : « Il m'a causé bien du préjudice dans le monde de là-haut, dans ses relations avec les mortels; car partout où il trouve mes serviteurs, il les chasse, et tous ceux que j'ai rendus estropiés, aveugles, boiteux, lépreux ou quelque chose comme cela, il les guérit par ses seules paroles. Et plusieurs de ceux qu'on était sur le point d'ensevelir ont été rendus à la vie par sa parole. » Les paroles que nous fournit le texte grec du pseudo-évangile vont reparaître presque trait pour trait dans le discours d'Eusèbe d'Alexandrie; je traduis littéralement ce dernier : « Le diable ayant entendu dire au Seigneur : Mon âme est triste jusqu'à la mort, imagina qu'il craignait la mort et qu'il avait peur de la croix. Courant donc vers Hadès : Frère, lui dit-il, tenons-nous prêts, toi et moi, pour le mauvais jour.

[1] *Cod. pseudep. Novi Testamenti* ed. Thilo, p. 698, 700.

Digitized by Google

Fortifions ce lieu pour pouvoir y retenir prisonnier le nommé Jésus qui, au dire de Jean et des prophètes, doit venir nous expulser d'ici........ Cet homme m'a causé bien des maux sur terre; il m'a poussé à bout (παρεπίκρανέν με), il m'a dépouillé de bien des ressources. Ceux que j'avais tués il leur rend la vie; ceux dont j'avais comme désarticulé les membres, il les leur renoue par sa seule parole et leur ordonne de porter leur lit sur leurs épaules. Il y en a d'autres que j'avais rendus aveugles et privés de la lumière, et je me réjouissais à les voir aller se frapper la tête contre les murs, se jeter à l'eau et tomber à la renverse dans les bourbiers, et voilà que cet homme venu, je ne sais d'où et prenant le contre-pied de ce que je fais, leur rend le jour par ses paroles. Il ordonne à un aveugle-né de se laver les yeux avec de la boue et de l'eau de la fontaine de Siloé, et cet aveugle retrouve soudain la vue. Et ne sachant en quel autre lieu me retirer, je pris avec moi mes serviteurs et je m'éloignai de lui (Jésus) et ayant rencontré un beau jeune homme, j'entrai en lui et je fis ma demeure de son corps. J'ignore comment Jésus vint à le savoir; mais il arriva où j'étais et m'intima l'ordre de sortir. Et étant sorti et ne sachant où me rendre, je lui demandai la permission d'entrer dans des pourceaux, ce que je fis, et je les étranglai[1]. » Je m'arrête ici : le Dia-

[1] *Spicilegium romanum*, t. IX, 697.

Digitized by Google

ble continue d'exposer les miracles de Jésus qui lui ont fait le tort dont il se plaint; il ne fait que développer les paroles plus concises que lui prête notre pseudo-évangile.

Hadès est moins présomptueux et moins incrédule que Satan; il lui répond, dans notre pseudo-évangile : « Quel est donc cet être tout-puissant qui peut accomplir de si grandes choses par sa seule parole? Veux-tu donc lutter contre un semblable adversaire? Je crois que nul ne pourra résister à un être si puissant. Et pour ce que tu rapportes que tu as entendu qu'il craint la mort, sache qu'il dit cela pour se jouer et se moquer de toi, afin de te saisir de sa main puissante. Et malheur, malheur à toi à jamais (εἰς τὸν αἰῶνα τὸν ἅπαντα)[1]. » Dans Eusèbe d'Alexandrie, Hadès tient le même langage et répond à Satan qui s'appuie sur les paroles qu'il a entendu prononcer à Jésus pour soutenir son humanité : « Il ne dit cela que pour que tu tombes devant lui et qu'il t'arrive pis. Malheur, malheur à toi, infortuné[2]! Il ne profère ces paroles que pour se jouer de toi. Éloigne-toi de lui et ne cherche pas à lui faire la guerre[3]. » Satan repartit à son tour, dans le pseudo-évangile : « Vorace et insatiable Hadès, ce que tu as

[1] Thilo, p. 706.

[2] Il y a dans Eusèbe : Καὶ οὐαί σοι ἔσται, ἄθλιε (p. 702, Mai) et dans le pseudo-évangile : Καὶ οὐαί, οὐαί σοι εἰς τὸν αἰῶνα τὸν ἅπαντα.

[3] Mai, *l. c.*

entendu dire sur notre ennemi commun, t'a-t-il donc tant effrayé? mais moi, je n'ai pas peur, et, à mon instigation, les Juifs l'ont crucifié et ils lui ont donné à boire du fiel mêlé à du vinaigre, » et, développant cette idée, la version latine ajoute : *Lanceam exacui ad persecutionem ejus, fel et acetum miscui dare ei poculum et lignum præparavi ad crucifigendum eum et aculeos ad configendum et in proximo est ipsa mors, ut perducam eum ad te subjectum tibi et mihi*[1]. Dans Eusèbe, Satan dit, en commençant le discours que j'ai rapporté plus haut : « Voilà que j'ai tramé sa mort; j'ai préparé les clous, j'ai aiguisé la lance, j'ai mêlé le vinaigre et le fiel, etc.[2] » Hadès, dans le pseudo-évangile, demande si ce Jésus est celui qui a ressuscité Lazare[3]. Dans Eusèbe, Hadès fait la même question[4]. Et dans l'un et l'autre écrit il supplie Satan de ne pas l'amener dans l'Enfer[5].

On le voit, le dialogue est le même; seulement Eusèbe a développé davantage ce que le pseudo-évangile présente au contraire d'une manière plus concise. La forme historique qu'adoptait le

[1] Thilo, p. 708, 709.

[2] Mai, p. 697.

[3] Thilo, p. 709.

[4] Mai, p. 699.

[5] Διὸ καὶ ὁρκίζω καί σε εἰς τὰς σὰς χάριτας καὶ εἰς τὰς ἐμὰς, μὴ ἀγάγῃς αὐτὸν ἐντεῦθεν. Thilo, p. 710. — Ἐὰν ἐκεῖνός ἐστιν, ἐλεήσον με, μὴ ἀγάγῃς αὐτὸν ἐνταῦθα. Mai, p. 699.

Digitized by Google

faussaire ne se prêtait pas en effet à des développements oratoires qui convenaient au contraire à la chaire chrétienne.

Il serait facile de réunir un grand nombre de preuves pour établir que l'idée de faire de Hadès et surtout de la Mort un personnage, un être ayant une existence à part, une vie propre, était le résultat de ces fréquentes personnifications oratoires qu'on rencontre surtout dans les récits des chrétiens orientaux. Je me bornerai à quelques rapprochements. J'ai déjà fait voir que ce caractère métaphorique s'offrait au plus haut degré dans les *Catéchèses* de saint Cyrille de Jérusalem. Le Père fait de la mort un monstre qui dévorait les hommes jusqu'à l'arrivée du Christ : Ἀλλ' ἐν μὲν τοῖς πρὸ τούτου χρονοῖς, dit-il, κατέπιεν ὁ θάνατος ἰσχύσας[1]. Au VIII[e] siècle, saint André, archevêque de Crète, personnifie la Mort et l'Enfer et place ces mots dans leur bouche, au moment où Jésus arrive dans le séjour infernal : « Hélas! » s'écrie Hadès en s'adressant à Thanatos, « je suis perdu : voilà le Nazaréen qui ébranle les lieux infernaux, qui me perce le flanc et qui ressuscite un mort par sa voix : Οἴμοι, ὄντως νῦν ἀπόλωλα, ἐκβοῶν ὁ Ἅδης οὕτω προσεφώνει τῷ Θανάτῳ λέγων· Ἰδοὺ ὁ Ναζαραῖος τὰ κάτω συνέσεισε καὶ τὴν γαστέρα μου τεμών, ἄπνουν νεκρόν, φωνήσας ἤγειρε[2]. Un

[1] *Catech.* XIX, c. X, p. 310, ed. Toustée.
[2] *In Lazar.*, p. 304, ed. Combef.

Digitized by Google

des plus illustres Pères de l'Église orientale, saint Éphrem, qui vivait au IVe siècle, nous fournit tout un long tableau où des allégories de ce genre prennent toute la vivacité de la peinture de choses matérielles. La langue dans laquelle il écrit, le syriaque, se prête davantage à cet emploi de la prosopopée et de l'éthopée :

« Ainsi donc tous ceux qui veulent rester fidèles à la sagesse, doivent tenir pour assuré que le lieu auquel il faut que nous nous rendions tous, c'est l'empire des morts, dans lequel la Nuit obscure et l'insondable Chaos s'apprêtent à nous recevoir, la Mort qui, comme la geôlière et la maîtresse de ce lieu, en parcourt tous les réduits, y fait entendre ses rugissements comme une lionne. Là gisent pêle-mêle enchaînés les grands et les hommes de rien; leur corps devenu la proie des vers tombe en pourriture; leurs chairs flétries se détachent en morceaux. La Mort se rit de la jeunesse et de la virginité; elle dévore les muscles et les os; elle anéantit toute la beauté, toute l'élégance du corps humain. Des bourreaux assistent la Mort, cette reine du lieu, comme je l'ai dit. Chef et soldats sont également cruels, ils sont sourds à toute plainte..... La race d'Adam sert dans ce lieu de pâture au Serpent; plongée dans ce cachot, elle passe une existence infortunée; elle pousse de profonds soupirs, elle verse des larmes amères, larmes inutiles, car elles n'apportent aucun allégement à sa misère. Sort com-

Digitized by Google

mun à tous les humains et dont n'ont pas même été exemptés ces géants descendants de Seth et d'Énos; la Mort n'a point été effrayée par leur taille prodigieuse, elle a été sans respect pour leur beauté irréprochable et les a renversés et frappés sans pitié. Quelles paroles pourraient rendre les horreurs de cette prison? Des spectres assiégent l'entrée de ce lieu repoussant et funeste. La Mort et les mauvais démons veillent à la porte; le Ver affamé est comme l'administrateur de ce lieu où il rampe, sans cesse occupé à dévorer les plus beaux corps[1]. »

Après ce tableau où toutes les figures dont l'éloquence et la poésie hébraïques ont pris une personnalité et comme un corps, saint Éphrem va tout à coup changer de couleurs et nous offrir une peinture où se laisse reconnaître facilement le modèle de l'*Evangile de Nicodème*.

« Cependant, tandis que la Mort était dans la joie de son triomphe, que l'Enfer s'enorgueillissait de sa victoire, alors qu'ouvrant ses portes, il engouffrait indistinctement dans son sein les hommes de tous les âges et de toutes les générations, et que, comme un tyran cruel, il sévissait également contre les bons et les innocents, n'épargnant pas même les hommes les plus saints, voilà que son audace va jusqu'à mettre la main sur celui qui est la sainteté et l'innocence

[1] S. Ephræmi *Necrosima*, can. XXIX, ap. *Opera*, t. VI, p. 280.

Digitized by Google

même, jusqu'à vouloir réduire au nombre de ses sujets celui qui est la force et la puissance; il l'entraîne jusqu'à son ténébreux empire, il l'y dépose. Succès éphémère, car il n'a pu l'y retenir; car ce roi triomphe de son ennemi par son courage et sort de ce séjour, dans tout l'éclat de son triomphe; il se saisit de la Mort, la terrasse dans son propre empire pour l'enchaîner ensuite et l'enfermer dans un cachot éternel. Il saisit en outre et foule aux pieds ce lâche brigand, qui s'en prend sans cesse à notre espèce, il déracine cet enfer dont l'estomac insatiable dévore tous les mortels, et décompose tous les corps. Les mauvais démons tremblent à sa voix; les antres ténébreux de l'enfer s'ébranlent; il culbute et l'armée de la Mort et son chef. La Mort, en face de sa défaite, poussait des hurlements lamentables dont retentissait tout l'enfer.

« Aux rugissements du lionceau les portes du Tartare se sont brisées; les murs de la cité de délices se sont ébranlés, les forts sont tombés, dès que la voix du Christ, du fils du Très-Saint, s'est fait entendre. La Mort a été frappée de terreur, elle a courbé son front orgueilleux qui osait s'élever à l'encontre du Christ, qui l'a châtiée, renversée et foulée à ses pieds. Le Christ a appelé à lui Adam qui croupissait au fond de cet obscur cachot, il l'a déchargé de ses chaînes et rendu à sa gloire première[1]. »

[1] *Necrosima*, can. XXIX, p. 281, 282.

Digitized by Google

Dans un autre endroit du même récit nous rencontrons une personnification de la mort non moins énergique : « Voilà, dit-il, que la Mort dévore dans nos demeures les mortels de tous les âges, qu'armée de sa verge, elle en frappe avec fureur et précipite au tombeau les enfants avec leurs parents, qu'elle jonche le sol de cadavres et en disperse les os[1]. »

Un autre livre dû au génie du christianisme oriental, l'*Apocalypse,* va nous offrir l'allégorie avec des traits plus prononcés encore que saint Éphrem. La Mort et l'Enfer, Θάνατος et ᾍδης, ont pris non-seulement une existence individuelle, mais un corps, des attributs; ils agissent et parlent comme des humains : « En même temps je vis venir un cheval pâle, et celui qui le montait s'appelait la Mort (Θάνατος) et l'Enfer le suivait (ᾍδης). Et le pouvoir lui fut donné sur les quatre parties de la terre pour y faire mourir les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité et par les bêtes terrestres[2]. »

Dans un autre passage du même écrit, il est dit que la Mort et l'Enfer furent jetés dans un étang de feu[3].

Enfin dans les écrits gnostiques où le christianisme revêt ce caractère tout mythique si en har-

[1] *Necrosima,* can. LXIV, p. 330.
[2] *Apocalyps.* VI, 8.
[3] *Apocalyps.*, XX, 14.

Digitized by Google

monie avec le génie de l'Égypte, l'allégorie disparaît ou, pour mieux dire, elle est présentée comme la réalité.

Dans le récit écrit en copte, mais vraisemblablement traduit du grec, de la mort de Joseph de Nazareth que l'auteur anonyme a placé dans la bouche de Jésus-Christ, on trouve les paroles suivantes : « Dès que la Mort eut été témoin de la manière sévère dont j'avais traité les puissances des ténèbres qui formaient le cortége; dès qu'elle eut vu que je les avais mises en fuite, et qu'aucune d'elles n'était restée près de mon père Joseph, saisie de crainte à son tour, elle s'enfuit et alla chercher un asile derrière la porte[1]. » Plus loin il est dit : *Quant à la Mort, la crainte ne lui avait pas permis d'entrer pour se placer sur le corps de mon père Joseph et pour opérer la fatale réparation, parce qu'en dirigeant ses regards dans l'intérieur de la maison, elle m'avait aperçu assis auprès de sa tête et incliné sur ses tempes. Dès que je vis qu'elle hésitait à entrer par suite de la frayeur que je lui inspirais, je franchis le seuil de la porte et je la trouvai là seule et toute tremblante. Alors m'adressant à elle : O toi, lui dis-je, qui es accourue des parties méridionales, entre promptement et accomplis les ordres que t'a donnés mon Père ; aie soin surtout de mon père Joseph, comme tu conserverais la*

[1] Ed. Dulaurier, *Fragments traduits du copte*, p. 26.

lumière qui éclaire tes yeux, car c'est à lui que je dois la vie suivant la chair, etc.[1]

Tout ce langage, ce style nous rappellent notre pseudo-évangile. On y sent l'imagination orientale qui personnifie les idées abstraites et prête ensuite à ces personnifications des actes et une histoire. Dans un autre écrit sorti de la même école, les Actes de saint André et de saint Paul dont Zoega a publié des fragments[2], on trouve une relation de la descente de Jésus aux enfers qui rappelle également beaucoup celle de l'*Evangile de Nicodéme*.

Tous ces rapprochements sont très-significatifs; ils nous montrent que c'était dans les écrits des Pères et des écrivains chrétiens orthodoxes ou gnostiques des IIIe, IVe et Ve siècles, que l'auteur de la seconde partie de notre pseudo-évangile avait puisé l'idée de presque tous les faits qu'il a présentés dans la relation des prétendus fils de Siméon, et cette circonstance est pour nous un indice certain que cette fable est l'œuvre d'un juif converti ou du moins d'un chrétien imbu des croyances judaïques et gnostiques et qui vivait à peu près de l'an 405 à l'an 420.

Cherchons maintenant, par l'étude du but que le faussaire a pu se proposer, à fixer cette date d'une manière plus rigoureuse.

[1] Ed. Dulaurier, *Fragments traduits du copte*, p. 28, 29.

[2] Zoega, *Catalog. cod. copt. in mus. Borg.*, p. 230; Dulaurier, p. 33, 34.

Digitized by Google

On sait que la plupart des livres supposés que les premiers siècles du christianisme ont vus éclore en si grand nombre, étaient composés dans les intérêts d'une secte, d'un parti, pour appuyer telle ou telle doctrine, confirmer tel ou tel dogme en litige. Le récit de Lucius et de Carinus ayant évidemment pour objet d'établir la réalité de la descente de Jésus aux enfers, doit donc, selon toute vraisemblance, avoir été forgé à une époque où ce dogme était un objet de controverse. Or nous savons qu'à la fin du IV[e] siècle, les Apollinaristes qui avaient pour chef Apollinaire, évêque de Laodicée, rejetaient ce dogme qui ne s'accordait pas avec leur manière d'entendre l'incarnation[1].

[1] Voy. Neander, *Allgemeine Geschichte der christlich. Religion u. Kirche*, 2[te] Ausgab., t. II, p. 923; Münscher, *Handb. der christlich. Dogmengeschichte*, t. IV, p. 402. Le premier qui ait fait remarquer que l'insertion du dogme de la descente aux enfers dans le symbole fut déterminée par la pensée de repousser cette hérésie, est Pierre King. M. G. Holger Waage a cherché à combattre cette opinion dans sa dissertation intitulée : *De ætate articuli quo, in symbolo apostolico, traditur Jesus Christi ad inferos descensus*, Havniæ 1836. Mais, à notre avis, M. Waage n'a rien montré qui n'eût été établi par d'autres théologiens avant lui, à savoir que la descente de Jésus aux enfers était un dogme reçu depuis longtemps par les Pères. Or telle n'était pas la question; en sorte qu'il demeure constant, ainsi que l'ont admis Knapp, Tschirner, Hase, Neander, Münscher, P. S. Müller, que l'insertion formelle de ce dogme dans le

Digitized by Google

En effet, suivant ces hérétiques, il n'y avait point en Jésus deux natures, l'une divine et l'autre humaine; il n'y avait qu'un corps humain doué tout au plus d'une force vitale et la personne divine seule l'animait. Ainsi l'âme du Christ, loin de participer du caractère des âmes humaines, comme l'enseignaient les orthodoxes, n'était autre, d'après Apollinaire, que la divinité même. Une conséquence naturelle de cette opinion était la négation de la descente de Jésus aux enfers, car, par cette descente, celui-ci s'était soumis aux conditions auxquelles les âmes des hommes avaient été jusqu'alors assujetties; il avait fait acte d'humanité en âme et en corps. Aussi voyons-nous saint Athanase, dans son *Traité contre les Apollinaristes*[1], soutenir que le fait de la descente du Sauveur aux enfers va droit contre leur erreur.

L'Église condamna dans divers conciles l'hérésie d'Apollinaire et en dernier lieu dans celui de Constantinople, en 382[2]. Afin d'empêcher toute équivoque sur la foi de Nicée, saint Athanase introduisit dans le Symbole la phrase sacramentelle, κατῆλθε ἐν ᾅδῃ[3].

symbole ne date que de la fin du IV[e] siècle et qu'elle a été effectuée dans l'intention de combattre l'apollinarisme.

[1] Lib. I, c. XIII ap. Oper. ed. Bened., t. I, part. II, p. 933.

[2] Les Apollinaristes furent condamnés dans les conciles d'Alexandrie en 362, de Rome, en 373, d'Antioche, en 372.

[3] *Concil.*, ed. Labb. t. II, col. 601.

Digitized by Google

Le grand nombre de condamnations portées contre ces sectaires, l'abondance des écrits dirigés contre eux par des Pères tels que saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, montrent combien leurs opinions s'étaient accréditées. La science et les vertus de leur chef commandèrent toujours à l'Église de grands ménagements et les chrétiens d'Asie et d'Égypte accueillirent notamment avec faveur les doctrines qu'il prêchait[1].

Il est donc vraisemblable que l'*Évangile de Nicodème* a été forgé plus particulièrement dans le but d'en imposer, par un témoignage formel, aux dénégations des Apollinaristes, et d'opposer un texte soi-disant authentique à la persistance avec laquelle ceux-ci se refusaient à admettre un dogme qui n'était pas explicitement formulé par le Symbole de Nicée. Nous disons explicitement, parce que, dans l'esprit de plusieurs Pères des siècles antérieurs, la descente de Jésus-Christ aux enfers était une conséquence de sa mort. Les Ariens qui, par la nature de leur doctrine, n'étaient pas moins opposés que les orthodoxes au monophysisme d'Apollinaire, firent profession de ce dogme dans les conciles de Sirmium et d'Ariminium[2]. Ils furent les premiers qui in-

[1] Voy. sur Apollinaire, Philostorg. *Histor. eccles.* lib. VIII, c. 14; D. R. Ceillier, *Hist. des auteurs ecclésiastiques*, t. VI, p. 588, 591.

[2] Socrat., *Histor. eccles.*, lib. II, c. 30, 37.

Digitized by Google

sérèrent une mention formelle dans leur confession, et ils ajoutèrent même aux mots εἰς τὰ καταχθόνια κατελθόντα, καὶ τὰ ἐκεῖσε οἰκονομήσαντα, une phrase par laquelle ils exprimaient la croyance que les démons avaient été vivement effrayés de l'arrivée du Sauveur : Οἱ πυλωροὶ ᾅδου ἰδόντες ἔφριξαν[1].

Ces derniers mots sont très-remarquables, car ils annoncent déjà chez les Ariens la tendance si hautement manifestée dans notre évangile, à interpréter à la lettre le langage figuré que les orateurs ecclésiastiques tenaient sur la descente aux enfers. Ainsi, à la fin du IVe siècle, il devait courir quelques légendes, quelques fables relatives à la frayeur que les démons avaient éprouvée lors de la venue du Sauveur, légendes auxquelles le symbole de Sirmium fait probablement allusion. Notre faussaire y a pu puiser la première idée de son mensonger évangile.

Or l'hérésie des Apollinaristes doit s'être éteinte dans le premier quart du Ve siècle, peu d'années après la mort de leur chef, dont le crédit seul faisait toute la force. C'est donc vers cette époque que nous sommes conduit à placer la rédaction de notre apocryphe.

Cette date à laquelle nous avons été amené, comme on le voit, par deux ordres de raisons fort distinctes, reçoit encore une nouvelle con-

[1] *Concil.*, ed. Labb., t. II, col. 789.

Digitized by Google

firmation de la préface placée, sans doute par l'auteur, en tête de l'ouvrage. Il y est dit que sa prétendue traduction de l'hébreu fut faite la dix-huitième année du règne de Flavius Théodose et sous l'augustat de Valentinien; ce qui nous reporte à l'année 425 de notre ère[1]. Ainsi tout concourt à faire assigner cette date à la composition de l'*Évangile de Nicodéme*, et par conséquent à faire reconnaître, dans l'auteur de la préface, le prétendu traducteur, le faussaire lui-même.

Nous nous arrêterons ici; nous ne suivrons pas dans les siècles suivants la destinée de cette œuvre apocryphe. M. Thilo en a en partie retracé l'histoire dans son excellent ouvrage. Nous nous bornerons à faire remarquer que non-seulement les textes, mais aussi les monuments figurés, nous fournissent la preuve de la foi que le vulgaire ajouta longtemps au récit de cet évangile. Plusieurs représentations de l'époque byzantine en rappellent d'une manière frappante diverses circonstances. Ainsi des diptyques publiés par Gori[2], et qui représentent la descente de Jésus aux enfers, semblent avoir été inspirés par un des traits qu'on y trouve rapportés. Dans un de ces monuments on voit le Christ portant l'étendard de la victoire (ὁ στρατιώτης καὶ βασιλεύς,

[1] Voy. la note de Thilo, p. 493.

[2] *Thesaurus veter. diptych.*, t. III, p. 264, 344, tab. XXXII et L.

Digitized by Google

c. XXII, p. 723, Thilo) se penchant vers le fond de l'enfer, représenté, comme le Ténare, par un antre, et en tirant par la main un des saints qui s'élance vers lui (Ἥπλωσεν ὁ βασιλεὺς τῆς δόξης τὴν δέξιαν αὐτοῦ χεῖρα, c. XXIV, p. 740, Thilo). Les portes de l'enfer sont brisées sous ses pieds. Sur un autre dyptique, Jésus foule aux pieds le démon et lui passe sur le corps pour aller délivrer les justes qui l'attendent dans les Limbes. C'est bien la représentation de cette phrase que nous fournit le texte latin de notre évangile : *Tunc rex gloriæ majestate sua conculcans Mortem et comprehendens Satam principem* (p. 727, Thilo). L'homme à la grande barbe et aux longs cheveux, auquel le Sauveur donne la main, semble être Adam, personnage qui est également représenté sur le diptyque précédent; à la manière dont le Christ est représenté le tirant à lui, l'artiste semble avoir voulu rendre cette expression que fournit le même texte : *Et adtraxit Adam ad suam claritatem*[1].

On retrouve les mêmes sujets dans des peintures de manuscrits latins du IXe au XIIe siècle. Sur un manuscrit grec publié par d'Agincourt[2], on voit le Christ portant la croix grecque et gravissant le sommet des enfers au fond desquels gît

[1] Thilo, c. VII, p. 727.

[2] Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, Peinture, pl. LIX.

Digitized by Google

Satan attaché comme Prométhée sur les portes brisées de son horrible séjour. Le Sauveur amène à lui les justes. Sur un exultet latin, le Sauveur entouré d'une vaste auréole ou *gloire*, portant la croix latine sur son épaule, prend une main que lui tend un des justes plongés dans les flammes[1].

Sur la porte de la cathédrale de Pise on voit aussi représenté Jésus portant la croix, foulant aux pieds Satan ou la Mort, et tirant des enfers, représentés par une excavation ou caverne qu'ombrage un palmier, les justes parmi lesquels on reconnaît David et Melchisedech à leurs couronnes[2].

Sur un diptyque d'ivoire conservé à Pistoie, au temps de Gori[3], le Christ armé de sa croix pénètre par l'ouverture de l'enfer, sur les portes duquel il marche, et descend dans l'empire de la Mort. Il amène à lui Adam et Ève, et derrière lui sont trois personnages, dont l'un porte une croix sur le front. Cette croix rappelle celle que notre pseudo-évangile donne au bon larron, βαστάζων ἐπὶ τῶν ὤμων αὐτοῦ καὶ σταυρόν. Un des acolytes du Christ, sur les diptyques précédents, semble être l'archange Michel auquel, dans notre évangile, Jésus remet Adam[4]. Enfin celui-ci en sortant des

[1] Seroux d'Agincourt, *o. c.*, *Peinture*, pl. LIII.

[2] Th. Mamachii *De animabus justorum in sinu Abrahæ*, p. 1020.

[3] *Thes. vet. diptych.*, t. III, p. 112, tab. XIV.

[4] Tom. I, p. 19, 370.

Digitized by Google

enfers foule aux pieds une figure qui rappelle la Mort, c'est à la fois l'image de Satan et du Trépas : Σατᾶν, ἀρχιδιάβολος, ἡ τοῦ Θανάτου ἀρχὴ, ἡ ῥίζα τῆς ἁμαρτίας, τὸ τέλος πάντος κακοῦ, ainsi qu'il est désigné dans notre apocryphe (c. XXIII, p. 736, Thilo).

Ces représentations, déjà curieuses par les idées matérielles et grossières qu'elles dénotent chez leurs auteurs, le deviennent encore davantage, ces rapprochements une fois établis, puisqu'elles nous montrent que les traditions apocryphes, fournies par l'*Évangile de Nicodème*, étaient une des sources auxquelles l'art chrétien empruntait ses sujets. Et cette adoption de la légende de la descente aux enfers, par les artistes, dut singulièrement enraciner la croyance qu'avait le vulgaire à la réalité de cette légende. A une époque où la foi gagnait presque tous ses prosélytes en s'adressant à l'imagination et aux yeux, il n'y avait pas de plus sûr moyen pour propager une doctrine que de répandre des images qui pussent la traduire sous une forme sensible.

Aujourd'hui l'*Évangile de Nicodème* est complétement oublié du vulgaire qui en ignore jusqu'au nom. Mais quoiqu'il ait cessé de fournir à la piété crédule un aliment et un sujet d'édification, il n'en conserve pas moins pour l'historien et le philologue tout son intérêt. Ceux-ci se préoccuperont moins de son caractère incontestablement fabuleux, que des notions qu'il leur four-

Digitized by Google

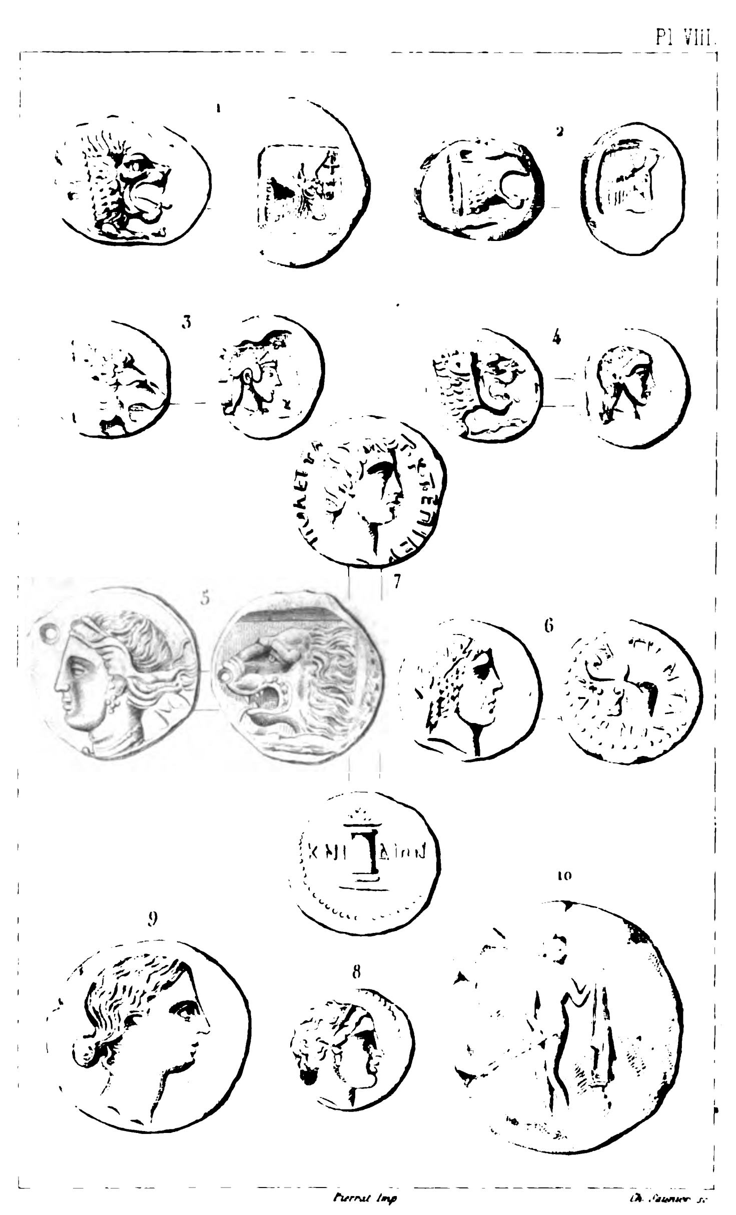
nit sur les croyances et les idées des premiers chrétiens.

Avant de terminer cet examen, je n'ajouterai plus qu'une observation. Je n'ai presque rien dit, dans le cours de mes recherches, de la dissertation que Beausobre a insérée dans son *Histoire du Manichéisme*[1]. La raison en est qu'à part l'hypothèse émise par ce critique d'ailleurs si éminent, sur l'origine de Lucius et de Carinus, et dont il a été question plus haut, je n'y ai trouvé que des suppositions trop vagues et un examen trop superficiel pour qu'il soit nécessaire de combattre ce que ses vues ont d'opposé aux miennes.

[1] Tom. I, p. 19, 370.

Digitized by Google

Pl. VIII.



Pierret Imp. Ch. Saunier sc.

MONNAIES DE CNIDE.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR QUELQUES POINTS

DE L'HISTOIRE NUMISMATIQUE

DE LA VILLE DE CNIDE,

PAR M. A. DUCHALAIS.

Les monnaies archaïques de Cnide sont fort rares, et on ne les rencontre guère que dans les grandes collections; cet état de choses a empêché les numismatistes, même ceux du premier ordre, de déterminer d'une manière précise les caractères, bien tranchés pourtant, qui font distinguer ces pièces des autres médailles grecques contemporaines. Telle est la raison qui nous a engagé à soumettre à l'appréciation des savants les résultats de nos recherches à cet égard.

Qu'on ne s'attende pas cependant à trouver ici une description complète des monuments monétaires sortis des ateliers de la célèbre cité Carienne. La numismatique de Cnide n'a jamais été, il est vrai, l'objet d'une étude spéciale, mais dans le

Digitized by Google

Doctrina numorum d'Eckhel, on trouve un résumé suffisant de tout ce qui a été écrit sur cette matière, et dans la *Description des médailles antiques* de Mionnet, un catalogue complet de toutes les pièces attribuées à la capitale de la Doride, à l'époque où le savant conservateur du département des médailles et antiques rédigeait son utile répertoire.

Notre but est plus modeste : venu après ces deux auteurs, nous ne voulons que combler quelques lacunes, rectifier quelques erreurs et faire connaître quelques monuments monétaires nouvellement retrouvés, ou classés jusqu'ici à d'autres localités, par suite d'attributions vicieuses.

Voici, en résumé, les points principaux qui seront successivement passés en revue dans ce mémoire :

1° Cnide était divisée en deux villes, *Cnide* proprement dite, et *Cherronesus*. A une époque ancienne et momentanément peut-être, ces deux villes frappèrent des espèces particulières. Les monnaies de Cherronesus de Cnide ont été jusqu'ici reléguées parmi les incertaines; nous essayerons de démontrer que celles que nous attribuons à cette localité lui appartiennent réellement.

2° Plusieurs didrachmes et tétradrachmes de Cnide ont été attribués à Cyzique; nous prouverons la fausseté de cette classification.

Digitized by Google

3° Une mauvaise lecture avait fait donner à Pautalie de Thrace un bronze sur lequel on lit, en toutes lettres, le nom de Cnide. En rétablissant la véritable leçon d'une légende mal interprétée, nous signalerons deux erreurs géographiques que cette lecture avait fait adopter.

4° Un autre bronze frappé aussi à Cnide porte, au commencement de sa légende, au droit, des sigles difficiles à expliquer; nous en proposerons une interprétation nouvelle et fondée sur l'examen de monuments analogues.

5° Nous décrirons, en en analysant les types, les monnaies de Cnide nouvellement découvertes.

6° Enfin, nous restituerons aux localités auxquelles elles appartiennent un certain nombre de médailles anépigraphes, que Mionnet avait classées à Cnide, et qui, certainement, n'ont jamais été frappées dans cette ville.

I. CHERRONESUS DE DORIDE.

1° ΣO, tête de lion à droite, la gueule béante, la langue tirée; sous cette tête une patte en avant.

℞. XEΡ devant une tête de bœuf tournée à droite, le tout dans un carré creux.

AR. Flaon irrégulier. 16 millimètres de largeur sur 20 de longueur; poids, 12 grammes, 55 centigrammes. —Collection de la Bibliothèque nationale; (Mionnet, *Description des médailles antiques*, Incertaines, n° 128; *ibid.*, *Recueil de plan-*

Digitized by Google

ches, pl. L, *n°* 5). Voyez notre planche VIII, n° 1.

2° Anépigraphe; même type au droit.

℞. Anépigraphe; même type que ci-dessus, seulement une feuille au-dessous de la tête de bœuf.

AR. Flaon oblong; 17 millimètres de long sur 14 de large. —Cabinet de feu Gosselin (Mionnet, *Rec. de pl.*, *pl.* L, *n°* 4). Voyez notre pl. VIII, n° 2.

Dans sa *Description*, Mionnet déclare les légendes du n° 1 indéchiffrables; il les regarde comme composées de caractères inconnus et renvoie ceux qui voudraient les étudier au n° 4 de la pl. XXX de son ouvrage, où il les a figurées. Cependant, dans le texte explicatif qui accompagne ses planches, il se décide pour *Samos*. Quant au n° 2, il ne cherche pas à lui donner une attribution.

Les deux lettres ΣΟ du droit, accompagnant une tête de lion, ayant été mal lues et prises pour ΣΑ, auront sans doute suggéré cette classification, qui, du reste, semble avoir été abandonnée presque aussitôt, car notre tétradrachme est rangé, depuis longtemps, parmi les monnaies de Cherronesus de Thrace. ΣΟ est, sans aucun doute, le commencement d'un nom de magistrat, et la légende archaïque XED, mise pour XEP, lève toute espèce de difficulté; il n'y a qu'un lieu du nom de Cherronesus qui puisse revendiquer cette belle médaille; c'est Cherronesus de Cnide, et non Cherronesus de Thrace. Le type que porte cette médaille au droit, son style, son poids, tout enfin se réunit pour le prouver.

Digitized by Google

On possède un assez grand nombre de drachmes et quelques didrachmes sur lesquels le nom de Cnide se lit, soit en toutes lettres KNIΔIΩN, soit en abrégé, KNI. Or, toutes ces pièces, à une seule exception près, exception du reste très-récente comparativement, portent invariablement, d'un côté, une tête de femme, celle de *Vénus*, et de l'autre, une tête de lion, la gueule béante, la langue tirée, et au-dessous, une patte en avant, tantôt se rattachant, pour ainsi dire, à la crinière de l'animal, et tantôt tout à fait séparée du corps, comme sur nos médailles. De nombreuses comparaisons nous ont convaincu que, dans l'antiquité, aucune autre cité grecque, soit en Europe, soit en Asie, ne s'est servie d'une empreinte analogue; d'où il faut conclure nécessairement que les deux monnaies décrites en tête de cet article appartiennent, sinon à Cnide même, au moins à une ville de la Doride ou de la Carie. Si maintenant nous comparons nos deux pièces à deux didrachmes archaïques de Cnide que possède la Bibliothèque nationale, nous trouvons identité de style entre ces quatre médailles, et si enfin nous tenons compte de leurs poids respectifs, nous reconnaîtrons, immédiatement aussi, qu'elles ont toutes été taillées d'après un même système monétaire. Voici en effet ce que nous ont donné des pesées dont nous garantissons la rigoureuse exactitude :

Digitized by Google

Tétradrachme à la légende XED . . 12gr,55c
Didrachme à la légende KNI. . . . 6 ,10
Id. anépigraphe . . . . 7 ,25

Nous ne nous sommes servi que de pièces évidemment contemporaines les unes des autres, le système monétaire de Cnide ayant dû varier plusieurs fois, ainsi que le prouvent des monuments numismatiques assez nombreux appartenant certainement à cette ville.

Ce que nous venons de dire nous paraît suffisant pour prouver qu'il s'agit ici d'une Cherronèse de Doride. Mais quelle était cette Cherronèse? Élien, Étienne de Byzance et Pausanias se sont chargés de nous l'apprendre. Le texte du second de ces auteurs est, il est vrai, assez embrouillé, mais celui du dernier, en revanche, ne laisse rien à désirer. Les Cherronésiens de la Doride habitaient une île réunie à la terre ferme par une jetée ou par un pont, ce qui en avait fait une véritable péninsule. Élien, *Var. Histor.*, lib. II, § 33, les appelle Χεῤῥονήσιοι ἀπὸ Κνίδου. Étienne de Byzance dit que Cherronesus est située tout près de Cnide, dans une presqu'île, Χεῤῥόνησος, πόλις ἐν τῇ κατὰ Κνίδον χεῤῥονήσῳ, κατὰ Τριόπιον; et il ajoute qu'un habitant de ce lieu était appelé un Cherronésien, ὁ πολίτης Χεῤῥονήσιος[1]. Il rapporte ensuite le passage d'Élien indi-

[1] *Verbo* Χεῤῥόνησος. Nous avons suivi le texte de la plus récente et de la meilleure édition de cet auteur, celle de

qué plus haut : Αἰλιανὸς ἐν β' ἱστορικῆς διαλέξεως « Χεῤῥονήσιοι δ' ἀπὸ Κνίδου. » Le passage de Pausanias est plus important encore pour nous, parce qu'il nous donne sur Cherronesus de Cnide des détails précis; comme il est assez long, nous en donnerons la traduction d'après Clavier, l'interprète le plus récent de cet auteur : « On voit, » dit-il, *Élid.*, liv. V, chap. XXIV, dans le temple de Jupiter Olympien, « une statue du dieu avec Pélops à un de ses côtés, et le fleuve Alphée à l'autre. L'inscription nous apprend que c'est une offrande des Cnidiens de la Chersonèse pour la dîme du butin fait sur les ennemis. La plus grande partie de la ville de Cnide est bâtie sur le continent de la Carie, et c'est là que se trouve tout ce qu'elle a de plus remarquable. Ce qu'ils nomment la Chersonèse est une île presque adjacente au continent, à laquelle on passe sur un pont; et ce sont les habitants de cette partie qui ont dédié ces statues à Jupiter, de même que ceux des Éphésiens qui habitent la partie de la ville nommée le Coresum, ont fait une offrande en leur propre nom. » Voici du reste, dans le texte lui-même, les passages de ce récit qui importent le plus à notre sujet : Κνιδίοις δὲ τῆς πό-

M. Meineke, Berlin, 1849, in-8°. On sait que Τριόπιον est le nom d'un célèbre promontoire, au pied duquel était située la ville de Cnide. Les mots καὶ Τρίπολις, qui se lisent dans les anciennes éditions, au lieu de κατὰ Τριόπιον, entre Χεῤῥονήσῳ et ὁ πολίτης, n'ont pas de sens.

Digitized by Google

λεως τὸ μὲν πολὺ ἐν τῇ ἠπείρῳ πεπολίσται τῇ Καρικῇ, ἔνθα καὶ τὰ λόγου μάλιστα ἄξια αὐτοῖς ἐστίν. Ἡ δὲ καλουμένη Χεῤῥόνησος ἔστιν ἐπὶ τῇ ἠπείρῳ κειμένη νῆσος, γεφύρᾳ διαβατὸς ἐξ αὐτῆς.

Cnide était donc divisée en deux villes : Cnide proprement dite et Cherronesus ; c'est pour cette raison, sans doute, que Pline l'appelle *Dipolis*, δίπολις.

Ainsi, à l'aide des textes et des raisons numismatiques ci-dessus allégués nous pouvons, sans hésitation aucune, affirmer que ce sont bien les Cherronésiens de Cnide qui ont frappé le tétradrachme de la collection de France et la pièce anépigraphe conservée dans le cabinet de feu Gosselin, puisqu'il est évident qu'on ne peut séparer l'une de l'autre. Dès lors Cnide, comme Messine et Marseille, doit être comptée parmi le petit nombre de villes qui, dans les temps anciens, possédaient deux ateliers monétaires distincts ; et Cherronesus de Doride viendra s'ajouter à Zancle et à Lacydon, les deux seuls exemples analogues qui nous viennent en mémoire. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, en passant, que les trois cités Carienne, Sicilienne et Phocéenne tiraient surtout leurs richesses du commerce maritime, et, qu'en outre, Zancle et Lacydon, tous deux ports très-fréquentés, se trouvaient à peu près dans la même position géographique que Cherronesus. Peut-être pourrait-on inférer de là que le commerce prin-

Digitized by Google

cipal des Cnidiens se faisait dans leur presqu'île.

Reste maintenant à interpréter le type de nos deux monnaies. Heureusement encore la mythologie de Cnide vient nous donner la clef de l'énigme et nous apprendre de la manière la plus claire ce que signifient la tête de lion du droit et la tête de bœuf du revers. Le lion, on se le rappelle, est commun aux monnaies de Cnide et de Cherronesus; le bœuf seul est particulier à cette dernière localité, au moins aux époques archaïques, puisque, sur les bronzes de la dernière période, bronzes purement Cnidiens, nous voyons le même emblème reparaître[1]. Le lion se rapporte donc à un mythe commun aux deux villes. Cnide, sur ses pièces d'argent, drachmes ou didrachmes, lorsque le lion est figuré, lui oppose toujours la tête de la divinité tutélaire de la cité, Vénus; ce lion doit donc nous rappeler une autre divinité du même ordre et en rapport avec les traditions locales. S'il en est ainsi, nous croyons, avec M. de Witte, qu'il s'agit ici de l'Alphée lui-même; en effet, Hesychius, dans son Lexique, nous apprend que ce fleuve avait reçu le nom de Λεόντιος πόρος, parce que deux lions de pierre avaient été placés auprès de ses sources, Λεόντιος πόρος. Ὁ Ἀλφειός· καθότι ἐπὶ ταῖς πηγαῖς αὐτοῦ λεόντων εἴδωλα ἀφίδρυται[2]; et cette assertion du lexico-

[1] Mionnet, *Carie*. Supp. n° 236, etc.

[2] Hesychius, *voc*. Λεόντιος πόρος, ou plutôt Λεόντειος πόρος, en adoptant la correction proposée par Vossius.

Digitized by Google

graphe est encore corroborée par le témoignage de Pausanias, qui nous dit que, vers la source de l'Alphée, se trouvait un temple dédié à la Mère des dieux, ainsi que deux lions de marbre : Πρός τε τοῦ Ἀλφειοῦ τῇ πηγῇ ναός τε Μητρὸς θεῶν ἐστὶν οὐκ ἔχων ὄροφον, καὶ λέοντες δύο λίθου πεποιημένοι[1]. Cybèle, en sa qualité de déesse chthonienne, avait pour attribut le lion, et on la représente souvent assise sur un siége dont deux de ces animaux forment les bras. On pourrait donc croire, au premier abord, que les lions dont parle Pausanias n'ont aucun rapport avec l'Alphée, et qu'ils sont les emblèmes de Cybèle elle-même; cependant lorsqu'on examine la construction de sa phrase, ναὸς.... οὐκ ἔχων ὄροφον, καὶ λέοντες δύο, et lorsque l'on rapproche ce passage de celui d'Hesychius, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les lions dont il s'agit ici sont des emblèmes du fleuve, surtout si l'on se rappelle que, sur tous les monuments figurés de l'antiquité, les issues des fontaines sont exprimées par des gueules de lion. Sans parler des vases et des bas-reliefs, les médailles nous en offrent de nombreux spécimens, celles, notamment, de Phæræ de Thessalie, d'Himera de Sicile, etc.

[1] Pausanias, *Arcadic.*, XLIV. — Nous nous plaisons à reconnaître que c'est à l'obligeance de M. de Witte que nous devons la connaissance de ces deux textes d'Hesychius et de Pausanias.

Digitized by Google

Nous avons vu, dans ce qui précède, que, bien que partie intégrante de la ville de Cnide, Cherronesus avait cependant une certaine indépendance, puisque les habitants de ce quartier, sans le concours de leurs voisins, dédiaient à l'Alphée des statues; il faut donc en conclure que le fleuve Arcadien était la divinité qu'ils révéraient par-dessus toutes les autres; d'où il résulte pour nous que les Cnidiens, en plaçant sur leurs espèces la tête de Vénus et du Λεόντιος πόρος, entendaient par là les mettre sous la protection immédiate des dieux qui présidaient aux destinées de la *double* capitale de la Doride, de Cnide *Dipolis*.

Si l'on en croit quelques écrivains de l'antiquité, on immolait à l'Alphée des bœufs ou des taureaux. Cette circonstance seule suffirait pour légitimer ici la présence d'une tête de bœuf; mais tout le monde sait que le taureau lui-même est le symbole des fleuves. Élien, il est vrai, affirme que les Cherronésiens de Cnide donnaient à l'Alphée la figure humaine, et son dire est confirmé par Pausanias[1]; mais il ne faut pas oublier que, eu égard à nos deux pièces, ces auteurs appartiennent à une époque comparativement moderne, qu'ils n'ont fait que rapporter ce qu'ils ont vu, et qu'enfin, plus l'antiquité se rapproche de nous, plus l'anthropomorphisme se

[1] *Elid.*, lib. V, c. XXIV.

Digitized by Google

substitue aux formes hiératiques et primitives. Nous nous persuadons donc que, dans l'origine, les Cherronésiens de Cnide donnaient à l'Alphée la forme d'un taureau, d'accord en cela avec les principes de la symbolique primitive; et qu'enfin, au droit comme au revers de nos pièces, nous voyons deux emblèmes de l'Alphée. Nous ne pouvons mieux faire du reste pour convaincre nos lecteurs que de les renvoyer à un article important, publié par M. de Witte, sur la manière dont les anciens représentaient les fleuves [1]; ils y trouveront, en faveur de la thèse que nous soutenons, une foule d'arguments qu'il serait trop long de développer ici.

II. MONNAIES ARCHAÏQUES DE CNIDE.

Il faut restituer maintenant à Cnide les deux médailles suivantes, données à tort à Cyzique, et décrites, par Mionnet, sous les n°s 86 et 85 de la Mysie.

3. Tête de lion à droite, la gueule ouverte, la langue tirée; sous la tête une patte en avant.

℞. Buste de femme à droite; ses cheveux, retenus par un lien, retombent sur ses épaules, où ils sont noués; un vêtement étroit lui serre le cou; le tout dans un carré creux.

AR. Diamètre : 15 millimètres; poids : 6 gr., 25 centigr.

[1] *Revue numismatique*, 1840, pag. 297 et suiv.

Digitized by Google

Collection de la Bibliothèque nationale (Pellerin, *Peuples et villes*, t. II, pl. XLVIII, n° 11; texte, p. 50; Mionnet, *Corps d'ouvrage*, Mysie, n° 86). Voyez notre pl. VIII, n° 4.

4. Tête de femme diadémée, tournée à gauche; ses cheveux, noués derrière sa tête, s'enroulent autour d'un bandeau dont son front est ceint; ses oreilles sont ornées de pendants, son cou d'un collier à double rang de perles.

℞. Tête de lion à gauche, semblable aux précédentes et également dans un carré creux.

AR. Diamètre : 22 millimètres; poids : 14 gr., 87 centigr.

Collection de la Bibliothèque nationale (Mionnet, *ibid.*, n° 85). Voyez notre pl. VIII, n° 5.

Mionnet, en classant la première de ces pièces à Cyzique, n'a fait que suivre l'opinion de Pellerin; Eckhel cependant, avec son merveilleux tact, avait déjà élevé quelques doutes sur la convenance de cette attribution; il faisait observer que rien ne caractérise d'une manière certaine le buste de femme que l'on voit dans le carré creux, et, qu'en y reconnaissant la déesse tutélaire de Cyzique, Proserpine, Pellerin s'était beaucoup avancé. Il notait ensuite que la tête de lion paraît comme type, non-seulement à Cyzique, mais encore dans un grand nombre de villes, et citait entre autres celle de Cnide. A ces réflexions, si judicieuses, nous ajouterons quelques observations de détail, qui ne nous paraissent pas sans importance pour

Digitized by Google

la classification des pièces de Cnide et de Cyzique. Si la patte en avant, placée sous la tête de l'animal, nous paraît un caractère indubitable d'une origine Carienne, le poisson pélamide gravé, soit au-dessous du lion, soit au-dessous ou à côté des figures qui sont opposées à ce type, nous semble un indice non moins certain d'une provenance Mysienne, surtout lorsqu'il s'agit de monuments monétaires anciens. Pellerin invoquait l'identité de style et de types entre cette pièce et celles qu'il publie en même temps, pl. XLVIII, n° 12 : « Ce qui, dit-il, confirme que toutes celles-ci, qui sont de même fabrique, et par là différentes de celles des autres villes, appartiennent à Cyzique, c'est que les deux d'argent avec la tête de lion d'un côté, ont la tête de Proserpine de l'autre; celle du n° 12 le prouve surtout particulièrement par la lettre K, qui y est empreinte, et qui désigne le nom de la ville dont elle est l'initiale. » Pellerin a bien raison de classer à Cyzique la médaille qu'il décrit sous le n° 12 de sa planche, non pas, parce qu'elle porte pour initiale un K, puisque ce K est tout aussi bien le sigle de Κνιδίων que celui de Κυζικηνῶν, mais, parce qu'au droit, sous le buste, on y observe le poisson pélamide. Voici du reste la description de cette médaille qui appartient à la Bibliothèque nationale. C'est l'exemplaire même de Pellerin que nous avons sous les yeux; le lecteur pourra juger par lui-même avec quelle légèreté

Digitized by Google

le savant numismatiste avait rédigé la phrase que nous venons de lui emprunter.

Tête jeune, imberbe, à droite, couverte du bonnet phrygien; au-dessous poisson pélamide tourné à droite.

℟. K. Tête de lion, la gueule béante, la langue tirée, tournée à gauche; le tout dans un carré creux.

Æ. Flaon irrégulier; 12 millimètres sur 10; poids : 2 gr., 6 centigr.

Collection de la Bibliothèque nationale (Mionnet, *Descript.*, nº 87). Voyez notre pl. IX, nº 6.

Évidemment, lorsque Pellerin écrivait sa dissertation, il n'avait plus sous les yeux la pièce originale de son médailler, mais bien la mauvaise planche qu'il a fait graver; là, en effet, le jeune Phrygien représenté au droit, Atys, selon toute apparence, n'offre, sous le rapport du type, aucune ressemblance avec la figure précédente; et quant à ce qui regarde le style de ces médailles, il y a entre elles disparité complète. Eckhel semble avoir douté de l'attribution à Cyzique, non-seulement du nº 11 de Pellerin, mais encore du nº 12; il ne pouvait probablement en juger que d'après la gravure de Pellerin, gravure qui est si imparfaite que le poisson pélamide n'y est même pas représenté. Heureusement toute espèce de doute s'évanouit, lorsqu'on voit que notre nº 3, sous le rapport du style, de l'empreinte et même du poids, est identique à un autre didrachme dont nous avons déjà parlé, et sur lequel on retrouve

Digitized by Google

les trois lettres KNI. Voyez notre pl. VIII, n° 3.

Les raisons alléguées pour établir la classification du n° 3 suffisent pour légitimer également la restitution à Cnide du n° 4. Nous n'insisterons donc pas davantage, et nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à notre planche, en le priant de comparer ce tétradrachme avec un autre médaillon d'argent analogue, publié par Millingen, dans son recueil intitulé : *Ancient coins of Greek cities and kings*, p. 74 et pl. V, n° 16[1]. Quoique la pièce de Millingen ne porte, pas plus que la nôtre, le nom du lieu où elle a été frappée, le savant Anglais n'hésite cependant pas à la donner à Cnide. Dès lors nous n'avons rien de mieux à faire que de nous retrancher derrière son autorité, puisque la seule différence qui existe entre ces deux monnaies, consiste en ce que la nôtre est tout à fait anépigraphe, tandis que la sienne porte, dans le carré creux, au-dessous de la tête de lion, le nom du magistrat qui l'a fait frapper, EOBΩΛO...

Millingen, qui regarde, avec raison, cette monnaie comme de la plus grande rareté, fait observer que EOBΩΛO est une forme Éolique, pour Εὐ-

[1] Londres, 1831. — Il n'est pas inutile de faire remarquer que ce tétradrachme est le même que celui qui a été décrit par Mionnet, dans son Supplément à la *Carie*, sous le n° 214; mais que la leçon que ce dernier en donne, ΕΥΒΩΛΩ, est fautive, puisqu'il ne connaissait cette pièce que par Millingen, qu'il cite du reste fort exactement.

Digitized by Google

ϐούλου ou Εὔϐουλος, mais il ignorait sans doute, puisqu'il n'en parle pas, qu'un magistrat du nom d'Εὔϐουλος avait présidé, à Cnide même, à la fabrication des monnaies, ainsi que l'atteste une pièce, citée par Mionnet dans sa *Description des médailles grecques,* art. *Carie*, n° 220, pièce dont voici la description :

Tête de Pallas à droite.

℞. ΚΝΙΔΙΩΝ. ΕΥΒΟΥΛΟϹ. Victoire debout, tenant dans la main droite une couronne, et dans la gauche une palme.

Æ. Diamètre : 18 millimètres. Collection de la Bibliothèque nationale.

Nous sommes certes bien éloigné de prétendre que l'*Eubulus* qui a frappé la pièce de bronze soit le même que l'*Eobôlus* qui a signé celle d'argent ; l'une, en effet, comme l'a fort bien fait observer encore Millingen, est certainement antérieure à l'époque où vivait Praxitèle, c'est-à-dire qu'on peut la faire remonter jusqu'à la fin du ve siècle avant J. C., tandis que l'autre est beaucoup plus récente, et même peut-être contemporaine de la période impériale. Mais ce que nous voulons constater, c'est que le nom d'*Eobôlus* ou d'*Eubulus* était usité à Cnide ; ce n'est même que sur les monnaies de cette localité que nous le connaissons. Doit-on regarder une telle circonstance comme fortuite ; doit-on au contraire en tirer des conséquences favorables à nos allégations ? Pour nous, cela ne fait nullement question

Digitized by Google

et, eu égard à l'usage des Grecs, nous nous persuadons que l'*Eubulus* le plus récent est un descendant de l'*Eubôlus* qui nous occupe. On sait que, dans les familles helléniques, les mêmes noms se transmettaient ordinairement des aïeux aux petits-fils; l'exemple des Battus et des Arcésilas, à Cyrène, des Miltiades et des Cimon, à Athènes, est trop célèbre, pour que nous prenions la peine d'en chercher d'autres [1].

Vénus était la déesse principale des Cnidiens, qui, au rapport de Pausanias, lui avaient élevé plusieurs temples : Κνίδιοι γάρ, dit-il, τιμῶσιν Ἀφροδίτην μάλιστα, καί σφισιν ἐστὶν ἱερὰ τῆς θεοῦ ; le plus ancien de tous était dédié à *Venus Doritis*, c'est-à-dire, sans doute, à la divinité tutélaire du peuple entier, ou du moins de la presqu'île de Doride, τὸ μὲν ἀρχαιότερον Δορίτιδος ; le second s'élevait, soit dans la citadelle, soit sur le promontoire Triopium qui dominait la ville, car il était consacré à *Venus Acræa*, μετὰ δὲ τὸ Ἀκραίας. Enfin, *Venus Euplæa*, ou protectrice de la navigation, était honorée dans le plus récent, qui était aussi le plus célèbre de ces trois temples, et devait renfermer la fameuse statue de Praxitèle, puisque c'est la Venus Euplæa que les Grecs appelaient par excellence la Vénus de Cnide, νεώτατον δὲ, ἣν Κνιδίαν οἱ πολλοὶ, Κνίδιοι δὲ αὐτοὶ καλοῦσιν Εὔπλοιαν [2].

[1] Le nom d'ΕΥΒΟΛΟΥ se trouve sur un tétradrachme d'Athènes. Voy. Mionnet, *Supplément*, n° 23 *de l'Attique*.

[2] Pausanias. *Attic.* lib. I, c. I.

Digitized by Google

Puisque nos deux ou plutôt nos trois médailles sont antérieures à Praxitèle, il est bien évident que les figures qu'elles représentent au droit nous offrent la ressemblance de la Venus Doritis et de la Venus Acræa. Nous serions tenté de reconnaître la première sur les deux monnaies archaïques (voy. notre pl. VIII, n°s 3 et 4), bien que la figure qu'elles représentent ressemble à toutes les figures de déesses d'ancien style, et qu'on puisse la confondre avec d'autres divinités, par exemple avec Calisto, qui paraît sur les premières drachmes frappées en Arcadie.

Le tétradrachme n° 4 (voy. notre pl. VIII, n° 5), ainsi que celui qui lui ressemble en tout et qui a été publié pour la première fois par Millingen, nous offrent probablement les traits de la Venus Acræa. Il est vrai que, sous le rapport de la coiffure et de l'arrangement des cheveux, ils diffèrent un peu des drachmes postérieures généralement connues, et que nous supposons se rapporter à la même Vénus; mais si l'on compare entre elles ces différentes figures de femme, on trouvera que les divers graveurs de coins leur ont prêté la même physionomie; c'est ce qui nous enhardit à croire que l'image de la Venus Euplæa, ou de la Vénus de Cnide proprement dite, ne doit être recherchée que sur les médailles postérieures, celles de bronze, qui datent de l'époque romaine. Cette dernière Vénus a, en effet, une physionomie toute particulière et bien différente des précédentes;

on dirait qu'elle a servi de modèle aux Vénus représentées du temps d'Auguste, à Corinthe et à Enna de Sicile. Qu'elle soit réellement la Venus Euplæa, on ne peut le nier non plus, puisqu'elle ressemble en tout à la statue de cette déesse, représentée en pied au revers d'un grand bronze frappé à Cnide même, aux noms et avec les effigies de Caracalla et de Plautille (Mionnet, n° 216, et *id.*, Supplément, 256).

Pour mieux faire saisir les différences de physionomie qui existent entre ces trois Vénus, nous avons, à l'aide des médailles, rapproché leurs effigies les unes des autres : 1° *Venus Doritis*, pl. VIII, n° 3 et 4; 2° *Venus Acræa*, pl. VIII, n° 5 et 8 (Millingen, pl. V, n° 16, et Mionnet, *Descrip.*, *Carie*, n° 225); 3° *Venus Euplæa*, pl. VIII, n° 9 et 10.

III. RESTITUTION A CNIDE D'UNE MONNAIE DE BRONZE ATTRIBUÉE A PAUTALIA OU *Pantalia* DE PÆONIE.

5. Tête d'Apollon tournée à droite; ses cheveux, ceints d'un bandeau, retombent en six boucles derrière sa tête.

℟. ΠΑΝΤΑΛΕΩ
ΚΝΙΔΙΩΝ Ces deux lignes sont en sens opposé l'un à l'autre; dans le champ, une tête de bœuf de trois quarts, avec son cou; grènetis au pourtour.

Æ. Diamètre, 18 millimètres.

Digitized by Google

Collection de la Bibliothèque nationale (Mionnet, Supplément, *Carie,* n° 236). Voy. pl. VIII, n° 6.

Mionnet, dans son Supplément, a très-exactement décrit cette médaille, mais il n'a pas averti le lecteur d'une erreur commise à son propos, par Pellerin, Eckhel et d'autres; erreur du reste, que lui-même avait partagée dans le corps de son ouvrage (voyez n° 232, de *la Thrace*). Pellerin lisait sur l'exemplaire que nous avons sous les yeux et qui lui a appartenu : ΠΑΝΤΑΛΕΩ / ΕΝ ΠΑΙΩ (*sic*) et donnait en conséquence ce bronze à Pautalia, que quelques auteurs anciens nomment aussi *Pantalia*[1]. ΕΝ ΠΑΙΩ, selon lui, signifie que cette Pautalia était originairement située en Pæonie, quoique aucun écrivain ne l'atteste, et que tous au contraire, de son aveu même, soient d'accord pour placer cette ville dans la Thrace proprement dite. Il n'est pas embarrassé pour expliquer cette contradiction : « La partie de la Pæonie, dit-il, qui avait été, pendant un temps, de la Thrace, fut adjugée à la Macédoine; et c'est sans doute dans cette contrée qu'étaient situées les villes de *Nysa* et de *Pautalia*, lesquelles ont voulu, apparemment pour se distinguer, marquer sur leurs monnaies le nom ancien du pays où elles étaient situées[2]. »

[1] Peller., *Peuples et Villes*, t. I, pag. 190, pl. XXXII, n° 2.
[2] *Ibid.*, p. 190.

Digitized by Google

L'exemple d'une autre ville de Thrace se qualifiant également du titre de cité Pæonienne était en effet quelque chose de séduisant; mais pour Pautalia au moins toute illusion doit cesser, puisque nous savons maintenant que ΠΑΝΤΑΛΕΟ ou ΠΑΝΤΑΛΕΩ n'est pas une désignation locale, mais un nom de magistrat, et que les deux mots ΕΝ ΠΑΙΩ n'ont jamais existé. On trouve dans le musée Theupoli la même médaille décrite presque exactement; on y a lu ΠΑΝΤΑΛΕΩΝΙΑΙΩ (*sic*); il est étonnant que Pellerin et Eckhel, qui connaissaient cette lecture, n'aient pas été par elle mis sur la voie. Pour être juste cependant, il faut ajouter que Mionnet, en enregistrant cette pièce à Pautalia, a fait suivre sa description d'un point d'interrogation; c'est une preuve de plus de la déférence que ce savant professait pour les hommes qu'il s'était habitué à regarder comme des maîtres et des juges sans appel, déférence qu'il poussait malheureusement jusqu'à l'excès et qui l'a souvent entraîné dans des erreurs, auxquelles il a ainsi prêté l'appui de son nom, si justement respecté.

Nous n'examinerons pas ici si Pautalia, dont on possède une série assez importante de bronzes impériaux, est située en Pæonie; tous les auteurs anciens n'en parlent que comme d'une montagne de la Thrace, et les géographes modernes lui assignent une position voisine de la Mœsie[1],

[1] Voyez entre autres *l'Atlas* de Reichard et Cellarius.

Digitized by Google

ce qui nous rejette bien loin de la Pæonie, où coulait le fleuve Axius, et qui, par conséquent, se trouvait plus au sud-ouest. Quant à la lecture de Pellerin, comme elle est fautive, elle doit être nécessairement écartée. Il faut en faire autant à propos de Nysa. Le bronze de notre auteur est maintenant conservé dans la collection numismatique de la Bibliothèque, et il est impossible d'y déchiffrer avec lui ΝΥΣΑ. ΕΝ. ΠΑΙΩ; il n'y a, en réalité, que ΝΥΣΑΕ... / ΠΑΙΩ., et ΝΥΣΑΕ se trouve là nécessairement pour ΝΥΣΑΕων, formule très-usitée à Nysa de Carie, et, selon toute apparence, ΠΑΙΩ est le commencement d'un nom de magistrat, de celui de Παιώνιος. Effectivement, en compulsant Mionnet on trouve que, du temps d'Antonin le Pieux, un scribe, du nom de Pæonius, signait des espèces fabriquées dans cette dernière Nysa; il est dono tout naturel de croire que c'est en Carie, et non en Thrace ou en Pæonie, qu'a été frappée la pièce décrite par Pellerin[1].

[1] Voici la description de la médaille de Nysa de Carie.

ΑΥΤΟΚΡ. ΤΙ.ΑΙ.... ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ, tête d'Antonin à gauche.

℞. ΕΠ.ΑΙ. ΠΑΙΩΝΙΟΥ. ΓΡ. ΝΥΣΑΕΩΝ. La fortune debout à gauche, tenant un gouvernail de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

Æ. 6, c'est-à-dire 22 millimètres.

(Musée Hedervar. — Mionnet, *Supp.* nº 412 *de la Carie.*)

Voici maintenant celle du bronze prétendu Pæonien:

Tête jeune, imberbe, diadémée, à droite (Bacchus),

Digitized by Google

Le bronze de Pantaléon porte au droit, pour type, une tête d'Apollon laurée; cette tête, qui

℞. ΝΙΣΑΕ... ΠΑΙΩ.. (*sic*) Mercure nu, debout, à gauche, tenant de la main droite son caducée élevé; un peplum est rejeté sur son bras gauche.

Æ. diamètre, 15 millimètres.

Collection de la Bibliothèque nationale.

(Mionnet, Description, *Thrace*, n° 220. — Pellerin, *Peuples et Villes*, t. Ier, pag. 193, pl. XXXIII, n° 1). Voyez notre pl. IX, n° 7.

Au premier abord nous avons pensé qu'Ælius Pæonius était le véritable auteur de ce bronze, car il n'est pas rare de trouver en Carie des magistrats locaux contemporains de la période Romaine, frappant à la fois des monnaies autonomes et impériales. Taba, entre autres localités, nous en fournit deux exemples. Nous croyons devoir les citer :

1° ΚΑΙΣΑΡ. Tête laurée de Titus à droite, grènetis au pourtour.

℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΗΣ. Les bonnets des Dioscures sur un autel; entre eux un objet qui semble être un candélabre allumé, posé derrière cet autel; grènetis au pourtour.

Æ. Diamètre : 15 millimètres.

Collection de la Bibliothèque nationale. — Inédite.

2° ΤΑΒΗΝΩΝ. Tête de Bacchus couronnée de pampres, à droite; grènetis au pourtour.

℞. ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΗC. Même type que sur la pièce précédente; seulement le candélabre ne paraît pas et l'autel est orné d'une guirlande de feuillage.

Æ. Diamètre : 15 millimètres.

Collection de la Bibliothèque nationale.

(Mionnet, *Suppl.*, nos 523 et 524.)

Certainement le Callicrates qui a fait frapper l'une de ces deux monnaies, si semblables entre elles, de style et

Digitized by Google

se rencontre sur plusieurs autres menues espèces de Cnide de différentes époques, fait allusion

de type, ne peut être que le signataire de l'autre. Il doit en être de même de l'Orthrius Hieron, ou fils d'Hieron, son compatriote et son contemporain, qui, du temps de Domitien, a placé également son nom sur les bronzes suivants :

1° ..... NOC. KAICAP. CEBACTOC. Légende de droite à gauche, grènetis au pourtour. Dans le champ, tête de Domitien laurée et à droite.

℟. ΔΙΑ. ΟΡΘΡΙΟΥ ΙΕΡΟΝΟϹ, et ΤΑΒΗΝΩΝ en seconde légende. Ces deux légendes sont disposées de gauche à droite. Dans le champ, Diane chasseresse courant à gauche ; de la main gauche elle tient son arc, de la droite elle tire une flèche de son carquois.

Æ. Diamètre : 28 millimètres.

Collection de la Bibliothèque nationale.

(Mionnet, *Carie, Supp.*, n° 532.)

2° ΔΟΜΙΤΙΑ. CEBACTH. Tête de Domitia.

℟. Même légende que ci-dessus. Victoire marchant, tenant dans la main droite levée une couronne, et dans la gauche une palme.

Æ. Diamètre 6, c'est-à-dire de 22 à 25 millimètres.

(Mionnet, *ibid.*, n° 533. — Sestini, *Lett. num.*, t. IX, p. 44.)

3° ΤΑΒΗΝΩΝ. Tête de Bacchus couronnée de pampres.

℟. ΔΙΑ..... Autel sur lequel sont les bonnets des Dioscures.

Æ. Diamètre 3, c'est-à-dire 15 millimètres.

(Mionnet, *Carie, Supp.*, n° 522, et Sest. *Lett. num.*, t. IX, p. 184.)

4° ΔΗΜΟϹ. ΤΑΒΗΝΩΝ. Tête laurée et imberbe à droite, grènetis au pourtour. (Cette tête affecte les traits de Domitien.)

℟. ΔΙΑ. ΟΡ. ΙЄ. Capricorne à droite, grènetis au pourtour.

Digitized by Google

encore à la religion locale, puisque Apollon-Phœbus était donné pour père à Triopas, le fondateur

Æ. Diamètre, 15 millimètres.

Collection de la Bibliothèque nationale.

(Mionnet, n° 526 et *Suppl.*, 527.—Sestini, *Musée Hedervar*, fig. tab. XX, n° 15.)

5° TABHNΩN. Buste de femme tourellée à droite (Isis), grènetis au pourtour.

℞. ΔΙΑ. ΟΡ. ΙΕ. Bonnets des Dioscures surmontés chacun d'une étoile et posés sur un autel, grènetis au pourtour.

Æ. Diamètre : 15 millimètres. Flaon épais.

Collection de la Bibliothèque nationale. — Inédite.

Les légendes des trois dernières médailles ont beaucoup embarrassé les numismatistes. On a voulu voir dans ces caractères abrégés des lettres numérales, et de là l'ère de Taba, que propose Pellerin, mais qu'Eckhel n'accepte qu'avec répugnance. Sestini a enfin prouvé dans sa description du musée Hedervar, t. II, p. 234, que ΟΡ. ΙΕ sont les sigles de ΟΡΤΡΙΟΥ. ΙΕΡΩΝΟϹ. Mionnet, sans s'en apercevoir, a accepté les deux avis opposés : sous le n° 526, il prend ΙΕ pour le chiffre 16, et sous le n° 527, il donne à ces deux lettres le sens d'ΙΕΡΩΝΟϹ. Il faudrait pourtant choisir. Nous croyons être dans le vrai en préférant le sentiment de Sestini.

Si donc, Callicrates, du temps de Titus, et Orthrius Hieron, du temps de Domitien, frappaient à la fois des impériales et des autonomes, il n'y aurait rien d'impossible que Ælius Pæonius eût agi de même à Nysa. M. Lenormant prenant en considération l'archaïsme de notre monnaie, la croit antérieure, non-seulement au règne d'Antonin, mais encore à l'époque romaine, et par conséquent il se refuse à voir dans le personnage nommé ΠΑΙΩ, dont on y lit le nom, le même qu'Ælius Pæonius ; mais il est d'accord avec nous pour reconnaître dans ces quatre lettres, non pas un nom de lieu, mais le commencement d'un nom de magistrat.

Digitized by Google

de cette cité. Pausanias nous apprend d'ailleurs que les Cnidiens révéraient particulièrement cette divinité, et le scholiaste de Théocrite (*ad Idyll.* XVII, v. 69) atteste qu'auprès du promontoire Triopium, on célébrait des jeux en l'honneur de Neptune, des Nymphes et d'Apollon. Quant à la figure de bœuf du revers, nous y trouvons une réminiscence de l'empreinte de Cherronésus et un souvenir du culte du fleuve Alphée représenté sous sa forme archaïque, c'est-à-dire sous sa figure de bœuf.

L'âge de cette médaille est difficile à déterminer d'une manière précise; on peut dire cependant qu'elle est contemporaine des drachmes les plus récentes, celles sur lesquelles on voit, d'un côté Diane tournée à droite, son carquois sur l'épaule, et, de l'autre, un trépied, dans un coin du bassin duquel est placée une petite étoile (Mionnet, *Carie*, n° 216, et *Suppl.*, n° 226). En effet, Pantaléon a frappé un bronze en tout semblable à cette drachme quant au type; c'est

L'existence de la *Nysa de Pæonie* doit donc être reléguée parmi les fables. Reste *Nysa de Thrace* dont on ne connaît pas de monnaie, *Nysa de Samarie* ou *Scythopolis*, dont on n'a aucune médaille autonome, et enfin *Nysa de Carie* dont on en a beaucoup, et où même un nommé Pæonius a monnoyé ainsi qu'on l'a vu. C'est donc pour la ville Carienne que nous nous prononcerons. Peut-être le premier Pæonius était-il un ancètre d'Ælius Pæonius, de même qu'à Cnide, Eubulus était un descendant d'Eobolus.

Digitized by Google

celui dont nous allons donner la description :

Tête de Diane à droite ; ses cheveux sont relevés en touffe derrière la tête, son carquois est posé derrière ses épaules.

℞. ΚΝΙΔΙΩ ΠΑΝΤΑ (*sic*) en deux lignes verticales, dans le champ un trépied ; grènetis au pourtour.

Æ. Diamètre : 22 millimètres.

Collection de la Bibliothèque nationale.

Cette médaille provient du général Guilleminot. Elle n'est pas décrite dans Mionnet ; mais il est bien probable que c'est un exemplaire pareil à celui qui a été gravé dans le musée Pembrock, t. II, tab. XV, fig. 2, et catalogué, d'après ce dessin, dans le *Supplément à la description des méd. grecques*, *Carie*, n° 226 ; et qu'enfin la lecture ΚΝΙΔΙΩΝ ΕΑΝΤΑΝ est une lecture fautive pour ΚΝΙΔΙΩ ΠΑΝΤΑΑ, ou mieux ΠΑΝΤΑ. Il est bon de noter cette correction en passant. Quoi qu'il en soit, notre pièce n'en était pas moins connue d'une manière exacte, puisque le savant Eckhel l'a décrite correctement dans son catalogue du musée de Vienne, p. 177, art. *Cnide*, n° 7[1]. Ainsi nous devons désormais rayer de la liste des magistrats locaux non titrés, le nom d'ΕΑΝΤΑΝ, qui n'y a pris place qu'à la faveur d'une fausse leçon.

[1] Sous le n° 6 de Cnide, Eckhel décrit les drachmes dont nous avons parlé comme portant au droit une tête de Vénus ; c'est une tête de Diane qu'il y a réellement. Mionnet, *Descrip.*

Digitized by Google

Si l'on compare entre elles les deux monnaies Cnidiennes, on verra que, sous le rapport du type et de la disposition des légendes, il y a identité, et l'on reconnaîtra ensuite, que si la drachme appartient certainement à la dernière époque où l'on frappa des monnaies d'argent à Cnide, par leur fabrique, les deux bronzes de Pantaléon peuvent être rapportés aux premiers temps de la république Romaine. En faisant le rapprochement de ces trois monnaies, nous avons eu égard autant à leur aspect général, qu'à la similitude des types. Un type, en effet, peut se perpétuer dans une localité; c'est ainsi, par exemple, que le Moschus, ΜΟΣΧΟϹ, qui a frappé des bronzes aux types de la tête de Pallas et de la Victoire (Mionnet, *Carie, Suppl.*, n° 243), de la tête voilée de Cérès, ayant au revers une Victoire également (*ibid., Descript.*, n° 231), est bien le même dont nous avons un troisième petit bronze à la tête d'Apollon au droit, et à la tête de bœuf de face du côté du revers (*ibid., Suppl.*, n° 235); mais de la conformité d'empreinte entre cette troisième médaille et notre n° 5, nous n'en conclu-

n° 215, *Supp.*, n° 226, a copié le savant Viennois. C'est à tort aussi que sous le n° 226, il a décrit un bronze semblable au nôtre et signé du nom d'un magistrat appelé Cratilas, comme portant au droit une tête d'Apollon laurée et accompagnée de deux contre-marques; ces contre-marques prétendues ne sont que des mutilations subies par la pièce, et au lieu de la tête d'Apollon, il faut y voir celle de Diane.

Digitized by Google

rons pas la contemporanéité de leur émission, car le travail de ces différentes monnaies indique une époque beaucoup plus basse, et les noms des magistrats, comme nous l'avons déjà vu, peuvent, ainsi que les types les plus usités, se montrer de nouveau à des périodes différentes.

IV. EXPLICATION DES SIGLES T. K. T. COMMENÇANT LA LÉGENDE D'UN BRONZE AUTONOME DE CNIDE.

6. T. K. T. ΕΠΙ. ΕΥΠΟΛΕΙΤΑ. Tête virile à droite, le menton légèrement barbu, les cheveux courts.

℟. ΚΝΙ-ΔΙΩΝ. Autel allumé dans le champ et séparant la légende en deux parties.

Æ. Diamètre : 20 millimètres.

Collection de la Bibliothèque nationale (Mionnet, n°229; *id.*, *Suppl.*, n°248). Voy. pl. VIII, n°7.

Le cabinet possède trois exemplaires de cette médaille; mais comme tous trois sont endommagés, il est fort difficile de prononcer si le nom de magistrat doit être lu avec nous ΕΥΠΟΛΕΙΤΑ ou bien ΤΥΠΟΛΕΙΤΑ avec Mionnet (*Suppl.*, n° 248). On peut affirmer néanmoins qu'une troisième leçon n'est pas possible; celle que donne Eckhel d'après le musée Theupoli T. K. T. ΕΠΙ. ΝΟΑΡΙΤΑ est évidemment corrompue, ainsi, du reste, que ce savant l'avait soupçonné lui-même : « Numus « sane singularis, » dit-il, « sed ut apparet male « multatum. » Les trois initiales qui commen-

cent la légende du droit l'embarrassaient, ainsi qu'il nous l'apprend encore lui-même : « Litteræ tres præcedentes, ænigma creant, quod « qui solverit magni mihi instar Apollinis erit. » Il nous semble cependant que l'auteur du *Doctrina numorum* s'exagère la difficulté, et que de plus, grâce à sa perspicacité, ces trois lettres offrent un sens très-clair. Eckhel, en effet, n'hésite pas un instant à voir, dans la tête placée au droit, celle de Triopas, le fondateur de Cnide, et il en infère avec raison que les sigles T. K. T. se rapportent à ce héros; dès lors, après avoir fait remarquer que l'autel du revers est un emblème du culte rendu par les Cnidiens à leur fondateur, il se demande si ces peuples, dans leur reconnaissance, n'auraient point regardé Triopas comme l'auteur ou le génie de leur fortune, et, en conséquence, il propose de lire : Τύχη Κνιδίων Τριόπας. Dans l'ouvrage que nous venons de citer, il se contente d'exposer cette opinion et de renvoyer ceux qui voudraient plus de développements à ses *Numi veteres anecdoti*, où, page 183, il a tâché d'expliquer ce qu'il faut entendre par le génie désigné comme étant *la fortune d'une ville*. Nous avons lu avec attention les développements qu'il donne à cet égard. Il y a accumulé une foule de faits très-importants pour la solution du problème; mais, de ces faits eux-mêmes, il nous semble résulter qu'entre les héros fondateurs et les génies-fortunes, il n'y a rien

Digitized by Google

de commun. Eckhel, du reste, toujours avec sa modestie ordinaire, ne hasarde son opinion qu'avec hésitation : « Ut tamen aliquid audeam « etsi conjecturare diffidam ipse.... viderit lec« tor an verisimile satis istud videatur secundum « ea, quæ aliquando de hac urbium fortuna co« piosius disserui. »

Le génie de la ville, ou la ville elle-même, était représenté, tantôt par un homme, tantôt par une femme, portant l'un et l'autre une corne d'abondance ou des épis, et ayant la tête ornée d'une couronne tourellée.

Les exemples de villes figurées par des femmes sont trop fréquents pour qu'il soit besoin d'en citer un seul. Quant au génie mâle, nous en trouvons un curieux exemple dans le génie de Lyon représenté sur les deniers d'Albinus (GEN. LUG.). Toujours est-il que, quel que soit le sexe de ce génie, ses attributs sont constamment les mêmes. Quelquefois, comme à Lyon, il est accompagné de l'aigle romaine; d'autres fois, comme en Asie, il est assis sur un rocher, au pied duquel est personnifié le fleuve qui arrosait les murs de la ville confiée à sa garde. Quant à la *Fortune de la cité*, s'il nous est permis de parler ainsi, elle porte réunis les attributs ordinaires de la Fortune proprement dite, c'est-à-dire le globe, le gouvernail et la corne d'abondance, et en outre la couronne tourellée du génie de la ville. Jamais, en aucune occasion, nous

Digitized by Google

n'avons vu que ce génie local ait été assimilé aux fondateurs[1], qu'il ne faut pas plus confondre avec les dieux Lares qu'avec les personnifications allégoriques. Voici nos preuves. A Nicée de Bithynie, le bronze dont parle Eckhel représente une femme tourellée, des épis à la main, assise sur un rocher, dominant un fleuve personnifié par un homme à mi-corps nageant, fleuve qui n'est autre que le Sangarius; autour de cette image on lit : ΑΓΑΘ. ΤΥΧΗ. ΝΙΚΑΕΩΝ. Il n'y a donc en définitive rien de commun entre cette *Bonne Fortune des habitants de Nicée*, qui a tous les attributs des génies des villes, et le fondateur de Nicée, Bacchus, puisque les Nicéens eux-mêmes, sur d'autres monnaies, ont représenté ce dieu, auquel ils n'accordent pas l'épithète de Τύχη comme ici, mais bien celle de Κτίστης :

— ΤΟΝ. ΚΤΙΣ. ΝΙΚΑΕΙΣ. ΠΡΩΤΟΙ. ΠΟΝΤ (Mionnet, *Bithynie*, n° 430).

— ΤΟΝ. ΚΙΣΤΗΝ. ΝΙΚΑΕΙΣ (*ibid.*, n° 249).

— ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ. ΚΤΙΣΤΟΥ (Eckhel, *Doctrina*, t. VI, p. 424).

La manière dont on caractérise le fondateur est bien différente selon les lieux, et, dans chaque localité encore, elle varie suivant le caprice des graveurs de la monnaie. Tantôt le héros est dési-

[1] Suivant notre confrère, M. Alfred Maury, il faut cependant faire une réserve à l'égard de la déesse Gad, assimilée par les Grecs à leur Τύχη, et que certaines villes de Syrie adoraient comme divinité topique et éponyme.

Digitized by Google

gné, comme à Callatia de la Mœsie inférieure, par l'épithète simple de ΚΤΙΣΤΗΣ qui accompagne son effigie (Mionnet, *Mœsie inférieure*, nos 4 et 5); tantôt on y joint l'article, ΤΟΝ ΚΤΙΣΤΑΝ, comme à Héraclée du Pont (*ibid.*, *Bithynie*, nos 160 et 161); tantôt le nom du lieu, comme à Nicée, ainsi que nous venons de le voir plus haut (Mion., *loc. laud.*); tantôt le nom du héros, comme à Pergame, ΠΕΡΓΑΜΟC ΚΤΙCΤΗC (*ibid.*, *Mysie*, n° 492), ou à Parium de Mysie, PARIO CON*ditori* (Mionnet, *Suppl.*, n° 648); tantôt son nom seul comme à Cyzique, ΚΥΖΙΚΟC (*ibid.*, *Mysie*, n° 127); tantôt enfin, son nom et celui de la ville dont il est le fondateur, comme à Apollonie de Carie, ΑΛΕΞ. ΚΤΙC. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ (*ibid.*, nos 169, 170, 171), etc. Après tant de faits incontestables, n'est-il pas tout naturel de lire sur le bronze de Cnide, non pas Τύχη Κνιδίων Τριώπας, mais Τόν Κτίστην ou Κτίσταν Τριώπαν, ou bien Τοῦ Κτίστου Τριώπα. Cette lecture en effet fait rentrer la légende de la pièce que nous étudions dans les formules ordinaires, et elle a l'avantage de s'appuyer sur des faits bien connus, tandis que la leçon proposée par Eckhel était sans précédents, au moins placée en regard de l'effigie d'un héros fondateur.

V. MÉDAILLES INÉDITES DE CNIDE.

La collection de France possède plusieurs médailles de Cnide qui ne se trouvent point décrites

Digitized by Google

dans l'ouvrage de Mionnet, et nous paraissent inédites ; nous allons les décrire.

7. Tête de Vénus [*Acræa*] à droite ; ses cheveux de derrière sont retenus par une opisto-sphendoné, son oreille est ornée d'un pendant.

℞. ΠΟΛΥΗΡΑΤΟΣ ΚΝΙ (*sic*). Tête de lion à droite, une patte en avant ; au-dessus, près du nom de lieu, un astre rayonnant.

AR. Diamètre : 15 millimètres; poids : 3 gr., 35 centigr.

Le nom du magistrat Πολυήρατος pour Πολυκρατός est nouveau ; c'est aussi la seule pièce d'argent de Cnide à nous connue, où le type principal soit accompagné d'un type accessoire du côté du lion, de même que le n° 203 de Mionnet est le seul où, derrière la tête de Vénus au droit, on voie un symbole ; sur cette dernière pièce c'est un dauphin. Suivant une antique tradition le fleuve Alphée était fils du Soleil ; sans aucun doute l'astre rappelle ce fait.

8. Tête de Diane à droite, le front orné d'une sphendoné, les cheveux relevés en touffe derrière le cou ; sur son épaule son arc et son carquois.

℞. ΚΝΙΔΙΩΝ ΔΑΜΟΚΑ Trépied dans la cuve duquel est une étoile.

AR. Diamètre : 15 millimètres ; poids : 1 gr., 85 centigr.

Digitized by Google

Mionnet a déjà publié, sous le n° 215 de la *Carie*, une médaille toute semblable ; mais le nom du magistrat est différent ; c'est celui de ΚΥΔΟΚΑ(ης). Il a pris à tort la tête du droit pour celle de Vénus, tandis que l'effigie de Diane est incontestable sur la nôtre. Quant au nom de Damoclès, il n'est nouveau à Cnide que sur l'argent. Sestini, dans sa description du musée Hédervar, a déjà fait connaître une petite pièce Cnidienne de bronze, au type de la proue de vaisseau et de la tête de Vénus, signée de ce magistrat ; c'est le n° 230 du *Supplément* de Mionnet. Il est probable que la pièce de bronze et celle d'argent qui, du reste, est d'un travail assez bas, ont été mises en circulation sous l'autorité du même personnage. Le trépied du revers présente une particularité assez singulière ; c'est l'étoile placée dans un coin de son bassin. Ajoutons que, sur trois bronzes déjà connus (Mionnet, n° 226, et *Suppl.*, n°s 226 et 227), on trouve encore une tête de Diane au droit, en tout semblable à celle qui sert de type à l'argent, et, au revers, un trépied accompagné de légendes disposées de la même façon ; seulement, dans le bassin de ce trépied ne se trouve pas d'étoile. Jusqu'ici la tête du droit de ces pièces avait été mal étudiée. Mionnet voyait une tête d'Apollon sur le n° 226 du *Corps d'ouvrage*, et une tête de Vénus sur les n°s 226 et 227 du *Supplément*, bien que, sur le n° 227,

Digitized by Google

l'arc et le carquois de Diane soient bien caractérisés

9. Tête de Vénus à droite, les cheveux retroussés derrière le cou.

℟. ΚΝΙ — Proue de vaisseau; au-dessus une massue, ΣΥΜΜΑΧΟΥ en légende circulaire.

Æ. Diamètre : 12 millimètres.

Ce type est fréquent à Cnide; mais le nom du magistrat Symmaque est encore inédit.

10. Tête de Bacchus couronnée de lierre, à droite.

℟. ΚΝΙΔΙΩΝ-ΕΥΙ... Branche de vigne, de laquelle pend une grappe de raisin; une feuille et une pousse.

Æ. Diamètre : 28 millimètres.

Eckhel et, après lui, Mionnet décrivent, comme appartenant à Cnide, des pièces identiques à celles-ci quant au type général; seulement, à la branche de vigne pendent deux grappes. Tels sont les nos 233 et 234 du *Corps d'ouvrage*, et 245, 246 et 247 du *Supplément*, tandis que, sur la pièce que nous publions, on ne voit qu'une seule grappe accompagnée d'une feuille.

11. Tête de Cérès couronnée d'épis et voilée, à droite; devant elle, une petite tête de Vénus dans une contre-marque ronde.

℟. ΚΝΙΔΙΩΝ.

ΑΠΟΛΛΩ (*sic*) en trois lignes verti-
ΝΙΩΥ

cales; les lettres ΚΝΙΔΙΩΝ sont à peine visi-

Digitized by Google

bles. Victoire marchant à gauche et étendant le bras.

Æ. Diamètre : 30 millimètres.

Quoique le mot ΚΝΙΔΙΩΝ soit fruste, l'attribution de notre monnaie à Cnide n'en est pas moins incontestable, ainsi que le prouve la pièce décrite sous le n° 231 de Mionnet, qui porte les mêmes types avec le nom de ΜΟΣΧΟ, et sur laquelle ne se trouve pas de contre-marque; mais, comme une contre-marque identique se voit encore sur une autre pièce de Cnide, absolument à la même place qu'ici, toute hésitation doit cesser. Cette médaille est du même module que la nôtre; elle représente d'un côté une tête de Vénus et de l'autre Bacchus debout, tenant d'une main un canthare et de l'autre un thyrse. L'exemplaire décrit par Mionnet étant fruste, il n'a pu déchiffrer entièrement le nom du magistrat, qui doit être lu :

ΚΑΛΛΙ
ΚΡΑΤΗ (*sic*) en deux lignes.

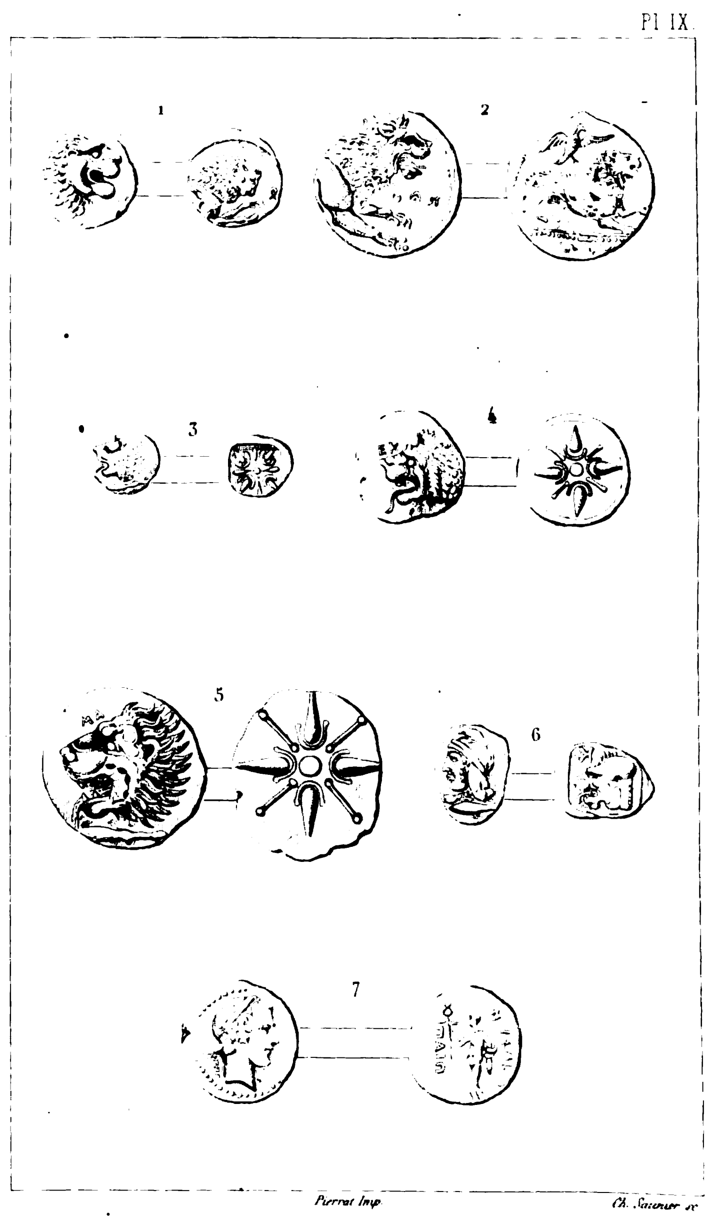
VI. MÉDAILLES FAUSSEMENT ATTRIBUÉES A CNIDE.

Après avoir rendu à Cnide toutes les monnaies que nous croyons lui appartenir, tâché d'expliquer les légendes difficiles que quelques-unes d'entre elles présentent, et décrit enfin les médailles inédites de cette ville que possède la collection de France, il nous reste encore à retran-

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl IX.



Pierrat Imp. *Ch. Sauvier sc.*

MONNAIES DE LYCIE, DE MILET ETC.

Digitized by Google

cher du catalogue de Mionnet quelques monnaies qui ont été données à tort à la cité Carienne.

Médailles Lyciennes.

12. Tête de lion tournée à droite, grènetis au pourtour.

℞. Partie antérieure d'un lion regardant de face et tourné à droite, ses deux pattes en avant. Devant lui un symbole en forme de nœud, ou de 8 dont la partie inférieure serait ouverte.

AR. Diamètre : 14 millimètres. Trois exemplaires. Poids : 2 gr., 20 centigr. chaque.

Collection de la Bibliothèque nationale (Mionnet, *Carie*, n° 214). Voyez notre pl. IX, n° 1.

13. Partie antérieure d'un lion couché, la gueule tournée sur le pied de devant; dans le champ quelque chose de semblable à un oiseau.

℞. Sans légende. Aire en creux, divisée en quatre parties triangulaires par des lignes.

AR. Diamètre 3, c'est-à-dire 15 à 16 millimètres.

Cabinet de feu M. d'Hermand (Mionnet, *Carie*, *Supplément*, n° 210).

Les raisons qui ont fait classer ces deux médailles à Cnide sont assez faibles, puisqu'à défaut de légendes, on s'est contenté d'une ressemblance de type, plus ou moins hasardée; car, on en conviendra, le lion se voit si fréquemment sur les monnaies grecques de tous les pays, que,

Digitized by Google

pour tirer de sa présence un indice certain ou du moins plausible de classification, il faut que, entre le type des monnaies déjà connues et attribuées et le type de la pièce que l'on étudie, il y ait identité parfaite, sans quoi l'attribution proposée n'est rien qu'une conjecture bien vague. Nous ne connaissons que par l'incomplète description qu'en donne Mionnet la médaille de feu M. d'Hermand; nous y reviendrons tout à l'heure. Mais nous avons sous les yeux les pièces de la Bibliothèque décrites tout d'abord. Celles-ci nous montrent de chaque côté la tête, ou la partie antérieure d'un lion; à Cnide, on ne trouve jamais le lion que sur une seule face, et ce lion ne montre que sa tête et une patte; ici au contraire, d'un côté, la tête seule paraît, mais, de l'autre, c'est la moitié du corps et les deux pattes de devant qui se voient. Si la règle que nous avons posée plus haut est vraie, cette médaille n'est donc pas de Cnide. Les drachmes de Cnide sont d'un excellent travail; la tête de lion et celle de Vénus y sont d'un style à la fois sévère et gracieux, depuis les pièces d'ancienne fabrique jusqu'aux drachmes les plus modernes; l'art hellénique s'y manifeste dans toute sa pureté. Ici au contraire, les contours du lion sont maladroitement accusés; la gravure du coin est sèche et dure, et il est facile de reconnaître l'œuvre d'un artiste inspiré à la fois des traditions artistiques de la Grèce proprement dite et des peuples de l'Asie Mineure.

Digitized by Google

Voilà donc encore une nouvelle raison pour choisir une autre ville que Cnide. Des trois médailles de ce genre que possède la Bibliothèque, deux sont entrées récemment dans ses collections, et à une époque bien postérieure à celle où Mionnet décrivait la première; on songeait si peu à les donner à la Carie, qu'elles ont été placées parmi les pièces incertaines de la Cilicie, c'est-à-dire rangées au nombre de ces monnaies asiatiques, qu'il est si difficile encore aujourd'hui de classer d'une manière rationnelle.

D'après ce que nous pouvons comprendre de la description de Mionnet, la médaille de M. d'Hermand représentait au droit la partie antérieure d'un lion, la tête appuyée sur ses pattes; au-dessus de lui paraissait un objet ressemblant à un oiseau. Or, nous trouvons précisément, rangées dans les cartons de la Bibliothèque intitulés *Incertaines de Cilicie*, des tétradrachmes représentant, au droit, un lion couché, au-dessus duquel vole un aigle, et au revers, la partie antérieure du même lion, les deux pattes en avant, comme sur notre pièce n° 12. De plus, de chaque côté, on remarque une légende conçue en caractères lyciens; voy. notre pl. IX, n° 2. Ces pièces lyciennes ne servent-elles pas de liaison entre les médailles décrites sous le n° 12 et celles de M. d'Hermand? Toutes ne doivent-elles pas être attribuées à la même contrée? Ce n'est pas tout encore : M. Texier a rapporté de la Lycie même

Digitized by Google

deux médailles qui se trouvent maintenant dans la collection de France parmi les incertaines de cette contrée, et au revers desquelles on observe un carré creux divisé en quatre triangles, par deux lignes tirées diagonalement et qui se rencontrent au centre. N'est-ce pas encore cette espèce de carré qu'a voulu désigner Mionnet, lorsqu'il a dit : « Aire en creux divisé en quatre parties triangulaires par des lignes. » Quoique, sous le rapport du travail, ces médailles diffèrent essentiellement des autres, n'avons-nous pas mille raisons de croire que toutes sont réellement d'origine lycienne? Voici du reste la description des monuments numismatiques qui nous ont servi à classer les deux médailles dont il vient d'être question :

—Partie antérieure d'un lion à droite, la gueule ouverte, la langue tirée, les deux pattes en avant; devant lui trois caractères lyciens; filet au pourtour.

R. Même lion représenté en entier, couché sur ses pattes, la queue entre les jambes; au-dessus de lui un aigle, les ailes éployées; à l'exergue, séparé du champ par un double filet au milieu duquel est un grènetis, même légende qu'au droit, mais presque imperceptible; filet au pourtour.

Æ. Diamètre : 22 millimètres; deux exemplaires; poids de chacun : 6 gr. 60 centigr.

Collection de France. Voyez notre pl. IX, n° 2.

Digitized by Google

— Partie antérieure d'un sanglier à gauche, les deux pieds recourbés, la crinière hérissée.

R. Carré creux irrégulier, séparé en quatre parties par deux lignes se coupant diagonalement au centre : dans l'un des plus grands triangles la lettre Σ.

AR. Diamètre : 20 millimètres ; poids : 9 gr. 25 centigr.

Collection de la Bibliothèque nationale.

— Autre semblable, mais d'un autre travail, avec les lettres ΣΘ, chacune dans un triangle.

AR. Diamètre : 20 millimètres ; poids : 9 g. 25 centigr.

Collection de la Bibliothèque nationale.

Un nouvel élément de comparaison, celui du poids, vient nous aider encore à démontrer que la pièce décrite par Mionnet sous le n° 212 de la *Carie*, comme appartenant à Cnide, n'est pas de cette ville, puisque, ainsi qu'on se le rappelle, chacune des trois drachmes décrites en tête de ce paragraphe pèse. . 2 gr. 25 centigr. et que, prises ensemble, elles nous donnent un tridrachme de . . . . 6 gr. 60 centigr. c'est-à-dire du poids exact des deux tridrachmes à caractères lyciens que possède la Bibliothèque.

La drachme archaïque de Cnide au contraire, nous l'avons vu, devrait être de 3 gr. 05 cent. ce qui donnerait un tridrachme de 9 gr. 15 cent.

Nous n'appuyerons cependant pas trop sur ce

Digitized by Google

fait; car, comme nous l'avons déjà dit, il nous semble avéré que le poids des monnaies cnidiennes a varié plus d'une fois. Nous ferons remarquer seulement que l'identité de pesanteur et de travail prouve que la médaille n° 212 de Mionnet est bien la drachme des tridrachmes à caractères lyciens, et que, par conséquent, rien, absolument rien, n'autorise la classification qui leur avait été donnée jusqu'ici.

Médailles de Milet.

Il nous reste à parler maintenant d'une série assez nombreuse de pièces, qui doivent certainement encore être retirées à Cnide, pour être rendues à Milet.

Voici la description des médailles de ce genre que Mionnet attribuait à Cnide :

14. Tête de lion, la gueule béante, à gauche; sous cette tête, une patte tournée de gauche à droite.

R. Fleur épanouie dans un carré creux. Cette fleur est ainsi composée : au centre, un globule entre quatre plus petits; de chacun d'eux partent quatre pétales droits, entre lesquels on remarque quatre demi-cercles, servant, pour ainsi dire, de calices à quatre autres pétales lancéolés.

AR. Diamètre : 9 millimètres; deux exemplaires; poids, 1 gr. 10 centigr. chacun.

Collection de la Bibliothèque nationale (Mion-

Digitized by Google

net, *Supplément, Carie*, n° 111). Voy. notre pl. IX, n° 3.

15. Même type au droit.

℞. Fleur épanouie dans un carré creux. Elle est ainsi composée : au centre, un globule encadré par un losange, de chaque angle duquel s'échappent trois petits pétales; quatre grands pétales lancéolés poussent chacun entre l'un des quatre petits groupes.

AR. Diamètre : 9 millimètres; trois exemplaires variés; poids : l'un, 2 gr., 19 centigr.; le second, 2 gr., 5 centigr.; le troisième, 95 centigr.

Collection de la bibliothèque nationale (Mionnet, *ibid.*, n° 112).

Il est impossible de séparer ces pièces des suivantes, qui en sont, les unes, de petites variétés inédites, les autres, des pièces analogues et de la même famille.

16. Variété, ne différant du n° 111 de Mionnet qu'en ce que les pétales lancéolés sont complétement enveloppés.

AR. Diamètre : 9 millimètres; poids : 95 centigrammes.

Collection de la Bibliothèque nationale.

17. Tête de lion à droite; sous cette tête une patte tournée de droite à gauche.

℞. Mêmes types qu'au n° 112 de Mionnet.

AR. Diamètre : 9 millimètres; poids : 1 gr., 15 centigr.

Collection de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

18. Tête de lion à gauche, la gueule béante, la langue tirée.

R/. Carré creux informe.

AR. Diamètre : 9 millimètres; poids : 1 gr., 15 centigr.

Collection de la Bibliothèque nationale. Inédite.

19. Tête de lion de face, dans un carré formé par un grènetis.

R/. Fleur composée de quatre pétales lancéolés, renfermée dans deux carrés concentriques, et formés chacun par des lignes saillantes, le tout dans un carré creux dont l'intérieur est strié.

AR. Diamètre : 10 millimètres; poids : 1 gr., 85 centigr.

Collection de la Bibliothèque nationale. Inédite.

20. EK au-dessus d'une tête de lion, la gueule béante, la langue tirée et tournée à gauche.

R/. Même type qu'au n° 111 de Mionnet et au n° 14 de cette description; flaon un peu creux.

AR. Diamètre : 14 millimètres; poids : 4 gr. 10 centigr.

Collection de la Bibliothèque nationale. Inédite. Voy. notre pl. IX, n° 4.

21. MA au-dessus d'une tête de lion semblable à celle de la pièce précédente; en dessous une patte allant de gauche à droite.

R/. Même type que ci-dessus; flaon lisse.

AR. Diamètre : 22 millimètres; poids : 13 gr., 5 centigr.

Digitized by Google

Collection de la Bibliothèque nationale. Inédite. Voyez notre pl. IX, n° 5.

Si toutes ces pièces portent pour type principal, comme celles de Cnide, une tête de lion accompagnée d'une patte, elles forment cependant un groupe bien distinct. A Cnide en effet, la patte de l'animal est toujours tournée dans le même sens que son museau; on dirait qu'on a voulu représenter un lion assis, un de ceux peut-être qui accompagnaient la statue de la Mère des dieux aux sources de l'Alphée. Ici au contraire, lorsque la tête est placée à droite, la patte est à gauche et *vice versa*, pour exprimer sans doute que le lion regarde derrière lui. Nos prémisses admises, cette observation suffit pour infirmer la classification proposée par Mionnet.

Ici devraient s'arrêter nos déductions, car, à défaut de légendes, ou au moins de rapprochements incontestables, l'imagination parle seule, et le champ s'ouvre aux conjectures. On lit bien, il est vrai, au-dessus de la tête de lion des n°s 20 et 21, EK et MA. Mais comme ces deux médailles ont une même origine, il est évident que ces lettres sont les initiales, non pas de noms de lieux, mais bien de noms de magistrats, et que, par conséquent, elles ne peuvent nous aider en rien à déterminer l'endroit où cette série monétaire a pu être frappée. Nous étions donc décidé à reléguer ces médailles parmi les incertaines, lorsqu'un savant numismatiste, M. Burgon, premier

Digitized by Google

employé au British Museum, est heureusement venu à notre secours, et nous a proposé une classification au moins très-plausible. Il pense que ces pièces appartiennent à la ville de Milet, et se fonde sur les faits suivants : 1° Toutes les monnaies du même genre qu'il a pu recueillir à Smyrne, où il a longtemps séjourné, provenaient de cette localité ou des environs, et M. Borrell, qui partage entièrement son avis, a été à même de confirmer son assertion. 2° On voit représenté sur les monnaies de Milet un lion debout, tournant la tête pour regarder un astre; or, le lion de nos pièces tourne évidemment aussi la tête, et, au revers, on voit une sorte de fleur ou d'astre, ne serait-ce pas l'équivalent de l'astre des pièces Milésiennes? 3° Les drachmes de Milet connues jusqu'ici sont d'un beau style; le travail en est pur, correct, et accuse une époque comparativement récente; Milet cependant est une ville ancienne et qui, dès le VIe siècle avant notre ère au moins, jouissait d'une grande opulence; comment donc se fait-il que jusqu'ici on n'ait encore retrouvé aucune de ses monnaies primitives? 4° Enfin, il résulte de la présence de ces médailles à Milet, et de la ressemblance de leur type avec l'empreinte usitée plus tard sur les monnaies de cette ville, que l'on a bien ici les monuments archaïques de la numismatique Milésienne.

L'expérience et le tact exercé de MM. Burgon et Borrell sont d'un grand poids pour nous; à dé-

Digitized by Google

faut d'autres preuves, nous aurions donc aimé à les suivre de confiance, malgré quelques objections qu'on pourrait leur faire ; mais heureusement, aux faits matériels constatés par ces deux savants viennent s'ajouter des considérations mythologiques que nous empruntons à MM. Lenormant et de Witte; désormais la question nous paraît tranchée, et peut-être ne sommes-nous pas trop hardi en prédisant que, tôt ou tard, un monument plus explicite viendra pleinement confirmer les résultats obtenus par MM. Burgon et Borrell. Voyons cependant quelles sont les objections qu'on pourrait faire à leur système; nous rapporterons ensuite les raisons alléguées par MM. Lenormant et de Witte en leur faveur.

Le lion des drachmes et des didrachmes de Milet est toujours debout, et il affecte une position tranquille; il tourne la tête, ne paraît nullement furieux, et ce n'est que sur quelques bronzes évidemment plus modernes qu'il se couche sur ses pattes de devant. Enfin, ce n'est pas un astre, mais bien une fleur que l'on voit au revers de nos pièces, car, sur les plus anciennes, on distingue, non-seulement des pétales bien accusés, mais encore des étamines incontestables. Il n'y a donc pas identité complète entre les monuments que nous étudions maintenant et les monnaies incontestables de Milet. Cependant reste toujours debout et bien digne d'être prise

Digitized by Google

en considération, l'importante observation de leur gisement habituel.

Voici maintenant les raisons mythologiques que M. Lenormant fait valoir pour justifier la substitution de la fleur à l'astre. Ἀστήρ, dit-il, est le nom donné en grec à un astre quelconque, soit au soleil, soit aux étoiles. Telle est l'acception première de ce mot; mais on l'étend aussi à la fleur des plantes dont les pétales sont radiés. Dès lors, quand on connaît le génie des Grecs, on comprend facilement pourquoi, à la place d'un astre véritable, ils ont figuré une fleur de la classe des astérées.

Deux mots sur les narrations fabuleuses qui circulaient dans l'antiquité au sujet de la fondation de Milet, suffiront pour faire comprendre combien ce rapprochement est juste et ingénieux à la fois. Ici, M. de Witte, auteur d'un curieux mémoire intitulé le *Géant de Milet*, mémoire inséré dans le VI[e] volume des *Annales de l'Institut archéologique*, p. 334 à 349, nous servira de guide :

« Si nous en croyons Pausanias, dit-il, les plus anciens fondateurs de Milet se nommaient *Anax*.... et *Asterius;* aussi, parmi les différents noms imposés à cette ville, trouvons-nous ceux d'*Anactoria* et d'*Asteria* (Pausanias, lib. VII, 2, 3; *Et. de Byz.*, v. Μίλητος; le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, l. I, 186). Les Milésiens, dit Pausanias, ont devant leur ville l'île de Ladé, dont

Digitized by Google

plusieurs îlots se sont détachés; ils en nomment un l'île d'Astérius, et disent qu'Astérius y est enterré.... le corps d'Astérius n'a pas moins de dix coudées de long. » Le savant antiquaire prouve ensuite que les mythographes anciens identifiaient Astérius à un géant nommé Λέων, qui habitait aussi Milet, et ce Λέων lui-même au lion de Némée. Ajoutons enfin, toujours d'après lui, qu'au rapport de Lactance, un fleuve nommé aussi Astérion arrosait la forêt de Némée. Nous ne suivrons pas plus longtemps M. de Witte dans ses curieuses recherches; en voilà certes plus qu'il n'en faut pour légitimer, à l'aide des traditions répandues dans l'antique Ionie, l'attribution proposée par MM. Burgon et Borrell, et que ces habiles numismatistes doivent principalement à leur expérience consommée et à leur tact.

Avant de clore ce chapitre, une petite digression encore à propos d'un type analogue, ne sera peut-être pas inutile. Sur les monnaies d'argent de Corcyre, d'Apollonia et de Dyrrachium d'Illyrie, on voit d'ordinaire représentés deux astres déformés; il est vrai que Beger, et après lui d'autres numismatistes habiles, entre autres Eckhel, ont pris ces deux astres pour l'image des célèbres jardins d'Alcinoüs, ce roi des Phéaciens dont Homère, dans l'*Odyssée,* vante la richesse. Aujourd'hui, cette vieille erreur, battue en brèche de toutes parts, ne peut plus être soutenue, ainsi

Digitized by Google

que l'a fort bien fait voir l'un de nos confrères, M. de Longperrier, dans un article que publia, il y a quelques années, la *Revue numismatique*. Cependant, et nous nous en étonnons, un illustre antiquaire, M. l'abbé Cavédoni, n'a pas craint de l'adopter dernièrement. A notre tour, nous avons cru devoir la combattre[1]; mais ne connaissant pas alors l'opinion de M. Lenormant sur les monnaies de Milet, nous avons hésité à nous prononcer sur la question de savoir s'il faut voir dans ce type deux fleurs ou deux astres, car, sur des tétradrachmes de style ancien appartenant à la même classe, on trouve représentées des plantes du genre des astères, et ces pièces conviennent tout aussi bien à Dyrrachium ou Apollonia qu'à Corcyre, dont les deux premières villes n'étaient, du reste, comme on sait, que des colonies. Maintenant on conçoit parfaitement pourquoi, en Illyrie, à Corcyre ou à Milet, on a tantôt figuré une plante, tantôt un astre, pour exprimer la même idée. Ce rapprochement sera plus saisissant encore, quand on réfléchira que, sur des drachmes de Corcyre, avec son nom en abrégé, KOP, on voit un astre bien caractérisé, et non pas défiguré, comme dans l'empreinte communément usitée.

[1] Nous comptons publier prochainement dans la *Revue numismatique*, un article intitulé : *Restitution à la Cyrénaïque de quelques monnaies autrefois attribuées à Cardia*, où nous avons déjà traité ce sujet. Nous y renvoyons le lecteur.

SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE

INTITULÉ :

ESSAI D'EXPLICATION

DE

QUELQUES PIERRES GNOSTIQUES.

PAR M. A. J. H. VINCENT, MEMBRE RÉSIDANT.

Ce mémoire venait à peine d'être imprimé lorsque j'ai eu connaissance d'une dissertation faisant partie du recueil publié par l'Académie de Saint-Pétersbourg, pour 1835, et intitulé : *Erlæuterung eines von Peter Paul Rubens an Nicolas Claude Fabri de Peiresc Gerichteten Dankschreibens*. M. H. Kœhler, auteur de cette dissertation, y donne occasionnellement les figures de vingt et quelques pierres de la même catégorie que celles dont j'ai tenté une explication (fig. 1, 2, 3), de sorte que je ne pouvais me dispenser d'en faire ici une courte mention.

Je dirai en premier lieu que la lettre de Rubens, objet de la dissertation, a été publiée déjà plusieurs fois, d'abord dans le *Magasin encyclopédique de Millin* (1796, IV, p. 246), ensuite dans les *Mélanges de critique et de philologie de Chardon*

Digitized by Google

de la Rochette (t. II, p. 184), et encore dans la *Raccolta di lettere sulla pittura e architettura* (t. IV, lett. XV, p. 17); enfin, que l'original même de cette lettre a été placé en tête de l'œuvre de Rubens, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, avec une traduction française plus ou moins libre.

Maintenant, pour en venir à la dissertation même, M. Depping, notre honorable président, en ayant lu l'analyse dans un recueil périodique allemand, s'est empressé d'en entretenir la Société, tandis que de mon côté je préparais mon supplément. Je remercie notre savant confrère d'avoir ainsi, par son travail dont je suis heureux de profiter, facilité et simplifié le mien : car il ne me restera plus que peu de mots à ajouter à ce qu'il a dit. Je laisse d'abord parler M. Depping :

« Dans sa dissertation, dit-il, intitulée *Essai d'explication de quelques pierres gnostiques*, M. Vincent ne doute pas que l'instrument gravé sur des pierres qui présentent évidemment un caractère mystérieux, ne soit un emblème de l'existence humaine symbolisée par le souffle, *animus*. L'œuvre de Rubens qui se trouve au cabinet des estampes à Paris, contient une lettre de ce grand artiste à Peiresc, du 3 août 1623, avec le dessin d'une pierre gravée sur laquelle, comme sur quelques autres, le savant avait consulté le peintre. Rubens avoue qu'il ne peut donner l'explication des emblèmes figurés sur

Digitized by Google

cette pierre réputée antique. Or, ces emblèmes sont à peu près identiques avec ceux qu'on voit sur les pierres figurées sous les nos 1, 2, 3, dans la planche qui accompagne la dissertation de notre confrère, M. Vincent, insérée dans le volume de nos Mémoires actuellement sous presse, et l'objet le plus apparent est une espèce de cloche ou de vase renversé. Un savant académicien de Pétersbourg, M. Kœhler, regarde la pierre envoyée par Peiresc à Rubens comme fausse, en l'attribuant à l'antiquaire Chaduc[1], dont Rubens parle dans sa lettre; cependant, comme le symbole qui y est figuré se retrouve sur un bon nombre d'autres pierres attribuées aux sectes gnostiques, particulièrement aux Basilidiens, M. Kœhler a pris de là occasion d'en faire connaître plusieurs qui étaient inédites, et de chercher à en bien établir la signification. Son travail a paru en 1835, à Pétersbourg, sous le titre de : *Éclaircissements sur une lettre adressée par Rubens à Fabri de Peiresc*, en un volume in-quarto, avec planches. Il faut remarquer d'abord que la plupart des pierres gravées sur lesquelles se trouve le symbole en question, sont en hématite ou jaspe sanguin et ont au revers la même inscription mystique. Selon M. Kœhler, le symbole en forme de cloche ou de vase renversé

[1] Voir, au sujet de Chaduc, le *Magasin encycl.*, vol. cité, p. 334 et suiv.

Digitized by Google

n'est autre chose qu'un de ces pots (en grec τροχοί) suspendus aux roues employées pour l'arrosage des terres en Égypte; quelquefois des images de divinités égyptiennes se trouvaient auprès du τροχός. M. Kœhler pense que les pierres gravées représentant ces objets, étaient des amulettes qu'on portait probablement toujours avec soi, et qui avaient pour but de détourner les maladies dangereuses, ce à quoi paraît se rapporter aussi la formule constante d'invocation gravée au revers. »

Tel est le compte rendu de M. Depping, auquel je vais ajouter quelques détails.

D'abord, je crois que c'est tout à fait à tort que M. Kœhler a cru reconnaître une identité entre l'objet figuré par Rubens et celui de nos pierres.

Je donne ici le calque du dessin de Rubens. Le grand artiste y voit ce que M. Kœhler nomme, par euphémisme, *diva matrix*. Mais l'expression de Rubens est beaucoup moins honnête. Sa lettre est en italien, sauf quelques phrases latines où, comparant l'objet en question à une autre petite figure microscopique tracée dans la partie inférieure de la figure principale, il use, on ne saurait plus largement, du privilége dont jouit le latin de pouvoir, *dans les mots*, *braver l'honnêteté*. *Hæc tecum libere*, dit-il par forme d'excuse, *et forte non infaceta*, *sed spurca nimis*.

Digitized by Google

Que son dessin représente ce qu'il suppose, que la petite figure soit celle d'un limaçon (j'y verrais volontiers un papillon), je ne m'en inquiète point ; mais ce que je crois pouvoir soutenir ici, c'est que ces objets, sauf le papillon si c'en était un, n'ont rien à faire avec les instruments que j'ai décrits, et dont M. Kœhler donne lui-même une vingtaine de nouveaux dessins.

L'explication de l'estimable archéologue de Saint-Pétersbourg a certainement le mérite de l'originalité ; il croit y reconnaître, comme on le voit dans la note de M. Depping, ces pots (τροχοί) suspendus aux roues employées en Égypte pour l'arrosage des terres. Je n'ai rien à dire contre cette opinion, si ce n'est qu'elle ne me paraît nullement de nature à me faire abandonner la mienne, dans laquelle on me permettra en conséquence de persister.

J'ai déjà dit, et je répète formellement, que les Grecs distinguaient trois sortes d'instruments à vent, la flûte, l'hydraule, le πτερόν : la figure de ce dernier instrument est jusqu'à présent restée inconnue, et je regarde comme probable que c'est l'objet même figuré sur nos pierres. Je ferai observer seulement, relativement aux appendices considérés précédemment comme des courroies, que, vu la manière dont ils se terminent en tête de serpent, et vu aussi leur roideur accusée par le dessin, ces appendices ne sauraient être des courroies comme je l'avais admis; mais que dans

Digitized by Google

mon hypothèse, ces prolongements doivent représenter des tuyaux destinés à rendre des sons continus en pédales, comme nous le voyons dans les cornemuses, ἀσκαυλοι, dont notre instrument est une variété perfectionnée.

Je persiste également dans mon opinion sur la signification symbolique de l'instrument musical en question. Cléarque, Aristoxène, Dicéarque, réduisaient l'âme à l'harmonie des éléments dont le corps est composé ; ἁρμονίαν τῶν τεσσάρων στοιχείων[1]. — *Ipsius corporis intentionem quamdam, velut in cantu et fidibus, quæ harmonia dicitur*[2].

Quant au mot ΟΡΩΡΙΟΥΘ que je n'avais point expliqué, je crois pouvoir aujourd'hui en présenter une interprétation qui confirmera tout ce que j'ai dit. En effet, il n'y a point d'invraisemblance à supposer avec Jablonski[3], que ΟΡ vient de l'hébreu אוֹר, *lux*. — *Posset quoque*, ajoute-t-il, *hæc eadem interpretatio referri ad aërem, quia ille lucem solis accipit et ad nos transmittit* (*id. ibid.*). — Ἔστι δὲ Ὦρος, dit Plutarque[4], ἡ πάντα σώζουσα καὶ τρέφουσα τοῦ περιέχοντος ὥρα καὶ κρᾶσις ἀέρος. — *Horus symbolum aëris*, dit Jablonski[5]; et ailleurs[6] : *Horus sive aër*.

[1] Plut. *de Placit. philos.* IV, II.

[2] Cicero, *Tuscul.* I, XVIII, X. — Cf. Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, t. II, p. 31.

[3] *Panthéon égyptien*, II, IV, p. 222.

[4] *De Iside et Osiride*, p. 336, A.

[5] *Panthéon égyptien*, II, IV, p. 207.

[6] Pag. 210.

Digitized by Google

—Ex eo quoque ratio reddi potest cur Ægyptii accipitrem, quem fuisse apud ipsos symbolum solis dixi, emblema quoque voluerunt esse venti, τοῦ πνεύματος, *quod nos docet Eusebius* (*Præpar. evangel.* III, 12); *nam accipiter erat etiam symbolum Hori*[1].

En prenant donc la syllabe OP comme représentant le mot hébreu אור qui signifie *lumière*, je pourrai, comme notre savant confrère M. A. Maury me l'a suggéré, regarder ΩPIOYΘ comme le pluriel de OP : de sorte que OPΩPIOYΘ représentera l'hébreu אור האורות et signifiera *lumière des lumières*[2].

Il me reste à faire une dernière observation relativement à la figure que j'avais prise à tort, après bien d'autres, pour une Vénus anadyomène. Cette figure est accompagnée, sur une pierre que j'ai citée, de l'inscription APΩPIΦRACIC, que j'avais cherché à rattacher au nom d'Arouéris. Mais cette figure se trouve aussi sur

[1] *Panthéon égyptien*, II, IV, p. 207.

[2] La forme plurielle féminine אורות, quoique ayant le sens de *splendeurs, lumières*, n'est guère usitée dans la Bible que dans un sens figuré (cf. Gesenius, *Thesaurus* philolog. linguæ hebrææ et chaldææ Vet. Test. s. v. אורה) ; mais dans le langage des gnostiques, des formes insolites étaient fréquemment substituées à des formes régulières, parce qu'elles ne couraient pas le risque d'amener une confusion entre le sens nouveau qu'elles avaient dans le langage de la doctrine, et l'acception ordinaire. C'est ainsi que dans la kabbale, le pluriel *sephiroth* a été substitué au pluriel *sephirim*, plus ré-

Digitized by Google

une pierre du Musée Maffëi[1], avec une inscription beaucoup plus étendue, que jusqu'ici l'on n'a pu déchiffrer. et que je crois pouvoir lire ainsi :

ΤΡ ΨΑΡΑ.ΑΡΩΡΙΦΡΑCΙΦΟΒΕΡΟΜΜΑΤΕΒΡΙΜΩ.

Des lors, comme ΒΡΙΜΩ est un des surnoms de Proserpine, ou plutôt d'Hécate, ce serait cette divinité que nous trouverions ici au lieu de la Vénus. ΤΡΙΨΑΡΑ[2] peut signifier celle qui, ou, au vocatif, *toi qui foules le grain et le vannes;* ΑΡΩΡΙΦΡΑΞΙ[3], *toi qui défends la moisson;* ΦΟΒΕΡΟΜΜΑΤΕ est très-clair : c'est-à-dire [*déesse*] *aux yeux terribles*. L'inscription serait donc expliquée dans son intégrité.

La même figure se retrouve encore sur une pierre du Cabinet de Sainte-Geneviève[4], et dans l'Antiquité expliquée, de Montfaucon[5], mais avec une autre légende, actuellement inintelligible, savoir :

ΑΛΧΘΕΝΙΩΡΟΠΡΗΡΙΑΜΑΡΞΑΚΑΩΠΑΚΕΡΡΑ,

gulier. *Oriouth, les oriouth,* nous paraissent avoir été *les splendeurs* divines, analogues précisément à ces Séphiroth et aux Éons, dont l'âme humaine est la dernière émanation. *La lumière des lumières* a donc fort bien pu représenter l'âme. (*Note de* M. A. Maury.)

[1] T. III, pl. V, p. 11 et 12.

[2] De τρίβω *tero,* et σαρῶ *mundo.*

[3] De ἄρουρα *seges*, et φράσσω *munio.*

[4] Pl. XXX, fig. 1.

[5] T. II, 2e partie, pl. CLXVIII.

que je proposerai, pour la rapprocher de la précédente, de lire ainsi :

ΑΛΚΤΗΡΙΩΡΟΠΡΗΝΙΑΜΑΞΑΚΑΛΩΠΑΚΕΡΡΑ[1],

ce qui peut être considéré comme formant un vers ïambique trimètre hypercatalectique, signifiant : *Toi qui prends soin de la défense, qui es penchée sur ton char, qui as de beaux yeux, qui as les cheveux longs.*

Le revers de cette dernière pierre présente un groupe de divinités infernales.

[1] De ἀλκτήριον pour ἀλεξητήριον *munimen*, ὤρα *cura*, πρηνής *pronus*, ἅμαξα *currus*, καλός *pulcher*, ὤψ *oculus*, ἀ privatif, et enfin κείρω *tondeo*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Digitized by Google

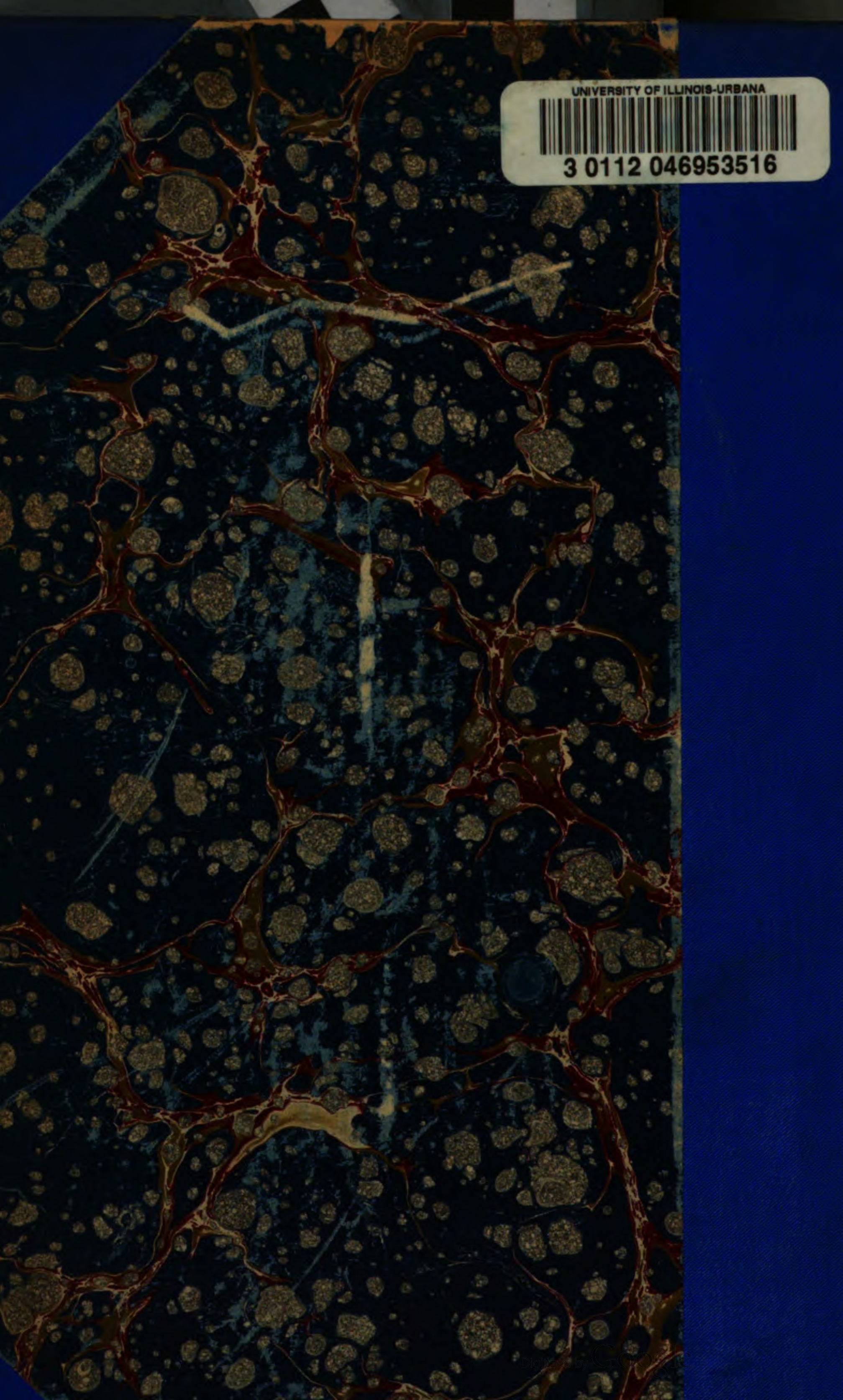
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 046953516